FONDO PIZZOFALCONE

NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
VII
483
NAPOLI

BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio X
Palchetto B
Num.° d' ordine 5 3789

11-11-38

Digitized by Google

119
8
90

B. Prov
VII
483

Digitized by Google

Digitized by Google

DOCUMENS HISTORIQUES

ET RÉFLEXIONS

SUR LE GOUVERNEMENT

DE

LA HOLLANDE.

III.

Digitized by Google

Cinq exemplaires ayant été déposés, on poursuivra tout contrefacteur, suivant la rigueur des lois.

IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

Digitized by Google

62111

DOCUMENS HISTORIQUES

ET RÉFLEXIONS

SUR LE GOUVERNEMENT

DE

LA HOLLANDE.

PAR LOUIS BONAPARTE,
EX-ROI DE HOLLANDE.

TOME TROISIÈME.

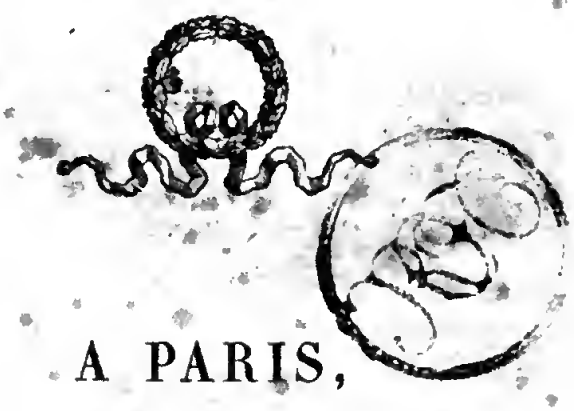

A PARIS,
CHEZ AILLAUD, LIBRAIRE, QUAI VOLTAIRE, N°. 21.
FANTIN, LIBRAIRE, QUAI MALAQUAIS, N°. 3.
SAMUEL DELACHAUX, A AMSTERDAM.
1820.

Digitized by Google

DOCUMENS HISTORIQUES

ET RÉFLEXIONS

SUR LE GOUVERNEMENT

DE

LA HOLLANDE.

CINQUIÈME PARTIE.

ANNÉE 1809.

La Hollande continuait à être bloquée par terre et par mer.

Twent fut définitivement confirmé au ministère de l'intérieur; la direction du watterstadt, dont il était chargé, devint la première division de ce ministère.

Ces changemens déplaisaient visiblement à la nation; mais ils étaient une suite inévitable de la gêne politique et financière du pays.

Digitized by Google

Le 13 janvier, on proposa au corps législatif le projet de loi relatif à l'introduction d'un système uniforme de poids et mesures, basé sur celuide la France. M. Van Gennep, orateur du gouvernement, en exposa et développa les motifs par le discours suivant.

« Messieurs, l'inégalité des poids et me-
» sures en usage dans le royaume jusqu'à ce
» jour, ont souvent gêné l'administration de
» la justice, causé des embarras aux particu-
» liers, et quelquefois donné lieu à de gra-
» ves abus.

» Il y a quelques années, cet objet attira
» l'attention du gouvernement d'alors, mais
» il fut bientôt mis au nombre de ces projets
» d'améliorations dont on parle toujours et
» que l'on n'exécute jamais.

» Mais, peu de temps après son avénement
» au trône, S. M. nomma deux commissions;
» l'une, composée des plus habiles de nos
» professeurs, examina les poids et mesures,
» et rédigea un plan uniforme, tandis que
» l'autre, composée de littérateurs, fut char-
» gée de proposer les nouveaux noms.

» Ces deux commissions ont satisfait aux
» intentions de S. M.; et le résultat de leurs

» travaux est tel qu'on pouvait l'attendre » d'hommes qui, à juste titre, peuvent être » comptés parmi les plus célèbres et les plus » éclairés de notre patrie. La première a jugé » que parmi les dispositions convenables » pour ce royaume, on pouvait compter et » adopter un système établi par les plus » grands savans de la France, basé sur la » nature même, adopté et introduit par le » gouvernement français; et certainement, » messieurs, la beauté, l'exactitude et la sim- » plicité de ce système ont été généralement » reconnues par tous ceux qui sont en état de » l'apprécier.

» Ce système de poids et mesures est basé » sur la mesure de la circonférence de notre » globe, ou du méridien de Paris.

» En vertu d'un ordre du gouvernement » français, les astronomes Mechain et De- » lamb ont vérifié ce calcul, qui fut ensuite » adopté par une commission de savans fran- » çais, hollandais et autres, assemblés à Paris » dans les années 1798 et 1799. Le profes- » seur Van Swinden, président de l'institut » national hollandais, avait été autrefois » membre de cette commission, et chargé,

» quoique étranger, de la rédaction du rap-
» port fait par cette commission au gouver-
» nement français d'alors. Ce rapport était
» très-remarquable par l'éloquence et la pu-
» reté du langage.

» Le quart du méridien est divisé en 100,
» au lieu de 90 degrés, chaque degré en 100
» minutes, et chaque minute en 100 se-
» condes; le quart entier du méridien com-
» prend par conséquent un million de se-
» condes. Une de ces secondes est encore
» divisée en 10 parties égales ou mètres. Le
» mètre qu'en hollandais on appellerait *meter*
» et qui est la dix-millionnième partie du
» quart de la circonférence de la terre, ou la
» 40 millionnième partie de la circonférence
» entière du globe, a été pris pour base du
» système, dont le premier principe est
» que tous les poids et mesures doivent être
» déduits du mètre, ou être en rapport
» avec lui; le second, que toutes les multi-
» plications et subdivisions des poids et me-
» sures doivent être décimales. D'après le
» premier principe, le mètre avec ses mul-
» tiplications et subdivisions donne les me-
» sures de longueur; le carré du mètre avec

» ses multiplications et subdivisions, les » mesures de surface; et le cube du mètre, » avec ses multiplications et subdivisions, » le calcul des capacités et les mesures » de contenu. Le cube de la dixième partie » du mètre, nommé dans le système fran- » çais litre, est une mesure convenable pour » les fluides et solides, et le même litre » qu'en hollandais nous proposons de nom- » mer *kop* ou *kan*, rempli d'eau portée à » sa plus grande densité, détermine la base » des poids : de sorte que la mesure de lon- » gueur, la surface, capacité et poids, ont » entre eux une liaison naturelle, et qu'ainsi » tous sont réglés par le mètre et par l'eau.

» L'autre principe, savoir le système dé- » cimal, se recommande par sa simplicité; » il est en outre calculé d'après notre ma- » nière de compter; ce système a de plus l'a- » vantage que toutes les fractions devien- » dront superflues dans l'usage de la vie com- » mune.

» La commission littéraire a aussi pré- » senté un rapport sur les noms hollandais » qu'elle croit les plus propres et les plus » convenables d'adopter.

» Ces deux rapports ont été examinés par » S. M. au conseil d'état, en présence de » deux professeurs célèbres, membres des » commissions susdites, savoir M. Van Beek » Calkoen de la commission de physique, » et M. Siegenbeck de la commission de lit- » térature.

» Le résultat de ces discussions a été que » S. M. a daigné honorer de son approba- » tion le système proposé des poids et me- » sures, et qu'elle nous a chargés d'un projet » de loi avec des dénominations hollandai- » ses à cette illustre assemblée.

» La belle simplicité de ce système, la » liaison naturelle qui existe entre toutes ses » parties, et la facilité pour les besoins de la » vie commune, sont des avantages qui » n'échapperont pas à votre attention ; mais » en même temps il nous paraît plus que » probable qu'il s'élèvera des doutes sur le » mode d'après lequel on doit rendre ce » système intelligible, et le mettre à la por- » tée de toutes les classes des habitans.

» Cette considération, messieurs, serait ce- » pendant plus fondée si l'on eût gardé dans » le projet de loi les dénominations grec-

» ques et autres, dont on a fait usage dans » le système originaire. Mais S. M. a voulu » qu'on préférât des noms connus et en » usage, ce qui contribuera efficacement à » rendre la pratique de ce beau système plus » facile et plus convenable pour toutes les » classes de nos compatriotes. »

La session du corps législatif se termina le 15 janvier; il fut convoqué extraordinairement le lendemain jusqu'au 15 mars. Devos van Steenvick fut nommé président.

Le nouveau code criminel, approuvé et adopté par le corps législatif, fut publié pour avoir force de loi à dater du mois de février de l'année suivante.

Une terrible inondation ravagea encore la Hollande à cette époque; les rapports devinrent si alarmans, que le roi résolut d'aller lui-même sur les lieux pour s'assurer de la situation des choses, et juger des mesures à prendre; d'ailleurs il profita de cette occasion pour acquérir une connaissance approfondie de l'état du royaume sous ce rapport.

Avant d'arriver à Arnhem, le Rhin se partage en deux branches, lesquelles forment

et entourent l'île de la Betuwe; l'une, nommée d'abord le canal de Pannerden et ensuite le Leck, passe devant Arnhem; l'autre est le Whaal, qui baigne les murs de Nimègue en face du village de Lent, et coule ensuite devant Gorcum, Dordrecht et Rotterdam, sous le nom de Merwede d'abord, et de Meuse ensuite : elle ne conserve le nom de Whaal que jusqu'à sa jonction avec la Meuse, ce qui a lieu en avant de Gorcum et à la vue de cette ville. La Merwede, ou le Whaal et la Meuse réunis, forment auprès de Dordrecht un grand nombre de petites branches qu'on appelle *kiels*. Ces deux rivières, en traversant le pays pour arriver à Gorcum, courent à peu près du midi au nord, de sorte que souvent le dégel est commencé dans les parties supérieures, tandis que vers l'embouchure tout est encore gelé, par cette raison et par celle de l'encaissement et des petites dimensions des branches ou kiels dans lesquels les eaux se glacent plus profondément et plus solidement.

L'île, ou le Delta de la Betuwe, formée par les deux branches principales du Rhin, ou si l'on veut par le Leck d'un côté, par le Whaal

et la Meuse de l'autre, est un terrain très-fertile, mais très-bas; son niveau est à peine celui des rivières dans le courant de l'été, de sorte que, lorsque les eaux sont très-hautes, soit par la fonte des neiges en Suisse, en Allemagne ou en France, soit par des pluies considérables, la Betuwe est en péril, et n'est garantie que par des digues qui l'entourent. D'ailleurs, il arrive souvent que, lorsque les rivières sont très-hautes, les marées le sont aussi, et qu'elles font remonter le courant à une assez grande distance de l'embouchure des fleuves dans la mer. Les digues alors sont doublement battues et tourmentées : c'était précisément le cas en janvier 1809. Une troisième observation est encore nécessaire sur la topographie de cette contrée. Une rivière, le Linge ou la Linge, naît dans la partie supérieure de la Betuwe à Doornenbourg, traverse cette île et se jette dans le Whaal à Gorcum. Cette petite rivière fait par elle-même des dégâts; et, lorsque les grandes envahissent l'île, elle augmente les ravages par son courant et l'addition de ses eaux. Aussi a-t-on établi au travers de la Betuwe une forte digue nom-

mée le Diefdyk, pour défendre des ravages de la Linge la partie la plus inférieure située au-dessous de Gorcum, et que l'on appelle les cinq seigneuries ou l'Ablasservaard. Cette digue n'a pas seulement le but de maintenir la rivière, mais elle a encore celui de pouvoir arrêter sur ce point l'inondation, lorsqu'il a été impossible d'en préserver la partie supérieure de la Betuwe.

Les eaux du Rhin, ayant trouvé des obstacles dans le canal de Pannerden, encombré par les glaces, étaient refluées en masse sur le Whaal, et avaient rompu la digue de la Betuwe sur deux points, au village de Lent et à celui de Lœnen. Les eaux du Whaal passèrent dans la Betuwe par ces deux cataractes, et, se joignant aux eaux intérieures de la Linge débordée, elles submergèrent toute l'île, à l'exception des cinq seigneuries de l'Ablasservaard situées, comme on l'a dit, dans la partie inférieure de l'île, et défendues seulement par le Diefdyk. Cette digue se trouva tout à coup pressée et battue par la masse de l'inondation qu'elle força à suivre sa direction jusqu'à Gorcum, et cette ville fut menacée à la fois par l'inondation et

par le Whaal sur le bord duquel elle est bâtie.

C'est sur le Diefdyk que le roi se rendit d'abord avec les officiers du watterstadt. Quel triste spectacle que celui de cette mer nouvelle dont les eaux s'élevaient sans cesse, et frappaient vivement le faible et long rempart d'une digue longue et étroite, qui s'ébranlait à chaque coup des flots parvenus presqu'à son niveau ! Les paysans levés en masse, selon la coutume du pays, étaient en ligne sur la digue, et travaillaient hardiment à la fortifier. Après avoir inspecté cette partie, et la ville de Gorcum, le roi franchit, le 28 janvier, non sans peine, l'embouchure de l'inondation et de la Linge, sous les murs de la ville, et se trouva sur la grande digue du Whaal aux villages de Wieuren et de Dalem. On perça la digue en ce lieu pour faciliter et hâter l'écoulement de l'inondation dans le Whaal ; mais aussi long-temps que les ruptures de la même digue, quinze lieues plus haut, aux villages de Lent et de Lœnen, n'étaient point cernées, et continuaient à alimenter l'inondation, on ne pouvait se flatter d'une amélioration sensible. On peut juger de la rapidité des eaux en ce

moment par la différence de niveau entre les ruptures de Lent et de Lœnen faites par le Whaal même lors de son invasion, et les coupures nécessaires à l'écoulement, que l'on avait pratiquées à Wieuren et à Dalem, puisque par les premières les eaux tombaient en cascade du fleuve dans la Betuwe, et par les secondes situées à quinze lieues plus bas ces mêmes eaux retombaient en cascade de la Betuwe dans le fleuve.

Les villes, villages et habitations étaient entièrement bloqués. Les maisons situées au bas de la digue n'avaient que ce seul refuge; et quel refuge qu'une chaussée étroite, pressée et menacée continuellement, d'un côté, par un fleuve furieux, et de l'autre par une mer nouvelle qui s'élevait sans cesse! On pouvait justement comparer cette longue et étroite digue à un sentier au milieu de la mer, ou bien à une île, car l'extrémité par où le roi était venu, avait une issue si difficile et si dangereuse, qu'on pouvait la regarder comme devant devenir bientôt impraticable; à l'extrémité supérieure, vers Nimègue, les ruptures rendaient toute sortie impossible. C'était une

situation pénible que celle des personnes qui se trouvaient sur ce terrain étroit : lorsqu'on était aux points des divers contours et détours, on paraissait entièrement isolé au milieu de l'inondation ; souvent les eaux des deux côtés de la digue paraissaient se réunir à l'endroit où l'on allait arriver. Si l'on ajoute à ce tableau celui de la misère et du morne désespoir d'une foule d'habitans passés presque subitement de l'aisance au manque des choses les plus essentielles à la vie ; si l'on songe à la rigueur de la saison, et à la difficulté de parcourir un terrain abîmé par les pluies, les glaces et les débris du désastre, on pourra se faire une idée de ce théâtre de désolation. Le roi eut la patience et le courage de le parcourir en entier pendant deux jours et une nuit. Il passa à la ville de Thiel, et après quelques heures de repos, il continua jusqu'à la rupture de Lœnen qu'il inspecta attentivement, mais qu'il fut impossible de franchir. Il dut donc renoncer, pour le moment, à visiter celle de Lent, située au delà de celle où il était parvenu. Il fut obligé de repasser une seconde fois sur tous les lieux inondés ; il

parvint à repasser l'embouchure de l'inondation à Wieuren et à Dalem, mais avec beaucoup de temps et de peine, et revint enfin à Gorcum la nuit du 30 janvier.

Après son arrivée, il se disposait à prendre quelque repos, lorsqu'on vint lui rendre compte qu'une partie de la ville était menacée par l'inondation, qui passait avec la Linge au bas des remparts pour se décharger dans le Whaal. Il se rendit au lieu menacé avec le ministre Twent, ses aides de camp Krayenhoff et Charles de Bylandt, et les ingénieurs du watterstadt. Les eaux s'étaient fait jour à travers une vieille maison, et pénétraient dans la ville, dont elles avaient déjà baigné plusieurs rues. Il fit venir la garde bourgeoise et les carabiniers de sa garde qui se trouvaient en garnison dans la ville ; on se hâta de combler le nouveau gouffre en dépavant les rues, abattant les maisons voisines, et en employant tous les matériaux que l'on trouva le plus à portée, et l'on parvint enfin à arrêter les eaux. Il établit le ministre Twent à l'hôtel de ville, et se montra constamment dans les rues, donnant partout les ordres qu'il crut nécessaires pen-

dant toute la nuit que dura l'alarme. Le lendemain on parvint à augmenter les défenses de la ville. Un batardeau des fortifications, situé sur le fleuve, menaça de s'enfoncer, mais il fut raffermi, et la ville fut sauvée : malheureusement on ne put conserver davantage le Diefdyk. Vers le milieu du jour cette digue fut percée au village de Pedichem, non loin de Gorcum, et les eaux se jetèrent avec impétuosité sur ce terroir de l'Ablasservaard, si long-temps protégé.

Tous les ouvriers qui couvraient la digue, étant inutiles, furent renvoyés pour veiller à leurs intérêts et au salut de leurs familles. Il n'y avait plus moyen d'empêcher l'entière inondation de la Betuwe que cette dernière rupture consommait ; il ne restait qu'à prendre toutes les mesures nécessaires pour le salut des habitans et de leurs propriétés, et l'on peut dire qu'aucune précaution humainement possible ne fut négligée. On coupa les digues de l'Ablasservaard, près de Papendrecht, au point le plus bas, afin de préparer d'avance l'écoulement de l'inondation qui se formait. Le roi fit venir de la Haye le landrost du département, M. Hultman,

homme de beaucoup de mérite et d'activité, dont il changea provisoirement la résidence en le fixant à Gorcum, pour réparer le désordre et les dégâts occasionés par le désastre. Il passa ensuite à Papendrecht, Crems, Nieuport et Vianen. Il fit retrancher, fortifier et approvisionner ces deux derniers villages, afin qu'ils servissent de retraite et d'asile aux habitans de l'Ablasservaard et à leurs bestiaux, du moins pour ceux dont les maisons ne pouvaient résister à l'inondation, ou qui avaient perdu leurs demeures. On leur prépara de plus des asiles et des secours sur toute la rive droite du Leek, où beaucoup d'habitans de l'Ablasservaard se réfugièrent.

Des officiers de marine, jeunes et intelligens, furent chargés de maintenir les communications entre les lieux inondés. On parvint à porter des secours à la ville de Buren, à deux lieues dans l'inondation.

Durant cette longue et pénible inspection, le roi visita chaque village, et beaucoup de maisons isolées; il consola et encouragea les habitans de tout son pouvoir; il récompensa largement et promptement ceux qui s'exposèrent le plus sur l'inondation, afin d'activer

et de multiplier les secours nécessaires alors à tant de malheureux.

C'était un spectacle touchant que celui des habitans réunis, soit autour de leurs maisons isolées, soit à l'entrée de leurs villages, et répétant tristement ces mots : *Dus de dyk es door !* (la digue est donc rompue !)

Le roi témoigna beaucoup de satisfaction aux ministres de la religion ; il n'en trouva pas un qui ne fût à son poste, c'est-à-dire, au milieu de ses paroissiens, les rassurant, les consolant, les dirigeant, et remplaçant à la fois toutes les autorités souvent absentes. Il remarqua principalement le ministre Prinsen, du village d'Ochten, et le ministre Hoppe, du village de Doderveert ; il leur donna des preuves d'estime et de gratitude. Le premier fut nommé chevalier de l'ordre de l'Union. Il témoigna aussi beaucoup de satisfaction au baron de Pallandt-Barlandt, commissaire général du watterstadt ; à M. Gevers d'Endegeest, aussi commissaire général du watterstadt, qui remplaça à Kuylenbourg le drossart de ce quartier de la Gueldre, vieux, absent, et bloqué par les eaux dans sa terre voisine du village de Lent.

M. Repelaart, drossart du quartier de Dordrecht, se fit remarquer par son zèle et son dévouement à ses devoirs; de même que le jeune auditeur Van Doorn, de service auprès du roi. L'inspecteur général du watterstadt Blanken fit preuve d'autant de talent que de zèle. Le dykgraf Vermeulen sauva une vingtaine de malades à Hervyken, sur la rive gauche du Whaal. Le batelier J. Aalberts, du village de Lœnen, se distingua dans ses efforts pour secourir ses compatriotes. Les trois frères Van Vissen, de Tiel, dont l'un était officier de la bourgeoisie, accompagnés du jeune Kreuthof, parvinrent à Eymeren, à deux lieues dans l'inondation, à Midel et à Spiberg, et sauvèrent dix personnes, entre lesquelles la famille Van Zœlen. Tous reçurent des marques de gratitude : Blanken, le baron de Pallandt, Van Doorn, Gevers van Endegeest, Repelaart, reçurent la croix de l'Union; Van Vissen l'aîné reçut une épée en or; etc., etc.

Dans cette tournée, il divisa l'administration du territoire de Tiel de celle de Bommel; quoique ces deux terroirs fussent séparés par le fleuve du Whaal, ils étaient

réunis sous un même ambtman, et cet inconvénient majeur se fit sentir surtout dans les circonstances où l'on était. Il connut aussi à cette occasion l'abus de l'imposition sur les bateaux dans les pays exposés à l'inondation : depuis cet impôt, le nombre des bateaux était sensiblement diminué, et le manque s'en fit vivement sentir dans cette circonstance critique. Il fit surseoir à la perception de tous les impôts dans les districts inondés.

Dès qu'il fut arrivé à Utrecht, il forma un comité central du watterstadt, présidé par le célèbre professeur Van Swinden, et composé des habiles ingénieurs Blanken, Goudrian, de son aide de camp le colonel Krayenhoff, du professeur Van Beck Calkoen, etc. Il conféra avec eux sur les moyens de mettre en sûreté les parties les plus exposées du territoire, et de dresser un plan général d'amélioration. Il partit ensuite d'Utrecht, visita Kuylenbourg et toutes les digues du Leck, jusqu'à Arnhem, Huissen et Lent. Là, il inspecta la première rupture, où il n'avait pu parvenir en passant par Tiel : il traversa la cascade sur un esquif, et visita la partie de

digue isolée entre les deux ruptures. Il s'assura que les travaux dont on s'occupait pour les cerner étaient faits solidement; il savait qu'à cet égard, pour perdre moins de terrain possible, souvent les propriétaires faisaient cerner les ruptures trop près du bord; dès lors il arrivait que cette nouvelle barrière succombait, et causait une seconde inondation plus terrible que la première. Il traversa ensuite le Whaal, passa à Nimègue, qui avait beaucoup souffert de l'inondation. Il fut inspecter le terrain entre cette ville et Krayembourg, afin de s'assurer par lui-même de l'impossibilité de creuser dans cette partie du Brabant des canaux de réserve propres à recevoir, dans des cas semblables, les eaux superflues.

Il prit ainsi une connaissance entière de la situation du pays sous le rapport du watterstadt, et rentra à Amsterdam. Aussitôt après son arrivée on s'occupa sérieusement des secours nécessaires aux habitans des pays inondés. A cette occasion encore la nation hollandaise se distingua par sa générosité. Il n'y eut personne qui ne voulût contribuer au soulagement de ses compa-

triotes; on vit des enfans offrir leurs épargnes, les soldats leur paye, les ouvriers leur salaire, les domestiques leurs gages; la seule ville de Leyde, qui venait à peine de se relever du désastre de 1807, offrit à elle seule près de 50 mille florins.

Le travail important sur les cultes recevait son exécution. Voici le discours que prononça le pasteur Delprat, président de la commission réformée auprès du ministre de l'intérieur, lorsque cette commission fut présentée au roi avant son départ pour l'inondation.

« Sire, la tâche à laquelle nous appelle » une confiance honorable est infiniment dé- » licate. Allier à un attachement inviolable » à la religion que nous professons avec la » plus grande partie du royaume, l'impartia- » lité, la tolérance, les idées libérales qui » doivent caractériser tout vrai protestant; » distinguer avec scrupule cette religion des » accessoires indifférens de son culte; sou- » mettre courageusement au creuset de la » discussion des usages ou des formes d'au- » tant plus respectées qu'elles ont pour elles » l'ancienneté, et se rapportent à des objets

» religieux; chercher à introduire dans l'or-
» ganisation du culte plus de simplicité, d'u-
» niformité, ou d'analogie avec la forme ac-
» tuelle du gouvernement; apporter à ce
» travail qui exige d'entrer dans des détails
» innombrables et compliqués, d'un côté
» toute la célérité que provoque le vœu
» de V. M., de l'autre cette maturité de dé-
» libération qui ne se contente pas de demi-
» mesures, de palliatifs provisoires, mais
» règle en définitif; déférer avec sagesse à ce
» qu'exigent les circonstances; donner, s'il
» le faut, l'exemple de la générosité, en sub-
» ordonnant des intérêts particuliers à l'in-
» térêt général; fort de sa conscience, se
» consoler peut-être de ne pas obtenir l'ap-
» probation universelle de ceux dont on
» veut servir la cause; surtout, sire, rassu-
» rés pleinement nous-mêmes dans les prin-
» cipes et les déclarations formelles de V. M.
» sur la conservation de la religion réfor-
» mée dans toute son intégrité, s'attacher à
» inspirer cette même confiance aux autres;
» dissiper à ce sujet toutes les inquiétudes,
» écarter tous les nuages, tirer parti de
» cette persuasion intime pour concilier

» d'avance l'assentiment aux plans éventuels
» d'organisation; faire servir cette occasion
» importante à cimenter plus étroitement
» les liens qui attachent un peuple religieux
» à son roi, et mériter également ainsi du
» trône et de l'autel: c'est là, sire, articu-
» ler nos devoirs, nos intentions, et en
» même temps les difficultés qui nous atten-
» dent. V. M. elle-même connaît trop celles
» qui environnent toutes les grandes tenta-
» tives pour ne pas les apprécier. Qu'il nous
» soit permis de le dire, c'est son exemple
» qui va nous servir d'aiguillon. Comme
» elle..... mais le respect réprime l'effu-
» sion de cœur qui m'entraînerait à faire
» l'éloge de mon roi. Ah! veuille le ciel,
» exauçant nos vœux pour sa conservation,
» reculer encore long-temps l'époque où
» il nous sera permis de louer V. M. sans
» ménagement.

» Si le succès couronne nos efforts, l'or-
» ganisation du culte réformé ne sera pas
» un des moindres monumens d'un règne
» déjà illustre par tant de pénibles entre-
» prises. Puisse ce succès remplir l'attente de
» V. M.; et le culte réformé, affermi désor-

» mais sur une base inébranlable, déployer
» toute son influence sur la moralité et le
» bonheur du royaume ; faire bénir le règne
» de V. M., et déterminer sur nos églises
» et sur cette commission une protection et
» une bienveillance, à laquelle les senti-
» mens qui nous animent, nous donnent
» peut-être quelques titres. »

Le roi répondit : « Qu'il approuvait les
» sentimens dont les membres de cette
» commission étaient animés ; qu'en les
» choisissant, il avait eu pour but d'appeler
» auprès du ministère des cultes des per-
» sonnes qui possédaient à juste titre la con-
» fiance et l'estime des autres membres de
» leur communauté, et avaient donné à leur
» pays et au roi des preuves de leurs senti-
» mens éclairés et patriotiques ; qu'il choi-
» sissait cette occasion, comme toutes celles
» qui se sont présentées, pour leur recom-
» mander d'assurer les autres membres de
» leur communauté, et principalement les
» ministres de la religion, non-seulement
» de sa protection qu'ils ont droit d'attendre,
» mais encore de sa bienveillance et de son
» estime ; et que, quoiqu'il ne veuille et ne

» puisse se mêler jamais des dogmes et de
» la croyance de chaque communauté, sa
» première obligation est et sera toujours
» d'assurer et de garantir à chacun le libre
» exercice de la religion de ses pères, et de
» leur maintenir les avantages qui ne nui-
» sent pas aux autres, et qu'ils ont acquis
» par une longue possession; que tous les
» membres des différentes communions chré-
» tiennes ont un égal droit et possèdent
» également sa sollicitude; qu'il n'y a que
» les hommes sans religion qu'il puisse
» voir sans aucun intérêt et avec mépris; et
» qu'enfin les protestans doivent d'autant
» plus compter sur la continuation de ses
» bons sentimens pour eux, qu'il éprouve
» chaque jour de plus en plus qu'ils sont vi-
» vement attachés à l'existence de leur pays,
» qu'ils sont la partie la plus nombreuse de
» la nation, et que par conséquent le roi
» avait avec eux la même identité d'opinion,
» de sentimens et de vœux pour cet objet
» essentiel que l'on peut considérer avec
» raison comme le plus important. »

La guerre avait pris en Espagne un caractère affreux. Un ordre, publié par la junte

de Séville, le 4 janvier, prescrivait de livrer aux flammes tout village espagnol qui, à l'approche des Français, ne ferait point de résistance ; de brûler les magasins plutôt que de les livrer aux ennemis ; d'incendier les campagnes par lesquelles l'armée française passerait, et de tarir les fontaines; etc. Les Anglais continuaient leur retraite vers la Corogne. Au commencement de janvier, les Français avaient leur quartier général à Astorga ; le 2, Soult reçut l'ordre de poursuivre les Anglais ; il se trouva bientôt aux prises avec l'arrière-garde, et la battit. Le 5, le quartier général français était à Benevente, et le 7, à Valladolid.

A cette époque Saint-Cyr remporta une victoire sur les insurgés de Catalogne. Le 11 janvier, la brigade hollandaise sous les ordres du général Chassé se trouvait en garnison à Aranjuès, à l'exception de l'artillerie à cheval, du train et des mineurs, qui étaient restés à Madrid sous les ordres du major Steinmetz. Un nouveau corps d'infanterie fut envoyé de Hollande pour les renforcer ; il était le 28 à Bayonne.

Le trésor des Anglais tomba en partie entre

les mains de l'armée française, qui tâcha inutilement d'en venir aux mains avec ceux-ci. Enfin le 16 on parvint à les engager à une bataille sur le rivage de la mer, près de la Corogne. Les Français remportèrent la victoire. Les Anglais perdirent le général Hamilton, le brave général Moore, et le général Hope; le reste de leur armée se sauva sur la flotte. A la suite de cette victoire, la place de la Corogne se rendit aux Français le 19, et une semaine après le Ferrol fut occupé; on y trouva plusieurs vaisseaux de ligne.

L'Angleterre conclut un traité d'alliance avec la junte espagnole; elle s'engagea à assister les Espagnols de toutes ses forces, et à ne reconnaître d'autre roi que celui qui serait reconnu par la nation. Les Espagnols, de leur côté, promirent de ne céder aucune portion de leur monarchie.

Les mesures hostiles que l'Autriche prenait, ses armemens et ses démarches, rappelèrent l'empereur Napoléon à Paris. Il partit de Valladolid le 17 janvier, et il arriva à Paris le 23 à dix heures du matin, avec une rapidité étonnante.

Le bombardement de Saragosse était

commencé ; le maréchal Moncey fut remplacé dans la conduite de ce siége par le maréchal Lannes.

La plus grande partie de l'Espagne était soumise ; on avait même pénétré dans le Portugal. Vigo avait capitulé, le général Franceschi était entré à Tuy, et le maréchal Soult marchait sur Oporto.

Le commerce fut moins tourmenté en 1809; l'année 1808 avait été la plus funeste pour lui. Le 15 janvier, on conclut la paix entre la Turquie et l'Angleterre, et les relations commerciales des deux états s'établirent sur l'ancien pied.

Les ports espagnols soumis aux insurgés furent ouverts aux Anglais, qui occupaient eux-mêmes ceux du Portugal. L'Autriche avait déjà secrètement rétabli ses relations avec l'Angleterre ; elle ne tarda pas à se déclarer ouvertement l'alliée de cette puissance.

La Russie avait adopté le système continental par complaisance pour la France : elle ne tarda pas à ralentir bientôt ses mesures et son énergie contre le commerce anglais ; ce fut le motif allégué par la France ensuite, c'est-à-dire, en 1812, pour lui faire la guerre.

Le roi et la reine de Prusse firent un voyage en Russie ; ils arrivèrent à Saint-Pétersbourg le 7 janvier, et y furent reçus avec de grandes démonstrations de joie. Ils rentrèrent à Kœnigsberg le 10 février.

Il y a en Hollande un ancien usage, celui de consacrer un jour d'actions de grâces et de prières publiques pour remercier Dieu de ses bienfaits, et pour le prier de détourner les maux qui menacent constamment cet état. Le roi désigna pour cette dévotion le mercredi 22 février. Le ministre des cultes Mollerus en donna pour motifs la guerre extérieure dont le royaume avait été préservé, les malheurs des dernières années, l'épuisement du trésor, le désastre de Leyde, les inondations de 1808 et celle de cette année, enfin l'anéantissement du commerce.

La situation de la Hollande était des plus tristes ; le roi espérait que le remède naîtrait de l'excès même des malheurs ; il en souffrait plus que tous, chacun en était persuadé dans le pays comme à l'étranger : cependant ce fut précisément alors, à l'occasion du jour de jeûne et de prières, que le nouveau

ministre de Vilpen, village situé à quelques lieues de la capitale dans le Nord-Hollande, se permit la sortie la plus violente. Ce village et les environs étaient habités par un grand nombre de seigneurs de la capitale, la plupart attachés à la cour; l'indignation fut générale, un grand nombre des auditeurs la laissa éclater, on demanda la punition de l'auteur d'un discours qui était aussi calomnieux que méchant, et qui répondait si mal au but qu'avait eu le gouvernement en ordonnant le jour de jeûne et de prières. Le pasteur fut mandé par les ministres de la police et de l'intérieur; le roi voulut le voir; c'était un très-jeune homme: il comparut avec émotion. Il méritait d'être puni sévèrement; on demanda au roi de le faire, de sorte qu'il pût servir d'exemple à ceux qui pourraient être tentés de l'imiter; mais le roi ne voulut le faire qu'à sa manière. Il le reçut froidement, mais poliment, lui demanda compte de tout, se fit répéter toutes les expressions dont le pasteur s'était servi; ensuite il lui peignit la situation du royaume et la sienne propre, et le força de convenir qu'il avait été aussi cruel qu'injuste en incul-

pant le gouvernement. Ce jeune homme demeura convaincu de son injustice, promit de changer du tout au tout, et ils se séparèrent bons amis. Effectivement il fit amende honorable de lui-même dans son église, et se conduisit depuis d'une manière exemplaire. Lorsqu'on proposa au roi de le punir sévèrement, il répondit : « Il m'importe encore plus de le convaincre que de le punir. »

Les maréchaux Dumonceau et de Winter furent rappelés et admis au conseil d'état. Le grand arrondissèment des côtes fut confié au lieutenant général Bruce, et l'escadre du Texel fut mise sous les ordres du contre-amiral Bloys van Treslong.

La cour d'Autriche continuait ses préparatifs de guerre. L'empereur Napoléon, rentré à Paris, demanda au prince primat d'écrire une circulaire aux membres de la confédération, pour la mobilisation des contingens.

La guerre avec l'Autriche était inévitable. Une partie des troupes françaises fut rappelée de l'Espagne; la guerre de plume, qui précédait toujours l'autre, commença.

Saragosse, après avoir été presque ré-

duite en cendres, se rendit à discrétion le 21 février. Le maréchal Lannes accorda un pardon général à cette malheureuse et intéressante ville. Palafox, qui y commandait, demeura prisonnier de guerre, et fut conduit en France. C'est à Saragosse qu'existait un parti qui appelait le prince Charles d'Autriche au trône d'Espagne.

On permit en France aux bâtimens américains de retourner directement en Amérique. Ils furent mis à la disposition du ministre américain à Paris, M. Armstrong, à condition qu'ils rentreraient directement en Amérique. On exigea d'eux des acquits à caution que les cargaisons qu'ils portaient en Amérique n'étaient que des productions territoriales de l'empire, et qu'elles ne contenaient aucun objet de commerce de l'Angleterre, ou de ses colonies.

Le général Andréossi, ministre de France à Vienne, quitta cette ville le 28 février, et laissa pour chargé d'affaires M. Dodun.

Au commencement de mars, le roi fit un voyage dans le département de l'Over-Yssel. Le but de ce voyage était d'inspecter le pays pour l'exécution du grand projet du watter-

stadt, l'agrandissement du lit de l'Yssel, d'examiner l'état des finances communales, et d'aplanir les différens qui existaient entre les catholiques et les protestans pour la possession des églises. Il visita Haltem, Zwoll, Deventer, et la plupart des villages. Partout il prit connaissance de l'état des finances, il redressa, autant qu'il lui fut possible, les griefs des administrations communales et des particuliers. Il examina surtout les digues qui avaient beaucoup souffert lors de la débâcle des rivières.

Après Deventer, il visita Hasselt et Gemuiden, Zwarte-Sluis, et Niewe-Sluis. Ces deux villages furent réunis sous une seule administration : ils ne sont séparés que par un pont. Sur les instances du magistrat d'Hasselt, on accorda une église aux catholiques. Il ordonna la réparation du chemin de Hasselt à Staphorst et Rooveen. La famille Van Merle reçut la permission de faire creuser un canal pour l'exploitation des tourbières, à condition que ce canal ne nuirait pas à celui qu'on construisait de Zwoll à Hardenberg.

La petite ville de Gemuiden était dans un

état florissant. Sa population est à peine de 1000 habitans, et elle avait alors 10,000 florins de revenus, point de déficit annuel, ni de sous additionnels.

Il ordonna la réparation du chemin de Gemuiden à Campen, et fut reçu dans cette dernière ville avec de grandes démonstrations de joie. Le 7 mars, après avoir reçu les autorités et les ministres des différentes religions, il visita l'hôtel de ville, la cathédrale, et les fabriques, parmi lesquelles il distingua celle de peluche, et de couvertures de laine. Les catholiques reçurent l'église nommé *Buitenkerk*, et les remparts furent cédés à la ville. Il témoigna sa satisfaction de l'état florissant de cette belle cité au bourgmestre, M. le baron du Hert. Le village d'Isselmuiden reçut des secours pour la réparation de la chaussée qui conduit à Campen. En retournant à Zwoll, il visita la digue dite le Vestkade, laquelle garantit la ville de l'inondation, lorsque celle-ci couvre la campagne de Zwoll. On ordonna aussi la construction d'une grande écluse à Zwoll, afin de garantir cette ville des fortes marées.

Digitized by Google

Dans la rédaction du budget général de l'état, on avait supprimé plusieurs remboursemens dus à quelques villes. Le roi dédommagea celle de Zwoll à cet égard par la cession des fortifications et des bâtimens dont l'état pouvait se passer. Il lui céda encore les sommes que la ville devait au trésor public; ce qu'il pouvait faire, puisque cette recette n'avait point été calculée sur le budget.

La commune de Raalte obtint la prolongation du canal, dit Vetering, jusqu'à elle.

A Zutphen il remarqua que les orphelins y jouissaient d'une meilleure santé qu'ailleurs; ils avaient le teint moins jaune et le ventre moins boursouflé. Cela confirma et justifia l'injonction réitérée plusieurs fois aux administrations, de ne pas nourrir les enfans uniquement de laitage, de farines et de légumes.

L'imprimerie de coton de Versteel, la tannerie et la fabrique de Bisschop prospéraient.

Les catholiques reçurent l'église de Nieuwe-Staad, ou Saint-Jenskerk. Les commerçans obtinrent que la petite rivière dite le Berkel,

fût rendue navigable en toute saison jusqu'aux frontières du royaume. Les eaux de ces parages furent dirigées de manière que la navigation du Schipbeek et celle du Berkel ne se nuisissent pas réciproquement. La construction de l'écluse, promise depuis long-temps, afin d'ouvrir la navigation de l'intérieur de la ville à l'Yssel, fut accordée.

Après avoir visité la digue nommée le Canondyk, il se rendit à Groll et à Wardirsveld, où il arrêta la reconstruction du pont emporté par l'inondation.

La petite ville de Lœchem est remarquable par les mines de cailloux du Rhin, et Winteeswyn par sa fabrique de futaine et de coton. Il passa ensuite à Breedwoord et à Alten. Au premier de ces villages il visita le haras qu'il avait établi depuis trois ans, et qui se trouvait dans un état prospère ; on y comptait un grand nombre d'étalons de pure race anglaise, qu'on était parvenu à faire venir de la Grande-Bretagne à l'aide des soins, de l'intelligence et du zèle de l'inspecteur Van Hoorick. Ce haras avait déjà fourni pour la troisième fois la monte dans toutes les provinces du royaume.

La reconstruction du pont emporté par l'inondation à Deutichem, et celle de l'église catholique de la même ville, furent décidées. Le séminaire catholique de Scheerenberg reçut une bibliothéque, et le nombre des élèves fut porté jusqu'à 60.

A Keppel, le roi visita l'écluse du vieux Issel et la fonderie de fer de M. Van Hemert.

Il accorda à la ville de Doesbourg la construction d'une grande écluse entre le vieil Issel et l'Issel proprement dit, et la réparation de la grande église. Il rentra ensuite au Loo.

On a vu que l'empereur Napoléon, ayant appelé le grand-duc de Berg au trône de Naples, avait fait prendre possession de ce grand-duché en son nom.

Le 3 mars, il en disposa en faveur du prince royal de Hollande, de la manière suivante.

« Napoléon, par la grâce de Dieu, etc., » etc. Le prince Joachim, grand-duc de » Berg et de Clèves, aujourd'hui roi de » Naples, nous ayant cédé, par le traité » conclu à Bayonne, le 15 juillet 1808, le

» grand-duché de Berg et de Clèves avec les
» états qui y sont réunis, nous avons résolu
» de céder et nous cédons par les présentes
» ledit grand-duché de Berg et de Clèves à
» notre neveu le prince Napoléon-Louis,
» fils aîné de notre bien-aimé frère le roi de
» Hollande, pour être possédé par ledit
» prince Napoléon-Louis en toute souverai-
» neté et transmis héréditairement à ses des-
» cendans directs, naturels et légitimes,
» de mâle en mâle, par ordre de primogé-
» niture, à l'exclusion perpétuelle des femmes
» et de leur descendance. Venant à s'éteindre,
» ce que Dieu ne veuille, la descendance di-
» recte, masculine, naturelle et légitime
» dudit prince Napoléon-Louis, ou ledit
» prince et ses successeurs étant appelés à
» monter sur le trône, en conséquence de
» leurs droits éventuels de succession, et se
» trouvant sans enfans mâles au moment de
» leur avénement, nous nous réservons à
» nous et à nos successeurs le droit de dis-
» poser dudit grand-duché, et de le trans-
» mettre à notre choix, ainsi que nous le
» jugerons convenable pour le bien de nos
» peuples et l'intérêt de notre couronne.

» Nous nous réservons également le gou-
» vernement et l'administration du grand-
» duché de Berg et de Clèves jusqu'au mo-
» ment où le prince Napoléon-Louis aura
» atteint sa majorité ; nous nous chargeons
» dès à présent de la garde et de l'éducation
» dudit prince mineur, conformément aux
» dispositions du titre 3 du premier statut
» de notre maison impériale.

» Donné en notre palais des Tuileries, le
» 3 mars 1809. »

Le roi reçut à l'improviste cette nouvelle durant son voyage, et il en donna connaissance à son conseil d'état et au corps législatif le 12 mars, par la lettre suivante :

« Messieurs, une lettre de l'empereur mon
» frère m'annonce la nouvelle aussi agréable
» qu'inattendue, qu'il a disposé du grand-du-
» ché de Berg en faveur de mon fils Napo-
» léon-Louis, prince royal. Je ne veux pas
» tarder un instant à en donner connaissance
» aux membres de mon conseil d'état et du
» corps législatif, en signe de ma gratitude
» pour les preuves continuelles qu'ils me
» donnent de leur attachement à leur pays
» et à moi ; et c'est ma première pensée,

» après avoir remercié l'empereur mon
» frère d'un événement que je regarde avec
» raison comme l'augure le plus favora-
» ble pour le bonheur de mon peuple et
» pour celui de mon fils chéri, qui, après
» les temps difficiles et orageux de mon
» règne, sera par-là encore en état de
» consolider l'existence du pays, et de lui
» donner le soulagement et le dédommage-
» ment qui lui seront nécessaires si long-
» temps.

» La nation verra encore en cela une
» preuve incontestable des bons sentimens
» de mon frère et de la France envers ce
» pays; ils doivent imposer silence aux pro-
» pos et aux menées des intrigans et des
» esprits superficiels. Quoique je suivrai
» bientôt cette lettre, mon voyage étant à
» sa fin, je n'ai pas voulu tarder à en don-
» ner connaissance, mon voyage étant cause
» que le courrier est déjà fort en retard,
» puisqu'il ne m'a rejoint qu'hier au soir.

» Sur ce, messieurs, etc., etc.

» Assen, 12 mars 1809. »

Le roi fut extrêmement content de cette

donation, parce qu'il crut deviner que l'intention secrète de l'empereur avait été de la faire à la Hollande, puisqu'elle était convenable aux intérêts de la France, mais sans en faire jouir le roi actuel, dont l'empereur était visiblement mécontent. Cependant deux choses durent le blesser dans cet acte plus que la considération précédente, et c'était de n'avoir pas été prévenu des dispositions qui intéressaient si essentiellement son fils, d'avoir appris la cession par une simple lettre d'avis. La seconde, et la plus pénible des considérations qu'elle fit naître, fut de voir que, sans son consentement et sa participation, on séparait à jamais son fils de lui, et qu'on le privait de ses droits incontestables de tutelle et de surveillance. Cependant il fit taire les ressentimens de son affection; il espéra que des sacrifices aussi forcés, par cela même, n'auraient pas un effet durable, et que du moins ils serviraient un jour à agrandir la Hollande de tout le grand-duché de Berg, et à donner au royaume les moyens de se relever d'un long état de souffrance.

Pendant les années 1806 et 1807, l'Ost-

Frise n'avait supporté aucun des impôts du royaume, ni de guerre ; sa contribution pour l'année 1808 avait été fixée à 2,000,000. Le roi se proposait de visiter ce département, et de réduire cette contribution si elle était disproportionnée avec les facultés des contribuables. Il ne put continuer son voyage à cause des relations politiques du pays qui l'empêchaient de s'éloigner trop du centre des affaires ; mais, ayant reçu de nouvelles réclamations de l'Ost-Frise, il réduisit la contribution de l'année à la moitié, de son propre mouvement.

Le 15 mars, le ministre de l'intérieur fit la clôture de la session ordinaire du corps législatif, et, le lendemain 16, il fut réuni en session extraordinaire. M. De Vos fut réélu président. L'objet principal des discussions durant cette session fut le projet de loi relatif à la noblesse. Le baron et premier chambellan Van Pallandt Van Eerdt, conseiller d'état, fut chargé de présenter le projet de loi relatif à cet objet. Ce projet fut adopté ; mais il est inutile de le rapporter, de même que le discours prononcé par M. De Pallandt à cette occasion, parce que cette loi eut une

courte durée. Elle se distinguait des lois françaises sur cet objet par des différences notables: 1°. Toute l'ancienne noblesse du pays fut reconnue; car ce travail sur la noblesse ne devait et ne pouvait être que préliminaire au travail définitif de la constitution projetée pour l'époque de la paix générale. Dès lors il n'y avait pas lieu à dégrader les nobles anciens sous un gouvernement auquel ils s'étaient soumis presque sans exception et qu'ils servaient loyalement. D'après cela, on comprendra pourquoi il ne voulut que reconnaître les anciens titres en les faisant constater par un collége héraldique qu'il institua d'abord, et ensuite il se réserva le droit d'ajouter au corps des nobles tous les nouveaux membres qu'il en croirait dignes; ce qui, loin d'être défavorable à ceux-ci, leur était au contraire très-utile, puisque les anciens faisaient rejaillir sur eux le lustre acquis à leurs noms par le temps. 2°. La seconde différence remarquable avec la noblesse française nouvelle, c'était la fortune; l'institution de majorats considérables en Hollande eût été très-nuisible, parce que la division et la médiocrité des fortunes firent toujours

le bonheur des Hollandais, chez lesquels il y a une grande richesse totale, mais peu de fortunes colossales; on pourrait même dire point. On borna ces nouveautés sur la noblesse à l'institution du collége héraldique, et à la reconnaissance d'une noblesse *constitutionnelle*, parce qu'il ne pouvait qu'indiquer les améliorations et les institutions nécessaires au pays que surveillaient minutieusement les agens du gouvernement français, lequel ne voulait aucun changement qui différât en quelque chose des institutions françaises. La troisième différence, c'était l'érection d'un certain nombre de terres auxquelles étaient attachés les titres de comtés ou baronnies, et que le roi se réservait de donner aux personnes qui se seraient mises dans le cas d'être récompensées, à condition que ces domaines rentreraient à la couronne dans le cas où la succession directe viendrait à manquer.

C'est cette dernière disposition que le roi regardait comme la seule et véritable base constitutionnelle de la noblesse dans un gouvernement monarchique, mais libre; c'est-à-dire, qu'il aurait voulu régler cette

institution de manière que, par la suite du temps, il n'y eût plus eu d'autres titres que ceux appartenant aux terres, et pas d'autres terres titrées que celles provenant de la couronne, dont elle aurait récompensé ses serviteurs et ses amis; à leur mort, ces terres devaient revenir à la couronne, et n'auraient pas dû passer dans la possession du fils sans une nouvelle donation du roi faite à l'âge de majorité, si le sujet méritait cette faveur. Car la noblesse n'est honorable et réelle qu'alors qu'elle s'unit au mérite personnel; sans lui elle semble en contradiction avec son institution. Si elle consiste dans la récompense due aux services, au mérite et aux talens prouvés, en l'accordant d'avance par l'hérédité, n'est-ce pas faire le contraire? Il faudrait, pour le lustre et l'intérêt de la noblesse elle-même, que le fils d'un gentilhomme fût préféré pour succéder à son père à mérite égal, mais jamais sans mérite et sans aucun autre titre que celui de la naissance; il n'y a que dans la famille régnante où l'hérédité semble indispensable, parce qu'elle n'est pas établie pour l'intérêt et l'avantage des membres de cette famille, mais pour

l'utilité de la société : c'est dans ce cas une espèce de magistrature.

Le 29 mars, le roi envoya au corps législatif le message suivant :

« Messieurs, la situation d'une grande » partie du sol que nous habitons devient plus » dangereuse d'année en année. Dans ces » deux derniers hivers, leurs ravages ont été » terribles, plus par les dangers dont ils ont » menacé la plus grande partie du sol du » royaume, plus encore en faisant connaître » la grandeur et les difficultés des moyens » indispensables pour garantir notre terri- » toire, plus enfin par le pressentiment de » l'avenir, que même par les malheurs dont » nous sommes les témoins.

» Il ne faut pas chercher dans le passé » notre garantie contre l'avenir ; il ne faut » pas croire que, parce que nous sommes » échappés à de plus grands malheurs, nous » y échapperons toujours, et qu'en consé- » quence nous n'avons nul besoin de moyens » extraordinaires, et qu'il suffit de prendre » les précautions qu'on a toujours prises » jusqu'ici.

» Nous devons remercier la Providence,

» au milieu des désastres et des victimes de
» chaque hiver, de ce qu'elle nous a pré-
» servés de malheurs plus grands, et consi-
» dérer l'absence de plus grands malheurs
» comme un avertissement qui nous est ré-
» pété chaque année, d'employer tous les
» moyens qui sont en notre pouvoir pour
» assurer l'existence physique du royaume.

» Les Hollandais sont les compatriotes
» de ces hommes auxquels votre patrie doit
» son existence et la gloire de son nom ; ce
» n'est point assez de montrer un courage,
» une résignation héroïque dans ces momens
» de désastres où les dangers sont inévitables;
» il faut oser envisager l'état des choses, et
» faire, puisqu'il l'exige, tous les efforts
» humainement possibles, sans restriction
» et sans aucune considération particulière.
» C'est lorsqu'on a fait tous ses efforts pour
» prévenir les dangers et les malheurs, qu'on
» peut les attendre tranquillement; mais il
» est trop pénible d'être témoin de maux
» contre lesquels il n'est, lorsqu'ils arrivent,
» aucune garantie ni aucun remède : les plus
» grands efforts, quels qu'ils soient, ne sont
» jamais alors proportionnés à la situation

» du moment, situation insupportable, lors-
» qu'on a la persuasion qu'ils auraient pu
» être prévenus, ou fortement diminués.
» C'est dans cette conviction que, même au
» milieu de l'hiver qui vient de finir, nous
» nous sommes occupés de rechercher des
» moyens salutaires et efficaces pour l'hiver
» prochain. Ils existent, et il est possible de
» les mettre en usage en grande partie avant
» le mois de décembre.

» Nous avons fait connaître nos intentions
» aux hommes les plus experts; nous avons
» discuté leurs projets; ceux que nous adop-
» terons seront sous la garantie de leurs ta-
» lens et de leur réputation.

» Mais l'exécution de ce plan, dans un si
» court espace de temps, demande et exige
» des mesures extraordinaires et d'énormes
» dépenses. Le budget de l'année ne sau-
» rait y pourvoir. Le système de finances est
» définitivement arrêté; il est impossible
» de le changer, même pour un objet aussi
» majeur. Il est également impossible d'aug-
» menter encore les charges publiques que
» les circonstances malheureuses de la guerre
» rendent déjà si lourdes.

Digitized by Google

» Messieurs, vous verrez, par le projet de
» loi qui vous est présenté, que ce moyen
» peut fournir aux dépenses du watterstadt
» pour le grand objet que nous nous propo-
» sons cette année. Il n'augmente pas les
» charges, dont nous sentons et connais-
» sons le poids; il n'augmente pas non plus
» la dette publique, ni ne change notre sys-
» tème de finances, ce qui est impossible;
» cette mesure serait un sacrifice pécuniaire,
» pour ceux qui y prendront part, si l'inté-
» rêt de tous ne se trouvait pas dans l'inté-
» rêt général; si notre but n'était pas la con-
» servation et la sûreté générale, dans les-
» quelles tout est compris.

» Mais le mois de mars s'est déjà écoulé;
» le court espace qui nous sépare de l'hiver
» prochain ne sera suffisant pour tout ce qui
» est à faire, qu'autant qu'on mettra la plus
» grande activité, le plus grand ensemble,
» le plus grand dévouement. Nous faisons
» donc un appel à la nation : que chacun
» s'empresse de participer à la mesure qui
» vous est proposée; qu'elle soit considérée,
» non comme une opération de finance,
» mais comme une charge extraordinaire.

» L'intérêt a dû être basé par cette raison, et
» proportionné à la somme nécessaire et à
» la valeur des seules hypothèques qu'il a été
» possible de réunir dans ce moment. Si
» cette charge est la plus douce possible, si
» elle est, dans notre situation, la plus digne
» et la plus convenable à la nation, qu'elle la
» convainque que nous sentons tout le poids
» des circonstances de la guerre et des
» charges qui pèsent sur tous, et qu'elle en-
» gage l'unanimité de la nation à concourir
» de tous ses moyens, et à réunir tous ses
» efforts pour le soulagement et le bien-être
» général.

» Donné, etc. Amsterdam, le 29 mars
» 1809. »

Voici le décret :

« Art. I. Une somme de six millions de
» florins, à trouver de la manière énoncée
» ci-dessous, sera particulièrement destinée
» à faire face aux dépenses extraordinaires de
» l'année courante.

» II. Afin de trouver la somme susdite de
» six millions de florins, il sera ouvert au
» trésor public un emprunt volontaire, jus-

» qu'à la concurrence de ladite somme, et
» portant un intérêt de quatre pour cent.

» III. Ledit emprunt sera affecté sur des
» domaines donnant un revenu net de deux
» cent quarante mille florins par an, qui y
» seront attachés comme hypothèques spé-
» ciales, à savoir en domaines nationaux
» non hypothéqués, pour un revenu net de
» cent quarante mille florins par an, et en
» domaines royaux en Ost-Frise, pareille-
» ment non hypothéqués, pour un revenu
» net de cent mille florins.

» IV. L'emprunt sus-mentionné sera rem-
» boursé par la vente successive des do-
» maines qui lui servent d'hypothèques spé-
» ciales; on commencera cette vente le plus
» tôt possible.

» V. Afin d'assurer d'autant plus efficacé-
» ment le remboursement de cet emprunt, le
» prix de la vente des domaines qui lui sont
» affectés ne pourra se payer qu'en obliga-
» tions *(los venten)* provenant du présent
» emprunt, à l'exception toutefois des
» sommes requises pour solder les comptes
» de la vente, et trop petites pour pouvoir
» être payées en obligations.

» VI. Pour que les stipulations de l'arti-
» cle V puissent avoir leur entier effet, l'em-
» prunt actuel ne sera pas inscrit au grand
» livre de la dette publique, mais il sera dé-
» livré aux intéressés des obligations (*los*
» *venten*) avec des coupons; dans les obli-
» gations, il sera inséré l'indication nomi-
» native des domaines qui y sont affectés
» comme hypothèques spéciales, et de leurs
» revenus.

» VII. Le prix de la vente des domaines
» donnés par nous en hypothèque pour
» cet emprunt, sera remboursé à notre
» trésor sans aucun intérêt, au 1er. janvier
» 1827, ou à telle époque moins reculée
» que la situation du trésor public et des fi-
» nances du royaume pourrait permettre. »

Ce projet de loi fut accompagné d'un discours prononcé par le conseiller d'état Élout, jurisconsulte habile et éloquent. C'est ici qu'il convient de parler de l'état du royaume sous le rapport du watterstadt, et d'abord d'indiquer les travaux exécutés dans le royaume pendant le règne du roi. (Voyez la note n.° 1, aux notes et supplément.)

L'état du watterstadt est l'objet le plus es-

sentiel en Hollande; il est urgent d'assurer le sol du pays autant que la prudence humaine peut s'en flatter, contre les ravages de la mer, et surtout des fleuves, et d'adopter à cet égard un système général, ce qui a toujours manqué à la Hollande, comme on l'a déjà dit. Ce système, pour être complet, nécessiterait beaucoup de temps et de frais, mais il pouvait être achevé un jour, en ne le discontinuant pas une fois qu'il serait entrepris; et cela, au lieu d'entasser digues sur digues selon le besoin ou l'intérêt de chacun. Il consistait à adopter pour base le cours et la situation des rivières et des côtes, sans s'embarrasser des divisions des propriétés. Il faudrait principalement ouvrir un libre passage aux rivières dans la *Betuwe*, et les autres parties basses du terrain, en baissant les digues et en exhaussant le sol des villages et des maisons. Cela mettrait ces contrées hors de danger pendant l'hiver, et dans une position telle, que chaque année leur sol gagnerait par l'exhaussement lent, mais progressif, que leur procurerait le limon apporté par la crue des eaux. C'est ainsi que le *Delta* en Égypte est fertilisé chaque année,

et que, loin d'être en péril à l'approche de l'inondation, ce pays au contraire reçoit d'elle tous ses avantages.

On s'étonne qu'un système si utile, si simple, si économique, si nécessaire à la Hollande dont le territoire est en péril bien autrement que la basse Égypte; on s'étonne, dis-je, qu'un tel système n'ait pas été suivi dès long-temps, et même de tout temps. Cependant, quand on songe aux deux vices radicaux du caractère national, l'horreur du changement et l'intérêt de province, de ville, et de famille, l'on comprend comment, en dépit du bon sens et de tant de désastres, malgré les avertissemens donnés par tant de petites mers internes, les Hollandais continuaient à multiplier des digues les unes sur les autres, et à se garantir à prix d'or pour le moment seulement, sans s'arrêter au danger de l'avenir qu'un tel aveuglement augmente de deux manières : en multipliant le mal, et en rendant l'amélioration générale chaque année plus difficile. *Bruenings*, *Conrad*, dernièrement *Beyring* d'Arnhem, mort en 1808, au grand chagrin du roi, et tous les autres ingénieurs habiles

que le pays eut à différentes époques, ont senti cette vérité ; mais il leur était impossible de se faire écouter. Peut-être le roi y serait-il parvenu : les malheurs du watterstadt sous son règne, malheurs presque continuels, lui eussent donné en peu d'années les moyens d'amener la nation à partager son opinion et son ardeur sur un objet si important.

Le dernier décret sur la clôture des ports de la Hollande n'avait de force que jusqu'au 31 mars : puisque le roi ne pouvait l'abroger, il voulut au moins le modifier, et mettre toutes les mesures relatives à cette affaire en parfaite harmonie avec ce qui se pratiquait en France. Il créa donc un directeur général des douanes, qu'il chargea de veiller principalement à ce que les mesures contre le commerce anglais fussent exécutées. Jusqu'ici cette surveillance avait été confiée au ministre des finances ; mais les occupations nombreuses dont il était chargé ne lui permettaient pas de se livrer uniquement à cette surveillance. Voici le décret :

« Considérant que le terme de notre dé-
» cret du 27 novembre 1808, n°. 5, vient
» à expirer le 31 de ce mois ; considérant

» qu'il est nécessaire de prendre en ce mo-
» ment de nouvelles dispositions, soit pour
» renouveler le décret sus-mentionné, soit
» pour remettre en vigueur les décrets an-
» térieurs concernant le mode de prohibi-
» tion de tout commerce avec l'ennemi;
» soit enfin pour y substituer en entier ou
» en partie d'autres mesures propres à met-
» tre toutes les affaires relatives à la navi-
» gation en parfaite harmonie avec le sys-
» tème de la France et de l'empereur notre
» frère, et voulant tendre toujours vers ce
» but essentiel (malgré la difficulté des cir-
» constances de la guerre maritime et des
» souffrances du commerce, pour son propre
» intérêt même), nous avons décrété et dé-
» crétons ce qui suit :

» Art. Ier. Tout commerce, toute corres-
» pondance, et toute communication avec
» l'Angleterre et ses colonies restent inter-
» dits, selon la teneur des lois, de nos dé-
» crets et règlemens antérieurs, même pour
» ceux dont le terme expirait au 31 de ce
» mois, pour autant qu'il n'y serait pas dé-
» rogé par le présent décret.

» II. Est permise l'exportation des cinquan-

» te-deux articles suivans pour les pays amis
» ou neutres, avec des vaisseaux hollandais, ou
» sous pavillon de puissances alliées ou neu-
» tres, savoir : *poterie, vinaigre, roseaux,*
» *azur, ognons de fleurs, livres, haricots,*
» *beurre, eau-de-vie, tuiles, pois verts et*
» *blancs, gazes, fil, rubans de fil, genièvre,*
» *avoine, cercles, horlogeries, ouvrages en*
» *bois, peaux sèches, fromages, cambroie,*
» *ouvrages en cuivre, cuirs, toileries, blanc*
» *de plomb, colle, garance, meubles, huiles*
» *de graines, anguilles, papier, parfume-*
» *ries, pendules, plumes, arbres de jardins*
» *et plantages, pipes, sel de Saturne, écorce*
» *moulue, cartes à joner, tourbes, briques,*
» *amidon, tabac, ciment moulu, lin, fruits,*
» *vins, graine de trèfle, semences de jar-*
» *dins, ferreries, manufactures de soie.*

» III. L'importation des trente-deux articles
» suivans est permise, savoir : *blé, soies de*
» *porc, eau-de-vie, fruits, grains, peaux de*
» *lièvre, chanvre, graine de chanvre, bois*
» *de charpente et de construction, cuirs de*
» *Russie, graine de navet ou colza, cuivre,*
» *liége, graine de lin, nattes, bois, potasse,*
» *morue sèche ou stockvisch, tabac, suifs,*

» *goudron, huile de poisson du nord, colle* » *de poisson, chanvre, cire, cassoudes ou* » *ridasse, laines, vins, fer, plomb, chan-* » *delles, cuirs, et peaux non ouvrées.*

» IV. Les objets destinés à l'exportation » ne pourront être chargés qu'après en avoir » donné connaissance au directeur des doua- » nes, avec spécification exacte des objets, » et seulement dans les ports d'Amsterdam, » Rotterdam, Dordrecht, Middlebourg, Gro- » ningue, Embden, Harlingen, Veere, Zier- » cksée, Delfszyl, et Browerhaven.

» V. Pour qu'un bâtiment puisse être ad- » mis dans les ports de ce royaume, il devra » entrer sur son lest, ou bien avoir un char- » gement des productions du Nord, spéci- » fiées dans l'article 3, à l'exception seule » des bâtimens chargés de sel et de ceux » auxquels nous avons donné, en 1806 et » 1807, la permission de chercher une car- » gaison de thé en Chine, pourvu qu'ils » soient porteurs, et qu'ils puissent présenter » l'expédition de l'autorisation ci-dessus » mentionnée.

» VI. Aucune autre cargaison que celle » d'objets mentionnés en l'article 4, ne

» pourra être admise, sous quelque prétexte » que ce soit ; tous les objets prohibés, » quels qu'ils puissent être, et quelle que » soit leur quantité, seront confisqués de » même que le navire à bord duquel ils se- » ront trouvés.

» VII. Si des avis et renseignemens don- » nés aux préposés des douanes élèvent des » soupçons sur l'origine des cargaisons, » elles seront mises provisoirement en en- » trepôt, jusqu'à ce qu'il ait été reconnu » et décidé qu'elles ne proviennent ni de » l'Angleterre, ni de ses colonies.

» VIII. Nos consuls de commerce qui dé- » livreront des certificats d'origine pour les » marchandises qui seront chargées dans les » ports de leur résidence à destination de ceux » de Hollande, ne se borneront pas à attester » que les marchandises ou denrées ne vien- » nent ni de l'Angleterre, ni de ses colonies » et de son commerce ; ils indiqueront le lieu » de l'origine, les pièces qui leur ont été pré- » sentées à l'appui de la déclaration qui leur » a été faite, et le nom du bâtiment à bord » duquel elles ont été transportées primitive- » ment du lieu de l'origine dans celui de leur

» résidence. Ils adresseront un duplicata
» de leur certificat à notre directeur des
» douanes.

» IX. Tous ceux de nos officiers, fonc-
» tionnaires, employés ou agens, qui seront
» convaincus d'avoir favorisé des contraven-
» tions à ce décret, seront punis d'après toute
» la rigueur des lois.

» X. Afin de simplifier la marche des af-
» faires, et d'avoir une surveillance plus ac-
» tive et plus prompte à l'égard de cet objet,
» nous chargeons et rendons responsable de
» cette exécution le directeur de nos doua-
» nes, établi par décret de ce jour. Nous le
» rendons personnellement responsable ;
» voulons qu'il travaille directement avec
» nous, au terme dudit décret, et que nul
» autre n'en soit chargé.

» XI. Les trois commandans des grands
» arrondissemens des côtes continueront leur
» surveillance et leur commandement, mais
» ils ne seront chargés que de prêter main-
» forte aux douanes en cas de besoin, et les
» postes de nos troupes de terre et de mer ne
» se mêleront des affaires des douanes que
» sur la demande des employés de celles-ci.

» XII. Les agens de la police, qui jusqu'i-
» ci auraient pu être chargés de quelque
» partie relative au blocus, n'en sont plus
» chargés à dater de ce jour, et se borneront
» à leurs fonctions ordinaires; notre inten-
» tion manifeste étant que la douane seule
» soit chargée des affaires du blocus et que
» le directeur et les employés, collective-
» ment et personnellement, soient respon-
» sables de la stricte exécution de nos
» ordres.

» XIII. Les commandans des trois arron-
» dissemens des côtes commanderont, ainsi
» que cela a lieu dans ce moment, les
» troupes de terre et de mer qui se trouvent
» dans leurs arrondissemens; mais ils ne
» rendront de compte qu'au seul ministre
» sous les ordres duquel ils se trouvent : et
» ainsi celui du Texel rendra ses comptes au
» ministre de la marine, ceux de la Haye et
» de Groningue au ministre de la guerre.
» Les officiers et détachemens particuliers de
» la marine dans les arrondissemens de la
» Haye et de Groningue, et ceux de l'armée
» de terre dans l'arrondissement du Texel,
» ne feront de rapport sur les affaires des

» douanes à leur ministre, qu'autant qu'il
» le leur demandera; mais ils ne sont nulle-
» ment dispensés des rapports de police et
» des services ordinaires, suivant les ordres
» et instructions du ministre. Ils ne sont sous
» les ordres du commandant général de l'ar-
» rondissement que sous les rapports des
» douanes et de la surveillance des côtes.

» XIV. Les trois commandans des grands
» arrondissemens, indépendamment des
» rapports journaliers des douanes qu'ils en-
» verront à nos ministres de la guerre ou de la
» marine, pourront nous expédier, même
» par courrier extraordinaire, tous les rap-
» ports qu'ils jugeraient d'un intérêt ma-
» jeur.

» XV. Notre directeur des douanes est
» chargé et responsable de la stricte exécu-
» tion du présent décret, qui sera porté à la
» connaissance de nos ministres des finances,
» de la guerre, de la marine, et de la justice
» et police, de même qu'à celle du tribunal
» des prises. »

Ces pièces, quelque ennuyeuses qu'elles soient, sont cependant trop essentielles à l'exposé du gouvernement du pays pour

pouvoir être négligées : elles feront voir combien la Hollande fut sincère et résignée dans ce temps aux volontés de la France, malgré tout ce qu'elle souffrait et tout ce qu'on a dit à cet égard.

Une révolution aussi soudaine que singulière fit alors descendre du trône le roi de Suède Gustave-Adolphe. L'armée suédoise était occupée à la guerre contre la Russie, lorsque les troupes qui se trouvaient en Norwège font tout à coup volte-face et marchent sur la capitale, où elles avaient sans doute des intelligences, puisqu'on refusa au roi les moyens de défense, et qu'on l'empêcha de sortir de Stockholm. Dès que les révoltés furent dans le voisinage de la ville, trois officiers, le maréchal Klingsporr, le général Adlercreutz, le colonel Silfersparre, accompagnés du président Tersmeder, se rendirent chez le roi, le désarmèrent, l'arrêtèrent, lui annoncèrent sa déchéance, et le firent conduire au château de Drottningholm. La reine, le prince royal et ses sœurs, restèrent à Haga. Le duc de Sudermanie, oncle du roi, fut nommé régent du royaume. Le 15 mars, une proclamation annonça ce changement

et convoqua les états, lesquels ne l'avaient pas été depuis long-temps. Pendant que ceci se passait, les Russes se disposaient à faire un débarquement près de Stockholm. Déjà vingt-cinq mille hommes, sous les ordres des généraux Bagration et Knorring, se trouvaient en mouvement contre l'île d'Aland, lorsque le major Afverdson leur apprit le changement de gouvernement, et leur demanda un armistice qu'ils ne voulurent point accorder. Cependant cette négociation donna le temps aux Suédois de se retirer, ce qu'ils ne purent effectuer sans être poussés l'épée dans les reins par des forces très-supérieures.

Le 17 mars, les Russes étaient à Golby, sur la route de Stockholm; et le 20 de ce mois, le régent demanda à la nation des avances pécuniaires.

Une convention fut conclue entre les généraux Barclay de Tolly et Cronstedt, à la suite de laquelle les Russes évacuèrent Umea, et se retirèrent à Vasa. Enfin, le 29 mars, le roi Gustave signa l'acte d'abdication à Gripsholm; mais il n'abdiqua que pour lui; il ne fit aucune mention de ses descendans.

L'empereur Alexandre, ayant appris ce qui

venait de se passer à Stockholm, envoya M. Alopeus pour compliminter le régent. Celui-ci, de son côté, envoya à Pétersbourg le baron Schwerin, chargé de répondre aux félicitations de l'empereur Alexandre, et d'ouvrir des négociations de paix. Ce négociateur ne put conclure un armistice formel; il put à peine obtenir une suspension d'armes provisoire, car la Russie voulait que la reine fût régente pendant la minorité du prince royal, qu'elle cédât la Finlande, et fermât ses ports aux Anglais.

Affaires du saint siége.

A Rome, les vexations contre le saint siége continuaient. Quoique le saint père eût défendu le carnaval, l'autorité militaire voulait qu'il eût lieu; on en fit les préparatifs par force, mais le peuple n'y prit aucune part. On ferma les boutiques et les fenêtres qui donnaient sur le cours, personne n'assista à la course des chevaux, on ne se masqua point; l'on fut forcé de retirer les ordres qu'on avait donnés.

On força les Espagnols qui se trouvaient

à Rome de prêter serment au nouveau roi d'Espagne ; ceux qui s'y refusèrent furent conduits au château ; le ministre, M. de Vargas, qui résidait près le saint père, fut transporté à la citadelle de Fenestrelle.

On forma un corps de gendarmerie composé de sujets du saint siége, malgré les protestations du pape. On s'empara de la police des provinces qui étaient encore sous l'autorité apparente du saint père.

Affaires d'Espagne.

Malgré tous les succès que l'armée française remportait chaque jour sur les Espagnols, l'insurrection prenait toujours plus de force ; dès que les insurgés étaient dispersés, ils ne tardaient pas à se rallier et à se renforcer. Le marquis de la Romana, qui avait été défait à Epinosa, reparut en Galice avec des forces imposantes, et défia les Français. Dans la bataille du 17 mars, la brigade hollandaise se couvrit de gloire. Elle quitta son camp de Talaveyra de la Reyna le 15 mars, passa le Tage, et le lendemain elle arriva à Paraleda de Gardin. Le 17, elle ren-

contra l'ennemi près de Bonnal, et le chassa de sa position. L'ennemi s'étant retiré dans les rochers, la division du général Laval les attaqua; la brigade hollandaise était en réserve; les Hollandais se formèrent en carré, soutinrent l'attaque de la division sous un feu très-vif de mousqueterie et de mitraille, et s'avancèrent l'arme au bras contre les retranchemens; cette manœuvre audacieuse mit l'ennemi en fuite et décida la victoire.

Le 29 mars, le général Sébastiani défit complétement les Espagnols près de Ciudad Reale, et les dispersa au delà de la Sierra Morena. Dans cette bataille, les hussards hollandais chargèrent l'infanterie espagnole avec une rare intrépidité, et avec le plus grand succès. Parmi les officiers qui s'y distinguèrent le plus, on compta le colonel Roest, les capitaines Coti, Weitzel et Falken, l'adjudant-major Hoevenaar, les premiers lieutenans Verhagen et Lesueur, les lieutenans Van Omphal et Rodekerke, et le sous-officier Hunnerman. Le général Sébastiani écrivit au roi sur cette affaire dans les termes suivans :

« Je me crois obligé de rendre compte à

» V. M. de la conduite brillante de ses
» hussards, et particulièrement de leur co-
» lonel, le chevalier Roest van Alkemade.
» Leur conduite aux affaires qui viennent
» d'avoir lieu le 7 de ce mois à Ciudad Rea-
» le, et le 28 à Santa Cruz, les immortalise.
» Le courage qu'ils ont déployé, les services
» qu'ils ont rendus dans ces journées, ont été
» appréciés par toute l'armée, et particuliè-
» rement par moi. Mais, en donnant à
» V. M. une nouvelle qui lui sera aussi
» agréable, je regrette d'avoir à lui annoncer
» que le colonel Roest van Alkemade a été
» grièvement blessé en chargeant l'ennemi
» avec une rare intrépidité. Nous avons tout
» lieu d'espérer qu'il se rétablira : je le dé-
» sire d'autant plus, que V. M. conservera
» un sujet aussi vaillant, qu'il se montre dé-
» voué à son roi et à sa patrie.

» Je suis, etc. »

L'adjudant-major Hoevenaar et le sous-officier Hunnerman, voyant leur colonel dangereusement blessé, volèrent à son secours, et le délivrèrent des ennemis qui l'avaient déjà entouré. Le colonel Roest van Alkemade, à la tête d'un escadron du régiment,

chargea un corps espagnol fort de trois mille hommes d'infanterie et d'un régiment de cavalerie.

Ce régiment reçut en récompense le titre de hussards de la garde ; on lui permit de porter le chiffre L, comme distinction, au lieu du numéro du régiment. L'ancien colonel Van Goes et Roest van Alkemade furent nommés généraux-majors. L'adjudant-major Hoevenaar fut nommé lieutenant colonel, le sous-officier Hunnerman lieutenant. Ces deux derniers reçurent la décoration de l'ordre de l'Union. Il promit la première place de commandeur vacante au général Roest van Alkemade. En même temps, le ministre de la guerre fit connaître aux différens corps de l'armée la satisfaction qu'éprouvait le roi sur la brillante conduite de ses troupes en Espagne, particulièrement des hussards. Quelques mois après Roest fut nommé grand maréchal du palais.

Pendant que le général Sébastiani battait les Espagnols près de Ciudad Reale, le maréchal Victor, duc de Bellune, remportait une victoire sur le général Cuesta, près de Merida.

Des troubles ne tardèrent pas à se manifester dans l'Amérique méridionale ; deux partis se déclarèrent : les royalistes et les indépendans.

La réserve de l'armée française en Espagne fut confiée au général Hédouville.

Le maréchal duc de Trévise, Mortier, marcha dans les Asturies contre le général marquis de la Romana, qui fut battu à Oviedo.

Peu de temps après, celui-ci fut forcé de se rembarquer sur une corvette, et d'abandonner les restes de son armée à son neveu Caro.

Pendant ce temps, le corps législatif de Hollande terminait sa session extraordinaire ; il fut présenté au roi, qui répondit de la manière suivante au discours du président Devos van Steenwick.

« Messieurs, votre session va finir ; le » projet de loi qui vous sera présenté demain » est la dernière proposition que vous rece- » vrez de nous cette année. Plus heureux » dans vos fonctions, l'exécution des objets » importans qui ont été arrêtés et terminés » ne vous concerne plus. Cependant, mes-

» sieurs, votre tâche n'est pas finie. En » tout temps, même aux époques les plus » tranquilles et les plus ordinaires, les tra- » vaux que vous avez arrêtés auraient eu » besoin des suffrages et de l'appui, comme » des explications et des éclaircissemens des » membres de votre assemblée qui connais- » sent l'esprit et le but de ces travaux, de » quelle manière ils sont en rapport avec » la situation générale de l'état. Cela étant, » combien l'appui de vos lumières, de » votre suffrage, n'est-il pas urgent dans » ces temps de guerre, de crainte et de mé- » fiance! Oui, messieurs, la tâche qui vous » reste est plus facile, mais également noble » et utile. C'est à vous, en rentrant dans vos » provinces, à réunir l'assentiment général » à l'égard de tout ce qui a été fait cette » année.

» La confiance la plus absolue peut à la fois » diminuer les soucis, les peines, et sur- » tout les difficultés des affaires publiques » dans ces temps de guerre, et aussi nous » donner seule l'appui et le dédommage- » ment que nous désirons vivement, et qui » nous sont indispensables.

Digitized by Google

» Durant le cours de votre session, l'époque » de la paix générale a paru s'éloigner en- » core, et des malheurs craints, mais ines- » pérés, auraient pu compromettre l'exis- » tence d'une grande partie du royaume, et » déranger les finances de l'État, s'il était » possible de s'écarter du seul système qui » puisse les rétablir. Heureusement que la » nation s'est montrée telle que l'on devait » s'attendre à la trouver ; elle est encore et » elle est toujours hollandaise, essentielle- » ment bonne, juste, raisonnable. Elle » s'est chargée seule de réparer les pertes » des victimes de ces désastres. Nous n'avons » point vu sans attendrissement, et en même » temps sans orgueil la grande ville donner » l'exemple, et offrir elle seule des secours » deux fois plus considérables que le total » des dons patriotiques offerts il y a dix ans » pour des circonstances à peu près sem- » blables.

» La seconde ville du royaume ne s'est point » contentée d'un don considérable ; plus » voisine des lieux qui ont souffert, elle en » a profité pour doubler ses dons d'une ma- » nière aussi grande que prompte et immé-

» diate. Deux autres villes qui ont particulièrement souffert dans ces derniers temps » par un malheur et des circonstances particulières, ont suivi ce noble exemple, malgré leur situation, et les entraves que ce » pays éprouve de tous côtés par l'interdiction du commerce continental, qui dure » encore.

» Cependant il nous reste bien des choses » à faire ; il faut que toutes les lois, toutes » les institutions soient homogènes entre » elles et avec la constitution de l'état, à » commencer même par les règlemens des » communes. Il faut que cette dénomination de plat pays soit perdue à jamais ; il » faut que les soins et la surveillance du » gouvernement s'étendent sur le dernier » paysan comme sur le plus riche citoyen, » il faut que le gouvernement n'abandonne » à personne cette obligation sacrée, la » première de toutes ; il faut que ce patriotisme si prononcé, qui se montre indestructible, et que rien ne pourra jamais détruire, devienne moins rétréci. Oui, messieurs, conservez le souvenir glorieux de » tout ce que vos ancêtres ont fait pour la

» gloire de la Hollande ; même le souvenir
» de l'histoire des différentes provinces doit
» se transmettre d'âge en âge : mais il faut
» qu'on n'oublie jamais que l'on est hollan-
» dais avant tout. Ce nom n'est plus celui
» d'une province, ou d'un département par-
» ticulier ; il ne signifie et n'est autre chose
» que l'ancien nom des sept Provinces-Unies,
» comment pourrait-il exciter des jalousies ?
» Le pavillon des Provinces-Unies, ses cadres,
» son armée, furent-ils jamais connus sous
» un autre dénomination que celle de pa-
» villon, de flotte ou d'armée hollandaise ?
» et cependant ce nom était autrefois celui
» d'une seule province, ce qui n'est plus
» aujourd'hui. Le royaume ne marchera ra-
» pidement vers une grande amélioration,
» que lorsque tout le monde sera intime-
» ment pénétré de ces sentimens, que lors-
» qu'il n'y aura pas un seul à Amsterdam,
» un seul Zélandais, un seul Brabançon, un
» seul Gueldrois, un seul Frison, qui ne se
» dise et ne soit vraiment bon Hollandais
» avant tout.

» Vous avez pourvu aux premiers frais
» pour le commencement des grands travaux

» du watterstadt; car je ne doute nullement
» que la nation ne seconde les efforts et
» l'exemple que vous et tous les fonction-
» naires publics lui donnez ; mais, nous ne
» devons pas nous le dissimuler, l'indispen-
» sable nécessité de travailler chaque année
» avec les plus grands moyens possibles à
» l'exécution progressive du grand plan du
» watterstadt, afin d'améliorer en peu d'an-
» nées la situation du sol, de même que
» l'impossibilité de s'écarter jamais du plan
» à suivre pour le rétablissement des finan-
» ces, rendent la diminution des charges im-
» possible pour quelque temps, et, au con-
» traire, leur conservation et leur efficaci-
» té plus nécessaires de jour en jour. Dès
» cette année, le watterstadt recevra des
» améliorations notables ; mais ce n'est
» point seulement sous le rapport de la dé-
» fense contre les eaux que le territoire a
» besoin de grandes améliorations ; d'abord
» il faut ouvrir la communication de l'Yssel
» au Dollart, par le canal d'Assen à Gronin-
» gue, celle du Dollart à la Jahde par le ca-
» nal de l'Ost-Frise, et ouvrir avec le grand-
» duché de Berg une communication de ca-

» naux qui sera également utile aux deux
» pays.

» Uniquement sous le rapport de la navi-
» gation, les rivières ont besoin d'une
» grande amélioration, longue, progres-
» sive et constante. Un nombre assez consi-
» dérable de canaux intérieurs, et l'amélio-
» ration des petites rivières, sont également
» nécessaires et urgens. Il n'y a rien de ce
» qui tient à l'avantage du commerce, de
» l'agriculture, des arts et de l'industrie,
» qui ne soit également pressé, puisque la
» prospérité des habitans est indispensable à
» l'existence générale du pays, et son unique
» soutien.

» Les provinces d'Utrecht, Brabant, Guel-
» dre, Over-Yssel, Drenthe principalement,
» auront des trésors à déterrer dans le grand
» nombre de terres incultes qu'elles pos-
» sèdent, lorsque les canaux, les routes se-
» ront multipliés et en assez grand nombre
» pour attirer l'attention et la population
» dans leur sein; le partage des biens com-
» munaux, rendu plus facile par la loi de
» cette année, commence cette améliora-
» tion. L'Over-Yssel et Drenthe fourniront au

» reste du royaume de grands avantages. On
» pourra trouver dans le royaume les pierres
» nécessaires aux ouvrages de mer, et l'on
» pourra aussi chercher dans ces départe-
» mens les tourbes nécessaires à la consom-
» mation, puisque, malgré les dommages
» et les intérêts particuliers, il faudra ce-
» pendant finir par rendre générale dans
» tout le royaume la loi qui défend en Zé-
» lande l'exploitation des tourbières basses.

» Les ouvrages de mer demandent aussi
» des augmentations et améliorations. Dès
» cette année doivent commencer les tra-
» vaux de l'Y, devant Amsterdam.

» Il est encore deux objets essentiels; l'un
» est la loi constitutionnelle sur la noblesse,
» objet tellement lié à la constitution et à
» l'ordre actuel des choses, qu'il aurait été
» l'objet d'une de nos premières propositions
» dès notre avénement, si nous n'en avions
» été empêchés par les affaires pressantes et
» multipliées qui se sont succédées si rapi-
» dement. L'autre objet concerne le schuttery
» ou garde bourgeoise; une nouvelle loi sur
» cette matière paraîtrait d'abord moins né-
» cessaire, puisque l'obligation de défendre

» sa maison dans le lieu de son domicile a
» toujours existé ; mais les événemens qui
» se sont passés depuis treize ans ont fait
» négliger ce principe ; et, quoique toutes les
» lois successives aient maintenu cette obli-
» gation, on n'a jamais pu parvenir, pen-
» dant cette époque, à former la bourgeoisie
» d'une manière permanente et conforme aux
» anciennes habitudes de la nation. C'est le
» but du projet de loi qui vous est proposé.
» Nous avions fixé l'époque de la formation
» du schuttery à la paix générale, de même
» que le plan définitif des finances et tout ce
» qui a pour but un ordre stable et perma-
» nent ; cependant, puisque cette époque
» s'éloigne toujours indéfiniment, nous ne
» devons pas tarder davantage à régler tous
» ces objets. Ce qui concerne les finances a
» été déterminé, il y a quelques mois. Vous
» avez aussi arrêté durant vos deux sessions
» de cette année, les lois générales sur les
» principaux de ces objets ; celui du schut-
» tery vous reste encore à terminer. Vous
» en connaissez le but, vous êtes aussi con-
» vaincus que nous de la nécessité de régler
» cet objet, sans aucun retard et d'une ma-

» nière définitive et durable. Peut-être serait-
» il plus convenable de se passer tout-à-fait
» de la garde bourgeoise, s'il y avait moyen
» d'entretenir une armée assez forte pour
» avoir toujours dans l'intérieur une force
» suffisante dans toutes les villes considéra-
» bles; principalement dans les places, les
» troupes nécessaires à la garde de ces pla-
» ces, et dans les autres lieux, celles néces-
» saires à l'exécution des lois. Mais, quand
» même nous serions arrivés à l'époque si
» désirable du rétablissement des finances,
» et par conséquent de l'établissement du
» budget et des dépenses de la guerre d'une
» manière convenable au rang et à la digni-
» té de la nation, l'obligation d'être appelé
» à la défense de sa demeure ne saurait être
» négligée; on ne saurait s'en dispenser
» chez un peuple qui, pour son bien-être et
» le maintien de son système et de son inté-
» rêt, doit réunir tous ses efforts et tous ses
» moyens militaires à ceux de la France,
» dont l'alliance est si intimement liée à son
» repos et à son indépendance.

» Contribuez, nous vous le demandons
» instamment, à inspirer la confiance et

» l'espoir : le but où se concentrent nos dé-
» sirs, notre pensée et nos vœux de chaque
» instant, c'est d'atteindre au jour où la na-
» tion libre, heureuse, prospère, sera con-
» vaincue par le fait que la Hollande mo-
» narchique peut devenir le perfectionne-
» ment, la consolidation de l'ancien état des
» Provinces-Unies. »

Les Hollandais sont fort prévenus contre un ministre de la police, et jamais ne l'approuveront, parce qu'ils ne connaissent pas d'autre police que celle de la justice, et d'autre pouvoir judiciaire que les juges naturels; cela fait grand honneur au jugement et à l'équité naturelle de ce peuple, un des meilleurs, si ce n'est le meilleur de tous. Cependant il est impossible qu'un état bien gouverné reste sans police. Celle d'un gouvernement juste et paternel n'a rien de commun avec la police d'un pouvoir absolu; elle est indispensable, non-seulement pour le plus grand but moral des lois, celui de prévenir les maux et les délits, mais encore pour éclairer l'administration dans sa marche. Un gouvernement est un pilote; un pilote pourrait-il se conduire sans connaître parfaitement la route

qu'il fait ? Mais la difficulté d'avoir un bon ministre de la police en Hollande était presque insurmontable, ainsi qu'il en fit l'expérience, parce que l'un des défauts du caractère hollandais, résultant des habitudes fédéralistes, est celui de ne pas obéir à la lettre et aux instructions, de remplir cependant les fonctions en conscience, mais largement, selon l'idée et l'esprit de chacun, et nullement en suivant scrupuleusement la volonté du chef. De cette manière, un ministre de la police fait plus de mal que de bien au gouvernement : car, ou il ne fait pas la police, ou il la fait à sa guise ; et c'est ce qui est arrivé en Hollande. Il essaya quelque temps si, par sa déférence à l'esprit de la nation et à son opinion, on pourrait s'en passer; mais il aperçut bientôt les dangers et les faux pas où l'entraînait l'aveuglement dans lequel il restait, tandis que les légations étrangères avaient une surveillance active et générale. C'est pourquoi il avait cru prendre un terme moyen, en plaçant à la tête de la justice et de la police Van Maanen, procureur royal auprès de la cour de la Haye ; mais cela ne lui réussit pas. Le ministre Van

Maanen reçut sa démission, avec une pension de 8000 fl. aussi long-temps qu'il n'aurait pas une autre place convenable à ses talens. Il nomma enfin, comme on le verra bientôt, un catholique, Hugenpoth, à la justice et police, croyant y placer un homme dévoué à son gouvernement et à la Hollande; mais ce dernier choix fut funeste à tous deux, et ce fut le dernier.

La monarchie est le plus mauvais de tous les gouvernemens, dès que les sous-ordres ne concourent pas au même but, et ne sont pas dirigés par le même esprit; car alors on a le désavantage d'un gouvernement trop concentré, uni à celui de l'anarchie et des contradictions.

Le 10 avril, le roi partit d'Amsterdam pour visiter le Brabant et la Zélande. Le 13, il arriva à Grave, visita la ville, le village de Velp, et fit droit aux demandes et aux réclamations de Ravenstein. Le 14 avril, il traversa Beers, Cuyk et Santa-Agatha, et les 15, 16 et 17, toute la partie du département du Brabant située entre les marais de Peeland, Helmont, Eindhoven, et Tilbourg. Il prit connaissance de l'état où se trouvaient ces con-

Digitized by Google

trées, et des améliorations possibles. Il força l'administration des domaines à entretenir les chemins et à réparer les églises, ce qu'elle ne faisait point, quoiqu'elle y fût obligée. Il assigna des fonds pour la construction des églises réformées. Il arrêta le plan des ouvrages nécessaires pour l'amélioration des rivières du Brabant; visita les villages de Saint-Antoine, Geemert, Beck, Aerle, Stiphoud, la ville d'Helmond, Meerloo, Geldrop, Stratum; la ville d'Eindhoven, Woensel, Oorschot, Beers, et Mœyestel. A Geemert, il visita plusieurs fabriques de tisserands et les églises. Il trouva le village d'Aerle atteint d'une contagion dont étaient attaquées 140 maisons sur 180. Le roi entra dans ces maisons de désolation et de mort, pour connaître les besoins de ces malheureux et leur état. Cet aspect était déchirant... une saleté affreuse, une puanteur insupportable infectait ces modestes maisons naguère propres et aisées. On voyait la femme et les filles pâles, meurtries, et dégoûtantes par le mal, inspirer l'horreur, tandis que peu de jours auparavant tout sur elles et autour d'elles respirait la joie et la propreté;... le mari au coin du feu,

plongé dans l'abattement et la douleur, faisait entendre à la fois les râlemens de la mort et ceux du désespoir. Tous les meubles étaient renversés, confondus, et imprégnés de la contagion. Les malades se prêtaient avec peine aux consolations, le sombre désespoir était partout, l'espérance même avait fui. Que l'on se peigne au milieu de tant de maux le curé *** gai, actif, d'une tête aussi calme que son cœur était animé, visitant chaque maison, bravant sans cesse la mort et l'infection, assistant tous les malades chacun à leur tour nuit et jour, se faisant scrupule de prendre à ses paroissiens affligés plus que le temps nécessaire pour quelque nourriture, et s'encourageant à le faire par ces paroles mémorables, *Il faut me soutenir pour les aider*; et on aura une idée de la situation de ce pays. Le roi visita une partie de ces malheureux habitans. Il fit venir à la hâte tous les médicamens nécessaires, il donna de suite les fonds pour tous les besoins du pays, et envoya querir le médecin Dommerie de Boxmeer, qui avait beaucoup de talens. Il lui donna carte blanche ainsi qu'au curé et aux magistrats, avec l'instruction suivante : *Faites votre affaire d'étein-*

dre cette cruelle maladie, disposez sans ménagemens pour cela de tout ce qui est en ma puissance, quelque chose qu'elle exige : plus tôt vous aurez éteint ce fléau, moins vous aurez dépensé. Ces messieurs remplirent leur mission d'une manière très-louable : peu de semaines après, la contagion cessa ; mais le curé fut à la fin victime de son zèle. Il est impossible de faire mieux l'éloge de ce digne ministre de la religion qu'en rapportant la réponse qu'il fit au roi. « Puissiez-vous, » lui dit celui-ci, « résister à toutes vos bon- » nes actions, pour le bonheur de ces bons » villageois ! mais je crains qu'à force de » vous exposer sans cesse, il ne vous faille » enfin périr aussi. » . . . . *Et qu'importe, si je fais mon devoir et que le ciel le veuille ?* répondit-il. . . . . Cet homme fit beaucoup d'impression sur les spectateurs protestans. Le roi était fier de voir ainsi représentés à leurs yeux l'esprit et le caractère des prêtres catholiques ; et lorsque les réformés les plus arriérés de sa suite demandèrent à leurs voisins avec étonnement, qui était cet ecclésiastique, le roi leur répondit avec joie : « Mes-

» sieurs, c'est là un vrai curé catholique. »

A Helmont, il fit payer par l'administration des domaines de Geemert les avances faites par le consistoire pour les réparations des églises, et donna à cette ville des fonds pour bâtir une église réformée, dont elle avait besoin. Il visita plusieurs fabriques, parmi lesquelles celle de toile de Boguert, la fabrique d'indiennes, l'imprimerie de coton, etc.

Il visita la belle église d'Oorchot, et témoigna sa satisfaction sur les plantations qu'il trouva ici en meilleur état qu'ailleurs. Partout les habitans vinrent au-devant de lui, lui exposèrent leur situation, et lui parlèrent de leurs petits griefs et des améliorations nécessaires, avec la franchise et la simplicité hollandaise, dans la conviction que le roi y aurait remédié. Le 18 avril, celui-ci arriva à Bois-le-Duc par Enschot, Oosterwyk, Haaren et Helvoet, et descendit chez le landrost. Aussitôt son arrivée il reçut les autorités et les ministres des différentes communions religieuses. Le 20, il visita toutes les églises de la ville et le grand arsenal; il monta à cheval, inspecta les for-

tifications et les forts d'Isabelle, d'Orthem et de Crêvecœur. Le lendemain il vit le séminaire à Saint-Michel-Gestel, et les fabriques les plus renommées. Le 22 avril, il passa à Vugt, Boxtel, Liempde, Saint-Oedenrode, Vegehel, Niestelrode, Schaick, Herpen, Langen, Neerlon et Ravenstein. Ce dernier quartier était inférieur au reste du royaume; les seigneurs avaient trop d'influence dans l'administration : le roi se convainquit davantage de la nécessité de leur ôter l'administration des villages. La prison de Ravenstein était un souterrain obscur et malsain; il la supprima.

Le lendemain, il vit les villages de Demen et Dieden; à Mayen, il visita et rassura le couvent des religieuses. Il arriva à Heusden et Gertruydenberg par la route de Marcharen, Oye, Lithoyen, Lith, Kessel, Maren, Alem, le fort de Blaauwe-Sluis, Empel, Engelen, Hedik-huisen, Herpt et Biern. Il visita *l'overlaat* entre Brunen et Baardwyk, et ordonna que le Stortebed serait nivelé et réduit à la hauteur précise du peil de Bois-le-Duc. Il visita ensuite les beaux villages de Baardwyk, Waalwyk, Be-

soyen et Spraag, où devait passer le grand overlaat projeté par le comité central du watterstadt. Il éprouva le plus grand plaisir en passant par les beaux villages du Langstraat; il vit ensuite la digue de Capelle, qui avait prodigieusement souffert. Il alla voir la pêche du saumon sur le Biesbosch, et accorda aux pêcheurs un bateau armé pour garder leurs pêcheries et les protéger. Il leur donna aussi l'affermage de la pêcherie pour six ans, avec une diminution de prix. Le 25 avril, il se rendit à Osterhout; il visita le canal, et passa ensuite à Breda. Dans cette ville, il visita le château où l'on avait logé les prisonniers de guerre. Il rendit la liberté à tous les matelots américains qui se trouvaient parmi les prisonniers, et les mit à la disposition de leur consul. Il visita plusieurs fabriques, toutes les églises, l'hôtel de ville, et la maison de correction. Il inspecta le séminaire de Ginnette, et visita les deux bois de Mastbos et Liesbos, appartenant à la couronne. Il fut très-satisfait de l'état des villages de Ginneke, Haagje, Leur, Elten, Oudenbosch, Zand, et Daarbuisten, où il passa le Dintel, et Klundert. Il visita l'é-

cluse de Noordfort sur le Hollandsche Diep. Il passa ensuite à Willemstadt, où il s'embarqua pour l'île d'Over-Flakée, qu'il visita de même que celle de Godereede. Il inspecta toutes les digues de l'île et les batteries de côtes. Il visita les villages de Oogensplate, Oude-Tonge, Nieuwe-Tonge, Kerkinge, Goerée ou Dorp, Stellendam, Melissant, Dirkxlant, Sommelsdyk, Middleharnis, Bommelstadt. Il passa la nuit à Goerée. Il accorda un subside pour la réparation de l'église de Sommelsdyck, brûlée en 1801; un autre pour l'église de Kerkinge; et un troisième pour l'hospice de Dirkxland. Les catholiques reçurent le don de deux petites églises à Sommelsdyk et à Goerée, avec le traitement pour le pasteur et le vicaire. A Sommelsdyk le nouveau polder attira son attention, de même que l'écluse du nouveau port à la pointe sud de l'île de Goerée. Il ordonna qu'un ingénieur du watterstadt fût chargé des travaux hydrauliques de cette île. Le ministre de la guerre reçut ordre d'améliorer le port de Goerée, et de faire construire un fort retranché et fermé à Oogtenplatz, capable de défendre aux vaisseaux

de guerre les approches du Willemstadt et du Biesboch. Le 29 avril, il débarqua à Willemstadt, et le lendemain il arriva à Berg-op-Zoom, après avoir visité les places de Steenberg et Dintland, et les belles écluses du Dintel.

Comme la situation du trésor ne permettait point de travailler aux améliorations nécessaires dans l'administration, il adopta un parti mitoyen; ce fut celui d'arrêter avec le landrost et ses assesseurs, à Berg-op-Zoom, après avoir fini la visite du département, le tableau des améliorations à faire, comme si l'on avait tous les fonds nécessaires. Cela fait, il arrêta que chaque année on travaillerait immanquablement à ces améliorations; qu'on le ferait autant que la situation du trésor le permettrait, mais sans manquer jamais une seule année, quoique petit à petit, à cause de la pénurie des finances, n'attendant ainsi un bon effet de ses soins que d'un travail incessant, quelque petit qu'il fût. Il prit le même parti pour les autres départemens. Il fit don à la ville de Berg-op-Zoom de ce qu'elle devait à l'état, et lui accorda un institut des pupilles royaux, et régla les différens survenus entre

les pêcheurs du Brabant et de la Zélande. La pêche doit être pour les habitans voisins des rivières un objet commun d'industrie et de profit, sans aucune préférence ou privilége. A Bois-le-Duc, il résista aux pressantes sollicitations des catholiques de leur faire rendre de suite la grande église, ou la cathédrale, quoiqu'ils y eussent tous les droits possibles, puisqu'ils sont au nombre de neuf à dix mille sur une population de douze mille; mais il leur promit de le faire bientôt: il fit même dépendre la chose des résultats du travail de deux commissions, l'une protestante, et l'autre catholique, parce que ces derniers demandaient justice avec trop d'ardeur, et qu'il avait pris pour règle de ne jamais s'échauffer ni laisser échauffer les autres sur les affaires de religion. C'est pour cela qu'il tâcha de se montrer catholique au milieu des réformés, et réformé au milieu des catholiques; c'était là le secret de sa conduite à cet égard, conduite que tout le monde ne conçut pas, et qui peut-être le fit accuser de faiblesse. Mais les moindres actions du chef d'un gouvernement ont tant d'influence sur tous les individus, et retentissent telle-

ment jusque dans les parties les plus reculées de la société, que l'on conçoit à peine comment un gouvernement ose ne pas agir avec une extrême circonspection.

Après deux ans de préparatifs, l'Autriche entra en campagne, le 8 avril. Le ministre français avait quitté Vienne le 28 février, et, le 5 avril, celui de Russie partit également. Le 9, l'archiduc Charles envoya une lettre à Munich au général en chef de l'armée française: elle était conçue en ces termes. « D'après une déclaration de l'empereur d'Autriche à l'empereur Napoléon, je préviens » M. le général en chef de l'armée française » que j'ai l'ordre de me porter en avant avec » les troupes sous mes ordres, et de traiter » en ennemies toutes celles qui me feront » résistance. »

Les Autrichiens entrèrent de suite en Bavière, et marchèrent sur Munich. Le roi de Bavière quitta sa capitale, et se rendit à Dillingen.

Il paraît que les deux partis, après des prétextes et des griefs réciproques, eurent recours aux armes sans regret. Car l'Autriche, voyant l'empereur Napoléon occupé à

la guerre d'Espagne, crut l'occasion favorable pour l'attaquer, et pour se dédommager des pertes qu'elle avait faites par le traité de Presbourg. La France, de son côté, cherchait l'occasion de s'emparer des ports de Trieste et de Fiume, qui interceptaient ses communications avec la Dalmatie, et en même temps elle enviait la Pologne autrichienne, qu'elle voulait réunir au grand-duché de Varsovie, pour effectuer enfin le projet du rétablissement du royaume de Pologne.

Voici la situation des armées françaises au commencement de la campagne. Le corps du maréchal Davoust était à Ratisbonne, celui du maréchal Masséna à Ulm, celui du général Oudinot à Ratisbonne, le quartier général de la grande armée à Strasbourg; les trois divisions bavaroises sous les ordres du duc de Dantzick étaient à Munich, Landshut et Straubing; la division wurtembergeoise à Heydenheim; les Saxons étaient campés sous les murs de Dresde, et le corps du duché de Varsovie, commandé par le prince Joseph Poniatowsky, était à Varsovie.

Le 10 avril, les Autrichiens investirent Passau et Kufstein. Les troupes françaises et

alliées se replièrent sur tous les points. Les Autrichiens occupèrent Munich.

L'empereur Napoléon apprit le commencement des hostilités par le télégraphe de Paris, le 13 avril; le 16, il était à Dillingen chez le roi de Bavière, et le 17 il porta son quartier général à Ingolstadt. Le Tyrol s'insurgea. Un corps d'armée autrichienne marcha en Italie sous le commandement de l'archiduc Jean, qui força le vice-roi à se replier sur la Piave. En même temps l'archiduc Ferdinand s'avança sur Varsovie. Le 20 avril, il y eut une bataille entre le corps du prince Poniatowsky et celui de l'archiduc Ferdinand à Baszy. Les Polonais furent battus et forcés de signer une convention par laquelle ils évacuèrent Varsovie; le 24, l'archiduc y fit son entrée.

L'empereur Napoléon gagna la bataille d'Avensberg, le 20 avril, sur l'archiduc Louis et le général Hiller. Le lendemain il remporta une autre victoire à Landshut, pendant que de son côté l'archiduc Charles s'emparait de Ratisbonne. Mais l'empereur Napoléon se tourna vers lui, gagna la bataille d'Eckmülh, battit encore les Autri-

chiens à Ratisbonne le lendemain, et s'empara de cette ville.

Le roi de Bavière rentra à Munich le 25.

Le major prussien Schill, en garnison à Berlin, tenta de soulever la Westphalie, où l'on comptait beaucoup de partisans des maisons de Cassel et de Brunswick; sous prétexte de faire manœuvrer son régiment, il sortit de Berlin, et marcha sur Volfenbuttel, et se mit en campagne. Le roi de Prusse publia des ordres rigoureux contre lui.

En Italie, l'archiduc Jean avait établi son quartier général à Trévise, le 28 avril, et le 30 il battit la garde royale italienne.

Pendant que tout cela se passait sur le continent, l'Angleterre modifiait ses arrêts du conseil. Un ordre du cabinet borna le blocus au royaume de Hollande, à l'empire français, à leurs établissemens, possessions, et colonies, et à l'Italie septentrionale, depuis Pesaro et Orbitello inclusivement.

Le roi de Hollande continuait la visite du royaume. Du Brabant il passa en Zélande; le 4 mai, il était à Tholen. Le village voisin de Nieuw-Vosmeer fut réuni au département du Brabant, parce qu'il est séparé de la Zé-

lande par la rivière de l'Endragt. Tholen était inondé plusieurs fois chaque année par les hautes marées ; il arrêta la construction d'une digue autour du port, et le rehaussement des quais, afin de mettre la ville entièrement à l'abri. Les églises reçurent des secours. Il inspecta l'exhaussement qu'il avait ordonné en 1808 pour toutes les digues de la Zélande. Il passa ensuite à Cred-Vosmeer, Poolvliet, Scherpenisse, Gorishoek, Saint-Martensdyk, Saint-Anneland et Stavenisses, où il s'embarqua pour Zieriksée. Le lendemain, 5 mai, il visita les grandes digues de l'île de Schoen, et notamment le port, les ouvrages du flaauwe-sluis et de Burg ; les deux enfoncemens qui avaient eu lieu soudainement au mois d'avril ; les villages de Burgt, Hamstede, Renesse, Noordwyk, et Serooskerke. La nuit du 10 au 11 mai, il arriva à Middelbourg.

Le 12 mai, il visita l'île de Valcheren, accompagné du landrost et de la garde d'honneur sous les ordres de M. Boddaërt, le fort de Rammekens, les villages de Rithem, Oost-Soubourg, Vest-Soubourg, de Koudekerke, Bekerke, Meliskerke, Zouteland, et la petite

ville de Vest-Kapelle, où il inspecta la principale digue du royaume, et s'instruisit de la manière dont on garantit les ouvrages en bois des ravages des vers rongeurs. Il visita les travaux hydrauliques des bords de la mer, et rentra le soir à Middelbourg. Le 13 mai, il vit la ville de Veere, le fort du Kaak, la rade et les deux divisions de la flottille qui s'y trouvaient en station. De là il passa à Dombourg, au Vrowe Polder, à la petite ville de Oost-Kapellen, et les villages d'Angtekerke, Serooskerke et Brigdamm. Il employa le 14 et le 15 mai à Middelbourg aux affaires du département de Zélande, en acheva les principales, et visita les établissemens publics qui lui restaient à voir, et principalement ceux des colonies et du commerce. Les négocians de cette ville prièrent le roi de nommer un beau bâtiment de commerce qui était en construction, et il lui donna celui de Boërhaave.

Il arrangea les affaires relatives aux finances de Middelbourg, et procura à cette ville les moyens de payer les intérêts avec exactitude à dater de l'année 1810; il termina aussi définitivement l'affaire des propriétaires des *ambt obligatien;* il ordonna que le nouveau

port de Middelbourg s'étendrait jusqu'à Veere, de sorte que les plus gros bâtimens des Indes pussent arriver dans ces deux villes, afin que par ce moyen elles recouvrassent, à la paix générale, leur ancienne prospérité. Des fonds furent trouvés pour rétablir les remparts de Middelbourg; les frais du nouveau port devaient être trouvés en grande partie au moyen d'une négociation dont les intérêts furent portés sur le budget de Middelbourg qu'il arrêta. Deux cent mille florins furent donnés de suite pour commencer cet ouvrage important, sur le prix de la vente des *schorren* (les schorren sont les terres gagnées sur l'eau par sa retraite) du nouveau polder de l'île de Sud-Beveland, auquel on avait donné le nom du roi : *Lodewyks-Polders*. Sur ce même article, on accorda une somme considérable à la ville de Tergoes, afin que le nouveau port de cette ville pût être achevé dans l'année. L'agriculture fleurit dans les îles de Valkeren et de Sud-Beveland. Le bailli de Volpphaarsdyk fut destitué : c'était par sa faute que le polder d'Abbinge s'était presque entièrement perdu. Il remarqua avec peine et surprise que beaucoup de femmes de la

campagne, au lieu de nourrir leurs enfans avec la nourriture première et naturelle, leur donnaient du lait de vache et de la bouillie; il enjoignit aux ministres de la religion de faire tous leurs efforts pour détruire cet abus. Il interrogea beaucoup de femmes zélandaises sur cette coutume; il s'aperçut avec étonnement qu'elle était devenue un système chez un peuple où les femmes sont presque totalement aussi fidèles épouses qu'excellentes mères. Les autorités témoignèrent l'inutilité de leurs efforts pour faire changer cette coutume. Les femmes ont l'habitude en Zélande de porter un espèce de demi-voile en linge très-fin, lequel tombe derrière la tête et sur les tempes, mais ne descend pas sur la figure au delà du front, où il est retenu par une lame en or que les filles portent d'un côté du front, et les femmes mariées de l'autre. Sans déroger à cet usage, le roi ordonna que les femmes qui nourriraient leurs enfans auraient seules le droit de porter un cercle entier en or sur le front, et que chaque année on distribuerait trois riches ornemens de cette sorte aux trois mères de famille qui auraient nourri le plus d'enfans.

Durant son séjour à Middelbourg, il fut passer deux heures à Flessingue; il visita l'hôtel de ville, et la corderie où de Ruyter travailla; il fut ensuite à Tergoes, après avoir visité Arnemuiden, le Sloe, l'Heerarandskerk, Wissekerke, et s'Heerkendrikskinderen.

Le lendemain il s'arrêta aux villages de Kloetinge, Kapelle, Biezelinge, Schovel et Kruiningen, où il visita la nouvelle digue due à l'ingénieur Schraver, par laquelle ce polder, submergé l'année précédente, fut reconquis sur les eaux. Il passa à Waarden, Krabbendyke, et au fort de Bath. A Waarden il trouva l'amiral et les capitaines de la flotte française, monta sur le vaisseau *le Charlemagne*, et il vit manœuvrer toute la flotte avec ensemble et précision. Arrivé à Bath, il s'embarqua sur son yacht, et, le 20 mai, il rentra à Amsterdam par Berg-op-Zoom.

A cette époque, il y eut un changement dans le ministère. Le ministre Gogel recut sa démission, parce qu'il ne voulait point quitter sa maison de commerce, et fut remplacé provisoirement par Appelius. Le général Jansens, ministre de la guerre, reçut aussi la permission de voyager dans les pays

méridionaux, et il avait été provisoirement remplacé par Cambier. Les charges dont Appelius remplissait provisoirement les fonctions le firent remplacer dans sa place de conseiller secrétaire, par Verheyen, avec le titre de *premier secrétaire* du cabinet. Il manquait aussi le ministre de la justice et police, dont on avait chargé provisoirement Appelius. Le ministère fut composé de la manière suivante :

Roell, ministre des affaires étrangères.

Van-der-Hem, ministre de la marine.

Van-der-Capellen, de l'intérieur.

Krayenhoff, de la guerre.

Appelius, des finances.

Twent, du watterstadt.

Hugenpoth, de la justice et police.

Mollerus, président du collége héraldique.

Demist, premier président de la cour des comptes.

Verheyen, premier secrétaire du cabinet.

Huygens, maître des requêtes, etc., etc.

Les états de Suède s'assemblèrent le 9 mai. Les hostilités entre les Russes et les Suédois étaient recommencées. Ceux-ci furent for-

cés d'évacuer Umea, et la Bothnie orientale.

Le lendemain de leur ouverture, 10 mai, les états de Suède signèrent un acte, par lequel ils se dégagèrent du serment d'obéissance et de fidélité qu'ils avaient prêté à Gustave-Adolphe IV.

Le 1er. mai le quartier général de l'empereur Napoléon partit de Braunau pour Ried; le 8 il était à Saint-Polten, et le 10 l'armée française se trouvait sous les murs de Vienne. L'archiduc Maximilien fit ses efforts pour défendre cette capitale, mais elle fut bombardée vivement par les Français, qui, de cette manière, la forcèrent à se rendre. Le 13 mai, les Français entrèrent dans la ville, dont le général Andréossi, peu de jours auparavant ambassadeur, fut nommé gouverneur.

Pendant ce temps les Hollandais poursuivaient dans le nord de l'Allemagne Schill et le duc de Brunswick-Oels; celui-ci avait formé un corps d'armée en Bohème, d'où il s'était jeté en Saxe et en Vestphalie.

La bataille nommée d'Asperen par les Autrichiens, et d'Essling par les Français, se

donna les 21 et 22 mai ; comme celle d'Eylau, elle apprenait aux Français qu'ils devaient être moins présomptueux, et que, s'ils se négligeaient, la victoire pouvait cesser de leur être fidèle.

Le 24 mai, les Russes entrèrent en campagne contre l'Autriche.

Schill se dirigea sur Olmutz ; en quittant Berlin, il prit la direction de la Saxe ; mais comme ses tentatives sur Wittemberg et sur d'autres villes n'eurent aucun succès, il se dirigea au nord, s'empara entièrement du Mecklembourg, occupa Wismar et Rostock, et mit une garnison à Dommitz. Le corps d'armée hollandais quitta Lenebourg le 23 mai, passa l'Elbe à Solzpicker. Le fort de Dommitz fut enlevé par le huitième régiment. Lorsque cette colonne arriva sur les bords de l'Elbe, le capitaine Scharf et les grenadiers du deuxième bataillon allèrent chercher les bateaux, malgré le feu de l'ennemi, sur la rive opposée, et les amenèrent. Les grenadiers et les voltigeurs passèrent la rivière, pénétrèrent dans la ville de Dommitz, malgré le feu violent du fort, qu'ils emportèrent bientôt. On prit trois

drapeaux et vingt-cinq pièces de canon. La perte des Hollandais fut peu considérable. Le lieutenant Sloet, les premiers lieutenans Wimmer et Keer, le sergent Kamps et le fourrier Van Doesbourg se distinguèrent particulièrement. Schill marcha sur Strahlsund. Le général hollandais invita le général danois Ewald à appuyer sa gauche avec une colonne de quinze cents hommes, ce qu'il fit.

Schill prit à Rostock des canons et des fusils; il embarqua ses équipages, ses malades et ses blessés dans le port de cette ville et dans celui de Wismar sur trente-deux bâtimens. Le 25 mai, il entra dans Strahlsund par surprise. Les Français et les Mecklembourgeois qui s'y trouvaient furent faits prisonniers, et les plus grandes cruautés furent commises dans le peu d'instans qu'il resta maître de la ville.

Après avoir balayé le Mecklembourg, les Hollandais passèrent le Regnitz à Damgartem, et le 31 mai, à dix heures du matin, ils se trouvaient déjà sous les remparts de Strahlsund avec les troupes danoises sous les ordres du général Ewald. Quoique les fortifications de cette ville eussent été rasées,

cette place était encore redoutable. Elle était entourée d'un fossé large et profond rempli d'eau; les dehors étaient couverts de lacs et de marais. Schill avait profité de cette position avec une activité incroyable. Il avait fait des coupures à toutes les chaussées qui aboutissaient aux portes, en avant desquelles il avait fait rétablir les ponts-levis. Il avait établi à chaque porte des ouvrages garnis de canons de gros calibre. La grosse artillerie était placée non-seulement à l'ancien emplacement des bastions, mais encore sur celui des courtines; il avait fait palissader les revêtemens. Cinq à six mille hommes défendaient Strahlsund; ils consistaient en mille hommes de cavalerie, dont six cents du régiment de Schill, tous les anciens déserteurs suédois qui servaient son artillerie, deux fortes compagnies de chasseurs à pied, qu'il avait emmenés de Berlin, des garde-chasses, braconniers, etc., que les baillis des pays par lesquels il était passé avaient été forcés de lui fournir; en quinze cents hommes de la landwehr de Poméranie, des déserteurs prussiens et autrichiens, des gens sans aveu qu'il avait enrôlés,

et une partie des troupes mecklembourgeoises qui, ayant été faites prisonnières par Schill, avaient ensuite tourné leurs armes contre les Français. Le général hollandais résolut d'attaquer Strahlsund du côté de Knieperthor. Pour masquer son dessein, il fit une fausse attaque à la porte de Triepzée, pendant qu'il fit attaquer le Knieperthor par le sixième régiment sous les ordres du colonel Behr, et par le neuvième sous les ordres du colonel Vezier. Ce dernier régiment entra le premier dans la ville, malgré la résistance la plus opiniâtre. Son mouvement fut bientôt suivi par le sixième régiment et les troupes danoises. Le combat se renouvela dans la ville, où chaque rue et chaque maison étaient défendues avec acharnement. Cependant les Hollandais pénétrèrent dans la ville et s'y établirent. La cavalerie sous les ordres du colonel hollandais Trip culbuta celle de Schill. Tandis qu'on combattait au milieu de la ville, l'artillerie des remparts combattait contre l'artillerie hollandaise qui se trouvait encore devant la place. La tête du neuvième régiment hollandais chassa les troupes de Schill jusqu'à la

porte de Triepzée, où il s'engagea un nouveau combat, dans lequel celles-ci furent battues de nouveau. Les Hollandais s'emparèrent de la partie du boulevart attenante au Knieperthor, et leur victoire fut complète. De toute la garnison de Strahlsund, deux cents hommes seulement parvinrent à s'échapper, huit cents furent faits prisonniers, et les autres, parmi lesquels on comptait Schill, furent tués. Voici les noms des Hollandais qui se distinguèrent le plus dans cette journée. Le général Anthing, son aide de camp Schroder, le colonel Behr, le colonel Vezier, qui entra le premier dans la ville après avoir tourné un ouvrage à cornes armé de dix-huit bouches à feu; le colonel Stedman; la cavalerie sous les ordres du colonel Trip; le lieutenant Mascheck; l'artillerie, qui se battit pendant deux heures avec ses pièces de 6 contre des pièces de 24, et fit taire les batteries de la place établies sur la droite; elle était commandée par le colonel Bode, aide de camp du roi; le lieutenant colonel Verhorst; Berg et Steurs, aides de camp du général Carteret, et le capitaine du génie Ninabeer. On prit dans l'île du Rugen un

drapeau et six pièces d'artillerie, appartenant au duc de Mecklembourg.

Dans cette expédition, la Hollande eut à regretter la perte du lieutenant général Carteret, des lieutenans colonels du neuvième régiment, Battembourg et Dolleman, des capitaines Bourgeois et Meylinck, et du lieutenant Meyers du sixième régiment, et un grand nombre de sous-officiers et soldats.

Le premier lieutenant de Hamer et les lieutenans Heuvel et Dequai du sixième régiment furent blessés, de même que le capitaine During, les lieutenans Lambrecht-Blomberg, Van-der-Dussen et Hoffmann du même régiment, le capitaine Cock van Oyen du deuxième régiment de cuirassiers, et cent cinquante-trois sous-officiers et soldats.

Le 17 mai, l'empereur réunit enfin à l'empire les états qui restaient encore à l'église. Rome fut déclarée ville libre et impériale.

L'expédition contre Schill étant terminée, une partie de l'armée hollandaise quitta Strahlsund pour se joindre à l'armée du roi Jérôme, combattre le duc de Brunswick et

les insurgés. Les Hollandais formèrent l'avant-garde de l'armée westphalienne, et poursuivirent les ennemis sans relâche.

On a vu la conduite de la Hollande envers la France, et quels sacrifices elle faisait pour acquiescer à ses demandes, et pour prendre les mesures les plus sévères contre le commerce; mais on n'était point content, on accusait la Hollande. Le 18 juin, on inséra dans le journal de l'Empire un article de la teneur suivante:

« Toutes les mauvaises nouvelles, les » bruits les plus défavorables à la France, » ont leur source en Hollande. C'est là que » la malveillance et la calomnie paraissent » avoir établi leur séjour; c'est là que les » contes les plus faux, les plus absurdes, » inventés par le délire et la haine contre » la France, trouvent le plus de propaga- » teurs. Bon Dieu! est-ce donc à la Hollande » à ajouter foi si légèrement à des nouvelles » défavorables à la bravoure et à la puis- » sance de l'armée française? Écoutez les » correspondans d'une partie de ces trom- » pettes du ministère anglais, qui ont leurs » échos en Hollande.

» Le duc de Dalmatie a capitulé avec » vingt-quatre mille Français, qui sont pri- » sonniers de guerre, et entrés à Londres. » Le roi d'Espagne a quitté Madrid. Barce- » lone a été repris par les insurgés. Les » Asturiens ont défait et pris le duc d'El- » chingen.

» D'un autre côté, le brigand Schill a en- » levé le roi de Westphalie. L'ancien élec- » teur de Hesse et le duc de Brunswick-Oels, » avec vingt mille hommes, ont inondé » l'Allemagne. Déjà les Tyroliens sont à Mu- » nich. L'armée française est cernée et per- » due, et l'empereur Napoléon, si ignorant » dans l'art de la guerre, à la tête d'une » armée si lâche et si pusillanime, a déjà » posé les armes.

» Voilà, en effet, d'assez belles décou- » vertes! Les Hollandais devraient se trouver » satisfaits de gagner des sommes immenses » dans la contrebande, sans chercher en- » core à empoisonner le continent par tou- » tes les calomnies de la fausseté soufflées » par le cabinet anglais.

» Le duc d'Elchingen s'est emparé des » Asturies, d'Oviedo, et de Gijon; il a fait

» sa jonction avec le duc de Dalmatie sur le
» Minho, et il faudrait que l'armée d'Es-
» pagne fût bien inhabile, si, réunie au
» duc de Bellune à Alcantara, elle ne profi-
» tait pas de ses succès pour tomber sur les
» derrières de lord Wellesley, qui s'est im-
» prudemment engagé loin d'Oporto.

» Barcelone est approvisionné. Les af-
» faires vont bien en Catalogne, et iront
» encore mieux par l'impulsion que va leur
» donner le duc de Castiglione, qui se rend
» sur cet ancien théâtre de sa gloire, et qui
» va débuter par la prise de Gironne. L'A-
» ragon est la plus soumise des provinces
» d'Espagne. Quant à la grande armée fran-
» çaise, le vice-roi est au cœur de la Hongrie.
» Le duc de Dantzick a des postes en Bohème,
» bien en avant de Lintz, qui est couvert
» par des ouvrages inexpugnables. Le gé-
» néral Bertrand déploie, pour vaincre le
» Danube, le plus redoutable de nos ennemis,
» tout l'art et l'activité imaginables. Dans
» peu de jours on aura sur le Danube trois
» ponts; le premier de bateaux, le second de
» radeaux, le troisième sur pilotis. Il aurait
» fallu quinze mois pour faire un pont de

» pilotis sur un fleuve comme le Danube : le » général Bertrand l'aura fait en quinze jours. » Trajan fit jeter un pont sur le Danube, » mais aucune voiture ne pouvait y passer. » César fit jeter un pont sur le Rhin, dit-on, » en dix jours, mais aucune voiture ne pou- » vait y passer. Et quelle différence du Rhin » au Danube! Ce pont de pilotis, que nous » jetons sur le Danube, aura été fait en quinze » jours, et les plus grosses pièces pourront y » passer en toute sécurité.

» Nous sommes fâchés pour les nouvellistes » hollandais et pour les spéculateurs à la » baisse de cette nation, que tout n'aille pas » selon leurs désirs. Nous sommes fâchés que » le major Schill, qui devait périr sur un » échafaud, soit mort à Strahlsund, le 31 mai, » de la mort des braves.

» Quant au duc de Brunswick, toutes ses » forces se montent à douze cents hommes; » celles de l'ancien électeur de Cassel à cinq » cents hommes, et déjà ils ont été battus » et contenus par le brave colonel saxon » Thielman. »

Le journal de Leyde répondit à ces inconcevables accusations. Il se récria sur leur

injustice, sur cette injure gratuite envers la Hollande : « Que sans doute ces calomnies » cachaient des vues secrètes contre le pays ; » mais qu'il était malheureux pour les plats » auteurs de ces sots articles que les Hollan- » dais leur eussent donné d'avance un dé- » menti formel et éclatant aux yeux de toute » l'Europe par leur attitude paisible au mi- » lieu des pays insurgés, malgré les souf- » frances du blocus, et surtout par la con- » duite de leur armée qui venait de prendre » Strahlsund et détruire Schill, et contenait » la Westphalie, etc. »

Le prince régent de Suède, ne voyant aucun moyen de conciliation avec la Russie, remit en activité la landwehr.

L'empereur Napoléon écrivit au prince régent dans les termes les plus flatteurs, et lui témoigna les dispositions les plus obligeantes.

Le 6 juin, l'assemblée des états de Suède proclama roi de ce pays, le prince régent, lequel prit le nom de Charles XIII, et fut proclamé le même jour. Le 20 du même mois, il fut couronné à Stockholm. On rédigea une nouvelle constitution pour ce pays.

Le prince Chrétien, gouverneur de Norvège pour le roi de Danemarck, fut adopté par le nouveau roi de Suède comme héritier présomptif de la couronne; mais il n'accepta cet honneur qu'après la conclusion de la paix entre la Suède et le Danemarck.

Les insurgés espagnols furent battus; la ville de Rose se rendit aux armes françaises.

Le maréchal Augereau continuait les siéges de Tortose, Tarragone et Gironne. Saint-Ander, qui avait été pris par Ballesteros, fut repris par les Français le 11 de ce mois.

Le 18, le maréchal Suchet remporta une grande victoire sur le général Blake.

Le roi Charles IV était alors à Marseille. Pendant que ces événemens se succédaient, on exécutait la réunion des états du saint siége à la France. Le 10 juin, le drapeau français fut arboré sur le fort Saint-Ange, au bruit de l'artillerie. Les armes de sa sainteté furent remplacées par celles de l'empire français.

Les discussions de la France avec le saint siége aigrirent les Espagnols, qui considérèrent alors la guerre, non-seulement

comme une guerre d'indépendance, mais aussi comme une guerre de religion.

Voici quelle était la position des armées françaises en Allemagne.

Le quartier général était à Ébersdorf, où le vice-roi d'Italie avait rejoint l'empereur. Un corps de l'armée d'Italie, sous les ordres du général Macdonald, était resté à Gratz en Styrie. Le maréchal Lefebvre était à Liertz. Le prince de Ponte-Corvo marchait sur Vienne. Le général Vandamme, avec l'armée wurtembourgeoise, était à Saint-Polten, Melck et Krems; Davoust était sur la rive droite du Danube, vis-à-vis Presbourg; Marmont à Laybach; le prince Joseph Poniatowski poursuivait le cours de ses succès dans la Pologne autrichienne. L'archiduc Ferdinand avait été repoussé de Varsovie, et se retirait sur la Silésie autrichienne, poursuivi par les généraux Zaioncheck et Dombrowski. La Pologne autrichienne commençait à se soulever. Les Russes étaient entrés en Galicie le 3 juin. Le vice-roi d'Italie se mit en marche sur la Hongrie. Depuis la bataille de la Piave, l'archiduc Jean s'était toujours retiré; il se forma à Raab, où il fit

sa jonction avec l'archiduc palatin. Une bataille eut lieu près de cette ville, le 14 juin; l'armée d'Italie remporta la victoire; Raab fut investi, et, après un long bombardement, les Français y entrèrent le 24 juin.

Le corps assemblé par le duc de Brunswick-Oels, renforcé par un corps d'Autrichiens, avait eu des succès en Saxe. Le 24 juin, il occupa Dresde et Leipsick. Le roi de Saxe et toute sa famille se retirèrent à Francfort-sur-le-Mein, de même que le grand-duc de Wurtzbourg.

Hollande.

Le maréchal Dumonceau fut nommé gouverneur d'Amsterdam, et de Winter, commandant des escadres du Texel, du Vlie et de Harlingue.

Le général Hogendorp, qui venait d'être nommé ministre plénipotentiaire près de la cour de Prusse, reçut sa démission, et fut remplacé par M. Reynolds.

Les Français occupèrent le fort de Rammekens, en Zélande, par surprise, et sans en informer le roi. M. Mollérus, secrétaire

de légation près de la cour de Russie, fut remplacé par Van Zuilen van Nyvelt.

Les papiers français dénoncèrent un commerce illicite qui se faisait sur les côtes de l'Oldenbourg. Cependant les côtes étaient entièrement gardées par de nombreux détachemens de douaniers français, et le gouvernement oldenbourgeois avait cédé à ces douaniers la surveillance de tout le commerce. Ces réclamations n'avaient pour objet que le commerce de transit qui se faisait entre la Hollande et l'Oldenbourg. Mais pouvait-on appeler illicite un commerce qui n'avait lieu qu'après l'exhibition de certificats délivrés par le gouvernement, ou par des personnes déléguées pour cet objet? On avait déjà commencé à isoler la Hollande de toute l'Europe, et à lui ôter les relations commerciales qui lui restaient en Allemagne, pour parvenir plus tôt au but depuis si longtemps désiré; celui de réduire ce pays au désespoir.

Le 17 juillet, l'empereur écrivit de Schœnbrunn la lettre suivante au roi.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 1er. » juillet. Vous vous plaignez d'un article du

» journal **** : c'est la France qui a sujet
» de se plaindre du mauvais esprit qui règne
» chez vous. Si vous voulez que je vous cite
» toutes les maisons hollandaises qui sont
» les trompettes de l'Angleterre, ce sera
» fort aisé. Vos règlemens de douane sont
» si mal exécutés, que toute la correspon-
» dance de l'Angleterre avec le continent se
» fait par la Hollande. Cela est si vrai, que
» M. de Stharemberg, envoyé d'Autriche,
» a passé par ce pays pour se rendre à Lon-
» dres..... La Hollande est une pro-
» vince anglaise!

» Votre affectionné frère,

» (Signé) NAPOLÉON. »

Il était vrai que M. de Stharemberg avait passé par la Hollande pour se rendre en Angleterre : mais combien d'agens français n'avaient-ils pas passé aussi ?

On a vu que l'on avait destiné les orphelins à la carrière militaire, à l'imitation de ce qui s'était pratiqué autrefois en Hollande pour recruter la marine. Cette mesure était réellement utile à ces jeunes gens par plusieurs considérations importantes :

Digitized by Google

1°. Parce que le gouvernement ne faisait et ne ferait jamais la guerre que malgré lui ; ce qui garantissait ces jeunes gens de la crainte d'être transportés au loin ;

2°. Ils ne devaient jamais servir aux colonies ;

3°. Le gouvernement devait prendre soin de ces individus depuis le moment où ils entraient au service militaire jusqu'à leur vieillesse et à leur mort ;

4°. Parce que les nombreux établissemens pour les orphelins étaient la plupart si remplis et si obérés dans leurs finances, que les enfans souffraient chaque jour davantage par le manque des choses les plus indispensables.

Ils étaient presque tous faibles et malsains, faute d'une nourriture suffisante et d'exercice ;

5°. Enfin, parce qu'ils sortaient de leurs instituts à l'âge le plus dangereux, celui de la puberté, faibles et hors d'état de pourvoir suffisamment à leur existence ; de sorte qu'un grand nombre, après avoir été de condition en condition, finissaient par prendre service lorsqu'ils étaient fatigués et épuisés, et

Digitized by Google

qu'ils avaient contracté des habitudes non-seulement étrangères à l'état militaire, mais tout-à-fait opposées; ils devenaient enfin aussi mauvais soldats qu'ils avaient été malheureux artisans.

Cette mesure ne trouva point d'opposition, quand on fit sentir à la nation que le but en était très-important, puisqu'il s'agissait de rendre à jamais inutile la conscription; ce qui ne pouvait se faire qu'en encourageant les recrutemens volontaires par toute sorte de moyens. D'ailleurs, cette destination des enfans dépendait de leur propre volonté; il s'agissait de les encourager et de les porter à se faire militaires, ou tout au moins de ne pas les en détourner : il n'y avait que ceux élevés aux dépens de l'état ou des villes qui fussent obligés au service militaire.

Lorsqu'à Rotterdam on alla dans ces instituts pour réunir ceux qui désiraient prendre du service militaire, les officiers recruteurs montrèrent peu d'adresse; et, par excès de zèle, ils s'obstinèrent à persuader un plus grand nombre de jeunes gens. Cela éveilla l'attention du public, pour lequel cette espèce d'opération militaire était une grande

nouveauté. Nouveauté et militaire, c'était deux fois autant qu'il en fallait pour effaroucher des Hollandais. D'ailleurs, il est plus que probable que les régens de ces maisons et autres intéressés cherchèrent à indisposer le public pour arrêter cette mesure, qui cependant devait leur convenir, s'ils n'eussent craint que le gouvernement n'eût fini par s'emparer de toutes ces administrations partielles, ce qui était impossible, puisque c'eût été contre les lois fondamentales de la propriété; sans cette crainte, les régens et administrateurs de ces maisons eussent approuvé cette mesure, qui les déchargeait d'un grand nombre d'individus.

Un attroupement se forma à la porte des orphelins de Rotterdam; on voulut s'opposer à leur départ, les recruteurs voulurent suivre leurs instructions; le tumulte s'augmenta, la bourgeoisie armée, qui voulut protéger leur départ, ne put y réussir; la prolongation de la discussion anima les esprits; les ordres du gouvernement ne furent point exécutés: Rotterdam se trouvait dans une espèce d'insurrection. Le ministre de la guerre en rendit compte au roi, qui se trouvait au

Loo, et fit marcher de suite un corps de troupes sur Rotterdam. Le roi eut le temps de le contremander ; et comme l'on était effrayé des suites de cette affaire, il répondit : *Le gouvernement a seul le droit de juger si une mesure est nécessaire ou non ; la seule chose à considérer est, s'il a le droit d'exiger ce qu'il ordonne : or, je crois avoir ce droit, puisque les jeunes gens ne sont pas contraints, puisqu'il s'agit principalement de ceux entretenus aux frais du public, et qu'une semblable mesure fut prise autrefois pour la marine ; il suffit donc d'expliquer l'esprit de cette opération au public de Rotterdam ; comme ce sont des Hollandais, justes et sensés, ils reconnaîtront la vérité de ce que j'avance, et non-seulement leur opposition cessera, mais encore je suis persuadé qu'ils aideront à l'avenir au succès de ce recrutement, puisque le but est d'une si grande importance.* Ainsi, au lieu de l'appareil de la force et des châtimens, il envoya le landrost, qui assembla les magistrats, les conseillers wroedschappen de la ville, et ensuite parla au public. Il leur lut une lettre du roi explicative, et l'affaire se

termina par le départ des jeunes gens et par des applaudissemens. Heureuse nation, chez laquelle la raison humaine, l'équité et l'humanité règnent également ! Ceux qui te gouverneront et qui connaîtront bien ton caractère, seront les plus heureux et les plus sages des gouvernans, s'ils suivent ton bon sens et cherchent à faire ton bonheur !

Guerre d'Autriche.

Les ponts sur le Danube venaient d'être affermis contre toute insulte, même contre l'effet des brûlots et des machines incendiaires. Dès le commencement de juillet, tout se préparait de part et d'autre pour une bataille décisive. L'armée autrichienne était couverte par des redoutes; elle avait sa gauche à Euzendorp et la droite à Gross-Aspern. L'empereur Napoléon quitta Schœnbrunn et campa sous des tentes; il se décida à livrer une bataille générale aux Autrichiens. Elle fut donnée, le 5 et le 6 juillet, près de Wagram. Le combat commença au passage du Danube à l'île de Lobau; les Autrichiens,

qui avaient été repoussés au delà de cette île, ne purent tenir à Enzersdorf, ni à Wagram, et leur défaite fut complète. Cette victoire fut bientôt suivie d'une suspension d'armes entre les empereurs.

Pendant que l'empereur Napoléon se couvrait de lauriers en Allemagne, et finissait la guerre avec tant de gloire, le saint père était enlevé de son palais et transporté en France. Le 21 juillet, il était déjà à Grenoble.

Affaires d'Espagne.

Une armée combinée espagnole, anglaise et portugaise, forte de cent vingt mille hommes, s'approcha de Tolède. Le roi Joseph l'attaqua à Santo-Domingo, près de Talavera de la Reyna, et la défit entièrement. Dans cette bataille, qui fut une des plus célèbres de la guerre d'Espagne, l'artillerie hollandaise se distingua particulièrement. Le capitaine Rodolphe Trip, qui commandait la batterie de la troisième compagnie d'artillerie à cheval, ayant été blessé à la tête au commencement de l'action, continua à commander son corps.

Expédition de Walcheren.

Depuis long-temps on préparait en Angleterre une expédition que l'on disait destinée pour l'Espagne ou pour la Hollande, qui, à cette époque, était dégarnie de troupes. Son armée faisait alors la guerre en Espagne et en Westphalie pour la France, laquelle laissait sans peine la Hollande exposée à une invasion étrangère, peut-être pour trouver l'occasion de l'occuper. Cela parut d'autant plus évident que, lorsque le roi fut instruit du débarquement des Anglais à Walcheren, il rappela ses troupes; mais le roi de Westphalie les empêcha de partir, parce qu'elles étaient comprises dans la grande armée, et sous ses ordres. Cependant elles quittèrent le général français, et partirent d'elles-mêmes sous les ordres des généraux hollandais, pour voler au secours de leur patrie, et obéir aux ordres de leur roi.

Le 29 juillet, la flotte anglaise, composée de cent trente transports, escortés de quelques vaisseaux de ligne, se présenta devant l'île

de Walcheren à la hauteur de Dombourg ; dans la nuit du 30, elle prit la direction du pertuis du Weere, et effectua un débarquement entre le fort du Haak et Terveere. Cette dernière place, ou plutôt cette bicoque délabrée, se défendit pendant trente heures; mais elle dut succomber, et fut occupée par les Anglais.

Middelbourg, capitale du département, mais sans défense, fut aussi occupé. Le débarquement ne pouvait être empêché faute de troupes ; les batteries de côte sont nulles quand on les attaque du côté de terre ; une occupée, les autres sont bientôt tournées, et doivent nécessairement tomber.

Le 31 juillet, les Anglais occupèrent l'île de Schouwen.

Le but de cette expédition était de s'emparer de la flotte française de l'Escaut, d'exciter des troubles en Hollande et dans la Belgique, pour faire une diversion aux armées françaises victorieuses en Allemagne, et de donner le temps à l'Autriche d'augmenter ses forces.

Ne croyant plus à cette expédition, puisque l'armistice venait d'être conclu en Alle-

magne, le roi s'était rendu à Aix-la-Chapelle, pour y faire une visite à sa mère. Il reçut la nouvelle du débarquement des Anglais, dans cette ville, le 1er. août. Aussitôt il écrivit au général Chamberlhac, commandant la vingt-quatrième division militaire à Bruxelles, qu'il ne devait pas rassembler ses troupes dans l'île de Cadzand, comme il faisait, mais au contraire les réunir à Anvers, et mettre cette ville en état de défense; qu'il était visible que le but de l'expédition était la flotte d'Anvers; qu'il ne fallait donc pas s'éloigner des chantiers, pour s'opposer à un débarquement à l'île de Cadzand, lequel ne serait pas tenté, puisqu'on pouvait le considérer comme fait, dès que les Anglais avaient pénétré dans l'Escaut.

Avant de quitter Aix-la-Chapelle, le roi expédia M. Van Citers, Zélandais, qui se trouvait par hasard aux bains, au général Bruce, commandant en Zélande, et il recommanda à celui-ci de tenir le plus possible dans les différentes positions de la rive droite de l'Escaut; et comme on ne pouvait défendre les batteries de côte, si on les prenait à revers, c'est-à-dire, si on les attaquait

par terre, puisque le général Bruce avait très-peu de troupes, il lui recommanda expressément de tenir du moins au fort de Batz, qui, étant fermé et couvert par de bons fossés, pouvait arrêter l'ennemi assez long-temps. Il semblait qu'il prévît ce qui allait arriver; car, quoique le général Bruce reçût la dépêche de très-bonne heure, et qu'il eût tout le temps de se préparer à une défense honorable, il évacua le fort et abandonna les batteries, long-temps avant que les Anglais se présentassent, après avoir fait dire au roi qu'il répondait de ce poste. A peine arrivé en Brabant, celui-ci apprit l'évacuation du fort de Batz; il fut d'autant plus piqué et peiné de cette étourderie, qu'il prévit que l'on ne manquerait pas d'accuser les Hollandais de connivence avec les Anglais, et aussi parce que l'établissement de ceux-ci en Zélande devait nécessairement donner l'occasion d'envahir la Hollande. Cette étourderie de Bruce compromettait Anvers et la flotte française; elle avait eu pour témoins un grand nombre d'officiers et de soldats français. Le roi destitua ce général, raya son nom du tableau des membres

de l'ordre de l'Union, et le fit mettre en jugement devant le haut tribunal militaire, son juge compétent : celui-ci, après une procédure assez légère, l'acquitta. Il ne pouvait défendre les batteries de côte; mais il pouvait tenir à Batz, qui était fermé, ou du moins y attendre l'ennemi. Cependant le roi se repentit de l'avoir destitué sans jugement, et, pour une première faute, d'avoir oublié les longs services et la bravoure d'un officier d'honneur. L'empereur écrivit au roi : « J'espère que vous aurez » fait passer par les armes ce traître de Bruce » qui a rendu si lâchement le fort de Batz. » Abandonner un fort comme Batz sans ti- » rer un coup de canon, est le comble de » la lâcheté ou de la trahison. Comment ne » coupait-il pas plutôt les digues ?

» Schœnbrunn, 22 août 1809. »

On s'attendait en France qu'il serait fusillé ; on s'en expliqua franchement; quand on vit qu'il était faiblement puni, on ne fut pas content : cependant on voit que, même dans ce qu'il avait fait, le roi dépassa son pouvoir. Le général fut soumis à un second

jugement qui confirma sa destitution, et le condamna à un court emprisonnement.

Le roi partit d'Aix-la-Chapelle le 1er. août, et rentra à Amsterdam le lendemain; ne s'arrêtant que pour donner des ordres, il en repartit, et, la nuit du 3, il arriva dans le Brabant, et se porta avec sa garde et toutes les troupes qu'il put réunir, en avant d'Anvers; il arrêta ainsi les progrès de l'ennemi et lui en imposa.

Il laissa au maréchal Dumonceau le commandement des troupes de terre et de mer d'Amsterdam et de la côte; il confia au maréchal de Winter celui de la flottille, et à l'amiral Ruysch celui de la flottille stationnée près du Krammer. Cette flottille fut portée de la Meuse sur l'Escaut, en passant la rivière d'Eendragt, et elle prit position entre Berg-op-Zoom et Batz. Le jeune Osserwaarde, officier de courage et de mérite, qui commandait la station devant Flessingue, surpris et entouré par la flotte anglaise, se fit jour à travers elle, et vint joindre l'amiral Ruysch.

Pendant que la France faisait avancer quelques dépôts et les gardes nationales,

seules troupes qu'elle eût pour se défendre, les Anglais, maîtres de Batz, séparés du territoire du Brabant d'à peine deux mille toises, avaient beaucoup de facilité pour y débarquer et attaquer Anvers. Le roi n'hésita pas à dégarnir toute la Hollande, persuadé qu'ils n'avaient pas deux expéditions préparées; et qu'ainsi le reste du royaume ne risquait rien; il réunit un corps de huit mille hommes, se porta devant les Anglais et les contint. Ils restèrent plus de quinze jours sans débarquer, malgré les démonstrations qu'ils faisaient chaque jour. Chaque heure qui s'écoulait était un gain pour Anvers, qui recevait continuellement des renforts de gardes nationales et de dépôts. D'ailleurs le corps d'armée hollandais d'Allemagne s'approchait rapidement du royaume, sous les ordres du général Van Hasselt. Dans toute la Hollande, on était en mouvement; des volontaires se levaient de tous côtés, et couraient en Brabant; on approvisionnait les places fortes avec activité: Breda fut confiée au général Collaert; Berg-op-Zoom fut mis sous les ordres du brigadier de Millet; Steenbergen et Willemstadt furent confiés aux colonels Howen et Breunot; Briel

et Helvoet-Sluis furent mis en état de défense sous les ordres du général Van Helden, qui commandait dans l'île de Voorn. On éleva des batteries formidables vis-à-vis de Willemstadt, et aucun bâtiment ennemi n'osa se montrer dans le Haringvliet, ni dans les eaux entre Flakée et Duiveland. Enfin le but de cette expédition fut manqué. Anvers était garanti dès qu'il fallait un siége et une attaque en règle, et c'est ce que la France dut à la Hollande, dont pendant quinze jours les troupes seules se trouvèrent en face des Anglais; il n'y avait du côté de la France que des dépôts et des ouvriers armés à côté de la garde royale et des troupes de ligne hollandaises.

Le roi se rendit à Anvers; il eut des conférences avec le général Chamberlhac, l'amiral Missiessy, et le général Fauconnet, gouverneur de la place, et n'avait pas voulu prendre le commandement des troupes françaises sans le consentement de l'empereur.

Mais, sur l'invitation réitérée qu'il reçut de l'archichancelier Cambacérès et du ministre de la guerre de France, il accepta enfin; il inonda la rive gauche de l'Escaut, activa les

travaux d'Anvers ; il occupa avec la division Charbonnier la rive gauche et la tête de Flandre. Enfin il ne négligea rien durant les premières semaines de l'expédition pour s'opposer aux tentatives des ennemis. Le général Rampon commandait en second les gardes nationales, ouvriers et dépôts français ; elles étaient composées des divisions d'Allemagne, Chamberlhac, Charbonnier et Olivier. L'armée hollandaise était composée de deux divisions et de la réserve. Les généraux Martuschvitz, Suden, Sels, Kort, Heyligers, Stedman et David Bruce, étaient employés dans ce corps.

Après avoir retenu l'ennemi pendant quinze jours et sauvé Anvers, la flotte française et les chantiers, le roi reçut tout à coup la nouvelle que le prince de Ponte-Corvo venait prendre le commandement ; il fut très-fâché alors de s'être laissé aller au premier mouvement de zèle, et de s'être mis dans le cas de recevoir ce désagrément de la part de la France. Il laissa cependant ses troupes, à l'exception de sa garde, pour soutenir l'armée française, mais sous les ordres du maréchal de Hollande Dumonceau, qu'il fit venir pour

cela d'Amsterdam. Cette conduite à son égard ne lui prouva que trop la méfiance dont il était l'objet, et, en voyant quelle grande armée on rassemblait dans le Brabant, il lui fut facile d'imaginer que cette expédition serait le prétexte d'un envahissement de la Hollande bien difficile à empêcher.

Dans cette circonstance critique, le roi eut du moins la consolation d'avoir préservé Anvers, et arrêté d'abord les progrès de l'ennemi.

Lorsqu'il était sur les bords de l'Escaut, en face des Anglais, dont les nombreux bâtimens s'accumulaient sans cesse, et qui menaçaient d'un débarquement, un général fit observer au roi que son faible corps était fort exposé, et qu'il serait convenable de ne risquer dans cette position qu'une petite partie de l'armée qui serait sacrifiée, mais qui assurerait le reste : *Je n'entends pas ce langage*, répondit-il ; *exposons-nous tous davantage, s'il le faut, et ne sacrifions personne.*

A cette époque, le sénat de Paris avait dit dans une adresse à l'empereur : *La nation*

hollandaise, dont le territoire est attaqué, lève avec fierté ses antiques bannières, qui rappellent tant de hauts faits des valeureux Bataves; et celui de vos augustes frères qui règne sur eux est à leur tête. Lorsque le journal Royal rapporta ce discours, il y ajouta une note dont voici l'extrait : « Nous remercions le sénat de ce qu'il rend justice » à notre nation. Oui ! elle déploie ses bannières; elle n'a pas hésité un seul instant, » lorsqu'il y a quinze jours, les frontières » de la France et de la Hollande, du côté » d'Anvers, étaient découvertes, et que les » troupes françaises étaient rassemblées à » l'extrémité de l'île de Cadzand, de découvrir ses côtes et ses propres chantiers, » pour couvrir ceux d'Anvers. Des bataillons » de volontaires se sont armés et organisés » dans toutes les parties du royaume; les » cadres de l'armée se renforcent, et augmenteront encore l'armée du Brabant sous » les ordres du maréchal Dumonceau, dont » le but est de seconder les opérations du » prince de Ponte-Corvo de toutes ses » forces.

» La nation n'a pas perdu son énergie;

» elle le prouve par les nombreux volon-
» taires qui s'offrent à tout moment, et par
» l'activité avec laquelle on seconde de tou-
» tes parts les efforts du roi, qui crée une
» nouvelle armée, laquelle remplacera, et
» sera beaucoup plus forte que celle d'Alle-
» magne et d'Espagne, dont l'absence a pro-
» curé aux ennemis l'occasion de se rendre
» maîtres de l'île de Walcheren et de Sud-
» Beveland, malheur auquel elles étaient
» exposées depuis long-temps, et que tout
» le monde avait prévu depuis l'éloignement
» de l'armée nationale. »

Le 15 août, le roi passa la revue de toute l'armée combinée à Zandvliet, et fit célébrer la fête de l'empereur avec pompe; mais, le 16, son successeur, le prince de Ponte-Corvo, étant arrivé, il partit le 17 au matin, et rentra à Amsterdam.

Cependant Flessingue, qui était assiégé depuis le 1er. août, capitula le 15, malgré plusieurs renforts de troupes qu'on était parvenu à jeter dans cette place. Le général Monnet, qui la commandait, s'était maintenu hors de la place jusqu'au 6; le 14, on commença à tirer sur la ville; et, après un

jour de bombardement, le général Monnet céda aux sommations. La place fut livrée le 18 : les Anglais entrèrent par la porte de Ramenskens. L'artillerie hollandaise, qui fit le service de la place, se couvrit de gloire, de même que le général Osten, qui commanda toutes les sorties. La garnison fut conduite prisonnière en Angleterre; les officiers conservèrent leurs effets; et les sous-officiers, soldats et marins, etc., leurs havre-sacs. Lorsque l'empereur Napoléon reçut la nouvelle de la reddition de Flessingue, il écrivit au ministre de la guerre de réunir un conseil d'enquête, composé des sénateurs Aboville et Rampon, du vice-amiral Thevenard, et du comte Songis, premier inspecteur général de l'artillerie, pour examiner la conduite du général Monnet : ce conseil déclara que le général Monnet était coupable; car il n'avait pas coupé les digues, comme il en avait l'ordre, plutôt que de céder la place; il n'avait essuyé qu'un bombardement de trente-six heures; il avait plus de quatre mille hommes de garnison, et s'était rendu avant que l'ennemi eût passé le fossé et fait brèche au rempart.

Le duc de Brunswick-Oels, après avoir occupé Dresde et Leipsick, pénétra dans le royaume de Westphalie, poursuivi par les Hollandais, et, après avoir battu les Westphaliens qui s'opposèrent à sa marche, il s'embarqua, le 7 août, à Elsfleth et Bracke. Il paraît qu'il eut d'abord le dessein de s'embarquer à Cuxhaven; mais, comme cette ville était occupée par le général Ewal, il se vit obligé de passer le Weser à Neubourg et à Verden, et de se diriger sur Delmenhorst.

Le 11 août, le roi Joseph remporta une brillante victoire près d'Almonacid. Les Hollandais s'y couvrirent de gloire. Le neuvième corps de l'armée française, s'étant porté à Tolède, le 9 août, fit des sorties par les portes d'Alcantara et de Saint Martin; le général hollandais Chassé força l'ennemi dans la position avantageuse qu'il avait prise, le poussa l'épée dans les reins jusqu'au village de Bourgellos, et lui fit beaucoup de prisonniers. Dans la journée du 11, les hussards hollandais se distinguèrent particulièrement; et le lieutenant colonel d'artillerie Trip, qui s'était couvert de gloire dans le mois précédent, fit beaucoup de mal aux

ennemis. Le premier lieutenant Clarion, aide de camp du général Chassé, se fit remarquer, et eut un cheval tué sous lui; le lieutenant Stephanson se distingua. Pour récompenser de leur bonne conduite les Hollandais de l'armée d'Espagne, ils furent autorisés à compter pour deux chacune de leurs campagnes dans la Péninsule. Le roi Joseph rentra à Madrid le 15 août.

Le jour de la fête du roi fut célébré en 1809 à Amsterdam avec la joie la plus sincère. La veille, il reçut les hommages des différens corps de l'état; le lendemain, la troisième fête de l'ordre de l'Union fut célébrée. Tous les chevaliers se réunirent dans la grande salle de l'ordre au palais. Après que le roi fut arrivé et se fut assis sur le trône, on procéda à la lecture des statuts de l'ordre, et les nouveaux chevaliers prêtèrent serment et reçurent les décorations des mains du roi, qui prononça le discours suivant.

« Chevaliers, en assistant à l'installation » des nouveaux collègues que cette année » nous a donnés, et au récit des pertes que » nous avons faites, venez vous rappeler » vos obligations, et comme Hollandais, et

» comme chevaliers. Vous désirez une occa-
» sion de prouver la sincérité de vos senti-
» mens envers votre patrie et envers moi ;
» ce moment est arrivé. L'ennemi a surpris
» une partie isolée et sans défense de notre
» territoire, et s'en est emparé ; vos com-
» patriotes gémissent d'être sous une domi-
» nation étrangère ; il faut les délivrer.
» Quand une partie du corps souffre, les
» autres doivent toutes s'en ressentir et con-
» courir à sa délivrance. Chevaliers, de quel-
» que manière que vous serviez votre pays,
» réunissez vos efforts ; de long-temps peut-
» être vous ne trouverez une semblable oc-
» casion de montrer vos sentimens et d'u-
» tiliser votre union, base fondamentale de
» notre ordre. Un grand nombre de cheva-
» liers sont aux frontières, d'autres vont les
» suivre, à la tête de ces nouveaux bataillons
» dont l'ardeur et le zèle présagent déjà les
» succès, et qui justifieront bientôt mes
» soins et mes efforts. Vous aussi, appelés à
» servir la patrie ou vos concitoyens, soit
» dans nos temples, soit dans l'administra-
» tion publique, ou par vos occupations do-
» mestiques, mais utiles et indispensables à la

» société, vous avez aussi des services à
» rendre non moins importans; l'appui de
» votre suffrage, de vos efforts, de votre
» dévouement, est également nécessaire à
» votre pays, dans un moment où la na-
» tion a besoin non-seulement de persévérer
» dans les preuves d'énergie et d'activité
» qu'elle donne, mais encore de redoubler
» tous ses moyens, tous ses efforts, et prin-
» cipalement d'avoir l'union la plus parfaite
» comme la confiance la plus entière en
» nous. Donnez-leur les premiers l'exemple,
» vous à qui m'attachent si intimement les
» liens sacrés de cette institution : dites-
» leur que plus les malheurs se succèdent
» sur votre patrie, et plus je sens mes obli-
» gations comme mes sentimens envers elle
» s'augmenter. Dites-leur qu'une attaque
» aussi soudaine et aussi imprévue, après la
» conclusion de l'armistice continental, dut
» nous surprendre et surtout nous affliger,
» nous qui remerciions sans cesse la divine
» Providence d'avoir éloigné de notre ter-
» ritoire le théâtre de la guerre et les maux
» qu'elle entraîne; qu'elle nous afflige sur-
» tout, si, comme nous avons lieu de le

» penser, des ennemis aveugles et acharnés
» des états commerçans, et surtout de votre
» patrie, ont amené en Zélande le fléau de
» la guerre, si prompt à venir, et souvent
» si lent à s'éloigner. Cependant une nation
» telle que la vôtre saura se défendre et vo-
» ler en masse au secours de la patrie me-
» nacée; elle saura allier les sentimens de
» la piété avec ceux d'une légitime et vi-
» goureuse défense. C'est à vous, chevaliers,
» qu'il appartient de tenir ce langage en ce
» moment, à vous qui, tenant à tous les
» ordres de l'état, et réunis par le seul et
» noble but des devoirs et de l'amour de la
» patrie, ne pouvez parler que le langage
» de la vérité et de la raison. C'est ainsi que
» nous répondrons aux ennemis communs
» de la nation, qui mettent tant d'acharne-
» ment à la décrier; mais le monde entier
» connaît et estime la valeur, les vertus et
» le caractère de mon peuple. Où pourrais-
» je trouver une réponse meilleure contre
» les préventions, l'injustice, et peut-être la
» haine, que le souvenir fidèle de ce que
» votre pays a été, et de ce qu'il se montre
» encore en ce moment? Méprisons leurs ca-

» lomnies, leurs commentaires, leurs pro-
» pos, et leurs astucieux écrits, auxquels
» des temps aussi difficiles ne donnent que
» trop lieu. Répétez-leur, afin qu'ils s'en
» convainquent bien, que plus les malheurs
» se succèdent sur le royaume, et plus mes
» sentimens comme mes obligations m'at-
» tachent à lui; que tous les efforts de ses
» ennemis auront un résultat contraire à
» leurs désirs, et que les malheurs et les
» dangers cimenteront non-seulement l'u-
» nion intime du prince et de la nation, leur
» inébranlable et réciproque fidélité, mais
» encore celle de tous les Hollandais entre
» eux, quelle qu'ait été autrefois la différence
» de leur opinion ou de leur état. »

Ce même jour, l'armée hollandaise du Brabant voulut célébrer l'anniversaire du roi par une entreprise éclatante, en reprenant le fort de Batz.

Le général Cort Heyligers, avec les carabiniers et voltigeurs du premier régiment des chasseurs, profitant de l'éloignement des vaisseaux anglais, traversa à gué, pendant le reflux, le bras de mer qui sépare le fort de Batz du continent, ayant l'eau jus-

qu'au cou, avec des peines et des dangers inouïs. On fut obligé d'entreprendre le passage à trois heures après minuit, lorsque la marée est la plus basse, dans un moment où un orage affreux dérobait aux soldats la vue du fort et de la terre. La courte durée du reflux ne permit pas de risquer un plus grand nombre de troupes; et l'armée resta sur le rivage, inquiète sur le sort du détachement. Le tonnerre grondait, la nuit était obscure; enfin le jour parut, et l'on aperçut le pavillon hollandais flottant sur le fort. Les carabiniers et les chasseurs furent reçus par les habitans de Batz avec les démonstrations de la joie la plus vive, et aux cris de *Vive le roi*. Les capitaines Schuurman et Tabor se distinguèrent par leur intrépidité et leur courage, de même que les lieutenans du génie Carnabé et Volf van Westerholt.

On récompensa ces braves qui s'étaient exposés presque sans espoir de retour. Le roi manifesta sa satisfaction au général Heyligers, il accorda de l'avancement aux officiers que l'on vient de nommer, et ordonna que tous ceux qui faisaient partie de ce déta-

chement, sans distinction de rang, porteraient un sabre brodé en or sur l'habit*, et que les sous-officiers et soldats jouiraient d'une double solde pendant la campagne.

Le 6, les Hollandais occupèrent Tergoes et toute l'île de Sud-Beveland. Pour empêcher que les marchandises anglaises répandues en Zélande par l'armée anglaise ne fussent introduites dans les autres parties du royaume, le roi prescrivit les mesures suivantes de son propre mouvement.

« Art. 1. Le transport des denrées coloniales et des marchandises et manufactures qui, par l'article 10 de la loi du 31 mai 1805, sont considérées comme anglaises, venant du département de la Zélande ou des îles d'Over-Flakke et de Goederede, et destinées pour les autres parties du royaume, est prohibé jusqu'à nouvel ordre. Toutes les marchandises qui, malgré la présente défense, seront

* Par la suite, cette distinction fut donnée à tous les militaires blessés devant l'ennemi : peut-être l'ordre du mérite militaire ne devrait-il consister qu'en cela.

» transportées, seront confisquées, ainsi que
» les bâtimens qui auront servi au transport.

» Art. 2. Les habitans du département de
» la Zélande et des îles susmentionnées seront
» tenus de déclarer, vingt-quatre heures après
» la sommation qui leur en aura été faite,
» à telles personnes qui seront désignées à cet
» effet, la quantité et la nature des denrées
» coloniales, de manufactures et marchan-
» dises considérées comme anglaises, qu'ils
» avaient avant l'invasion, sous peine que
» toutes celles qui, recherches et visites
» faites, seront trouvées n'avoir pas été dé-
» clarées en totalité, ou d'après la vérité,
» seront confisquées sur-le-champ, au pro-
» fit du trésor public.

» Art. 3. Seront exceptés de l'obligation
» de faire cette déclaration ceux des habi-
» tans qui n'ont, des susdites productions
» ou denrées, que la quantité nécessaire pour
» leur consommation domestique.

» Donné, etc., à Harlem, le 12 septem-
» bre 1809. »

On fit à Amsterdam l'exposition publique des produits de l'industrie nationale. Les prix

furent distribués le 21 septembre par le ministre des cultes et de l'intérieur; et, comme la distribution de l'année précédente n'avait pas eu lieu, on la fit en même temps. Ils consistèrent, pour l'année 1808, en trois médailles d'or et vingt-cinq médailles d'argent; et pour l'année 1809, en cinq médailles d'or et quatorze médailles d'argent. Outre cela, G. Haan, âgé de treize ans, demeurant à Gouda, reçut une montre d'or à titre d'encouragement pour s'être distingué dans la fabrication des tapis. Parmi ces objets, on distingua les draps de Leyde, les velours d'Amsterdam, les toiles de Harlem et d'Utrecht, les basins et les cuirs du Brabant, etc. etc.

Le 18, mourut le conseiller d'état de Smeth van Alphen, grand'croix de l'ordre de l'Union, très-recommandable par ses vertus et par les services qu'il avait rendus à l'état comme commissaire de la caisse d'amortissement.

Ce même jour, on distribua les prix de peinture et de gravure dans la salle du Vroedschap, à Amsterdam. Voici les noms des auteurs couronnés : M. Schœffer, d'Am-

sterdam, pour le meilleur tableau tiré de l'histoire de la patrie, florins 3,000. Le sujet était, comme on a déjà dit, le départ de Jacob Simonszoom de Ryk, surnommé le Régulus de la Hollande; la couleur n'était pas bonne, mais le dessin et l'expression très-remarquables. M. Bauer, d'Harlingen, pour la meilleure marine, florins 3,000. M. Van der Kovi, de Franker, pour le meilleur tableau de genre, florins 2,000. M. Van Os, d'Amsterdam, pour le meilleur paysage, florins 2,000. M. Sonnenberg Galant, d'Amsterdam, pour le meilleur tableau de fleurs, florins 1,500; et M. Wolff, de Rotterdam, pour la meilleure gravure, florins 2,000.

Le 27 septembre, l'empereur écrivit de Brünn en Moravie, une lettre de reproches et de mécontentement, sans motifs justes. Cette lettre fit la plus grande peine au roi.

Le 17 septembre, la paix fut signée à Fridrichshamm entre la Russie et la Suède. Celle-ci s'engagea à suivre le système continental, et à faire la paix avec la France et le Danemarck. La Russie acquit, par cette paix, la Finlande suédoise, les îles d'Aland,

Savolax, Kurali, la West-Bothnie jusqu'à la Tornea, etc.

La guerre continuait en Espagne : Victor était à Tolède, Soult à Palencia, Suchet à Saragosse, Sébastiani à Aranjuez, Saint-Cyr à Barcelone, et Ney à Salamanque.

Au mois d'octobre, les Anglais évacuèrent la Zélande; ils se retirèrent d'abord dans l'île de Walcheren, qu'ils évacuèrent aussi le 24 décembre. Le général hollandais Cort Heyligers l'occupa de suite. Veeres fut occupé par les carabiniers du premier régiment des chasseurs; la garde de Middelbourg fut confiée à la bourgeoisie, et l'on entra à Flessingue. Avant de quitter cette ville, les Anglais firent sauter l'écluse de l'entrée du bassin, et la remplirent de pierres, de décombres, et de fragmens de bombes. Les pieux qui appuyaient le revêtement du bassin, dans sa partie sud-est, furent coupés au niveau de la mer basse; tout le revêtement en charpente se renversa dans le bassin; les plateaux du carénage furent démolis dans la partie supérieure. Le port militaire fut obstrué par un grand bâtiment coulé au milieu du chenal, à l'entrée des deux jetées;

plusieurs autres petits bâtimens furent coulés dans l'intérieur du port. Le magasin général fut brûlé, tous les angles des bâtimens furent attaqués en sous-œuvre, et furent partout dégradés. Dans le chantier, on détruisit jusqu'aux citernes. Les parapets et les plates-formes des fortications faisant face à la mer furent détruites. Les pièces d'artillerie abandonnées furent enclouées, et leurs tourillons brisés. Une partie du mur de défense du nouveau magasin à poudre fut démolie; les murs principaux existaient, mais la voûte était écroulée. Cependant les fortifications du côté de terre avaient été réparées et gazonnées à neuf par les Anglais, et elles pouvaient être mises bientôt dans le meilleur état de défense.

A leur départ, les Anglais essuyèrent un coup de vent qui causa beaucoup de dommage à leur flotte.

La guerre se faisait en Espagne d'une manière toute particulière; après s'être battus en détail sur tous les points du royaume, et avoir fatigué les armées françaises par leurs marches, les insurgés finissaient par être obligés d'en venir à une bataille générale;

mais, quelle que fût l'issue de celle-ci, ils recommençaient de suite leur petite guerre et les attaques particulières, jusqu'à ce qu'ils fussent dans la nécessité d'accepter et de perdre une seconde bataille.

Malgré les journées de Talavera de la Reyna, d'Almonacid, etc., où les insurgés avaient beaucoup souffert, ceux-ci avaient inquiété les différens corps de l'armée française sans prendre de repos. Le 19 novembre, ils rassemblèrent une nouvelle armée près d'Occana, forte de cinquante-cinq mille hommes, et ils furent entièrement défaits. Peu de jours après, un autre combat eut lieu à Albe de Tormes, où le duc del Parque avait rassemblé trente mille hommes. Le général Kellermann les attaqua le 28 novembre, et les défit.

Le 10 décembre, Gironne capitula après une opiniâtre résistance, et un siége de dix mois.

Cependant, malgré les succès que l'armée française avait remportés en Espagne, il faut avouer que sa situation, à la fin de 1809, était plus mauvaise que celle de la fin de 1808. La révolution avait acquis de

nouvelles forces; les combats qui se succédaient sans cesse avaient rendu les insurgés plus aguerris; et, à l'exception de quelques villes retenues par la crainte, tout le pays était uni. La haine du clergé et de la noblesse s'augmentait chaque jour par les mesures que l'on prenait directement contre eux, et ces deux classes, qui dirigeaient tout en Espagne, considéraient désormais cette guerre comme la leur propre. La Rochefoucauld dit que tous les hommes s'exposent volontiers par honneur et par devoir, mais que peu s'exposent autant que cela est nécessaire pour faire réussir la cause qu'ils défendent. C'est ce qui distingue une bonne armée d'une autre; c'est par cette raison que des armées d'insurgés, composées nécessairement d'hommes de bonne volonté, sont si difficiles à vaincre. Un ancien disait qu'il fallait trois choses pour réussir à la guerre : de l'argent, de l'argent et de l'argent; on pourrait dire de même: du zèle, du zèle, et encore du zèle.

Autriche.

Enfin, après de longues négociations, pendant lesquelles on avait été dans la plus grande incertitude, la paix fut conclue à Vienne le 14 octobre. Par ce traité, l'Autriche cédait à la France l'Istrie autrichienne, la Carniole, une partie de la Carinthie, de la Croatie, et de l'Autriche supérieure, la Galicie occidentale, Cracovie et Zamosc, etc. Elle céda à la Russie un territoire de quarante mille âmes dans la partie la plus orientale de l'ancienne Galicie. Elle approuvait et confirmait tout ce que la France avait fait et ferait à l'égard de l'ordre teutonique, de l'Italie et de l'Espagne. Elle adhérait au système continental, d'après les mesures de la France et de la Russie, etc., etc. Ce traité fut déclaré commun à la Hollande et aux autres alliés de la France.

Le même jour de la signature de la paix, l'empereur réunit dans un seul état le cercle de Villach, la Carniole, l'Istrie autrichienne, les provinces de Fiume et de Trieste, le Littoral, la partie de la Croatie, la Dalmatie et ses îles, sous le nom de *Provinces illyriennes*.

Il quitta Vienne le 16 octobre, et le 25 il arriva à Fontainebleau.

L'empereur d'Autriche publia le 24 octobre une proclamation à l'armée, par laquelle il lui annonçait la conclusion de la paix, et il reconnaissait dans ses soldats les soutiens de son trône.

Le 25 octobre, on célébra à Londres la cinquantième année du règne de Georges III par des réjouissances publiques. Parmi les actes les plus remarquables qui eurent lieu dans cette circonstance, il faut citer le renvoi des prisonniers russes sur parole; cette démarche annonçait que les relations entre les deux gouvernemens étaient devenues plus amicales, et l'on pouvait présager une paix prochaine entre les deux pays. La force a beau faire; elle comprime la vérité, mais elle ne la change pas. Il en est d'elle dans le monde moral comme dans le monde physique; les objets flexibles ne sont courbés un instant par elle que pour mieux reprendre leur essor.

Au mois de novembre, les îles de Zante, Céphalonie, Ithaque et Cérigo, furent occupées par les Anglais.

A cette époque, les souverains alliés de la France furent appelés à Paris. On donnait pour but de cette réunion le couronnement solennel des nouveaux rois; mais il paraît qu'elle n'en avait d'autre, de la part de ces princes, que celui d'obtenir des agrandissemens. Le roi avait bien résolu de ne pas s'y rendre s'il y était engagé; il se rappelait la mauvaise réception qu'on lui avait faite en 1807; son voyage avait alors fini par la violation du territoire, et l'arrestation arbitraire et l'emprisonnement de plusieurs Hollandais. Il craignit même qu'on ne le laissât plus retourner cette fois. Le maréchal Verhuell vint à Amsterdam tout à coup, il dit n'avoir aucune mission que celle de *parler à son roi* de la position particulière du pays, et de son propre mouvement; mais bientôt il découvrit le secret de son voyage, en cherchant avec adresse et persévérance à décider le roi à se rendre à Paris, à l'exemple des autres rois alliés. Ces rois étaient ceux de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg, de Westphalie, de Naples, et le vice-roi d'Italie. Le roi refusa, et s'excusa sur ce qu'il n'était pas engagé. Peu de jours après, il reçut une lettre de

l'empereur qui l'invitait à venir à Paris.

L'armée française en Zélande fit alors des mouvemens inquiétans vers le Brabant. Plus les Anglais se retiraient, plus l'armée française grossissait et s'impatronisait dans le pays. Dans cette situation, il fallait prendre un grand parti, ou jouer en désespéré et travailler à la défense légitime de la Hollande contre la puissance qui avait fait trembler l'Autriche, la Russie et l'Angleterre, presque détruit la Prusse en un jour, et cela sans espoir de succès, ou tâcher de prolonger une existence pénible en se pliant encore à la nécessité. Il consulta la nation par ses ministres, qui étaient alors Krayenhoff pour la guerre, Appélius pour les finances, Van der Hem pour la marine, Twent pour le watterstadt, Van der Capellen pour l'intérieur, Hugenpaths pour la justice et police, et Roell pour les affaires étrangères, l'ancien ministre Mollerus, placé alors au collége héraldique, Cambier, vice-président du conseil d'état, Reuvens et Van Gennep, conseillers d'état, qu'il distinguait particulièrement. Van Leyden van Westenbarendrecht n'était plus au ministère, et Hinlope était mort. Ce fut un

grand malheur pour l'état et pour lui que l'absence de deux hommes aussi distingués en de telles circonstances. Krayenhoff seul, homme de mérite, bon ingénieur, et surtout excellent patriote, fut de l'avis d'une légitime défense. Toute l'armée était de cette opinion, particulièrement la marine, et surtout le contre-amiral Lemmers, général très-distingué par son caractère comme par son instruction et toutes les connaissances relatives à son état. Tous les autres, et, chose assez étrange, principalement les grands officiers du royaume, maréchaux et autres, étaient de l'avis de la soumission. Le moment était critique et d'une grande importance; il fallait s'allier à l'Angleterre, et jouer en désespéré, pour que l'existence politique de la Hollande se terminât glorieusement; ou bien il fallait se résigner à tout ce qui pourrait arriver, et gagner du temps. Mais tous les ministres se réunirent dans l'opinion qu'il fallait conjurer l'orage, et que, pour cela, le meilleur moyen était que le roi se rendît à Paris. Ils le pressèrent, le conjurèrent tant, qu'il céda; mais il leur déclara que c'était contre son opinion, et qu'ils lui faisaient prendre le plus

mauvais parti. Il consentit donc à partir. Avant son départ, il convoqua le corps législatif, qu'il laissa assemblé durant son absence, afin que la nation fût prête à tous les événemens. Il eut tort de partir, puisqu'il le fit à contre-cœur, comme le message annuel qu'il prononça lui-même le fait assez sentir. Voici comment s'exprima le corps législatif, qui vint en corps au palais :

« Sire, » dit le président Van de Poll *, » le corps législatif du royaume, au nom du- » quel j'ai l'honneur de porter la parole, » s'empresse de faire usage de l'honneur » que V. M. lui accorde de porter au pied » du trône l'hommage de son dévouement et » de son respect. Sire, le premier vœu de » l'assemblée législative est et sera toujours » pour le bonheur de votre auguste per- » sonne, et qu'il plaise à la Providence de » conserver jusqu'à un âge avancé, entre les » mains de V. M., les rênes d'un gouverne- » ment qui doit assurer à la patrie une féli-

* Ce n'était pas le bourgmestre d'Amsterdam, mais un autre Van de Poll, bon patriote et très-honnête homme.

» cité et une prospérité permanentes. Nous
» sommes convaincus, sire, que, s'il ne dé-
» pendait que de V. M., ce pays jouirait de
» tous les avantages que sa position semble
» lui assurer; et nous déplorons avec V. M.,
» que les malheurs qui ont désolé l'Europe
» entière s'étendent jusqu'à ce coin du con-
» tinent, qui, ne vivant que par son indu-
» strie, et ne pouvant lui donner un libre
» essor qu'en temps de paix, doit par-là
» même être éloigné plus que tout autre des
» troubles militaires, dont, par la suite né-
» cessaire des circonstances, le poids doit
» toujours retomber en grande partie sur
» lui.

» Mais l'assemblée législative désire plu-
» tôt détourner les regards de V. M. d'un ob-
» jet trop propre à affecter son âme sensi-
» ble, et se plaît à se fixer sur ceux qui, d'a-
» près l'intention de V. M., vont nous
» occuper immédiatement. Nous voyons
» avec admiration et reconnaissance, sire,
» qu'au milieu des dangers qui semblent me-
» nacer l'état d'un côté, la sollicitude pater-
» nelle de votre V. M. s'étende jusqu'à veil-
» ler au maintien de la prospérité indivi-

» duelle de chacun de vos sujets, tandis que
» les circonstances générales doivent l'alar-
» mer pour des objets très-intéressans
» d'ailleurs. Qu'y a-t-il en effet, sire, de plus
» intéressant et de plus important pour tous
» les habitans du royaume que d'être assurés
» que leurs différens seront jugés avec im-
» partialité et d'après des bases sûres et in-
» variables, et par des personnes qui possè-
» dent tous les attributs nécessaires pour
» veiller à la justice et au droit civil? La pré-
» voyance infatigable de V. M. vient de por-
» ter notre attention de ce côté-là, et l'as-
» semblée concourra avec zèle à seconder
» les vues étendues de V. M. sur cet objet.

» C'est à regret, sire, que l'assemblée, qui
» partage le sentiment de V. M., ne peut
» se dissimuler que les circonstances extraor-
» dinaires où ce pays se trouve placé, au
» lieu d'admettre quelque soulagement pour
» les finances, nécessitent impérieusement
» de nouveaux efforts. Elle sent, sire, qu'il
» ne reste d'autre choix à V. M. que celui de
» trouver les moyens qui seront les moins
» onéreux pour son peuple. Mais elle con-
» naît, sire, l'état du trésor public, et est

» également convaincue de la nécessité ur-
» gente de subvenir aux dépenses indispen-
» sables causées par l'invasion imprévue des
» troupes ennemies dans une partie de vo-
» tre royaume ; dépenses toutefois que tout
» citoyen bien né doit préférer à la ruine
» d'une patrie qui lui est si chère.

» L'assemblée est disposée, sire, à secon-
» der V. M. de tout son pouvoir, et elle se
» fera un devoir sacré de concourir aux di-
» verses mesures que V. M. daignera sou-
» mettre à ses délibérations, mesures qui
» portent l'empreinte de sa sagesse et de son
» amour pour ses sujets. Elle s'estime d'au-
» tant plus heureuse de pouvoir encore au-
» jourd'hui offrir à V. M. au pied du trône
» l'assurance sincère de ses sentimens, qu'elle
» vient d'apprendre que V. M., acceptant
» l'invitation de son auguste frère S. M. l'em-
» pereur et roi, a résolu de se rendre
» pour quelque temps à Paris, et s'empresse
» d'entreprendre ce voyage à cause de l'an-
» niversaire du couronnement de S. M. I.,
» dont le moment approche à grands pas.

» Rien, sire, ne peut compenser l'ab-
» sence de V. M. de son royaume, tant pour

» son peuple en général, que pour nous
» qui avons l'honneur d'entourer de plus
» près V. M., que la conviction intime que,
» quelque part où V. M. se trouve, le bon-
» heur de ses sujets fera sans cesse l'objet de
» sa sollicitude et de ses soins les plus chers.

» Puisse la Providence, qui combla si sou-
» vent ce pays de ses bienfaits, bénir les
» efforts de V. M. pour notre bonheur!
» puisse-t-elle vous rendre un jour l'heureux
» témoin d'une prospérité que votre cœur
» noble et généreux désire ardemment y
» fixer! puisse-t-elle accorder à V. M. dans ses
» hautes relations, ses bénédictions que sa
» sagesse juge être les plus propres pour faire
» jouir V. M. d'un bonheur vrai et invariable!
» Puisse cette même Providence ramener
» (ce sont les vœux réunis de nous et de tout
» votre peuple) promptement au milieu de
» nous un monarque que nous vénérons
» comme roi, et que nous chérissons comme
» père! »

Le roi répondit en ces termes :

« Messieurs, nous voyons avec sensibilité
» vos sentimens envers nous; il nous est

» toujours agréable de vous voir, et d'en re-
» cevoir l'assurance. Nous venons, suivant
» l'usage, vous entretenir, au commence-
» ment de votre session, de la situation de
» votre pays. Nous avons mille grâces nou-
» velles à rendre à la Providence, puisque
» nos vœux n'ont pas été entièrement re-
» jetés, et que nos soins ont réussi à faire
» face aux affaires de l'état, malgré tant de
» circonstances aggravantes.

» Les malheurs du watterstadt, le renou-
» vellement de la guerre continentale, l'in-
» vasion d'un des plus beaux départemens
» du royaume, l'augmentation des dépenses
» pour la guerre et la marine dans cette
» année, au-dessus du calcul porté sur le
» budget; le déficit augmenté par la néces-
» sité de payer les intérêts des emprunts
» de 1808 et 1809, puisqu'ils se sont remplis
» alors que le budget de l'année ne portait
» ces emprunts que pour mémoire, ce qui
» fait une augmentation très-forte de dé-
» pense; les frais pour les grands travaux du
» watterstadt, lesquels ont dû être avancés
» par le trésor, la négociation pour cet objet
» n'étant pas encore terminée; la durée des

» mesures sévères et funestes relativement
» au commerce et à la navigation : ces objets
» sont autant d'obstacles qu'il a été difficile
» et pénible de surmonter. Si le trésor a
» éprouvé quelques embarras momentanés,
» chacun doit sentir que c'est une suite né-
» cessaire de la difficulté des temps actuels.
» Ces difficultés même doivent augmenter le
» crédit du trésor, en ce qu'elles prouvent la
» persévérance et les efforts de l'administra-
» tion, pour faire face à tout et vaincre tous
» les obstacles.

» Nous vous annonçons avec quelque satis-
» faction que non-seulement nos espérances
» et nos calculs ont été justifiés et surpassés
» pour l'année actuelle, mais encore que
» nous avons trouvé le moyen de rester dans
» les bornes du budget de l'an 1809, et ce-
» pendant d'augmenter de trois millions les
» dépenses de la guerre. Un tel résultat n'a
» pu être obtenu que par des économies sur
» d'autres parties de l'administration pu-
» blique ; mais il nous donne la douce satis-
» faction et la preuve irrécusable de ce que
» peut sur ce peuple un gouvernement qui
» cherche à justifier et mériter sa confiance;

» et, nous nous croyons obligés de le déclarer
» à la nation, nous sommes persuadés que,
» peu d'années après la paix maritime, les
» finances de l'état seront rétablies, si la
» nation conserve le patriotisme et les sen-
» timens qui la distinguent *. Notre ministre
» de l'intérieur vous communiquera, avant
» la fin de votre session, l'exposé de la si-
» tuation du royaume. Vous vous convaincrez
» par-là que toutes les branches de l'admi-
» nistration publique tendent progressive-
» ment à leur amélioration, et que, sans les
» circonstances de la guerre maritime dont
» nous partageons les maux avec presque
» tous les pays de l'Europe, nos efforts procu-
» reraient peut-être à la nation le repos et le
» bonheur dont elle a un grand besoin. Après
» les projets de loi qui vous ont été déjà
» présentés, les orateurs de notre conseil
» d'état vous présenteront encore le budget

---

* La crise approchait; cette déclaration était faite pour répondre à ce que le gouvernement français répandait à Paris, que la Hollande était au bout de ses finances, ruinées sans ressource.

» de l'année prochaine, et le tableau compa-
» ratif des derniers budgets; les codes de
» finance et le code de commerce ne seront
» pas prêts pour votre session actuelle; mais
» vous apprendrez avec plaisir qu'on s'en
» occupe avec succès; le code criminel et le
» code Napoléon sont en pleine activité de-
» puis le commencement de l'année, et le
» code judiciaire qui a été présenté à votre
» examen dès l'ouverture de votre session,
» pourra être introduit au commencement
» de l'année prochaine, s'il reçoit votre
» approbation. Le projet de loi sur l'admi-
» nistration uniforme du watterstadt nous a
» été présenté, et nous avons tout lieu de
» penser que ce second projet, rédigé avec
» plus de soin que le premier, méritera votre
» assentiment.

» Nous devons profiter de cette circon-
» stance pour vous exprimer la peine que
» nous éprouvons d'être obligés d'adopter des
» changemens et des nouveautés contre les-
» quels en général le Hollandais a de la ré-
» pugnance, par l'attachement qu'il conserve
» pour ses habitudes et son respect pour ses
» aïeux. Une seule observation doit cepen-

» dant vous convaincre que nous n'aimons
» et ne vous proposons que les changemens
» et les nouveautés indispensables pour assu-
» rer l'existence du royaume, consolider son
» gouvernement, et préparer le bien-être
» des individus. Chacun doit être convaincu
» du prix que nous attachons à l'opinion pu-
» blique et au suffrage de la nation. Nous
» n'ignorons pas que les innovations, les
» changemens donnent beaucoup de peine,
» et font souvent détester ceux qui les in-
» troduisent, alors que souvent leur effet
» salutaire est lent et progressif. Si donc
» nous ne cherchions pas l'intérêt de l'état,
» et si nous étions plus égoïstes, nous ne fe-
» rions aucun changement, aucune nou-
» veauté, nous n'en aurions jamais proposé
» aucun, nous ne porterions jamais notre
» pensée au delà de notre vie; mais nous
» manquerions à notre première obligation,
» qui est de chercher le bien-être général du
» pays, d'établir et de consolider son gou-
» vernement et ses institutions qui lui sont
» nécessaires; sans aucune considération
» particulière, sans préventions ni préjugés,
» et dans le seul et unique but d'établir sur

» les bases les plus durables les lois et les in-
» stitutions du pays.

» Nous devons, messieurs, vous parler
» maintenant d'un objet que vous pressentez
» depuis quelques jours, et dont notre mi-
» nistre de l'intérieur a dû vous parler, en
» vous exprimant notre désir de vous rece-
» voir aujourd'hui, plusieurs jours avant ce-
» lui que nous avions désigné.

» Vous connaissez, messieurs, dans quel
» état de gêne nous mettent les circonstances
» actuelles du commerce et de la navigation;
» vous connaissez aussi la situation particu-
» lière de la nation à cet égard, et combien
» ces sortes d'affaires sont délicates dans votre
» pays et pénibles à supporter; dans l'espoir
» qu'une courte absence sera utile à la na-
» tion, nous allons nous rendre avec empres-
» sement au désir que l'empereur notre frère
» nous a témoigné de nous voir. Nous espé-
» rons qu'à l'accomplissement de nos vœux
» les plus doux, et à notre satisfaction par-
» culière, se joindront d'heureux résultats
» pour la tranquillité et le bien-être d'un
» peuple que nous aimons, et à la destinée
» duquel la nôtre est attachée.

» Il nous en coûte de vous quitter dans un » moment où toutes les affaires de l'état ont » besoin de la réunion de tous nos soins et » de tous nos efforts ; mais notre absence sera » courte, et nous nous promettons d'être de » retour assez à temps pour terminer avant » le 1er. janvier les affaires relatives aux fi- » nances de l'année 1810, que nous sommes » forcés de retarder jusque-là.

» Nous laissons au conseil de nos ministres » les instructions nécessaires pour traiter les » affaires durant notre absence. Le conseil » d'état continuera ses importantes occupa- » tions, et nous désirons que vous demeuriez » en permanence jusqu'à notre retour.

» Croyez, messieurs, que nous partons » avec le vif désir et la ferme intention de » vous revoir avant la fin du mois prochain ; » et que cette résolution, de même que l'es- » pérance que ce voyage pourra être de quel- » que utilité pour votre pays, adoucira les » inquiétudes que nous éprouvons de nous » trouver hors de son sein à l'approche de la » mauvaise saison.

» Nous espérons que nous pourrons échap- » per durant cet hiver à de nouvelles cala-

» mités du genre de celles que nous avons
» éprouvées cette année; du moins, si le
» contraire doit arriver, nous serons alors
» au milieu de vous.

» Nous comptons, messieurs, sur la con-
» tinuation de vos sentimens envers votre
» patrie et envers nous; nous en aurons plus
» particulièrement besoin durant notre ab-
» sence. »

Le roi fut toujours bon Français, aimant son pays avec passion, et d'autant plus que son nom était d'origine italienne : il le répétait sans cesse. Quand, après l'érection de l'empire, il avait répondu qu'il *sentait et appréciait vivement l'honneur insigne que la nation avait fait à sa famille et à lui, mais que le titre dont il serait le plus glorieux durant toute sa vie, était celui de Français*, cette réponse était sentie, et ce n'était pas de ces phrases banales et oiseuses qu'on répète souvent légèrement et sans y attacher une grande importance. Il dut donc éprouver une peine réelle, que le trône n'effaçait point dans l'âme d'un homme modéré et pacifique, quand il dut s'expatrier. Il lui fut impossible d'échapper à une de ces

cruelles alternatives, ou de se mettre dans un état d'inimitié et d'opposition avec la France et l'empereur son frère, ou bien d'agir dans un système qui devait causer sûrement la ruine et la perte de la Hollande : un seul parti pouvait tout concilier, et en même temps fonder la prospérité du pays, et c'était un état parfait de neutralité. C'était là le but de sa politique la plus secrète et de ses vœux les plus ardens ; et il faut dire que cet état eût été aussi favorable et nécessaire à la Hollande et à l'Europe, que l'état armé et guerrier de la Pologne le serait à ce pays et à tous les autres états du continent. C'est par cette raison qu'il voulait céder sa charge de connétable, en acceptant le trône de Hollande ; mais c'est aussi par un motif contraire que l'empereur attacha cette clause expresse à la constitution. Des devoirs différens peuvent se concilier, quelque difficiles qu'ils soient ; mais, s'ils deviennent diamétralement opposés, toute conciliation est impossible. Le roi tendit donc, dès le commencement de son règne, l'on peut dire du premier instant, à une indépendance entière qu'il n'était pas parvenu à obtenir à l'époque

dont on parle. Sa maxime à cet égard était d'être, comme allié de la France, d'une fidélité inébranlable, mais en même temps d'être indépendant, ou de le devenir absolument et entièrement. Voilà le secret de la conduite d'un homme qu'on connaissait dévoué à ses devoirs, et qu'on plaça dans la position la plus forcée possible. Il apprit que l'empereur avait dit tout haut à son quartier général de Schœnbruun, près de Vienne, lorsqu'il eut conclu la paix avec l'Autriche : « Ici tout est fini ; il nous faut » maintenant marcher contre l'*Espagne*, » et surtout contre la *Hollande*. » Si celle-ci eût été en état de se défendre, le propos eût été pour le roi de ce pays une raison péremptoire pour ne point se rendre en France ; mais, dans le cas contraire, c'était un dernier moyen à tenter, et ne dût-il prolonger l'existence du pays que de quelque temps encore, il n'y avait pas à balancer, quoiqu'il n'y eût aucune probabilité de succès, selon lui.

Qu'on juge par-là de la peine que durent lui causer les accusations d'anglomanie dont il était l'objet. L'empereur disait publique-

ment au cercle des ministres, en parlant de son frère, c'est-à-dire, de l'homme le plus français qui existât, *qu'il ne l'était plus, qu'il était plutôt le frère et l'allié du roi Georges.*

Il partit cependant pour Paris le 27 novembre; il emmena avec lui Roell, son ministre des affaires étrangères, homme de beaucoup de mérite, d'honneur et de probité, pour lequel il avait une grande inclination, et qui fût devenu aisément son meilleur ami, si celui-ci l'eût voulu. Mais il regrettait constamment l'ancien ordre de choses en Hollande, c'est-à-dire, l'oligarchie bourgeoise. Il avait été pensionnaire d'Amsterdam, et s'était distingué dans cette charge.

Il emmena avec lui son grand maréchal Roest van Alkemade, jeune homme de beaucoup d'espérance, brave et éprouvé, d'une bonne famille catholique; le contre-amiral Bloys van Trelong, son aide de camp, vrai Hollandais, très-posé, très-conséquent, excellent administrateur, loyal et fidèle; le comte Charles de Bylandt et le colonel Trip, écuyers, et Corverhoff, d'Amsterdam, cham-

bellan, jeunes gens de mérite qui lui avaient montré de l'attachement, et qu'il distinguait.

En passant à Bréda, il donna l'ordre écrit aux gouverneurs de cette place, de Berg-op-Zoom et de Bois-le-Duc, de n'obéir qu'à un ordre signé par lui-même, et de n'admettre aucune troupe étrangère sans cela.

Il prévit et dit à Roell qu'ils auraient des combats à soutenir à Paris, et que certainement on n'obtiendrait de lui aucune cession, pas même d'un village. On verra qu'il n'en fut pas ainsi, et l'on dira la vérité. Une histoire n'est point un éloge, ni le détail de ce qu'on aurait dû faire, mais un récit de ce qu'on a fait, avec les raisons qui ont déterminé les actions des personnages. C'est ici plutôt une justification qu'un éloge; mais, dans les circonstances pénibles et vraiment toutes particulières dans lesquelles se trouvait l'Europe, et principalement la Hollande et le roi, peut-être une justification entière et complète est-elle un éloge, principalement s'il pouvait résulter de l'exposé des faits qu'il fut toujours conséquent dans ses principes et dans les mobiles de sa conduite.

Deuxième partie.

On a vu qu'en 1808 l'empereur Napoléon avait proposé la cession du Brabant et de la Zélande, contre de grands dédommagemens en Allemagne ; on a vu aussi que le roi refusa vertement, et qu'on avait répondu à ce refus qu'il n'en serait plus parlé, et qu'on devait se rassurer. Mais, dès qu'il y eut une armée considérable en Brabant, et que les troupes françaises, qui étaient en grand nombre en Westphalie et dans les villes Anséatiques, se rapprochaient de la Hollande; dès que la Prusse était presque anéantie, l'Autriche et la Russie vaincues ; dès que les états de l'église furent attaqués, le roi vit trop que son tour était arrivé, et que, s'il pouvait éloigner ce dont il était menacé, ce ne serait qu'en se soumettant à la nécessité, qu'en ôtant jusqu'aux prétextes; que l'essentiel était d'exister jusqu'au moment où la nation, si ce n'était ou ne pouvait être lui-même, trouverait l'occasion de reprendre sa liberté avec toute l'Europe, que le système exagéré de la France ne pouvait rete-

nir long-temps encore dans un si grand esclavage; qu'une défense légitime était permise et de droit, mais ne pouvait être que courte, et ruiner même physiquement la Hollande, parce qu'elle devait être désespérée; qu'elle causerait la ruine de tous les individus, tandis qu'une résistance passive laisserait intacts les droits de la Hollande, son nom, et l'espérance de reprendre entièrement l'état d'indépendance par la France même, qui devait tôt ou tard revenir à sa politique naturelle, et par conséquent aimer et protéger la Hollande : *Gagner du temps par tous les moyens possibles*, était donc le meilleur parti. La soumission était-elle déshonorante, quand tout le reste de l'Europe pliait aux volontés de la France plus servilement que la Hollande ?

Il craignait que, durant son séjour à Paris, on ne se servît malgré lui de son nom pour autoriser beaucoup de choses en Hollande ; qu'on n'imprimât dans les papiers français tous les actes qu'on aurait voulu, en lui ôtant la possibilité de les désavouer ; et c'est dans cette idée qu'il était convenu avec ses ministres que tout acte ou pièce quel-

conque, laquelle ne finirait pas par quelques mots hollandais, ou par la devise de l'ordre *Doe Wel en zie niet om*, serait regardée comme nulle. C'est aussi par cette raison qu'il donna l'ordre aux commandans des forteresses du Brabant de ne pas recevoir de troupes sans un ordre écrit et signé de sa main. Il voulut par-là rendre impossible toute supercherie ou fausseté diplomatique.

Il arriva à Paris le 1er. décembre. Dès la première entrevue avec son frère, il eut une vive contestation sur les affaires de la Hollande, dans laquelle il soutint les intérêts et le parti de son pays avec beaucoup de force et de succès, en présence de plusieurs personnages de France.

Il avait eu le projet de demeurer à l'hôtel de la légation de Hollande, puisqu'il ne voulait point descendre dans sa maison. Mais comme il apprit que cela déplairait et ajouterait à ses embarras, il demeura chez sa mère au faubourg Saint-Germain. Très-peu de personnes osèrent le venir voir; à peine reçut-il quelques visites de corps.

En même temps, les députations du royaume d'Italie furent reçues par l'empe-

reur ; il répondit aux félicitations de ces députés sur l'heureuse issue de la guerre d'Autriche, que sa *constante politique était d'organiser son empire de manière que la guerre fût à jamais éloignée de ses provinces de France et d'Italie.* C'était une menace pour les états barrières, et principalement pour la Hollande, plus convenable encore pour couvrir les frontières septentrionales de l'empire que les provinces illyriennes ne l'étaient pour le royaume d'Italie ; cette intention se manifesta encore plus dans le discours au corps législatif.

L'ouverture de cette assemblée allait être faite par l'empereur en grande cérémonie ; l'usage était que ses frères fussent dans la même voiture que lui. Le roi se souciait assez peu d'en être ; car ces honneurs secondaires de cortége, ces représentations muettes, lui paraissaient peu désirables.

La veille, il fit une visite à l'empereur, chez qui le grand-maître des cérémonies lui avait dit, d'un air embarrassé : *V. M. ne veut donc pas être de la cérémonie?* Le roi répondit : *Pour refuser, il faudrait au moins être engagé, et je vous préviens que*

Digitized by Google

je n'en sais quelque chose que par ce que j'ai ouï dire. Cependant il ne reçut point d'invitation. *Eh bien*, disait-il, *j'irai dans la tribune avec les rois de Saxe et de Bavière.* Mais c'était ce qu'on voulait encore moins. Il apprit heureusement, par plusieurs personnes de sa famille à qui l'empereur avait lu le discours qu'il devait prononcer le lendemain, qu'il y était question de la Hollande. Il resta donc chez lui le lendemain, fort impatient d'apprendre ce qui s'était passé. Voici le passage de ce discours qui regardait la Hollande : « La Hollande, placée entre la » France et l'Angleterre, en est également » froissée ; elle est le débouché des princi- » pales artères de mon empire. Des change- » mens deviendront nécessaires ; la sûreté » de mes frontières et l'intérêt bien enten- » du des deux pays l'exigent impérieuse- » ment. » Ces sentimens se trouvent encore mieux développés dans le discours que le ministre de l'intérieur prononça dans cette même assemblée. « La Hollande, dit-il, » n'est réellement qu'une *portion* de la

» France : ce pays peut se définir, en disant
» qu'il est l'alluvion du Rhin, de la Meuse
» et de l'Escaut, c'est-à-dire, des grandes ar-
» tères de l'empire ; la nullité de ses doua-
» nes, les dispositions de ses agens et l'esprit
» de ses habitans, qui tend sans cesse à un
» commerce frauduleux avec l'Angleterre,
» tout a fait un devoir de lui interdire le
» commerce du Rhin et du Weser. Froissée
» ainsi entre la France et l'Angleterre, la
» Hollande est privée et des avantages con-
» traires à notre système général, auquel
» elle doit renoncer, et de ceux dont elle
» pourrait jouir ; il est temps que tout cela
» rentre dans l'ordre naturel. »

On concevra aisément l'étonnement et l'indignation du roi, lorsqu'il entendit ce passage. Il sentit alors toute la faute de ce maudit voyage, et combien il lui serait difficile, pour ne pas dire impossible, d'échapper aux piéges qu'on lui tendait. Comme depuis leur mariage Louis et Hortense avaient vécu presque toujours séparés, à l'exception de trois courts périodes de peu de mois, ils

firent, chacun de son côté, une demande de séparation de corps, au conseil de famille, aussitôt après l'arrivée de Louis à Paris. Mais, après avoir accordé la réunion de ce conseil, on refusa la séparation qui cependant existait de fait depuis long-temps.

Il apprit le refus du conseil de famille verbalement, on ne lui fit pas même expédier un acte quelconque sur ce résultat d'où dépendaient cependant le bien-être, l'état et la réputation d'un honnête homme.

Le mariage de l'impératrice Joséphine fut dissous, la demande en fut faite au sénat par un message, le 16 décembre : cette demande fut *immédiatement* précédée de tant de fêtes, de bals, d'amusemens, qu'on aurait cru qu'il s'agissait plutôt d'une paix générale que d'une action douloureuse et pénible. Quoi qu'il en soit, l'impératrice Joséphine y consentit, ses enfans également. Le roi, qui avait assez d'affaires sur les bras, et qui avait d'abord voulu refuser son consentement, céda à ces dernières considérations. On exigea qu'il se trouvât à cette cérémonie; il assista aussi à la fête d'adieu, pour ainsi dire, donnée par la ville de Paris

à l'impératrice Joséphine, et à la cérémonie du 1er. janvier. Ce furent les seules fois qu'il se montra en public durant cinq mois de séjour à Paris. La nullité du mariage de l'impératrice Joséphine fut reconnue par l'église le 12 janvier.

Digitized by Google

DOCUMENS HISTORIQUES

ET RÉFLEXIONS

SUR LE GOUVERNEMENT

DE

LA HOLLANDE.

SIXIÈME PARTIE.

ANNÉE 1810 ET CONCLUSION.

Dès qu'il vit la tournure que prenaient les affaires, il fit des tentatives pour s'échapper; mais les mesures étaient trop bien prises, comme il put s'en convaincre dans les différentes courses qu'il fit à Saint-Leu dans cette intention. Sa maison était gardée, la garde faisait son rapport tous les jours au grand maréchal du palais; il était sous la plus stricte surveillance: il était prisonnier. D'abord, il ne fit que s'en douter, mais bientôt il en eut

la certitude, quoiqu'il fît semblant de ne pas s'en apercevoir.

Il consentit à se rendre à Trianon et à y séjourner; mais il ne tarda pas à en revenir brusquement. Dans le moment où il attendait l'effet des promesses qu'on lui avait faites, dans le moment où le mariage projeté de l'empereur faisait espérer un changement de système et de conduite à son égard, on mit le comble à l'injustice et aux mauvais procédés. Cependant il ne désespérait pas de trouver le moyen de s'échapper. Il envoya le comte Charles de Bylandt, son écuyer, à Amsterdam, avec l'ordre de défendre les lignes à l'aide des inondations et de la marine, et d'empêcher au moins l'occupation de la capitale.

Le ministre de la guerre Krayenhoff, qui, au départ du roi, avait eu l'instruction de mettre ces lignes en bon état, mais avec toute la prudence et le secret possibles, mit moins de bornes à son zèle et à son activité, dès qu'il en eut reçu l'ordre positif.

Le ministre Mollerus, qui avait le portefeuille des affaires étrangères durant l'absence de Roell, reçut une note fort imperti-

nente de l'ambassadeur La Rochefoucauld, à laquelle il répondit avec fermeté. Dès que ces nouvelles vinrent à Paris, l'empereur entra dans une fureur extrême; le roi eut une altercation des plus violentes, et d'autant plus que, loin de dissimuler les ordres qu'il avait donnés, il les soutint. Tout à coup l'empereur changea de ton, et lui dit froidement : *Eh bien! choisissez : ou contremandez la défense d'Amsterdam, destituez Krayenhoff et Mollerus; ou voici le décret de réunion que je fais partir à l'instant même, et vous ne retournez plus en Hollande : il m'est indifférent que l'on me taxe d'injustice et de cruauté pourvu que mon système avance : vous êtes dans mes mains.*

A la vue du décret de réunion, le roi sentit malgré lui qu'il fallait céder; il réfléchit quelques instans et résolut d'apaiser l'orage à quelque prix que ce fût, et dans la nuit de s'échapper pour gagner la Hollande. Il annonça donc que ces deux ministres qui avaient montré trop de zèle allaient être déplacés, et que, s'il voulait mettre enfin un terme aux attaques contre

la Hollande, et se réconcilier avec lui, il ferait de son côté ce qu'il pourrait.

Il se retira sur cela, comptant s'évader sur-le-champ; mais il n'était pas échappé à l'empereur que le roi avait réfléchi en silence quelque temps avant de répondre; il soupçonna ou dut soupçonner que son changement soudain et sa soumission entière, pour ainsi dire, étaient la suite d'un système; et il persévéra dans le système qu'il avait adopté envers la Hollande et son gouvernement. Le roi était à peine rentré chez sa mère, qu'il vit arriver des gendarmes d'élite qui se placèrent à la porte, et qui ne voulurent point s'en aller; ils se dirent placés par ordre direct de l'empereur, ayant des instructions particulières indépendantes de la garde des grenadiers qui se trouvait habituellement à sa porte.

Il ressentit vivement cette insulte gratuite qui lui était faite, pour ainsi dire, aux yeux des souverains qui se trouvaient à Paris. Le roi aurait dû s'échapper le lendemain de son arrivée, puisqu'il s'était aperçu qu'il n'y avait plus d'espoir; mais il n'était plus temps alors; toutes les mesures étaient trop bien prises.

Il est vrai que, s'il s'était échappé le lendemain de son arrivée, on l'aurait accusé de précipitation, de légèreté. D'ailleurs il s'était promis de faire tous les efforts possibles pour retarder la réunion : il faisait consister toute la question dans l'éloignement de cette catastrophe.

Aussitôt après son arrivée à Paris, des détachemens de l'armée française s'étaient présentés devant Berg-op-Zoom et Breda pour occuper ces places; mais l'ordre donné aux commandans empêcha toute surprise et toute supercherie, et les troupes françaises furent renvoyées. L'empereur considéra ce renvoi comme une insulte faite à la France. Le ministre de la guerre, le duc de Feltre, vint parler au roi, et lui demanda impérieusement des explications qu'il refusa de lui donner, parce qu'elles lui paraissaient inutiles; et sur ce que le ministre dit en s'en allant : *Ainsi V. M. déclare la guerre à la France et à l'empereur;* le roi répondit : *Monsieur le duc, point de mauvaise plaisanterie, un prisonnier ne déclare point de guerre; que l'empereur me laisse la liberté, et alors il fera ce qu'il voudra.* Cependant le duc de

Feltre remplit cette mauvaise commission avec beaucoup de ménagement et de la meilleure grâce possible ; peu après il fut obligé d'écrire la lettre suivante ; c'était le 18 janvier.

« Sire, S. M. l'empereur et roi a vu avec » déplaisir que les commandans de Berg-» op-Zoom et de Breda se fussent permis » d'en refuser l'entrée à ses troupes de l'ar-» mée du nord. En agissant ainsi, ils ont » manqué à l'obéissance qu'ils devaient à un » maréchal de l'empire, commandant les » troupes françaises et hollandaises entre » l'Escaut et la Meuse.

» L'empereur a appris cette conduite avec » d'autant plus de peine que cet événement » avait été prévu et préparé à l'avance, et » que le gouvernement hollandais, en dé-» fendant de laisser entrer les troupes fran-» çaises dans Berg-op-Zoom et dans Breda, » a prescrit par cela même de faire un af-» front gratuit et sans motifs aux armes de » l'empereur.

» L'empereur a ordonné que les pays » entre l'Escaut et la Meuse fussent occupés

» militairement par le maréchal duc de
» Reggio, et de faire passer par les armes
» quiconque y apporterait la moindre op-
» position.

» Ces mesures étant la conséquence né-
» cessaire des ordres donnés au maréchal,
» je n'avais point à en prévenir V. M. Ce
» qui s'est passé à Berg-op-Zoom et à Breda
» m'impose le devoir de l'avertir que, s'il
» est un moyen de faire sortir la Hollande
» de sa position fâcheuse, ce ne peut être
» qu'en fléchissant l'empereur, et non en
» entreprenant vainement de lui résister. Si
» quelqu'un conseille à V. M. de jeter à la
» France le gant du défi, il est à la fois son
» ennemi personnel, et celui de la Hollande,
» puisque la moindre apparence d'une nou-
» velle résistance ne peut manquer de lui
» devenir funeste. Les événemens qu'elle
» produirait seraient trop sensibles au cœur
» de V. M., pour que je veuille les indiquer
» à l'avance. Je ne doute pas qu'elle ne les
» aperçoive elle-même, surtout quand elle
» s'appesantira sur une considération in-
» séparable de l'ensemble de cette affaire;
» c'est qu'aucun des pays du grand empire,

» ou de la grande confédération, ne peut
» sans crime refuser l'entrée de son territoire
» aux troupes de l'empereur. Je suis avec
» respect, etc.

» (Signé) Le Duc de Feltre. »

En même temps le lieutenant colonel du génie Van Rymsdyk, attaché à la place de Berg-op-Zoom, vint de la part du général de Millet, gouverneur, demander des ordres; et le roi permit aux troupes françaises de cantonner dans les places du Brabant provisoirement; mais il ordonna de protester contre toute usurpation de pouvoirs ou d'autorité.

Bientôt on commença à annoncer la réunion du Brabant et de la Zélande à l'empire, dans les journaux français et allemands, pour y préparer les esprits; ensuite on en prit possession militairement pour la France, d'après le décret suivant du 20 janvier.

« Napoléon, etc., voulant pourvoir à la
» sûreté des frontières du nord de notre
» empire, et mettre à l'abri de tout événe-
» ment nos chantiers et l'arsenal d'Anvers,

» nous avons décrété et décrétons ce qui
» suit :

» 1. Il sera formé une armée sous le nom
» d'armée de Brabant.

» 2. Tous les pays situés entre la Meuse,
» l'Escaut et l'Océan, formeront le territoire
» de ladite armée.

» 3. Toutes les troupes françaises et al-
» liées de terre ou de mer qui se trouvent
» dans cet arrondissement, feront partie de
» l'armée du Brabant.

» 4. Les places de guerre situées entre la
» Meuse et l'Escaut seront mises en état de
» siége.

» 5. Les commandans militaires et les au-
» torités françaises et hollandaises se con-
» formeront aux présentes dispositions. »

Ainsi l'on traitait déjà les Hollandais en sujets, en leur prescrivant de se conformer aux décrets français sans le consentement du prince qui les gouvernait, sans même l'en prévenir. A un pareil acte il n'y avait qu'une réponse, et c'était une résistance à main armée ; mais on a vu les raisons qui l'empêchaient, et d'autant plus à cette épo-

que que c'était ce que l'on désirait. Le roi était donc dans une position singulière : en cédant il faisait en dernier résultat ce qu'on désirait contre la Hollande, en résistant il l'eût fait encore mieux ; ce parti eût été le plus honorable pour lui, mais le plus nuisible à la Hollande : il n'hésita pas à le rejeter.

Le décret de l'empereur fut bientôt mis en exécution. Le 24 janvier, Breda et Berg-op-Zoom furent occupés par deux brigades françaises. Dès qu'on reçut cette nouvelle à Amsterdam, le conseiller d'état Elout partit pour Breda, d'après les ordres du roi, et il protesta contre toute usurpation d'autorité étrangère. Les administrations locales protestèrent aussi également.

Le 28 janvier, le général en chef de l'armée française publia à Breda la proclamation ci-après :

« Habitans du Brabant, des îles de la Zé-
» lande, et de celles situées entre la Meuse
» et l'Escaut, S. M. l'empereur Napoléon
» m'ayant ordonné de prendre militairement
» possession des pays situés entre la Meuse
» et l'Escaut, j'y envoie des troupes sages et

» disciplinées, qui ont ordre de respecter vos » personnes, vos usages et vos coutumes. » J'espère qu'en retour elles trouveront un » accueil digne de la bonne conduite dont je » me plais d'avance à me rendre garant. »

Quelques jours après, Willemstadt et Steenberg, et ensuite Dordrecht, furent occupés; l'on exigea le serment de fidélité et d'obéissance à l'empereur : on le refusa partout, malgré les emprisonnemens et tous les mauvais traitemens possibles. Le landrost de Zélande Ermerins et le bourgmestre de Berg-op-Zoom Vermeulen se distinguèrent particulièrement par leur courage et leur fidélité. C'est à de pareils hommes seuls qu'appartient le nom de Hollandais. A mesure qu'on occupa ces villes, toutes les marchandises anglaises qui s'y trouvaient furent confisquées.

Pendant ce temps, l'administration intérieure du royaume devenait de plus en plus difficile. Le paiement des intérêts de l'emprunt de 1808 et 1809, qui s'élevaient ensemble à quatre millions de fl., devait se faire en augmentant quelques impôts. Cette augmentation fut proposée au corps législatif, qui consentit : on augmenta donc d'un dixième les

impôts sur les biens-fonds (*verponding*), les domestiques, les chevaux, les bestiaux, les meubles, les foyers, la mouture, et les droits de succession; on augmenta d'un huitième ceux du pesage sur les blés et denrées, les boucheries, le vin, l'eau-de-vie et les productions étrangères; et enfin on augmenta d'un cinquième l'impôt sur le genièvre. La session ordinaire du corps législatif étant terminée, il fut immédiatement convoqué le 17 janvier dans une session extraordinaire. M. Jarges de Groningue fut nommé président.

Pendant que tout cela se passait, les journaux français étaient remplis d'invectives et de reproches contre le roi et la Hollande. Dans le discours que le roi d'Angleterre avait fait au parlement à l'occasion de l'ouverture de cette assemblée, il n'avait fait aucune mention d'eux. Le Moniteur y suppléa par des notes auxquelles le journal officiel répondit. Mais il est inutile de s'étendre davantage sur une guerre de plume sans intérêt aujourd'hui, et méprisable en tout temps.

Le roi témoigna son ressentiment et son

chagrin au corps législatif par le message suivant.

« Paris, le 1er. février.

« Messieurs, je me suis trompé lorsque j'ai » cru que je pourrais retourner avant le 1er. » janvier. Vous verrez, par les pièces ci-jointes, du Moniteur d'hier, que l'issue de nos » affaires est liée à la conduite du gouvernement anglais.

» Les peines que j'ai éprouvées se sont » vivement augmentées par la lecture de » l'injuste accusation que l'on nous a faite, » d'avoir trahi la cause du continent, c'est-à-dire, d'avoir manqué à nos engagemens; » et je vous écris afin de diminuer l'impression que fera dans vos esprits, ainsi que » sur celui de tout bon Hollandais, une accusation aussi injuste et aussi étonnante. » Lorsque, durant les quatre années qui se » sont écoulées depuis le commencement de » mon règne, la nation et vous, plus spécialement appelés à veiller sur ses intérêts, » souffriez avec tant de peine, de difficultés, » mais en même temps avec tant de résignation, et le doublement des impôts, et l'énorme augmentation de la dette et des ar-

» memens si considérables et si dispropor-
» tionnés à la population et à la situation du
» royaume, nous étions alors loin de penser
» qu'on nous accuserait un jour d'avoir
» manqué à nos engagemens et de n'avoir
» pas assez fait, alors surtout que l'état des
» affaires maritimes pesait sur nous plus que
» sur tous les autres pays ensemble, et que,
» pour surcroît de malheur, nous suppor-
» tions en outre un blocus continental. C'est
» cette conviction, messieurs, qui doit nous
» faire prendre patience jusqu'au moment
» où la justice de S. M. l'empereur mon frère
» réparera une accusation que nous sommes
» si loin de mériter.

» Je ne puis prévoir jusqu'à quand je serai
» empêché de remplir le premier, comme
» le plus vif de mes désirs, celui de retour-
» ner dans ma capitale, et de me trouver
» au milieu de vous dans ce moment criti-
» que et pénible. Quelque éloigné qu'il soit,
» soyez persuadés que rien ne peut changer
» mon attachement à la nation et mon dé-
» vouement à ses intérêts, comme mon es-
» time et ma confiance en vous. »

Un autre ministre se montrait en conci-

liateur chez le roi ; mais celui-ci ne le croyait ami ni de l'empereur, ni d'aucun membre de sa famille, comme d'aucun prince ; et ses principes ne lui convenant pas, il s'en tenait à une certaine distance : cela fut peut-être malheureux ; mais comment pouvait-il prendre confiance à un tel homme d'état, lorsqu'il lui disait qu'il était fâché pour lui de ce qu'il n'avait pas puni avec une sévérité exemplaire l'espèce de révolte de Rotterdam, dont on a parlé plus haut ? « Il fallait » la terminer par le supplice des cinquante » plus coupables », lui disait-il : *J'ai mieux aimé la terminer par une lettre*, répliqua le roi en riant.

C'est dans le même esprit qu'il disait à M. Decazes, alors son secrétaire du cabinet : *Je ne vois pas pourquoi on emploie des baïonnettes pour remédier aux petites rumeurs du théâtre ; pour les faire cesser, on devrait pratiquer des pluies artificielles à la voûte de la salle, et asperger le parterre quand il est trop bruyant. Cela serait plus convenable ; car il y a beaucoup d'humeur joueuse dans les mutineries du parterre ; et les punir sérieusement comme des*

crimes, n'est-ce pas écraser une mouche avec un rocher?

Ce fut à cette époque que la France fit, par le moyen de la Hollande, des tentatives pour l'ouverture d'une négociation avec l'Angleterre; voici comment le roi dut s'en mêler. Depuis son arrivée à Paris, on ne cessait de lui répéter que l'empereur n'avait jamais eu l'intention de réunir la Hollande; que ses menaces continuelles étaient des ruses qui n'avaient pour but que de forcer les Anglais à rapporter leurs décrets, et à conclure la paix, par la crainte de l'augmentation prodigieuse de puissance maritime que la France recevrait si elle s'emparait de la Hollande; qu'il ne prendrait même pas le Brabant et la Zélande, quoiqu'ils fussent si nécessaires aux limites naturelles de l'empire; que, loin de là, il réunirait à la Hollande le grand-duché de Berg, et même les villes Anséatiques; que cela était trop visiblement dans ses intérêts et ceux de la France, pour qu'il pût l'ignorer. A l'incrédulité du roi, et aux nombreuses observations qui démentaient un tel espoir, Champagny répondait qu'on voulait aussi une

obéissance aveugle, de la part de la Hollande, aux mesures de la France; que l'empereur était blessé que son frère, son ouvrage, voulût avoir d'autres principes, et suivre une autre politique que la sienne, et qu'il serait désabusé, et ne se réconcilierait avec la Hollande et le roi, qu'autant que celui-ci donnerait des preuves incontestables de son intention de suivre aveuglément la volonté et la politique de l'empereur; que, pour première preuve, il exigeait que le roi se prêtât à un stratagème, et envoyât quelqu'un en Angleterre pour voir si, par la menace de la réunion, elle ne se déciderait pas à la paix. A cet effet, on lui présenta un modèle de lettre à écrire par lui à ses ministres, qu'il rejeta avec indignation, parce que, dans cette rédaction, on lui faisait écrire qu'il était convaincu de la nécessité de la réunion, etc. Cependant, comme on l'assurait que ce n'était qu'une feinte, qu'il était nécessaire de faire voir aux Anglais que cette réunion était inévitable sans la paix, il se décida à écrire dans ce sens une lettre à ses ministres Van der Hem et Mollerus, lesquels, d'après ses ordres, expédièrent à Londres M. La-

bouchère, chef de la maison Hope et compagnie, homme de beaucoup d'esprit, dont les formes et la tournure étaient fort distinguées. M. Labouchère, muni d'une instruction des deux ministres nommés ci-dessus, partit le 3 de la Briel, arriva le 5 au soir à Yarmouth, et le 6 à Londres. Il eut plusieurs conférences avec le marquis de Wellesley, lequel répondit, par une note écrite, que la situation de la Hollande inspirait de l'intérêt à l'Angleterre, mais que, malgré cela, l'Angleterre ne rapporterait pas ses décrets sur le blocus avant que la France ne retirât les siens, ceux de l'Angleterre n'étant qu'une juste représaille, etc.

Le roi, contrarié de toutes parts depuis so arrivée à Paris, fatigué des discussions continuelles les plus amères, tomba dangereusement malade enfin, le 10 février. Il fut attaqué d'une fièvre nerveuse qui menaça sa vie : malheureusement pour lui, il se rétablit.

Durant sa maladie, le général hollandais Suden lui fut expédié par ses ministres, po' : l'informer que l'armée française du Brabant s'approchait de plus en plus d'Ams-

terdam, et pour lui demander s'il fallait se mettre en défense: le roi le renvoya avec l'ordre de se mettre le plus possible en état de défense, et surtout d'être bien d'accord avec la flottille, qui seule pouvait protéger efficacement la défense des lignes d'Amsterdam.

L'état des finances était critique; à peine hors de danger, il sanctionna, le 20 février, la création de 6,000,000 de récépissés, pour être employés au paiement des dépenses les plus urgentes. Ces billets devaient être reçus comme argent comptant dans le paiement par anticipation de l'impôt territorial pour l'année 1810. Ils devaient être reçus aussi, après le 12 juin de cette année, en paiement des autres impôts dus à l'état; et ceux qui resteraient en circulation au 1er janvier 1811 devaient être échangés en numéraire.

Non content de l'humiliation à laquelle on réduisait un Français, et un pays dont il avait acquis, ou était près d'acquérir l'affection à la France, on voulait qu'il mît une forte imposition sur les rentes, c'est-à-dire, qu'il fît la banqueroute, qu'il adoptât la conscription, les mêmes ordonnances sur

les douanes qu'en France, qu'il se réglât sur elle pour la noblesse, et qu'il supprimât les maréchaux. Jamais il n'eût cédé en rien, s'il ne s'était convaincu que ces prétentions exagérées étaient des prétextes pour refuser la soumission de la Hollande, et s'en emparer. Car on était réduit au point qu'on recevait la promesse qu'elle conserverait son nom, au moyen d'un démembrement, comme une faveur. Intimement persuadé que l'on voulait absolument la Hollande, qu'une sorte de pudeur faisait hésiter la France à s'en emparer à l'époque du mariage, le roi voulait éviter jusqu'aux prétextes; il n'excepta que le petit nombre de choses qui étaient contre sa conscience et ses sentimens, comme la conscription, la banqueroute, etc. : il céda sur tout le reste. Il faut se rappeler qu'à cette époque, rien n'annonçait la catastrophe de la France, dont la puissance et la gloire allaient toujours en croissant, et qu'on pouvait raisonnablement penser alors que, si la France s'emparait de la Hollande, ce serait pour toujours: on ne pouvait oublier l'exemple de la Pologne, ni celui de Venise. En con-

séquence il contremanda la reconnaissance de l'ancienne noblesse en Hollande, et les titres de maréchaux. Mais, tandis que les Hollandais et toutes les personnes étrangères à la situation particulière de la Hollande envers la France, s'indignaient peut-être de la faiblesse et de l'aveuglement du roi, il n'était ni faible, ni aveugle, et sacrifiait à sa nouvelle patrie plus peut-être qu'il n'est permis de le faire. Il faut bien connaître l'état des choses sous toutes ses faces pour pouvoir porter un jugement sûr; et voilà pourquoi l'histoire doit être écrite *à distance*, à moins de l'être par les personnes mêmes les plus intéressées et au fait de tout; voilà pourquoi encore il ne faut pas se hâter de juger les gouvernemens; il faut attendre que le temps et une connaissance parfaite de leur situation vous aient mis, pour ainsi dire, à la place où ils étaient en agissant.

Le roi fit donc remplacer le titre de maréchal par celui d'amiral ou de général; et, le 13 février, le corps législatif annula la loi sur la noblesse constitutionnelle, qu'il avait approuvée au mois d'octobre.

Il est impossible d'exprimer exactement tout ce qu'il eut à souffrir durant son séjour à Paris. Il voyait d'un autre côté, avec la plus profonde douleur, combien l'empereur se plaisait à saper lui-même son ouvrage, à l'affaiblir, à nuire à ses plus chers intérêts, croyant avancer et affermir son système.

« Si vous voulez consolider l'état actuel » de la France, » lui écrivait son frère étant à Paris, « et obtenir la paix maritime, ou » attaquer heureusement l'Angleterre, ce » n'est point par des mesures semblables à » celles du blocus que vous y parviendrez ; » ce n'est pas en détruisant un royaume » érigé par vous ; ce n'est pas en affaiblissant » vos alliés et en ne respectant ni leurs droits » les plus sacrés, ni les premiers principes » du droit des gens et de l'équité ; mais au » contraire en faisant aimer la France, en » consolidant et renforçant des alliés aussi » sûrs que vos frères. La destruction de la » Hollande, loin d'être un moyen d'atteindre l'Angleterre, est un moyen de l'accroître par toutes les richesses et l'industrie qui s'y réfugieront. Il n'y a que trois » moyens d'atteindre réellement l'Angle-

» terre : ou en détachant d'elle l'Irlande, ou
» en s'emparant des Indes Orientales,
» ou par une descente. Ces deux derniers
» moyens, quoique les plus efficaces, sont
» inexécutables sans marine. Mais je suis
» étonné qu'on ait si facilement renoncé
» au premier; c'est là un moyen plus sûr
» d'obtenir la paix et de bonnes conditions,
» que celui du système de se nuire à soi-
» même et aux siens, dans l'attente de pro-
» duire un plus grand mal à l'ennemi. »

L'empereur ne fit nulle attention à ces réflexions justes : pourtant il avait beau jeu avec son frère; il le traitait en ennemi, tandis que celui-ci ne cessait de considérer la France comme l'alliée naturelle et le soutien de la Hollande et de son gouvernement. Tourmenté sans cesse pendant les mois de janvier, février et mars, directement et indirectement, pour renoncer à la Hollande; pressé par les voies les plus adroites et les raisonnemens les plus astucieux, même de la part de ceux qui avaient le plus sa confiance, il résista à tout, et il crut que sa gloire et le nœud de la question consistaient à ne point se laisser décourager par quelque

chose que ce fût, et à retourner en Hollande, n'importe comment. L'exemple de la Pologne et de Venise ne cessait de se présenter à son esprit, et il se disait : *Tout peut se réparer, si la Hollande peut atteindre la paix générale avec une existence quelconque ; c'en est fait de la Hollande à jamais, si elle est une fois effacée de la liste des nations.* Si la Pologne ressuscite, ce sera par l'intérêt qu'a l'Europe de se prémunir contre la puissance colossale du nord, d'où sont sorties toutes les peuplades qui ont envahi le midi. Mais qui prendra jamais intérêt à Venise? qui en prendrait à la Hollande?

Le ministre dont on a parlé, et le duc de Cadore, le maréchal Verhuell, contribuèrent à affermir le roi dans cette pensée par leurs négociations, leurs instances, soit de bonne foi, ou qu'ils eussent pénétré ses secrètes intentions, et eussent agi en conséquence indirectement. Roell jugeait fort bien de l'état des choses ; il pouvait d'un seul mot empêcher le roi de signer le morcellement de la Hollande ; mais il ne fit pas assez pour l'en détourner, quoiqu'il en fût profondément affligé ; il craignit le ressentiment de l'empe-

reur, à qui on l'avait dépeint comme anti-français, c'est-à-dire, comme bon Hollandais. Il est vrai de dire que la politique de ce temps était de nature à faire perdre la *piste* aux meilleures têtes; que l'on pardonne cette expression triviale. Le maréchal Verhuell voulait être maréchal de France, et se confondre dans le corps de ces maréchaux couverts de gloire et de cicatrices, à cause de sa brillante mais unique affaire du cap Guinez. Il se déguisait que l'empereur l'avait fait élever du grade de lieutenant de vaisseau à celui d'amiral, pour en faire une créature à la France. Ainsi Verhuell, sans peut-être s'en douter, n'était que l'instrument et l'agent du duc de Cadore, au lieu d'être l'ambassadeur de Hollande. Roell, surveillé, mécontent, dégoûté, prévoyait la perte de son pays, ne savait que dire. L'empereur, tantôt traitait son frère comme un sujet, tantôt comme un étranger, et même en ennemi: c'est ce dont on peut juger par les pièces suivantes.

Lettre de l'empereur au roi.

« Monsieur mon frère, je reçois la lettre » de V. M. Elle désire que je lui fasse connaître mes intentions sur la Hollande; je le » ferai franchement. Quand V. M. est montée » sur le trône de Hollande, une partie de la » nation hollandaise désirait la réunion à la » France; l'estime que j'avais puisée dans » l'histoire pour cette brave nation m'a porté » à désirer qu'elle conservât son nom et son » indépendance. Je rédigeai moi-même sa » constitution, qui devait être la base du » trône de V. M., et je l'y plaçai. J'espérais » qu'élevée près de moi, elle aurait eu pour » la France cet attachement que la nation a » droit d'attendre de ses enfans, et à plus » forte raison de ses princes; j'espérais » qu'élevée dans ma politique, elle aurait » senti que la Hollande, qui avait été conquise » par mes peuples, ne devait son indépendance qu'à leur générosité; que la Hollande » faible, sans alliance, sans armée, pouvait et » devait être conquise le jour où elle se mettrait en opposition directe avec la France; » qu'elle ne devait point séparer sa politique

» de la mienne ; qu'enfin la Hollande était
» liée par des traités avec moi. J'espérais
» donc qu'en plaçant sur le trône de Hollande
» un prince de mon sang, j'avais trouvé le
» *mezzo termine* qui conciliait les intérêts
» des deux états, et les réunissait dans un
» intérêt commun et dans une haine com-
» mune contre l'Angleterre ; et j'étais tout
» fier d'avoir donné à la Hollande ce qui lui
» convenait, comme par mon acte de mé-
» diation j'avais trouvé ce qui convenait à la
» Suisse. Mais je n'ai pas tardé à m'aperce-
» voir que je m'étais bercé d'une vaine il-
» lusion : mes espérances ont été trompées.
» V. M., en montant sur le trône de Hol-
» lande, a oublié qu'elle était française, et a
» même tendu tous les ressorts de sa raison,
» tourmenté la délicatesse de sa conscience,
» pour se persuader qu'elle était hollandaise.
» Les Hollandais qui inclinaient pour la
» France ont été négligés et persécutés ; ceux
» qui ont servi l'Angleterre ont été mis en
» avant. Les Français, depuis l'officier jus-
» qu'au soldat, ont été chassés, déconsidérés ;
» et j'ai eu la douleur de voir, en Hollande,
» sous un prince de mon sang, le nom fran-

» çais exposé à la honte. Cependant je porte
» dans mon cœur, et j'ai su soutenir si haut
» sur les baïonnettes de mes soldats, l'estime
» et l'honneur du nom français, qu'il n'ap-
» partient ni à la Hollande, ni à qui que ce
» soit, d'y porter atteinte impunément. Les
» discours émanés de V. M. à sa nation se
» sont ressentis de ces mauvaises disposi-
» tions. On n'y voit que des allusions sur la
» France ; au lieu de donner l'exemple de
» l'oubli du passé, ils le rappellent sans cesse,
» et par là flattent les sentimens secrets et
» les passions des ennemis de la France.
» Eh ! cependant, de quoi se plaignent les
» Hollandais ? n'ont-ils pas été conquis par
» nos armes ? ne doivent-ils pas leur indé-
» pendance à la générosité de mes peuples ?
» ne devraient-ils pas plutôt bénir la géné-
» rosité de la France qui a constamment
» laissé ouverts ses canaux et ses douanes à
» leur commerce, qui ne s'est servie de la
» conquête que pour les protéger, et qui n'a
» fait jusqu'à cette heure usage de sa puis-
» sance que pour consolider leur indépen-
» dance ? Qui a donc pu justifier la conduite
» insultante pour la nation, et offensante pour

» moi, qu'a tenue V. M.? Vous devez com-
» prendre que je ne me sépare pas de mes
» prédécesseurs, et que depuis Clovis jusqu'au
» comité de salut public, je me tiens soli-
» daire de tout, et que le mal qu'on dit de
» gaieté de cœur contre les gouvernemens
» qui m'ont précédé, je le tiens comme dit
» dans l'intention de m'offenser. Je sais qu'il
» est venu de mode parmi certaines gens de
» faire mon éloge et de décrier la France;
» mais ceux qui n'aiment pas la France ne
» m'aiment pas: ceux qui disent du mal de
» mes peuples, je les tiens pour mes plus
» grands ennemis; n'aurais-je eu que cette
» seule raison de mécontentement, de voir
» le mépris dans lequel était tombé le nom
» français en Hollande, que les droits de ma
» couronne m'autorisaient à déclarer la
» guerre à un souverain, mon voisin, dans
» les états duquel on se permettait des in-
» sultes contre mes peuples: je n'en ai rien
» fait.

» Mais V. M. s'est fait illusion sur mon ca-
» ractère; elle s'est fait une fausse idée de
» ma bonté, et de mes sentimens envers elle.
» Elle a violé tous les traités qu'elle a faits

» avec moi ; elle a désarmé ses escadres, li-
» cencié ses matelots, désorganisé ses armées;
» de sorte que la Hollande se trouve sans
» armée de terre ni de mer, comme si des
» magasins de marchandises, des négocians
» et des commis pouvaient consolider une
» puissance. Cela constitue une association
» riche ; mais il n'est pas de roi sans finances,
» sans moyens de recrutemens assurés, et
» sans flotte.

» V. M. a fait plus ; elle a profité du mo-
» ment où j'avais des embarras sur le conti-
» nent pour laisser renouer les relations de
» la Hollande avec l'Angleterre, violer les
» lois du blocus, seul moyen de nuire effica-
» cement à cette puissance. Je lui ai témoigné
» mon mécontentement de cette conduite,
» en lui interdisant la France, et je lui ai fait
» sentir que, sans le secours de mes armées,
» en fermant le Rhin, le Weser, l'Escaut et
» la Meuse à la Hollande, je la mettais dans
» une position plus critique que si je lui eusse
» déclaré la guerre, et que je l'isolais de ma-
» nière à l'anéantir.

» Ce coup a retenti en Hollande. V. M. a
» imploré ma générosité, et en a appelé à

» mes sentimens de frère, a promis de changer de conduite : j'ai pensé que cet avertissement serait suffisant. J'ai levé la prohibition de mes douanes ; mais bientôt V. M. est revenue à son premier système. Il est vrai qu'alors j'étais à Vienne, et que j'avais une pesante guerre sur les bras. Tous les bâtimens américains qui se présentaient dans les ports de Hollande, tandis qu'ils étaient repoussés de ceux de France, V. M. les a reçus. J'ai été obligé une seconde fois de fermer mes douanes au commerce hollandais : certes, il était difficile de faire une déclaration de guerre plus authentique. Dans cet état de choses, nous pouvions nous regarder comme réellement en guerre. Dans mon discours au corps législatif, j'ai laissé entrevoir mon mécontentement ; et je ne vous cacherai pas que mon intention est de réunir la Hollande à la France comme complément de territoire, comme le coup le plus funeste que je puisse porter à l'Angleterre, et comme me délivrant des perpétuelles insultes que les meneurs de votre cabinet ne cessent de me faire. En effet, l'embou-

» chure du Rhin et celle de la Meuse doivent
» m'appartenir. Le principe en France que
» le talweg du Rhin est notre limite est un
» principe fondamental. V. M. m'écrit, dans
» sa lettre du 17, qu'elle est sûre de pouvoir
» empêcher tout commerce de la Hollande
» avec l'Angleterre; qu'elle peut avoir des
» finances, des flottes, des armées; qu'elle
» rétablira les principes de la constitution
» en ne donnant aucun privilége à la noblesse,
» en réformant les maréchaux, grade qui
» n'est qu'une caricature, et qui est incom-
» patible avec une puissance du second or-
» dre; enfin qu'elle fera saisir les entrepôts
» de marchandises coloniales, et tout ce qui
» est arrivé sur des bâtimens américains qui
» n'auraient pas dû entrer dans ses ports.
» Mon opinion est que V. M. prend des en-
» gagemens qu'elle ne peut pas tenir, et que
» la réunion de la Hollande à la France n'est
» que différée. J'avoue que je n'ai pas plus
» d'intérêt à réunir à la France les pays de
» la rive droite du Rhin, que je n'en ai à y
» réunir le grand-duché de Berg et les villes
» Anséatiques. Je puis donc laisser à la Hol-
» lande la rive droite du Rhin, et je lèverai

» les prohibitions ordonnées à mes douanes,
» toutes les fois que les traités existans, et qui
» seront renouvelés, seront exécutés. Voici
» mes intentions :

» 1°. Interdiction de tout commerce et de
» toute communication avec l'Angleterre ;

» 2°. Une flotte de quatorze vaisseaux de
» ligne, de sept frégates, et de sept bricks,
» ou corvettes armées et équipées ;

» 3°. Une armée de terre de vingt-cinq
» mille hommes ;

» 4°. Suppression des maréchaux ;

» 5°. Destruction de tous les priviléges de
» la noblesse, contraires à la constitution
» que j'ai donnée et que j'ai garantie.

» V. M. peut faire négocier sur ces bases
» avec le duc de Cadore, par l'entremise de
» son ministre; mais elle peut être certaine
» qu'au premier paquebot, au premier bâti-
» ment qui sera introduit en Hollande, je ré-
» tablirai la défense des douanes ; qu'à la
» première insulte qui sera faite à mon pa-
» villon, je ferai saisir à main armée et
» pendre au grand mât l'officier hollandais
» qui se permettra d'insulter mon aigle.
» V. M. trouvera en moi un frère, si je trouve

» en elle un Français; mais, si elle oublie les
» sentimens qui l'attachent à la commune
» patrie, elle ne trouvera pas mauvais que
» j'oublie ceux que la nature a placés entre
» nous. En résumé, la réunion de la Hollande
» à la France est ce qu'il y a de plus utile à
» la France, à la Hollande et au continent;
» car c'est ce qu'il y a de plus nuisible à l'An-
» gleterre. Cette réunion peut s'opérer de
» gré ou de force. J'ai assez de griefs contre
» la Hollande pour lui déclarer la guerre.
» Toutefois je ne ferai pas de difficulté pour
» me prêter à un arrangement qui me cédera
» la limite du Rhin, et par lequel la Hollande
» s'engagera à remplir les conditions stipu-
» lées ci-dessus.

» Votre affectionné frère,

» (Signé) NAPOLÉON.

» A Trianon, le 21 décembre 1809. »

Cette lettre explique nouvellement les faux prétextes des plaintes contre la Hollande et le roi. Si la France fut généreuse envers la Hollande, celle-ci paya cette générosité assez cher. On faisait les demandes les plus outrées, parce que, la Hollande ne pouvant les accomplir, la France avait toujours prêt

un prétexte quelconque pour l'envahir, en alléguant qu'elle n'avait pas tenu ses engagemens.

Il n'échappera pas au lecteur qu'il y a une contradiction manifeste entre la manière dont on traite et considère le roi dans cette lettre, et celle dont on parle de lui dans la suivante. Cependant toutes les deux furent écrites à la même époque du séjour de celui-ci à Paris, et de la discussion des différentes affaires de la Hollande. On a vu dans la lettre précédente avec quel ton officiel et sec on le traitait en s'adressant directement à lui; on va voir dans la pièce suivante qu'en s'adressant aux Hollandais, et même à ses ministres, on prenait à tâche de le considérer et le faire considérer presque comme sujet français.

Note du ministre des relations extérieures à M. le baron de Roell, ministre des affaires étrangères de Hollande.

« Le soussigné, ministre des relations ex-
» térieures de France, est chargé de faire
» connaître à S. E. M. le baron de Roell, mi-

» nistre des affaires étrangères de Hollande,
» les déterminations auxquelles la situation
» actuelle de l'Europe oblige S. M. I. Si ces
» déterminations sont de nature à contrarier
» le vœu des Hollandais, l'empereur en est
» fâché sans doute, et ne les prend qu'avec
» regret; mais l'impitoyable destinée qui
» préside aux affaires de ce monde, et qui
» veut que les hommes soient entraînés par
» les événemens, oblige S. M. de suivre d'un
» pas ferme les mesures dont la nécessité lui
» est démontrée, sans se laisser détourner
» par des considérations secondaires.

» S. M. I., en plaçant un de ses frères sur
» le trône de Hollande, n'avait pas prévu que
» l'Angleterre oserait proclamer ouverte-
» ment le principe d'une guerre perpétuelle,
» et que, pour le soutenir, elle adopterait
» pour base de sa législation les monstrueux
» principes qui ont dicté ses ordres du conseil
» de novembre 1807. Jusqu'alors son droit
» maritime était sans doute combattu par la
» France et repoussé par les neutres; mais
» enfin il n'excluait pas toute navigation, et
» laissait encore une sorte d'indépendance
» aux nations maritimes. Il y avait peu d'in-

» convénient pour la cause commune à ce
» que la Hollande commerçât avec l'An-
» gleterre, soit par l'entremise des neutres,
» soit en empruntant leur pavillon : Mar-
» seille, Bordeaux, Anvers, jouissaient du
» même avantage. L'Angleterre avait en-
» core à ménager les Américains, les Russes,
» les Prussiens, les Suédois, et les Danois ;
» et ces nations formaient une sorte de lien
» entre les puissances que les mers séparent.

» La quatrième coalition a détruit cet état
» de choses ; l'Angleterre, parvenue à réunir
» contre la France la Russie, la Prusse et
» la Suède, ne s'est plus vue obligée à tant
» de ménagemens ; c'est alors qu'abusant et
» des mots et des choses, elle a élevé la pré-
» tention de faire taire et disparaître tous les
» droits des neutres devant un simple décret
» de blocus. L'empereur a été forcé d'user
» de représailles, et à son entrée à Berlin, il
» a répondu au blocus de la France par la
» déclaration du blocus des îles britanniques.
» Les neutres, et surtout les Américains,
» demandèrent des explications sur cette
» mesure. Il leur fut répondu que, quoique
» l'absurde système de bloquer un état tout

» entier fût une usurpation intolérable,
» l'empereur se bornerait à arrêter sur le
» continent le commerce des Anglais; que le
» pavillon neutre serait respecté sur mer;
» que ses bâtimens de guerre et ses corsaires
» ne troubleraient point la navigation des
» neutres, le décret ne devant avoir exé-
» cution que sur terre. Mais cette exécution
» même, qui obligeait de fermer les ports de
» la Hollande au commerce anglais, blessait
» les intérêts mercantiles du peuple hollan-
» dais, et contrariait ses anciennes habi-
» tudes; premières sources de l'opposition
» secrète qui commença à exister entre la
» France et les Hollandais. Dès lors S. M. I.
» entrevit avec douleur que le roi de Hol-
» lande allait se trouver placé entre ses
» premiers et ses plus imprescriptibles de-
» voirs, ses devoirs envers le trône impérial
» et l'opinion mercantile de la nation hollan-
» daise. Cependant S. M. I. s'arma de pa-
» tience et ferma les yeux, attendant du
» bienfait des événemens un incident qui
» pût tirer son frère de la douloureuse alter-
» native où cette position le mettait.

» Sur ces entrefaites, la paix de Tilsitt eut

» lieu ; l'empereur de Russie, provoqué par
» les outrages que l'Angleterre avait faits à
» son pavillon pendant qu'il combattait pour
» elle, et indigné de l'horrible attentat de
» Copenhague, fit cause commune avec la
» France.

» La France espéra alors que l'Angleterre
» verrait désormais l'inutilité d'une plus
» longue lutte, et qu'elle entendrait à des
» paroles d'accommodement; mais ces espé-
» rances s'évanouirent bientôt. En même
» temps qu'elles s'évanouissaient, l'Angle-
» terre, comme si l'expédition de Copen-
» hague lui eût ôté toute pudeur, et eût
» brisé tous les freins, mettait ses projets à
» découvert, et publiait ses ordres du conseil
» de novembre 1807, acte tyrannique et
» arbitraire qui a indigné l'Europe. Par cet
» acte, l'Angleterre réglait ce que pourraient
» transporter les bâtimens des nations étran-
» gères, leur imposait l'obligation de re-
» lâcher dans ses ports avant de se rendre à
» leur destination, et les assujettissait à lui
» payer un impôt. Ainsi elle se rendait
» maîtresse de la navigation universelle, ne
» reconnaissant plus aucune nation ma-

» ritime comme indépendante ; rendait tous
» les peuples ses tributaires, les assujettissait
» à ses lois, ne leur permettant de commercer
» que pour son profit; fondait ses revenus
» sur l'industrie des nations, sur le produit
» de leur territoire, et se déclarait la sou-
» veraine de l'Océan, dont elle disposait
» comme chaque gouvernement dispose des
» rivières qui coulent dans l'intérieur de ses
» états. A l'aspect de cette législation, qui
» n'était autre chose que la proclamation de
» la souveraineté universelle, et qui étendait
» sur tout le globe la juridiction du par-
» lement britannique, l'empereur sentit qu'il
» était obligé de prendre un parti extrême,
» et qu'il fallait tout employer, plutôt que de
» laisser le monde se courber sous le joug
» qui lui était imposé. Il rendit son décret de
» Milan, qui déclare dénationalisés les bâti-
» mens qui ont payé le tribut imposé par
» l'Angleterre. Les Américains, menacés de
» se trouver de nouveau soumis au joug de
» l'Angleterre, et de perdre leur indépen-
» dance si glorieusement acquise, mirent un
» embargo général sur tous leurs bâtimens,
» et renoncèrent à toute navigation et à tout

Digitized by Google

» commerce, sacrifiant ainsi l'intérêt du mo-
» ment à ce qui est l'intérêt de tous les temps,
» la conservation de leur indépendance.

» Le succès de ces grandes mesures dépen-
» dait surtout de leur exécution en Hol-
» lande. La Hollande au contraire y met un
» obstacle; elle a continué à faire le com-
» merce avec l'Angleterre. Toutes les repré-
» sentations de la France sur ce sujet ont
» été inutiles. S. M. I. a été forcée de re-
» courir à des mesures de rigueur qui attes-
» taient son mécontentement. Deux fois les
» douanes françaises ont été fermées au
» commerce hollandais. Elles le sont dans
» ce moment, de manière que la Hollande
» n'a plus aucune communication légale avec
» les peuples du continent; et l'empereur
» est résolu à ne point rouvrir ces barrières,
» tant que les circonstances n'auront pas
» changé : en effet, ce serait les ouvrir au
» commerce anglais. La nation hollandaise,
» loin d'imiter le patriotisme des Améri-
» cains, n'a paru guidée dans toutes ces
» circonstances que par de misérables inté-
» rêts mercantiles.

» D'un autre côté, l'empereur voit la Hol-

» lande sans moyen de guerre, et presque
» sans ressources pour sa propre défense;
» elle est sans marine; les seize vaisseaux
» qu'elle devait ont été désarmés; elle est
» sans énergie. Lors de la dernière expédi-
» tion des Anglais, la place importante de
» Veere, qui n'était ni approvisionnée, ni
» armée, n'a opposé aucune résistance, et
» le poste important de Batz, dont pouvait
» dépendre le succès de tant d'événemens,
» a été évacué six heures avant l'arrivée
» des coureurs de l'ennemi. Sans armée,
» sans douanes, on pourrait presque dire
» sans amis et sans alliés, les Hollandais
» sont une réunion de commerçans unique-
» ment animés par l'intérêt de leur com-
» merce, et formant une riche, utile et res-
» pectable compagnie, mais non une na-
» tion.

» S. M. I. désire la paix avec l'Angleterre.
» Elle a fait à Tilsitt des démarches pour y
» parvenir; elles ont été sans résultat; celles
» qu'elle avait concertées à Erfurt avec son
» allié l'empereur de Russie n'ont pas eu
» plus de succès. La guerre sera donc longue,
» puisque toutes les démarches pour arriver

» à la paix ont été inutiles. La proposition
» même d'envoyer des commissaires à Mor-
» laix pour y traiter de l'échange des pri-
» sonniers, quoique provoquée par l'Angle-
» terre, est restée sans effet, lorsqu'on a
» craint qu'elle pût amener un rapproche-
» ment. L'Angleterre, en s'arrogeant, par
» ses ordres de novembre 1807, la souve-
» raineté universelle, et en adoptant le prin-
» cipe d'une guerre perpétuelle, a tout
» brisé, et rendu légitimes tous les moyens
» de repousser ses prétentions. Si donc le
» changement qui a eu lieu dernièrement
» dans le ministère anglais n'en produit
» aucun dans les principes de l'Angleterre,
» ce qu'il sera facile de constater par les
» discours qui seront tenus au nouveau
» parlement, et si elle continue à proclamer
» le principe de la guerre perpétuelle et de
» la souveraineté universelle, en main-
» tenant ses ordres du conseil, dans ce cas
» le soussigné est chargé de déclarer au mi-
» nistère et à la nation hollandaise que la
» situation actuelle de la Hollande est in-
» compatible avec les circonstances où les
» nouveaux principes adoptés par l'Angle-

» terre ont mis les affaires de l'empire et du
» continent; en conséquence S. M. I. se
» propose :

» 1°. De *rappeler* auprès d'elle le prince
» de son sang qu'elle a placé sur le trône de
» Hollande. Le premier devoir d'un prince
» français placé dans la ligne de l'hérédité du
» trône impérial est envers ce trône. Tous
» les autres devoirs doivent se taire quand
» ils sont en opposition avec celui-là; les
» premiers devoirs de tout Français, dans
» quelque circonstance que la destinée l'ait
» placé, sont envers sa patrie.

» 2°. De faire occuper tous les débouchés
» de la Hollande, et tous ses ports par les
» troupes françaises, ainsi qu'ils l'ont été de-
» puis la conquête faite par la France en
» 1794, jusqu'au moment où S. M. I. espéra
» tout concilier en élevant le trône de Hol-
» lande.

» 3°. D'employer tous les moyens, et sans
» être arrêté par aucune considération, pour
» faire rentrer la Hollande dans le système du
» continent, et pour arracher définitivement
» ses ports et ses côtes à l'administration qui
» a rendu les ports de la Hollande les prin-

» cipaux entrepôts, et la plupart des négo-
» cians hollandais les fauteurs et les agens
» du commerce de l'Angleterre.

» (Signé) DUC DE CADORE.

» Paris, le 24 janvier 1810. »

L'époque du mariage de l'empereur approchait; on pressa le roi de toutes les manières. On traça, pour ainsi dire, autour de lui le cercle de Popilius, en lui présentant le prétendu traité du 16 mars à ratifier. Cet acte, qui était plutôt une capitulation, fut imposé par l'empereur, signé par Verhuell, et ratifié conditionnellement par le roi, qui y ajouta ces mots : *autant que possible*. En voici la teneur :

« 1°. Jusqu'à ce que le gouvernement
» britannique ait solennellement renoncé
» aux dispositions comprises dans ses ordres
» du conseil de 1807, tout commerce quel-
» conque entre les ports de la Hollande et
» les ports de l'Angleterre est interdit. S'il
» y a lieu à donner des licences, celles
» délivrées au nom de l'empereur seront
» seules valables.

» 2°. Un corps de troupes de dix-huit
» mille hommes, dont trois mille de cava-

» lerie, et composé de six mille Français
» et douze mille Hollandais, sera placé à
» toutes les embouchures des rivières, avec
» des employés des douanes françaises,
» pour veiller à l'exécution de l'article pré-
» cédent.

» 3°. Ces troupes seront entretenues, nour-
» ries et habillées par le gouvernement hol-
» landais.

» 4°. Toute prise faite sur les côtes de la
» Hollande, par des bâtimens de guerre ou
» corsaires français sur des bâtimens en
» contravention à l'article 1er., sera déclarée
» de bonne prise; et, en cas de doute, la dif-
» ficulté ne pourra être jugée que par
» S. M. l'empereur.

» 5°. Les dispositions contenues dans les
» articles ci-dessus seront rapportées aussi-
» tôt que l'Angleterre aura solennellement
» rapporté ses ordres du conseil de 1807,
» et dès ce moment les troupes françaises
» évacueront la Hollande, et la laisseront
» jouir de l'intégrité de son indépendance.

» 6°. Étant de principe constitutionnel en
» France que le thalweg du Rhin est la
» limite de l'empire français, et les chantiers

» d'Anvers étant découverts et exposés par la » situation actuelle des limites des deux » états, S. M. le roi de Hollande cède à » S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, » etc., etc., *le Brabant hollandais*, *la to-* » *talité de la Zélande* y compris l'île de » *Schouwen*, la partie de la *Gueldre qui est* » *sur la rive gauche du Waalh;* de manière » que la limite de la France et de la Hol- » lande sera désormais le thalweg depuis le » fort de Schenken, en laissant à gauche » Nimègue, Bombel, Worcum, ensuite » la dérivation principale de la Merwede qui » se jette dans le Biesbasch que la limite » traversera, ainsi que la Hollandsch-Diep » et le Wolke Rak, allant rejoindre la mer » par le Bieningen ou Gravelingen, en » laissant à gauche l'île de Schouwen.

» 7°. Chacune des provinces cédées par » l'article précédent sera libre de toute dette » *qui n'aura pas été contractée pour son in-* » *térêt particulier, consentie par son admi-* » *nistration, et hypothéquée sur son sol.*

» 8°. S. M. le roi de Hollande, pour » coopérer avec les forces de l'empire fran- » çais, aura en rade une escadre de neuf

» vaisseaux, de six frégates, armée et ap-
» provisionnée pour six mois, et prête à
» mettre à la voile au 1er. juillet prochain,
» et une flottille de cent chaloupes canonniè-
» res ou autres bâtimens de guerre. Cette
» force sera entretenue et constamment dis-
» ponible pendant toute la guerre.

» 9°. Les revenus des provinces cédées
» appartiendront à la Hollande jusqu'au jour
» de l'échange des ratifications du présent
» traité. Jusqu'à cette époque, le roi de Hol-
» lande devra pourvoir à tous les frais de
» leur administration.

» 10°. Toute marchandise venue sur des
» bâtimens américains entrés dans les ports
» de Hollande depuis le 1er. janvier 1809, sera
» mise sous le séquestre et appartiendra à la
» France, pour en disposer selon les circon-
» stances et les relations politiques avec les
» États-Unis.

» 11°. Toute marchandise de fabrique an-
» glaise est prohibée en Hollande.

» 12°. Des moyens de police seront pris
» pour surveiller et faire arrêter les assureurs
» de contrebande, les contrebandiers, leurs
» fauteurs, etc. Enfin, le gouvernement hol-

» landais prend l'engagement qu'il détruira
» la contrebande.

» 13°. Aucun magasin d'objets prohibés en
» France, et donnant lieu à la contrebande, ne
» pourra être établi dans un rayon de quatre
» lieues de la ligne des douanes françaises; et,
» en cas de contravention, un pareil magasin
» pourra être saisi, quoique sur le territoire
» hollandais.

» 14°. Moyennant les dispositions ci-des-
» sus, et pendant tous le temps qu'elles seront
» en vigueur, S. M. lèvera le décret de pro-
» hibition qui ferme les barrières des fron-
» tières entre la Hollande et la France.

» 15°. Plein de confiance dans la manière
» dont les engagemens résultant du présent
» traité seront remplis, S. M. l'empereur et
» roi garantit l'intégrité des possessions hol-
» landaises, telles qu'elles doivent être en
» vertu de ce traité.

» 16°. Le présent traité sera ratifié, et les
» ratifications en seront échangées à Paris
» dans le délai de quinze jours, ou plus tôt
» si faire se peut. Fait, à Paris, le 16 mars
» 1810. »

Qu'on permette à l'auteur de cet écrit de

prendre haleine après un tel acte, et de distraire un moment son attention des affaires de la Hollande.

La Suède avait conclu la paix avec la France; elle fut signée le 6 janvier par le duc de Cadore de la part de celle-ci, et par le baron d'Assen de la part de la Suède; celle-ci adopta le système continental selon les principes établis: on lui rendait la Poméranie suédoise et l'île de Rugen, à l'exception des donations faites par l'empereur sur les domaines et revenus de ces pays, etc.

Le 7 janvier, le nouveau prince royal de Suède, Chrétien d'Augustenbourg, arriva en Suède; et le 24 de ce même mois, il prêta avec pompe le serment de fidélité et d'obéissance au roi Charles XIII.

Après la bataille d'Occana, les affaires avaient pris en Espagne une bonne tournure pour les Français. La junte, voyant ses affaires en mauvais état, pourvut à la pénurie du trésor en se saisissant de toute l'argenterie des églises non indispensable au culte; elle fit un emprunt forcé de la moitié des objets en or et en argent des particuliers; elle

imposa une contribution extraordinaire sur toutes les classes de l'état, supprima les emplois inutiles à mesure de leur vacance; elle ouvrit un emprunt de six millions de piastres en Espagne, et de quarante millions en Amérique; mit un impôt sur les voitures et les autres objets de transport; elle augmenta l'armée de cent mille hommes, fit fabriquer cent mille piques et cent mille poignards, etc., etc.

Le quartier général des Français était, à la moitié de janvier, à la *Carolina*, sur les frontières de l'Andalousie. Le 20 du même mois, ils passèrent la Sierra Morena, et dispersèrent les débris de l'armée espagnole défaite à Occana. La junte de Séville se retira dans l'île de Léon. Ceuta, place importante de l'Afrique, fut remise aux Anglais. Saën et Cordoue furent occupés par les Français. Le roi Joseph était le 24 janvier à Andujar, et le 27 à Cordoue.

Grenade ouvrit ses portes au général Sébastiani. Le 1er. février, les Français entrèrent à Séville, le roi Joseph étant à leur tête; les aigles et les drapeaux pris sur les corps des généraux Dupont et Vedel en 1808

lui furent remis. Malaga fut occupé le 5 février, après un combat assez vif qui se renouvela dans la ville. Tarifa et Algésiras furent occupés par Victor, et le quartier général du roi Joseph fut transporté à Xerès.

France.

L'empereur renouvela à cette époque l'édit de Louis XIV sur l'église gallicane. Il publia (en février) un décret sur l'imprimerie, qui détruisit entièrement la liberté de la presse; on était tenu d'envoyer le manuscrit à un directeur général qui seul pouvait permettre ou défendre l'impression.

Rome, qui, par le décret du 17 mai de l'année dernière, avait été déclarée ville libre et impériale, fut réunie définitivement à l'empire; elle fut déclarée chef-lieu du département de Rome, seconde ville de l'empire, titre du prince impérial héritier de la couronne, qui s'appellerait roi de Rome. Le pape pouvait y faire sa résidence aussi-bien qu'à Paris, à son choix; l'empereur devait être couronné au Vatican avant la dixième année de son règne, etc.

Le 6 février, la Guadeloupe se rendit aux Anglais, et le général Ernouf, qui commandait cette île, fut conduit en Angleterre.

Le 8 février, le prince Berthier quitta Paris pour aller demander la main de l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche; le 15, la convention de mariage fut ratifiée; et le 27, l'empereur communiqua sa détermination au sénat par le message que voici :

« Sénateurs, nous avons fait partir pour » Vienne, comme notre ambassadeur ex- » traordinaire, notre cousin le prince de » Neufchâtel, pour faire la demande de la » main de l'archiduchesse Marie-Louise, fille » de l'empereur d'Autriche. Nous ordonnons » à notre ministre des relations extérieures » de vous communiquer les articles de la » convention de mariage entre nous et l'ar- » chiduchesse Marie-Louise, laquelle a été » conclue, signée et ratifiée.

» Nous avons voulu contribuer éminem- » ment au bonheur de la présente génération. » Les ennemis du continent ont fondé leur » prospérité sur son déchirement et ses dis- » sensions. Ils ne pourront plus alimenter la

» guerre, en nous supposant des projets in-
» compatibles avec les liens et les devoirs de
» parenté que nous venons de contracter
» avec la maison impériale régnante en Au-
» triche.

» Les brillantes qualités qui distinguent
» l'archiduchesse Marie-Louise lui ont acquis
» l'amour des peuples de l'Autriche. Elles ont
» fixé nos regards. Nos peuples aimeront
» cette princesse pour l'amour de nous, jus-
» qu'à ce que, témoins de toutes les vertus
» qui l'on placée si haut dans notre pensée,
» ils l'aiment pour elle-même.

» Donné en notre palais des Tuileries, le
» 27 février 1810. »

L'empereur avait d'abord penché pour une alliance avec la Russie; mais celle-ci refusa, après s'être presque engagée. Alors l'empereur fit sonder l'Autriche et la Saxe; les réponses furent favorables. L'empereur se décida d'abord pour la première maison, pour laquelle il eut toujours une sorte de considération et de respect, sentimens qui se manifestaient malgré lui jusque dans ses mauvais procédés envers elle. Quoique dé-

cidé, l'empereur tint un conseil privé pour le choix de l'impératrice. Le prince Talleyrand, le prince Eugène, le duc de Bassano, le duc de Vicence, furent pour l'Autriche; le roi de Naples, le ministre Fouché et Cambacérès, pour la Russie; le prince Lebrun, le cardinal Fesch, le duc de Feltre et le roi de Hollande, pour la Saxe. Les raisons de celui-ci étaient que l'empereur et la France avaient été trop ennemis de l'Autriche pour espérer une réconciliation sincère : il préférait la Saxe aux deux autres, mais l'Autriche à la Russie; et il motiva cette préférence sur la conformité de religion. Dans ce conseil, le roi de Naples parla fortement pour la Russie au détriment de l'Autriche, dont l'empereur fit, en lui répondant, l'éloge avec une chaleur, une éloquence et un succès qui décélèrent et sa partialité et ses sentimens sur cette maison, et étonnèrent extrêmement l'assemblée.

Le 5 mars, le prince de Neufchâtel, chargé de faire la demande de l'archiduchesse Marie-Louise, fit son entrée solennelle à Vienne. Le 8, il se rendit en grande cérémonie à la cour, où, après s'être approché

du trône de l'empereur, il annonça, dans une courte harangue, l'objet de sa mission. L'empereur François fit appeler sa fille; elle donna son consentement, et reçut le portrait de l'empereur Napoléon. Après cela, le prince Berthier se rendit chez l'archiduc Charles, et lui fit part du désir de l'empereur Napoléon qu'il représentât celui-ci dans la cérémonie. Le 11 mars, le mariage fut célébré à Vienne, à six heures du soir, dans l'église des Augustins; et le 13, l'impératrice partit pour Paris. Elle fut remise à Braunau à la reine de Naples, qui alla au-devant d'elle jusque dans cette ville. Elle reçut des fêtes dans toutes les capitales qu'elle traversa. Elle fut reçue à Munich par le roi de Bavière, à Augsbourg par l'ancien électeur de Trèves, son grand-oncle; à Stutgard par le roi et la reine de Wurtemberg, avec la plus grande somptuosité. Le 22 mars, elle arriva à Strasbourg. L'empereur s'était rendu à Compiègne, où l'impératrice devait arriver. Le jour qu'elle était attendue, l'empereur désira que le roi de Hollande allât au-devant d'elle. Celui-ci accepta, et se rendit à Soissons; mais, pendant qu'il était

arrêté dans cette ville, l'empereur changea de sentiment, partit de Compiègne en calèche, dépassa le roi, rencontra l'impératrice, et revint au palais de Soissons, pendant que son frère y était encore.

Le soir du 28 mars, l'empereur rentra à Compiègne avec l'impératrice, sous un grand nombre d'arcs de triomphe; des actes de bienfaisance signalèrent cet événement. Le mariage civil eut lieu à Saint-Cloud le 1er. avril, et le lendemain la cérémonie religieuse dans la chapelle du Louvre. Le roi se trouva à ces cérémonies avec les rois et princes réunis alors à Paris.

Le 3 mars, l'empereur Napoléon avait envoyé au sénat un message par lequel le cardinal Fesch n'était plus successeur du prince primat. Le vice-roi d'Italie fut nommé à sa place avec le titre de grand-duc de Francfort. En même temps le roi de Vestphalie prit possession du duché de Hanovre, d'après une convention signée à Paris, le 14 janvier, avec l'empereur.

Digitized by Google

Espagne.

Malgré les avantages que l'armée française venait de remporter en Espagne, de nouveaux rassemblemens d'insurgés s'étaient formés; ils repoussèrent les Français jusqu'à la Ronda et aux confins du royaume de Murcie. Le siége de Cadix était commencé, mais une violente tempête détruisit presque entièrement les ouvrages qu'on avait élevés. Cet ouragan fit échouer sur les côtes quatre vaisseaux anglais de 74. Les Anglais débarquèrent près de Tarifa, et s'emparèrent de cette ville. Cadix avait alors une garnison de vingt-deux mille hommes, dont faisaient partie cinq mille Anglais, deux régimens portugais, et la division espagnole qui occupait l'île de Léon. Le général Graham commandait la place, et l'amiral Villaviciosa commandait la flotte espagnole. Le quartier général français se trouvait à la fin du mois de mars à Chiclana, près de Cadix.

Le 23 mars, l'empereur Napoléon rendit

Digitized by Google

l'arrêté suivant, contre le commerce américain :

« Considérant que le gouvernement des » États-Unis, par un acte du 1er. mars 1809, » qui défend l'entrée des ports, havres et » rivières desdits états à tous vaisseaux fran- » çais, ordonne : 1°. Qu'à compter du 20 mai » suivant, les bâtimens sous le pavillon » français, qui aborderont aux États-Unis, » seront saisis et confisqués, ainsi que leurs » cargaisons ;

» 2°. Qu'après la même époque aucunes » marchandises et productions provenant du » sol et des manufactures de France, ou de » ses colonies, ne pourront être importées, » dans lesdits États-Unis, d'aucun port ou » lieu étranger quelconque, sous peine de » saisie, confiscation, et amende de trois » fois la valeur des marchandises ;

» 3°. Que les navires américains ne pour- » ront se rendre dans aucun port de France, de ses colonies ou dépendances ;

» Nous avons décrété et décrétons ce qui » suit :

» Art. 1er. Tous les bâtimens naviguant » sous le pavillon des États-Unis, ou pos-

» sédés en entier ou en partie par quelque
» citoyen sujet de cette puissance, qui, à
» compter du 20 mai 1809, seraient entrés
» ou entreront dans les ports de notre em-
» pire, de nos colonies, ou des pays occu-
» pés par nos armées, seront saisis, et les
» produits des ventes seront déposés à la
» caisse d'amortissement.

» 2. Sont exceptés de cette disposition
» les bâtimens qui seraient chargés de dé-
» pêches ou de commission du gouverne-
» ment desdits États-Unis, et qui n'auraient
» ni chargement ni marchandises à bord. »

Hollande.

Le 3 avril, M. Van de Poll, bourgmestre d'Amsterdam, reçut sa démission. Malgré la réputation qu'il avait eue jusque-là, il s'était montré d'une complaisance extrême pour l'ambassadeur La Rochefoucauld, et avait exprimé hautement l'opinion que, dans aucun cas, on ne devait défendre Amsterdam, ce qui n'était pas vrai, et ce qu'en tous cas il était aussi dangereux qu'impolitique d'avouer. Le roi partit enfin de Paris le

7 avril, après avoir eu une dernière entrevue le 5 avec l'empereur, dans laquelle il lui présenta la grande décoration de l'ordre de l'Union, que l'empereur accepta, et qu'ensuite il ne porta pas.

Le 8, il arriva à Aix-la-Chapelle, et le 11 il rentra à Amsterdam, où il reçut aussitôt les félicitations des différens corps de l'état. Voici les discours prononcés en ces tristes circonstances.

Discours du conseil d'état.

« Sire, quand même je serais près de » V. M. l'interprète ordinaire des sentimens » des membres de votre conseil d'état, il » me serait encore impossible de pouvoir » exprimer les vives inquiétudes et les » craintes qui les ont agités pendant long- » temps, ni le dévouement, ni le respect » et la reconnaissance dont leurs cœurs ont » sans cesse été remplis, ni la vive joie qui » les anime en ce moment.

» Votre retour, sire, était le premier et » le dernier de leurs vœux. Lui seul peut » consoler vos sujets du passé, leur rendre

» supportable le présent, et faire renaître
» les espérances pour l'avenir.

» Béni soit à jamais le moment où nous
» avons l'honneur d'approcher de V. M., et
» de lui offrir nos hommages! Béni soit le
» jour qui, s'il m'est permis de m'exprimer
» ainsi, rattache de nouveau à son gouver-
» nement la majeure partie de son peuple et
» de son royaume!

» Il est vrai, sire, divers événemens ont
» fait souffrir notre patrie. Mais, grâce aux
» soins de V. M. et aux liens qui l'unissent
» au grand empire des Français, l'existence
» politique de la nation hollandaise n'est pas
» encore effacée du tableau des nations. Elle
» a conservé ses lois, ses mœurs et son gou-
» vernement particulier, avec tout ce qu'elle
» a de plus cher. Elle conserve l'espoir de
» voir un jour sa prospérité rétablie, ses
» pertes compensées, et son bonheur établi
» sur des bases solides.

» Déjà les heureux présages du repos du-
» rable de l'Europe s'offrent à nos regards
» dans les fêtes de réconciliation et de ma-
» riage célébrées par les deux cours impé-
» riales; dans la fin prochaine de la guerre

» continentale, et dans la réunion des forces
» et des mesures de toutes les nations contre
» celle qui crut seule dominer sur toutes les
» mers.

» C'est un devoir sacré pour tous vos
» sujets, sire, de concourir à la réussite
» d'un si vaste projet. Notre bien-être dé-
» pend de notre sincère attachement à l'in-
» térêt général. Puisse la paix tant désirée
» s'offrir bientôt à nos regards ! Puisse Votre
» Majesté voir son peuple heureux! Il le
» sera, sire, si pendant une longue suite
» d'années il a V. M. pour père et pour
» roi. »

Discours du corps législatif.

« Sire, lorsque le retour de V. M. dans
» son royaume, si ardemment désiré par tout
» votre peuple, est un moment d'allégresse
» pour vos fidèles sujets, le corps législatif,
» qui a l'honneur d'entourer de si près la
» personne sacrée de V. M., pourrait-il ne
» pas se hâter, sire, de vous en donner des
» preuves non équivoques ? Oui, sire, le
» corps législatif, des sentimens duquel j'ai

» l'honneur d'être aujourd'hui l'interprète,
» m'a chargé d'exprimer, dans cette audience
» solennelle, à V. M. la part sincère qu'il
» prend à cet heureux événement, et de re-
» nouveler en même temps à V. M. ses sen-
» timens invariables d'amour, de fidélité
» et de dévouement à votre auguste per-
» sonne. Pendant le long espace de temps
» que V. M. a été obligée de s'éloigner de
» nous, la conviction intime que ses soins
» tendraient toujours à l'avancement du
» bien-être d'un peuple qui aime V. M.,
» qui à son tour est aimé de vous, sire, et
» au sort duquel V. M. a daigné si généreu-
» sement associer le sien, a pu seule nous
» tranquilliser et nous consoler.

» Puisse la divine Providence, à qui nous
» rendons hommage, et dont nous respec-
» tons les soins pour tout ce qui existe, jeter
» un regard propice sur la personne sacrée
» de V. M., et la mettre à même de cica-
» triser, autant que possible, les plaies pro-
» fondes qui ont été faites successivement à
» notre chère patrie! et plaise au ciel qu'a-
» près avoir fourni votre importante carrière
» sur la terre, et après un règne long et heu-

» reux, le souvenir du bien que V. M. aura
» fait pour le bonheur du peuple et de la
» patrie, déjà cher à la génération pré-
» sente, fasse bénir sa mémoire par la pos-
» térité la plus reculée ! »

Le roi n'avait pas de bonne réponse à faire dans la situation où il était ; aussi s'en tint-il à des phrases vagues et générales. Il avait le malheur d'être sans cesse sous la surveillance d'agens secrets, prêts à envenimer toutes les paroles ; et, quoiqu'il eût la douleur, on peut même dire le désespoir dans l'âme, il était contraint de le cacher soigneusement, et de déguiser les peines et les malheurs de sa situation, qu'il sentait d'autant plus, qu'il était forcé de contenir ses sentimens. Il répondit : *Qu'il se voyait avec autant de joie que de surprise au milieu de ses amis, après avoir craint d'en être séparé pour toujours, à l'époque où les conditions imposées par la France furent ratifiées conditionnellement par lui, etc., etc.*

Après le divorce de sa mère, la reine se rendit en Hollande ; les deux époux convinrent en prononçant qu'ils vivraient séparés. Elle arriva à Utrecht le 14 avril, avec le

prince royal, qui demeura avec son père, lorsque, quelques semaines après, sa mère quitta la Hollande pour se rendre aux eaux de Plombières.

On exécutait l'article du traité d'après lequel toutes les côtes de la Hollande devaient être occupées par les troupes françaises. Le 20 avril, les Français occupèrent la Haye et Leyde, et un autre corps était en marche sur l'Ost-Frise pour en occuper les côtes.

A cette époque il y eut un échange de décorations entre la cour de Prusse et celle de Hollande. Le roi de Prusse envoya au baron de Knobelsdorff, son ministre et envoyé extraordinaire à Amsterdam, trois grandes décorations de l'ordre de l'Aigle noire, dont une pour le roi, une autre pour le prince royal, et l'autre pour celui auquel le roi voudrait bien la destiner. Celui-ci fit remettre, de son côté, trois grandes décorations au roi de Prusse, pour le roi, le prince royal, et le comte de Goltz, ministre des affaires étrangères.

Pour dédommager le maréchal Dumonceau, qui venait de perdre ce titre, et en même temps voulant récompenser les ser-

vices qu'il avait rendus à l'état, le roi lui conféra le titre de comte du royaume, sous la dénomination de comte de Bergerduin, nom d'un village de la Nord-Hollande où ce maréchal s'était distingué lors de la descente des Anglais en 1799.

Le quartier général de l'armée française en Hollande fut établi à Utrecht. Le général en chef français reçut le commandement des douze mille Hollandais qui devaient se joindre aux Français pour faire, conjointement avec eux, le service sur les côtes.

France.

On tenta d'enlever le prince des Asturies. Le 4 avril, le baron Kolli, Irlandais, se présenta au château de Valençay, pour vendre des pierreries au prince. Il portait des lettres de créance de la part du roi Georges et du ministre Wellesley; on proposa au prince de s'évader. Des vaisseaux anglais l'attendaient dans les eaux de Quiberon.

Cependant le prince en fit avertir M. Berthimi, officier de l'état major attaché à son service, et le baron Kolli fut arrêté et conduit à Paris.

Espagne.

Le 23 avril, les Français prirent Astorga après un combat assez vif, et s'emparèrent de Murcie. Le siége de Cadix continuait avec succès; les insurgés de Ronda avaient été détruits, et Tarifa venait d'être repris par les Français. Le héros de la Navarre, le général Mina, fut fait prisonnier; et le maréchal Suchet battit les Espagnols près de Lérida. Cette victoire fut suivie de la prise de cette ville.

Hollande.

Le 29 avril, l'empereur Napoléon et l'impératrice arrivèrent à Bruxelles, se dirigeant vers les pays qui venaient d'être réunis; le roi partit d'Amsterdam le 4 mai, accompagné du grand maréchal et de deux aides-de-camp, pour aller prévenir leur visite. Il arriva le 5 à Anvers, d'où il repartit aussitôt qu'il eut vu l'empereur et l'impératrice.

A cette époque, M. de Teran de Negrette, nouveau ministre espagnol en Hollande, présenta ses lettres de créance. Le roi s'effor-

ça d'armer le plus de bâtimens possible ; il mit en état quinze vaisseaux de guerre et cent chaloupes canonnières. Il divisa ses forces en trois escadres, dont la première fut mise sous les ordres du maréchal de Winter ; elle était stationnée devant Helvoetsluis ; l'autre, qui était stationnée devant le Texel, fut confiée au vice-amiral Lemmers ; et enfin celle stationnée devant Amsterdam était sous le commandement du contre-amiral Verdooren.

Le 16 mai, jour fixé pour l'action de grâce et de prières publiques, l'ambassadeur de France eut une audience particulière, dans laquelle il remit la communication officielle du mariage de l'empereur.

En même temps on récompensa les services rendus à la Hollande par le maréchal de Hollande, le vieux et célèbre amiral Kinsbergen, et la bravoure qu'il avait déployée lors du combat de Doggersbank ; il fut nommé comte de Doggersbank. On nomma aussi comte de Sevenaar le maréchal Verhuell ; comte de Rosembourg M. Twent, ministre du watterstadt ; et comte de Huissen le maréchal de Winter.

Le commandeur Wickevorte Crommelin obtint sa démission comme chancelier de la maison du roi. Celui-ci lui témoigna sa satisfaction sur sa conduite en le nommant chambellan.

De singulières dispositions furent prises par le commandant français à Utrecht, pour s'opposer au commerce anglais; les voici :

« L'intention de S. M. étant d'empêcher » par tous les moyens possibles l'introduc- » tion des marchandises anglaises et autres » denrées coloniales en Hollande, MM. les » généraux et commandans seront chargés » d'exercer la surveillance la plus active sur » tous les points des côtes, afin qu'on puisse » découvrir les contrebandiers de profes- » sion.

» Tout individu qui sera convaincu d'avoir » introduit des marchandises prohibées, » ou d'avoir eu des communications di- » rectes ou indirectes avec les Anglais, » sera sur-le-champ mis en prison, et » jugé par la commission établie à cette » fin.

» Tous les douaniers d'un arrondissement

» seront à la disposition du général ou de
» l'officier supérieur qui aura le commande-
» ment de cet arrondissement; il les distri-
» buera de la manière qu'il jugera le plus
» convenable, d'après la connaissance qu'il
» aura acquise des localités et de l'esprit des
» habitans. Enfin, le général ou officier su-
» périeur se concertera avec le commandant
» des troupes hollandaises de son arrondis-
» sement, pour placer en seconde ligne des
» détachemens sur les points qu'on soupçon-
» nera d'être des dépôts de contrebande.
» Les marchandises confisquées seront mises
» en réserve, et il en sera dressé un état.
» La distribution s'en fera d'une manière
» conforme aux règlemens des douanes.

» Des vaisseaux peuvent, sans avoir été
» visités, parvenir jusqu'à Rotterdam,
» Leyde, Dordrecht et d'autres ports assez
» éloignés de la côte. Les douaniers dans ces
» lieux devront être présens lorsque ces
» vaisseaux seront déchargés, pour consta-
» ter s'il ne se trouve point des marchan-
» dises colouiales anglaises, ou provenant
» du commerce avec l'Angleterre, à bord
» des bâtimens arrivés à la côte ou à l'em-

» bouchure d'un fleuve, et destinés pour un
» port de l'intérieur.

» Il sera à propos de mettre sur ces vais-
» seaux une garde et des préposés des doua-
» nes, pour les accompagner jusqu'au lieu
» de leur destination, et empêcher ainsi
» qu'ils ne puissent décharger en chemin des
» marchandises que l'on voudrait soustraire
» à la visite. »

Ces tentatives d'usurpation d'autorité annonçaient le système que l'on se proposait de suivre envers la Hollande. On s'était servi de l'expédition anglaise en Zélande, et ensuite de l'apparence d'un traité, d'une ombre de droit, pour ainsi dire, pour introduire dans tout le royaume une grande force militaire. Maintenant que cette force était maîtresse de la Hollande, et lui donnait tout pouvoir, on voulait se servir du fait pour établir le droit. Cette politique très-connue était cependant très-adroite et très-efficace. On voit avec quel soin, dans cet ordre, on se sert uniquement du titre de majesté, sans expliquer si c'est de la part de l'empereur ou du roi, afin de pouvoir, par cette indécision, forcer plus facilement les

Hollandais à l'obéissance, et les indisposer davantage contre leur roi, qui, s'il avait pu publier des actes aussi irréguliers, aurait agi inconstitutionnellement et arbitrairement. Qu'on juge par-là ce qu'on aurait fait, une fois maître d'Amsterdam, si le roi avait eu la bêtise d'y demeurer prisonnier. Il se hâta de témoigner son indignation contre cette usurpation étrangère; il en détruisit l'effet, en ordonnant expressément aux autorités civiles et judiciaires de n'en tenir aucun compte. Il fit publier par tout le pays qu'aucun Hollandais ne devait obéir à d'autre autorité que celle de ses magistrats et de ses juges naturels; et il fit les mêmes déclarations aux autorités militaires françaises avec autant de franchise que de fermeté. Il fit mettre en liberté des habitans des côtes arrêtés arbitrairement par des militaires étrangers. Ce fut après cela que le général français fit plusieurs tentatives pour l'engager à une entrevue entre Amsterdam et Utrecht, démarche dont il se méfia, et qu'il refusa, en faisant connaître au commandant des troupes étrangères qu'il le recevrait chez lui toutes les fois qu'il se présenterait.

On observa dans la Gazette de France que le roi de Hollande, depuis son retour de Paris, signait toujours *Louis Napoléon*, tandis qu'auparavant il signait simplement *Louis*. Cette observation était faite méchamment; car, quoique le roi eût signé toujours *Louis*, toutes les pièces publiques portaient en tête les noms de *Louis Napoléon*. On peut dire, à cet égard, que la conduite des frères de l'empereur Napoléon était extrêmement difficile. En 1805, Louis, voyant que deux de ses frères ajoutaient le nom de Napoléon, le prit aussi, et même il signa une fois, ou deux, *Napoléon Louis*; c'était lors de la campagne d'Austerlitz contre l'Autriche, pendant qu'il avait le commandement militaire de Paris. Mais on lui observa alors qu'il n'avait pas le droit de prendre ce nom sans un acte de l'empereur; il trouva l'observation juste, et il cessa de le prendre. Depuis on lui donna ce nom dans les pièces officielles relatives à son avénement, mais l'empereur lui-même ne le fit pas; il crut donc tout concilier en continuant à signer simplement Louis, et en se bornant à prendre le nom de Napoléon comme un titre à la tête de ses actes. Durant

son pénible séjour à Paris, et l'on peut dire, le commencement de sa catastrophe, comme on lui fit indirectement le reproche de ne point signer Louis Napoléon, il s'empressa de le faire, mais ce changement fut remarqué. C'était bien le cas de dire comme La Fontaine : *On ne peut contenter tout le monde et son père.* L'empereur aurait dû dire hautement ce qu'il voulait, mais il laissait souvent les personnes suivre leurs idées, croyant par là connaître mieux leurs sentimens secrets ; mais il se trompait quelquefois ; du moins cela arriva à l'égard du roi à cette occasion, car s'il avait pu devenir l'ennemi de son frère, s'il avait pu vouloir faire l'ombre au tableau dans l'histoire éclatante de son nom, sa vie n'aurait été ni si pénible, ni si difficile; c'est précisément parce qu'il chercha à concilier ce qui était inconciliable qu'il fut si malheureux et si tourmenté.

Malgré tout ce que le roi avait souffert, l'empereur écrivit au roi, à la fin du mois de mai, les deux lettres que voici :

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 16
» mai. Dans la situation où nous sommes,
» il faut toujours parler franchement. Vous

» savez que j'ai souvent lu de vos pièces qui
» n'étaient pas faites pour être mises sous
» mes yeux. Je connais vos plus secrètes
» dispositions, et tout ce que vous me direz
» en contradiction ne sert de rien. Il ne faut
» pas parler de vos sentimens, de votre en-
» fance ; l'expérience m'a appris à quoi je
» dois m'en tenir là-dessus. La Hollande est
» dans une situation fâcheuse, cela est vrai.
» Je conçois que vous désiriez en sortir,
» mais je suis surpris que vous vous adres-
» siez à moi pour cela. Ce n'est pas moi qui
» y puis quelque chose, c'est vous et vous
» seul. Quand vous vous conduirez de ma-
» nière à persuader aux Hollandais *que vous*
» *agissez par mon inspiration*, que toutes vos
» démarches, tous vos sentimens sont d'ac-
» cord avec les miens, alors vous serez aimé
» et estimé, et vous acquerrez la consistance
» nécessaire pour reconstituer la Hollande.
» Cette illusion vous soutient encore un peu.
» *Le voyage que vous avez fait à Paris*, votre
» retour et celui de la reine, et d'autres mo-
» tifs raisonnés, font penser à vos peuples
» qu'il est encore possible que vous reveniez
» dans mon système et dans mon esprit; mais

» vous seul pouvez confirmer ces espérances
» et en effacer jusqu'au moindre doute. Il
» n'est aucune de vos actions que vos gros
» Hollandais n'évaluent, comme ils évaluent
» une affaire de crédit et de commerce ; ils
» savent donc à quoi s'en tenir. Lorsque
» être l'ami de la France et le mien sera un
» titre pour être bien à votre cour, toute la
» Hollande s'en apercevra, toute la Hollande
» respirera, toute la Hollaude se trouvera
» dans une situation naturelle ; cela dépend
» de vous seul. Depuis votre retour, vous
» n'avez rien fait pour cela. Voulez-vous
» savoir quel sera le résultat de votre con-
» duite ? vos sujets se trouvant ballottés entre
» la France et l'Angleterre, ne sachant à quel
» espoir se livrer, quels souhaits former,
» SE JETTERONT DANS LES BRAS DE LA FRANCE,
» et demanderont à grands cris la réunion,
» comme un refuge contre tant d'incertitude
» et de bizarrerie. Votre gouvernement veut
» être paternel, il n'est que faible. Je n'ai
» trouvé en Brabant et en Zélande que l'ad-
» ministration la plus incohérente. En Zé-
» lande même, où tout est hollandais, on
» est content d'être attaché à un grand pays,

» et de se voir arraché à une fluctuation qui
» était inconcevable pour ce peuple. Pensez-
» vous que la lettre que vous avez fait écrire
» à Mollerus, et l'assurance que vous lui
» donnez de votre affection au moment où
» vous le destituez, vous donnera de la consi-
» dération dans le pays? Détrompez-vous.
» Tout le monde sait que hors de moi il n'y a
» point de crédit, que hors de moi vous n'êtes
» rien. Si donc l'exemple que vous avez eu
» sous les yeux à Paris, si la connaissance de
» mon caractère, qui est de marcher droit à
» mon but, sans qu'aucune considération
» puisse m'arrêter, ne vous ont pas changé,
» ne vous ont pas éclairé, que voulez-vous
» que j'y fasse? Ayant la navigation de la
» Meuse et du Rhin jusqu'à l'embouchure
» de ces fleuves, je puis me passer de la
» Hollande : la Hollande ne peut se passer
» de ma protection. Si, soumise à un de mes
» frères, attendant de moi seul son salut,
» elle ne trouve pas en lui mon image; si,
» quand vous parlez, ce n'est pas moi qui
» parle, vous détruisez toute confiance dans
» votre administration; vous brisez vous-
» même votre sceptre. Croyez que l'on ne

» trompe personne. Voulez-vous être dans la
» voie de la bonne politique? aimez la France,
» aimez ma gloire; c'est l'unique manière de
» servir le roi de Hollande. Sous un roi les
» Hollandais ont perdu les avantages d'un
» gouvernement libre : vous étiez donc pour
» eux un port. Mais ce port, vous l'avez gâté
» de gaieté de cœur, vous l'avez parsemé de
» rescifs.

» Saviez-vous pourquoi vous étiez le port
» de la Hollande ? C'est que vous étiez le
» pacte d'une union éternelle avec la
» France, le lien d'une communauté d'in-
» térêts avec moi; et la Hollande, DEVENUE
» PAR VOUS PARTIE DE MON EMPIRE, m'était
» aussi chère province, puisque je lui avais
» donné un prince qui était presque mon
» fils. Si vous eussiez été ce que vous deviez
» être, je prendrais autant d'intérêt à la
» Hollande qu'à la France; sa prospérité me
» serait aussi à cœur que celle de la France;
» et certes, en vous mettant sur le trône de
» la Hollande, j'avais cru y placer un ci-
» toyen français, aussi dévoué à la grandeur
» de la France, et aussi jaloux que moi de ce
» qui intéresse la mère-patrie. Si vous aviez

» suivi ce plan de conduite, vous seriez au-
» jourd'hui roi de six millions de sujets; j'au-
» rais considéré le trône de Hollande comme
» un piédestal sur lequel j'aurais étendu
» Hambourg, Osnabruck, et une partie du
» nord de l'Allemagne, puisque c'eût été un
» noyau de peuple qui eût dépaysé davan-
» tage l'esprit allemand, ce qui est le pre-
» mier but de ma politique. Bien loin de
» cela, vous avez suivi une route diamétra-
» lement opposée; je me suis vu forcé de
» vous interdire la France, et de m'empa-
» rer d'une partie de votre pays.

» Vous ne dites pas un mot dans vos con-
» seils, vous ne faites pas une confidence
» que tout ne soit connu, ne tourne contre
» vous et ne vous annule; car, dans l'esprit
» du Hollandais, vous n'êtes pour eux qu'un
» Français au milieu d'eux depuis quatre ans
» seulement; ils ne voient en vous que moi,
» et l'avantage de se trouver à l'abri des vo-
» leurs et des agitateurs subalternes qui l'ont
» fatiguée depuis la conquête. Lorsque vous
» vous montrerez mauvais Français, vous
» êtes moins pour eux qu'un prince d'O-
» range, au saug duquel ils doivent le rang

» de nation et une longue suite de prospérité
» et de gloire. Il est prouvé à la Hollande que
» votre éloignement de la France leur a fait
» perdre ce qu'ils n'auraient pas perdu sous
» Schimmelpenninck, ni sous un prince
» d'Orange. Soyez d'abord Français et frère
» de l'empereur, et soyez sûr que vous se-
» rez dans le chemin des intérêts de la Hol-
» lande. Mais pourquoi tout ceci? Le sort
» en est jeté, vous êtes incorrigible. Déjà
» vous voulez chasser le peu de Français qui
» vous restent; ce n'est ni des conseils,
» ni des avis, ni de l'affection qu'il faut
» vous montrer, mais la menace et la force.
» Qu'est-ce que ces prières et ces jeûnes
» mystérieux que vous avez ordonnés? Louis,
» vous ne voulez pas régner long-temps;
» toutes vos actions décèlent mieux que vos
» lettres intimes les sentimens de votre âme.
» Écoutez un homme qui en sait plus que
» vous. Revenez de votre fausse route; soyez
» bien Français de cœur, ou votre peuple
» vous chassera, et vous sortirez de Hol-
» lande l'objet de la risée et de la pitié des
» Hollandais. C'est avec de la raison et la

» politique que l'on gouverne les états, non
» avec une lymphe âcre et viciée.

» Votre affectionné frère,

» (Signé) NAPOLÉON.

» Ostende, le 20 mai 1810. »

Enfin l'on avoue franchement tout ce qu'il avait été si pénible de soupçonner pendant cinq années. Voilà donc le motif de tant de vexations et d'injustices positivement avoué. Le roi sentit, après la réception de cette lettre, qu'il n'y avait plus d'espoir de conciliation; mais il prépara tout pour qu'au moins son fils pût le remplacer : il ne pouvait plus douter que le gouvernement français ne voulait plus du roi de Hollande; mais il crut fermement qu'il voudrait d'un roi mineur, qui, d'après la constitution, devait être sous la tutelle de la France, puisque cet ordre de choses ne conservait que l'espérance à la Hollande et son nom, tandis qu'il donnait à la France tout ce que l'empereur désirait passionnément, le pouvoir et le commandement en Hollande. En conséquence, il chercha parmi les hommes distingués en France celui auquel il pourrait

confier son fils d'avance, afin que, s'il était obligé d'abdiquer, son fils et la reine eussent un appui et un guide sûr. Il fallait, pour être agréé par l'empereur, et respecté lors de la catastrophe, comme pour soutenir la Hollande dans ce cas, un homme célèbre, un Français, un homme connu et estimé de l'empereur comme en Hollande, un monarchiste libéral, un homme indubitablement ferme d'honneur et de probité; il choisit M. de Bonald, qu'il ne connaissait que de réputation. M. de Bonald paraissait réunir toutes ces qualités, à l'exception des idées libérales indispensables en Hollande. Il lui écrivit une lettre, où il lui faisait sentir que ces idées étaient le fondement de la proposition qu'il lui faisait de le charger de l'éducation de son fils. Le roi prit toutes les précautions possibles pour que sa lettre arrivât : elle parvint à M. de Bonald par un secrétaire expédié expressément en Rouergue; mais il refusa. Sans doute M. de Bonald comprit la situation et l'intention du roi, et vraisemblablement tout ne lui convenait pas. Il est inutile de faire connaître ici cette lettre, qui n'eut aucun effet.

L'affaire que l'on va rapporter donna occasion à l'autre lettre. Le ministre français avait un cocher hollandais à son service; pour trouver de nouveaux prétextes de plainte, il le chargea d'exciter des disputes; en effet, le 13 mai, à deux heures après midi, il eût une querelle avec un bourgeois; la garde du palais y accourut et les sépara. Bientôt les plaintes les plus vives et les plus amères furent portées par l'ambassadeur sur ce qu'on avait insulté sa livrée; il en demanda satisfaction. D'après des renseignemens authentiques pris juridiquement, il fut constaté que cette querelle était feinte. Mais l'ambassadeur insistait sur l'insulte qu'on avait faite à sa livrée : la justice appela le cocher en témoignage; mais, dès qu'on vit qu'on prenait les mesures nécessaires pour constater la vérité, on fit partir le cocher pour la France, quoiqu'il fût Hollandais.

Lorsque l'empereur reçut la nouvelle de cette affaire, il écrivit la lettre suivante à son frère :

« Mon frère, au moment où vous me fai-
» tes les plus belles protestations, j'apprends
» que les gens de mon ambassadeur ont été

» maltraités à Amsterdam. Mon intention
» est que ceux qui se sont rendus aussi cou-
» pables envers moi me soient livrés, afin
» que la vengeance que j'en tirerai serve
» d'exemple. Le sieur Serrurier m'a rendu
» compte de la manière dont vous vous êtes
» conduit à l'audience diplomatique *. Je
» vous déclare donc que je ne veux plus
» d'ambassadeur de Hollande à Paris. L'ami-
» ral Verhuell a ordre d'en partir dans vingt-
» quatre heures. Ce ne sont plus des phrases
» et des protestations qu'il me faut; il est
» temps que je sache si vous voulez faire le
» malheur de la Hollande, et par vos folies
» causer la ruine de ce pays. Je ne veux pas
» que vous envoyiez de ministre en Autriche.
» Je ne veux pas non plus que vous renvoyiez
» les Français qui sont à votre service. J'ai
» rappelé mon ambassadeur; je n'aurai plus

* A cette audience, le tort du roi fut de recevoir le chargé d'affaires de France un peu froidement ; il lui parla peu, et cela lui était permis, après tout ce qu'il avait souffert, et tout ce qu'il avait perdu à Paris, d'où il arrivait.

» en Hollande qu'un chargé d'affaires. Le
» sieur Serrurier, qui y reste en cette qua-
» lité, vous communiquera mes intentions.
» Je ne veux plus exposer un ambassadeur
» à vos insultes. Comme c'est le ministre de
» Russie dont le maître vous a placé sur le
» trône, il est naturel que vous suiviez ses
» conseils. Ne m'écrivez plus de vos phrases
» ordinaires; voilà trois ans que vous me les
» répétez, et chaque instant en prouve la
» fausseté. (Signé) NAPOLÉON.

» A Lille, le 23 mai 1810.

» C'est la dernière lettre que de ma vie je
» vous écris. »

Cela démontre que de tout temps on avait décidé la réunion de la Hollande, et que le roi fut toujours victime d'une telle politique.

L'empereur Napoléon supprima tous les ordres religieux dans le royaume d'Italie par un décret du 12 mai. Par un autre décret rendu à Bois-le-Duc, il accorda un prix de 1,000,000 francs à celui qui aurait inventé la meilleure machine à filer le lin. Il conféra le gouvernement des états romains au minis-

tre de la police Fouché, qui partit en effet pour Rome, mais ne prit pas possession de ce gouvernement.

Le 10 juin, le général Sarrasin, qui commandait sur les côtes de la Manche, passa aux Anglais.

A cette époque mourut le cardinal Caprara, archevêque de Milan, qui avait été légat du saint siége en France.

En Espagne, Mequinença, forteresse importante, se rendit au général Suchet le 3 juin.

Les siéges de Cadix et de Ciudad-Rodrigo étaient poussés avec vigueur.

Hollande.

L'équipement de la flotte continuait avec activité, malgré la pénurie du trésor. Au commencement de juin, le ministre français quitta Amsterdam, comme l'empereur en avait menacé dans sa lettre du 23 mai; il laissa comme chargé d'affaires son secrétaire de légation M. Serrurier.

A cette époque, la commission chargée de constater les dommages causés par l'inon-

dation de l'année dernière, présenta le résultat de son travail. Les pertes furent évaluées à 5,709,125 fl. (plus de onze millions de francs).

Les pays que la France venait de prendre à la Hollande firent diminuer le corps législatif de huit membres; ce corps en fit sortir quatre du Brabant, deux de la Zélande, et deux des districts de la Meuse.

L'avocat juif Asser fut nommé auditeur au conseil d'état.

Les premier et deuxième comptes des finances, c'est-à-dire, ceux de 1807 et 1808, furent présentés au roi, approuvés par la cour des comptes. Les comptes généraux, nominatifs et complets, de tous les dons volontaires pour Leyde et pour les inondations, furent imprimés et publiés, afin que chacun, ayant une assurance parfaite de l'emploi de son offre, fût encouragé à la renouveler à la première occasion.

Le capitaine général des gardes, M. Travers, fut nommé baron de Jever.

Le 15, il reçut le corps diplomatique; et, en cette occasion, le ministre des affaires étrangères lui présenta le général comte de

Lowenhielm, chambellan et chef des gardes à cheval du roi de Suède, et le colonel Lowenhielm son frère.

Nous voilà enfin à l'époque de l'abdication, ou, pour mieux dire, à la fin de la catastrophe, laquelle était commencée à Paris quelques mois plus tôt. Depuis le retour du roi et le démembrement du royaume, on avait toujours cherché des prétextes pour effacer entièrement la Hollande de la liste des nations. Toujours la même politique: on était modéré tant que la Hollande périssait; dès qu'elle semblait se relever, et que son gouvernement prenait de bonnes mesures, on l'attaquait de toutes manières. Chaque jour on présentait au roi de nouvelles prétentions.

Dès le 1er. juin, des douaniers français s'établirent près d'Amsterdam, pour y faire exécuter les lois du blocus. Ils tentèrent plusieurs fois de s'établir à Amsterdam, ou sur les bords du Zuyderzée; mais ils furent constamment chassés, parce que cela était contraire au traité.

Des personnes qu'on avait arrêtées sur le territoire hollandais, au mépris des lois du

pays et du traité, furent mises en liberté par le roi. Les plaintes de la France et ses accusations redoublaient; on inséra dans les journaux français que des Anglais prisonniers, débarqués près de Heppent, avaient déposés qu'avant l'occupation des côtes de la Hollande par les Français, on débarquait les marchandises anglaises sans obstacle.

Cependant la capitale était bloquée par les troupes françaises, dont le nombre augmentait de jour en jour à Utrecht; vers la mi-juin on reçut l'avis que le quartier-général français serait transporté à Rotterdam, et qu'une ligne de douaniers soutenue de troupes approchait de la capitale. Le roi demanda vivement une franche explication au chargé d'affaires de France M. Serrurier. Voici la réponse que celui-ci donna au ministre des affaires étrangères, M. Roell, le 16 juin :

« Monsieur, vous désirez que je vous transmette d'office ce que j'ai eu l'honneur de vous communiquer hier de vive voix. J'ai donc l'honneur de répéter à Votre Exc. que sur les bruits qui sont venus à S. M. l'empereur et roi, qu'on lui attribuait le dessein

» de mettre garnison dans Amsterdam,
» S. M. m'a chargé de désavouer ce dessein,
» et de déclarer qu'elle ne songe point d'oc-
» cuper cette capitale; mais qu'elle me pres-
» crit en même temps de déclarer que, si
» l'on faisait en Hollande les moindres pré-
» paratifs guerriers, ces préparatifs ne pou-
» vaient être considérés que comme une in-
» sulte faite à la France : que j'ai pour ce cas
» l'ordre éventuel de demander mes passe-
» ports, et de quitter la Hollande; enfin,
» que toute attitude hostile et attentatoire à
» la dignité de la France sera considérée
» par S. M. comme une déclaration de
» guerre. S. M. m'ordonne encore d'insister
» avec force sur la réparation due à l'ou-
» trage fait à son ambassadeur; de déclarer
» qu'une satisfaction incomplète ne peut lui
» suffire, qu'elle l'exige entière, et que sans
» cela le roi de Hollande doit renoncer
» pour toujours à la protection de son ami-
» tié, etc. »

Voilà donc comme on abusait de l'attachement indéracinable du roi à la France et à son nom; on lui faisait avaler le calice jusqu'à la lie; on voulait visiblement le for-

cer à se déclarer contre la France, et à se joindre à ses ennemis qu'on lui laissait pour seul refuge.

Le ministre de la justice et police prit les dispositions suivantes :

« Comme tous les efforts qu'on a faits » pour découvrir celui ou ceux qui se sont » rendus coupables d'une grave insulte faite, » d'après la communication officielle de la » légation française, à un des domestiques » en livrée de son exc. l'ambassadeur, dans » les environs de l'église neuve, le 13 mai » de cette année, vers les deux heures après » midi, ont été jusqu'ici entièrement in- » fructueux; et qu'il est hors de doute que » toute insulte faite envers des personnes » qui font partie des missions étrangères est » d'autant plus coupable, que non-seulement » elle peut compromettre comme toute au- » tre le repos public de l'endroit où elle se » commet, mais qu'elle pourrait être consi- » dérée comme offensante pour la puissance » à la légation de laquelle ces personnes ap- » partiennent, et avoir encore par-là les » suites les plus désagréables;

» A ces causes, le ministre de justice et

» police, à ce spécialement autorisé par le
» roi, offre une récompense de mille duca-
» tons à celui qui fera connaître l'auteur ou
» les auteurs du fait susdit, de manière qu'ils
» soient remis entre les mains de la justice
» et convaincus du délit; le nom du délateur
» pouvant rester secret, en cas que celui-ci
» le désire.

» Le ministre susdit fait connaître en ou-
» tre, par ordre exprès du roi, le grand
» mécontentement et l'indignation de S. M.
» de ce qui a eu lieu, sentimens d'autant
» plus profonds qu'elle attache le plus grand
» prix à l'amitié et à la bienveillance de son
» auguste frère, et par conséquent à préve-
» nir tout ce qui pourrait être désagréable à
» S. M. I. et R.

» Le ministre saisit en même temps cette
» occasion pour avertir et exhorter un cha-
» cun de s'abstenir particulièrement de faire,
» soit par des paroles, soit par des voies de
» fait, la moindre chose qui puisse léser
» quelque personne qui appartienne à des
» missions étrangères, sous peine d'être pu-
» ni selon l'exigence des cas, d'après toute
» la sévérité des lois.

» Amsterdam, 17 juin 1810. »

Quoiqu'il vît s'approcher chaque jour davantage la crise dernière, le roi continua de veiller à l'administration intérieure. On créa des billets pour six millions de florins, qui furent hypothéqués par anticipation sur différens impôts indirects. Ces billets servirent pour acquitter les quartiers des pensions, et autres traitemens qui allaient échoir à la fin du mois.

Il accorda un privilége de quinze années à André Niters, forgeron, qui a inventé des essieux qui s'allongent et se raccourcissent à volonté.

Il nomma M. A. de Dedem ministre plénipotentiaire près la cour de Naples; le comte J. C. Bylandt près celle de Cassel; et le baron de Spaen de Voorstonden à l'ambassade de Munich.

Le 26 juin, le ministre de la marine et des colonies fit le rapport suivant :

« Sire, je m'empresse de rapporter à V. M. » que les lettres reçues de l'Amérique septen- » trionale, datées des premiers jours du mois » de mai dernier, contiennent des nouvelles » touchant le chef d'escadre Buiskens, aide » de camp de V. M., à la véracité et à l'exac- » titude desquelles on peut se fier. V. M. sait

» que cet officier distingué ayant été chargé
» en l'année 1807 de pourvoir l'île de Java
» de différens objets qui y manquaient, et
» d'y porter de nouvelles instructions rela-
» tives au gouvernement de cette colonie,
» s'est acquitté de sa mission avec beaucoup
» plus de célérité, et bien plus complète-
» ment que les circonstances de la guerre
» maritime ne donnaient lieu d'attendre. Du-
» rant deux années qu'il a séjourné à Java,
» il a rendu les services les plus importans
» comme lieutenant gouverneur, et il a
» assisté le gouverneur général Daendels
» d'une manière à la fois honorable et ef-
» ficace. Enfin, rappelé par V. M., il s'est em-
» barqué sur un petit navire armé autant
» que possible pour se garantir des pirates
» qui infestent les mers de l'Orient. Son
» voyage a été très-heureux jusqu'à la hau-
» teur des îles Bermudes, où il a rencontré la
» corvette anglaise, *the Thistle*. Quoique in-
» férieur en forces, il a soutenu le combat
» durant quatre heures, et n'a cessé de com-
» battre qu'après avoir épuisé toutes ses mu-
» nitions de guerre.

» Le chef d'escadre Buiskens se trouve au

» nombre des blessés; j'ai cependant la sa-
» tisfaction d'informer V. M. que, bien qu'il
» le soit assez grièvement, elle conservera
» très-probablement son aide de camp, et le
» corps de la marine royale, un officier qui
» s'est toujours distingué autant par ses con-
» naissances que par sa bravoure.

» Amsterdam, le 26 juin 1810. »

Il n'était plus possible d'y tenir davantage; les lois, les ordres, l'uniforme, la cocarde et le drapeau hollandais, étaient méconnus et insultés par les autorités militaires françaises. La marine, le peuple, l'armée, étaient exaspérés au dernier point...; tout était prêt pour une défense désespérée, et l'incendie n'attendait que la première étincelle.

Loin de vouloir la prévenir, on semblait tout faire pour l'avancer. Le 29 juin, on insista de nouveau sur l'occupation d'Amsterdam et l'établissement du quartier général français dans cette ville, malgré l'assurance contraire donnée par M. Serrurier le 16 juin, comme on vient de le voir. Le roi était à Harlem alors, c'est-à-dire, sur la droite de la ligne de défense d'Amsterdam, d'où il

pouvait diriger les opérations militaires du côté de la Nord-Hollande et celles du lac d'Harlem, et conserver ses communications avec le Helder.

Il avait son fils avec lui; son indignation était à son comble; il résolut de défendre Amsterdam jusqu'à la dernière extrémité, de laisser les Français à son service maîtres de s'en retourner ou de rester, de se parer de l'ordre de la légion-d'honneur, et d'appeler toute la nation aux armes. Dans ces graves circonstances, où il avait un si grand besoin d'appui et d'hommes sûrs, Roell voulut absolument le quitter sous prétexte d'aller aux bains, et il eut la faiblesse d'y consentir. Le maréchal Verhuell, qui était revenu de Paris sous un prétexte frivole, et que le roi voulait renvoyer avec un message dernier à Paris, se retira à sa campagne en Guèldre; mais l'armée, la marine, la nation, étaient unanimes, principalement l'amiral Lemmers, le ministre Krayenhoff, qu'à son retour en Hollande le roi avait chargé du watterstadt. Dans le même moment il reçut une sommation de l'empereur de remettre en place, comme bourgmestre

d'Amsterdam, M. Van de Poll, que le roi avait destitué, comme on l'a vu.

Il tenta en même temps un dernier moyen, et ce fut d'envoyer à Paris M. Valkenaër, homme très-fin, très-instruit et très-actif, avec tous les pouvoirs pour éviter le complétement de l'envahissement de la Hollande.

Il était sûr des troupes et du peuple, il voulut connaître l'esprit des chefs : quel fut son étonnement en voyant dans ce moment arriver auprès de lui ses maréchaux Dumonceau et de Winter, qui lui firent des représentations respectueuses, mais fortes, sur l'inutilité et le peu de durée de la défense d'Amsterdam! Il se contenta de leur répondre qu'il avait cru pouvoir compter sur eux, et que ce n'était pas à des militaires et à des maréchaux à témoigner une semblable opinion. Les autres, surtout la garde royale, le général de Millet, Suisse, le colonel Behr, le brave général Sels, etc., etc., étaient très-décidés pour leur pays et leurs devoirs.

Il voyait de sa maison d'Harlem cette immense ville d'Amsterdam assise dans un bas-fond entre deux mers, et qu'il fallait achever de submerger pour pouvoir la dé-

fendre; de l'autre il envisageait son fils, âgé de six ans, dont l'air assuré et riant auprès de son père si agité, semblait désapprouver une défense inutile.

« Je succomberai avec gloire, se disait-il; » mais d'un autre côté, rien ne restera de » mon règne éphémère; et mon fils, qui » pourrait un jour relever la Hollande et réa- » liser mes projets pour elle, perdra tout à la » la fois, avec tant de milliers de familles » qui, tranquilles en ce moment, ignorent » l'orage qui les menace, et se reposent en- » tièrement sur celui qui est obligé de veil- » ler pour elles. »

Cependant il sentait fort bien que la devise de l'ordre, *fays ce que dois, advienne que pourra*, lui montrait son devoir. Il convoqua ses ministres, et, à son grand étonnement, tous furent d'un avis contraire à la défense. M. Reuvens voulait même que le roi restât à Amsterdam après l'occupation, et pour ainsi dire sous le général français. *C'en est trop*, répliqua le roi, *cela me decide. Je vais mettre l'empereur au pied du mur, et le forcer de prouver à la face de l'Europe et de la France le secret de sa politique*

envers la Hollande et envers moi depuis cinq ans. Je mets mon fils à ma place. Si toutes les querelles faites à moi et à mon gouvernement sont véritables, il reconnaîtra mon fils, qui lui laissera tous les moyens de faire tout ce qu'il veut relativement au commerce et à l'Angleterre, puisque, par la constitution du royaume, à mon défaut, la régence lui appartient de droit.

Si, au contraire, il profite de mon abdication pour s'emparer de la Hollande, il sera prouvé incontestablement aux yeux de tous les Français que toutes les accusations étaient des querelles d'Allemand; que c'était là où l'on en voulait venir; et du moins ni le droit de conquête, ni une cession, ni une soumission quelconque, ne donneront la moindre ombre de légalité à cette usurpation de la Hollande; je ne craindrai plus que l'on se serve de mon nom pour s'en emparer avec quelque apparence de droit. Il laissa ses ministres délibérer seuls, et leur dit : *Un seul parti vaut mieux, et c'est celui de se défendre jusqu'à l'extrémité. Dites-moi votre opinion; je vous laisse seuls, afin que vous puissiez délibérer librement.* Ils lui portèrent

leur résolution après une longue séance, et c'était d'approuver l'abdication en faveur de ses deux enfans. Il rédigea de sa main un message au corps législatif que le ministre Van der Capellen transcrivit, l'écriture du roi étant trop difficile; mais le message était fort et violent, c'était l'histoire de tous les griefs de la Hollande, propre à éclairer la nation et la France sur l'injustice dont le roi était victime, mais aussi propre à exaspérer l'empereur et à le porter à ne point respecter les droits du jeune roi : il en rédigea donc de suite un autre, de même que les deux actes suivans.

Voici le message :

« Messieurs, je charge les ministres réunis » en conseil de présenter à votre assemblée » la résolution à laquelle je me suis vu forcé » par l'occupation militaire de ma capitale. » Les braves soldats de la France n'ont point » d'autres ennemis que ceux de la cause com- » mune à la Hollande et à moi ; ils ont dû » et doivent être reçus avec tous les égards » et toutes les prévenances possibles; mais il » n'est pas moins vrai que dans la situation

» actuelle de la Hollande, quand une armée
» entière, une foule de douaniers, et l'armée
» nationale même mise hors du pouvoir du
» gouvernement; quand tout, pour ainsi
» dire, à l'exception de la capitale, se trouve
» sous les ordres d'un officier étranger, j'ai
» dû déclarer au commandant français et au
» chargé d'affaires de l'empereur, que, si l'on
» occupait la capitale et son arrondissement,
» je considérerais cette opération comme une
» violation manifeste du droit des gens et
» des droits les plus sacrés parmi les hom-
» mes. C'est ce qui m'a porté à refuser l'entrée
» de Muiden, de Naarden, et de Diemen
» aux douaniers; j'étais en droit de le faire,
» parce que le traité n'autorise la présence
» des douaniers que sur les bords de la mer
» et à l'embouchure des rivières.

» Le 16 juin, je reçus du chargé d'affaires
» de S. M. l'empereur l'assurance que son
» intention n'était point d'occuper Amster-
» dam. Vous en trouverez la copie ci-jointe,
» et cela me faisait espérer que l'on revien-
» drait à suivre strictement, et à ne point
» dépasser un traité imposé par S. M. l'em-
» pereur même.

» Malheureusement l'erreur n'a pas été » longue, et j'ai reçu la communication que » vingt mille hommes de troupes françaises » se réunissaient à Utrecht et aux environs. » J'ai consenti, malgré la pénurie extrême » et l'embarras de nos finances, à leur four- » nir les vivres et autres choses nécessaires, » quoique le traité porte qu'il n'y aura pré- » cisément que six mille hommes aux dé- » pens de la Hollande; mais je craignais que » ce rassemblement n'annonçât d'autres in- » tentions défavorables à notre gouverne- » ment, et je n'ai point tardé à recevoir, » avant hier 29, l'information officielle que » S. M. l'empereur insistait sur l'occupation » d'Amsterdam, et l'établissement du quar- » tier général français dans cette capitale.

» Dans cette position, vous ne devez pas » douter, messieurs, que je ne me fusse ré- » signé à souffrir pour mon peuple de nou- » velles humiliations, si j'avais pu concevoir » l'espérance de pouvoir supporter un tel » état de choses, et surtout de prévenir de » nouveaux malheurs : mais je ne puis me » faire illusion plus long-temps. J'ai ratifié » conditionnellement le traité dicté par la

» France, dans la conviction que les parties
» les plus désagréables pour la nation et pour
» moi ne seraient pas suivies, et que, satis-
» fait de l'abnégation de moi-même, pour
» ainsi dire, qui résulte de ce traité, tout
» serait aplani entre la France et la Hollande.
» Ce traité offre à la vérité un grand nombre
» de prétextes à de nouveaux griefs et à de
» nouvelles accusations; mais peut-on ja-
» mais manquer de prétexte? J'ai donc dû
» me confier dans les explications et les
» communications que l'on m'a faites lors de
» ce traité, et dans les déclarations formelles
» et précises que je n'ai pu manquer de faire:
» telles que les douaniers ne se mêleraient
» que des mesures relatives au blocus; que
» les troupes françaises ne resteraient que
» sur les côtes; que les domaines des créan-
» ciers de l'état et ceux de la couronne se-
» raient respectés; que les dettes des pays
» cédés viendraient à la charge de la France;
» enfin que, dans le nombre des troupes à
» fournir, on défalquerait celles qui sont en
» ce moment à la disposition de la France
» en Espagne, de même que pour l'arme-

» ment maritime on donnerait le temps né-
» cessaire.

» Je me suis même toujours flatté que le
» traité aurait été adouci. Je me suis trompé;
» et si le dévouement absolu que j'ai montré
» pour mes devoirs le 1er. avril dernier, n'a
» servi qu'à traîner ou à prolonger l'existence
» du pays durant trois mois, j'ai la satisfac-
» tion cruelle, douloureuse (mais c'est la
» seule que je puisse avoir), que j'ai rempli
» ma tâche jusqu'au bout; que j'ai, s'il m'est
» permis de m'expliquer ainsi, sacrifié à
» l'existence et à ce que je croyais le bien-
» être du pays, plus qu'il n'est permis de
» le faire.

» Mais, après la soumission et la résigna-
» tion du 1er. avril, je serais trop blâmable
» si je pouvais rester avec le titre de roi,
» n'étant plus qu'un instrument, ne com-
» mandant non-seulement pas dans le pays,
» mais même pas dans ma capitale, et peut-
» être bientôt même plus dans mon palais.
» Je serais cependant témoin de tout ce qui
» se ferait sans pouvoir rien pour mon peu-
» ple. Responsable de tous les événemens,
» sans pouvoir les prévenir ni les influencer,

» je serais en butte aux plaintes des deux
» côtés, et cause apparente de tous les mal-
» heurs; je trahirais ma conscience, mon
» peuple, mes devoirs, en le faisant.

» Il y a long-temps que je prévois l'ex-
» trémité où je suis réduit; mais je n'aurais
» pu l'éviter qu'en trahissant les plus sacrées
» de mes obligations, qu'en cessant de pren-
» dre les intérêts et d'attacher mon sort à
» celui de ce pays : je ne pouvais le faire...

» Maintenant que la Hollande est réduite
» à cet état, je n'ai comme roi de Hollande
» qu'un parti, et c'est celui d'abdiquer en
» faveur de mes enfans. Tout autre parti
» aurait encore augmenté les malheurs de
» mon règne. J'aurais rempli avec affliction
» ce pénible devoir; j'aurais bravé le spec-
» tacle de la ruine de tant d'habitans trop
» souvent victimes des querelles des gou-
» vernemens : mais comment soutenir l'idée
» d'une résistance armée quelconque? Au-
» rais-je pu endurer le spectacle de voir,
» pour mes enfans, nés Français comme
» moi, pour une cause juste, mais qu'on
» aurait pu croire seulement la mienne,
» couler le sang français?

» Je n'ai donc qu'un parti. Mon frère, » fortement aigri contre moi, ne l'est pas » contre mes enfans; et sans doute il ne » voudra pas détruire ce qu'il a fait, et leur » ôter leur héritage, puisqu'il n'a et n'aura » jamais de sujets de plainte contre un en- » fant qui de long-temps encore ne règnera » pas par lui-même. Sa mère, à qui la ré- » gence appartient par la constitution, fera » tout ce qui sera agréable à l'empereur » mon frère, et y réussira mieux que moi, » qui ai eu le malheur de ne pouvoir jamais » y réussir; et à la paix maritime, avant » peut-être, mon frère, connaissant l'état » des choses dans ce pays, l'estime que mé- » ritent ses habitans, combien leur bien- » être est d'accord avec l'intérêt bien en- » tendu de son empire, fera pour ce pays » tout ce qu'il a droit d'attendre de ses » nombreux sacrifices à la France, de sa » loyauté, et de l'intérêt qu'il ne peut man- » quer d'inspirer à ceux qui le jugent sans » prévention.

» Et que sait-on? peut-être suis-je seul » un obstacle à la réconciliation de ce pays » avec la France; et, si cela était, j'aurais,

» je pourrais trouver quelque espèce de
» consolation à traîner un reste de vie er-
» rante et languissante, loin des premiers
» objets de toute mon affection.

» Ce bon peuple et mon fils, voilà une
» grande partie de mes motifs; il en est
» d'autres aussi impérieux que je dois taire
» et que l'on devinera (*l'impossibilité de*
» *résister efficacement*).

» L'empereur mon frère doit sentir que
» je ne puis faire autrement. Quoique forte-
» ment prévenu contre moi, il est grand;
» il doit être juste étant calme.

» Et quant à vous, messieurs, je serais
» bien plus malheureux, s'il est possible, si
» je pouvais penser que vous ne rendissiez
» pas justice à mes intentions.

» Puisse la fin de ma carrière prouver à
» la nation et à vous que je ne vous ai
» jamais trompés; que je n'ai eu qu'un but,
» celui de l'intérêt du pays, et que les
» fautes que je puis avoir commises tiennent
» uniquement à mon zèle, qui me faisait
» désirer, non le bien, mais le mieux pos-
» sible, malgré la difficulté des circon-
» stances!

» Je ne m'étais jamais préparé à gou-
» verner une nation aussi intéressante,
» mais ausssi difficile que la vôtre. Veuillez,
» messieurs, être mon avocat auprès d'elle,
» et prendre confiance et quelque attache-
» ment pour le prince royal, qui le méri-
» tera, si j'en juge par son heureux naturel.
» La reine a les mêmes intérêts que moi.

» Je ne dois pas terminer sans vous recom-
» mander avec les plus vives instances, au
» nom de l'intérêt et de l'existence de tant
» de familles et de tant d'individus dont la
» vie et les biens seraient infailliblement com-
» promis, de recevoir et traiter tous les Fran-
» çais avec les égards et l'accueil de l'amitié
» dus aux braves de la première nation du
» monde, vos amis et vos alliés, dont l'obéis-
» sance est le premier devoir, mais qui ne
» peuvent qu'aimer et estimer davantage, à
» mesure qu'ils la connaîtront, une nation
» brave, industrieuse, et digne d'estime sous
» tous les rapports.

» Quelque part que se termine ma vie, le
» nom de la *Hollande*, et mes vœux les plus
» vifs pour son bonheur, seront mes der-

» nières paroles, et occuperont ma dernière
» pensée. »

» Haarlem, le 1er. juillet, 1810. »

Voici l'acte d'abdication :

« Considérant que la malheureuse situation
» du royaume résulte de l'indisposition de
» l'empereur mon frère contre moi ; consi-
» dérant que tous mes efforts et sacrifices
» possibles ont été inutiles pour faire cesser
» cet état de choses ; considérant enfin qu'il
» est indubitable que la cause en est dans le
» malheur que j'ai eu de déplaire et d'avoir
» perdu l'amitié de mon frère, et qu'en con-
» séquence je suis le véritable obstacle à la
» fin de toutes ces discussions et mésintelli-
» gences continuelles ; nous avons résolu,
» comme nous résolvons, par le présent acte
» patent et solennel émané de notre volonté,
» d'abdiquer, comme nous abdiquons en cet
» instant, le rang et la dignité royale de ce
» royaume de Hollande, en faveur de notre
» bien-aimé fils Napoléon-Louis, et à son dé-
» faut, en faveur de son frère Charles-Louis-
» Napoléon. Nous voulons en outre que,
» conformément à la constitution, sous la ga-

» rantie de S. M. l'empereur notre frère, la
» régence demeure à S. M. la reine, assistée
» d'un conseil de régence, qui sera composé
» provisoirement de nos ministres, auxquels
» nous confions la garde du roi mineur jus-
» qu'à l'arrivée de S. M. la reine.

» Nous ordonnons en outre que les diffé-
» rens corps de notre garde, sous les ordres
» supérieurs de notre grand écuyer et lieu-
» tenant général Bruno, et sous lui du gé-
» néral Sels, fassent et continuent leur ser-
» vice auprès du roi mineur de ce royaume,
» et que les grands officiers de la couronne,
» comme les officiers civils et militaires de
» notre maison, fassent et continuent leur
» service auprès de sa personne. Fait et clos
» de notre main le présent acte, lequel sera
» porté à la connaissance du corps législatif,
» dans le sein duquel il restera déposé; sauf
» à en donner les copies nécessaires, et à
» le faire publier authentiquement dans les
» formes convenables.

» Haarlem, ce 1er. juillet 1810. »

Cet acte était accompagné de la proclamation ci-après :

» Hollandais ! intimement convaincu que » je ne puis plus rien pour votre intérêt » comme pour votre bien-être; me croyant, » au contraire, un obstacle au retour des » bons sentimens de mon frère envers ce » pays, je viens d'abdiquer en faveur de mon » fils aîné le prince royal Napoléon-Louis, et » de son frère le prince Charles-Louis-Na- » poléon. S. M. la reine est régente de droit » d'après la constitution; en attendant son » arrivée, la régence est confiée au conseil » des ministres.

» Hollandais ! je n'oublierai jamais un » peuple bon et vertueux comme vous; ma » dernière pensée, comme mon dernier sou- » pir, seront pour votre bonheur. En vous » quittant, je ne saurais trop vous recom- » mander de bien recevoir les soldats et les » agens français; c'est le meilleur moyen de » plaire à S. M. l'empereur, de qui votre sort, » celui de vos enfans, de votre pays, dépen- » dent entièrement.

» A présent que la malveillance et la ca- » lomnie ne pourront plus m'atteindre, du » moins pour ce qui vous regarde, j'ai le » juste espoir que vous trouverez enfin la ré-

» compense de tous vos sacrifices et de
» votre courageuse persévérance et rési-
» gnation.

» Fait à Haarlem, le 1er. juillet 1810. »

Le lendemain, en conséquence des ordres du roi, le ministre de l'intérieur annonça aux habitans d'Amsterdam que les Français entreraient le 4 juillet. Voici la notification qu'il publia :

« Le ministre de l'intérieur, en vertu d'un
» ordre spécial de S. M., porte par la pré-
» sente à la connaissance des habitans de la
» capitale, que les troupes impériales fran-
» çaises se rendront en cette ville le 4 de ce
» mois.

» Comme c'est la volonté et l'intention
» manifestées par S. M. qu'on s'empresse de
» toutes les manières de bien recevoir les
» troupes de son auguste frère, elle a le droit
» d'attendre que chacun y contribuera de
» son côté, et sentira qu'il est de son devoir
» d'accueillir et de traiter ces braves troupes
» avec la distinction et les témoignages d'a-
» mitié qu'on doit à des amis et alliés, et
» surtout aux armées de l'empereur Napoléon.

» La discipline par laquelle ces troupes se » distinguent autant que par d'autres vertus » militaires, garantit aux habitans de la ca- » pitale la sûreté de leurs personnes et de » leurs possessions; mais elle assure en même » temps à ces troupes qu'elles seront reçues, » par tous et par chacun, comme amis et » alliés. Tous les habitans sentiront combien » il importe à toute notre patrie en général, » et à cette bonne capitale en particulier, » qu'il soit satisfait scrupuleusement aux in- » tentions salutaires du roi.

» S. M. est en conséquence persuadée que » les habitans de la capitale, pénétrés de leur » devoir en cette occurrence, contribueront, » de leur côté, avec tout le zèle imaginable, » à ce que l'intérêt de la capitale et de tout le » royaume exige si impérieusement; tandis » que chacun aurait à se reprocher à soi- » même les suites préjudiciables qui, contre » toute attente, résulteraient d'une conduite » contraire.

» Amsterdam, le 2 juillet 1810. »

Le corps législatif s'assembla aussitôt après le départ du roi, qui quitta Haarlem dans la

nuit du 1er. juillet, et prit la route de l'Autriche : il se rendit aux bains de Tœplitz en Bohême. Les ministres, présidés par Van der Hem, se constituèrent en conseil de régence, et portèrent au corps législatif le dernier message du roi, cité plus haut. Le jeune prince royal fut reconnu par cette assemblée ; il reçut à Haarlem la régence et les députations du corps législatif et du conseil d'état qui allèrent le complimenter, et leur répondit avec sensibilité.

Le roi fit part à l'empereur Napoléon du parti qu'il avait pris à Haarlem le 1er. juillet, en termes froids, mais non offensans ; il chargea son aide de camp, le général Vichery, de porter sa dépêche à Paris.

Une circulaire adressée aux diverses cours de l'Europe, leur fit connaître les motifs et les conditions de l'abdication. Le conseiller d'état Elout fut expédié, conformément à ce que le roi avait arrêté avant son départ, à Plombières, auprès de la reine. Le ministre Jaussens fut envoyé auprès de l'empereur. Toutes les précautions et toutes les démarches nécessaires furent prises pour que celui-ci respectât au moins le roi mi-

neur, mais tout fut inutile ; et l'empereur envoya un aide de camp chercher le jeune roi, qu'il fit demeurer dans un pavillon du parc de Saint-Cloud avec son frère, et peu de jours après son arrivée il lui tint le discours suivant :

« Venez, mon fils, je serai votre père ; » vous n'y perdrez rien.

» La conduite de votre père afflige mon » cœur ; sa maladie seule peut l'expliquer. » Quand vous serez grand, vous paierez sa » dette et la vôtre. N'oubliez jamais, dans » quelque position que vous placent ma po- » litique et l'intérêt de mon empire ; que » vos premiers devoirs sont envers moi, vos » seconds envers la France ; tous vos autres » devoirs, même ceux envers les peuples » que je pourrais vous confier, ne viennent » qu'après. »

De tels principes n'exigeaient point de réponse. Quant à ce qu'on dit de la santé du roi, une telle assertion était aussi injuste que cruelle : c'était en effet un grand trait de folie dans ce temps-là que de renoncer à la couronne, plutôt que d'être l'instrument forcé du mal.

Le 1er. juillet, le roi était à Haarlem ; il avait déjà pris la résolution d'abdiquer ; lorsqu'il vit tout à coup retourner du Helder à Haarlem les deux régimens français qui s'y trouvaient ; ils voulaient être placés à Haarlem, mais ils finirent par se contenter d'être cantonnés dans les villages. Il vit bien, par le motif que le commandant de ces troupes donnait, celui de retourner à la Haye, que ce n'était là qu'un prétexte, et que c'était une disposition militaire du général français, prise depuis qu'il avait vu le roi à Haarlem avec les corps de sa garde. Mais l'affaire était décidée ; alors il vit tout cela sans étonnement quoique avec indignation. Il avait à craindre qu'on ne l'arrêtât et l'empêchât de se soustraire à l'autorité de l'empereur, ce qui aurait nécessairement fourni en quelque sorte un motif plausible de ne point reconnaître le prince royal ; car, comment le faire, si le roi actuel était vivant et présent ? n'aurait-on pas manqué de dire avec un certain air de raison. D'ailleurs on aurait eu par la possession du roi les moyens de désavouer l'abdication et tous les actes qu'il pourrait faire ensuite.

Car comment empêcher la force de publier tout ce qu'elle aurait voulu de faux ? Comment réclamer contre des pièces calomnieuses ? Il n'était pas facile d'échapper aux agens français qui étaient sur leurs gardes ; cependant cela lui réussit.

Il partit la nuit du 1er. juillet avec son capitaine des gardes, le général Travers, baron de Jever, et l'amiral Bloys van Treslong, son aide de camp. Il avait choisi ces deux personnes comme celles sur lesquelles il pouvait le plus se fier. Il était dans une simple voiture de voyage, et il fit une telle diligence que, lorsque les autorités françaises sur la route qu'il suivit pour se rendre en Bohême furent averties de l'événement, il était déjà arrivé aux bains de Tœplitz.

Il fut rejoint le 3 à Osnabruck par M. de Kalichef, conseiller de la légation russe à Amsterdam, que le prince Dolgorouki envoya à Saint-Pétersbourg avec la nouvelle de l'événement. Le roi en profita pour informer l'empereur Alexandre, très-ami alors et allié de l'empereur Napoléon, des motifs de son abdication et du lieu de sa retraite.

Il vendit avant de partir sa petite terre

d'Ameliswerd qu'il avait près d'Utrecht. Il laissa à son fils ses revenus du mois de juin, pour pourvoir aux premiers besoins de la régence. Ses aides de camp emportèrent seulement dix mille florins en or pour ses frais de voyage, avec ses décorations en brillans : il arriva à Tœplitz le 9 juillet.

A Osnabruck il reçut un courrier, qui lui apporta la première et seule dépêche de Valkenaër, très-peu favorable, sur l'issue de la mission dont celui-ci avait été chargé à Paris.

Décidé à se retirer dans un pays neutre, il ne pouvait passer qu'en Amérique, en Suisse, ou en Autriche. La Russie était trop froide, la Prusse trop dépendante, de même que la confédération du Rhin. Car s'il entrait dans son système de ne point habiter un pays ennemi, ni de se ranger, soit avec les ennemis de son pays, soit avec ceux de sa famille, il lui importait également de ne point vivre sous l'influence directe du pouvoir qui l'avait forcé à abandonner son pays et le trône, qui aurait pu se servir de sa pré-

sence chez lui pour autoriser en quelque sorte l'envahissement de la Hollande, ou du moins l'empêcher de protester, quand la possibilité s'en présenterait. Sa présence sous l'autorité française eût été une espèce de consentement tacite, comme son bannissement volontaire de la France était une protestation continuelle. Il y avait d'ailleurs une autre considération que la politique moderne ne justifie que trop, celle qu'on n'imaginât et ne publiât, en sa présence et sous son nom, des actes quelconques pour autoriser l'envahissement de la Hollande.

L'Amérique lui convenait le mieux; mais, en s'éloignant, il s'ôtait la possibilité de profiter des circonstances qui pouvaient se présenter par les événemens de l'Europe, de retourner en Hollande; il courait risque d'être pris par les Anglais, ce qu'il voulait absolument éviter; et d'ailleurs l'influence de la France y était alors plus grande que jamais. Par cette raison, il évita la Suisse. Il arriva à Tœplitz le 9 juillet; depuis son abdication il avait pris le nom de comte de Saint-Leu, petite terre qu'il possède auprès de Paris. Il avait pris ce nom autrefois en

voyageant, et par-là il faisait bien voir qu'il n'entendait pas renier la France. Si l'on avait reconnu son fils, il serait retourné en France, lorsque les passions et l'injuste courroux de son frère eussent été apaisés, pour vivre chez lui en simple particulier; mais si l'on se servait de cette circonstance majeure pour s'emparer de la Hollande, il devait se résoudre à demeurer en Autriche, en attendant l'occasion de pouvoir s'établir à Rome, dont le climat lui était nécessaire, et dont le pape, qui en est souverain, est le refuge naturel de tous les princes chrétiens.

Voilà quel était son système en arrivant à Tœplitz. Son premier soin fut d'écrire à l'empereur François, et de lui demander son agrément pour séjourner dans son pays. Il écrivit aussi au comte Otto, ministre de France à Vienne, et au baron de Bourgoing, ministre à Dresde, pour qu'on ne se méprit pas sur ses intentions : il déclara qu'il venait dans ce pays pour être indépendant de l'empereur Napoléon, mais non comme son ennemi. Les ministres de France à Vienne et à Dresde le pressèrent inutilement

de quitter les pays étrangers. L'empereur François lui donna toutes les assurances possibles sur son séjour.

L'empereur s'empara enfin de la Hollande. Il est inutile de rapporter les actes relatifs à cette usurpation; ces actes sont aussi faux dans les principes qu'ils exposent, que dans leurs calculs. Il apprit ces nouvelles vers la fin de juillet. Sa surprise et son indignation furent extrêmes. Voici la protestation qu'il fit, le 1er. août à Tœplitz, dès qu'il eut connaissance des pièces officielles. (*Voyez* les notes et supplémens, n°. 2.)

Cette déclaration fut remise ensuite à l'empereur d'Autriche par le roi même à Bruck, le 26 juillet 1811, et à l'empereur de Russie par le colonel russe de Thuil, qui se trouvait à Gratz au mois de février 1812. M. de Thuil, Hollandais de naissance, était au service de Russie depuis long-temps, et employé à la légation de cet empire à Vienne. Il était frère de l'auditeur de Thuil, dont on a parlé plus haut, et beau-frère du ministre Van der Capellen, qui se trouvait à Gratz auprès du roi, en 1812. M. de Thuil vint de Vienne passer quelques jours

à Gratz, auprès de sa sœur, madame Van der Capellen.

On ne se ménage pas assez d'avance ce dont on peut avoir besoin dans les calamités et les malheurs imprévus; ou du moins, quand la crise arrive, on ne croit plus les anciennes précautions suffisantes, et on en prend de toutes nouvelles, qui souvent ne sont pas les meilleures, parce qu'elles n'ont pas été assez mûries, que l'on n'a pu être ni assez impartial, ni assez calme en les adoptant. Il en est de cela comme des lois de la société, et des précautions pour les temps de troubles ou de malheurs extraordinaires : elles sont inutiles jusqu'au moment de la crise; et, lorsqu'elle arrive, il est bien rare qu'elles suffisent, et qu'on n'en prenne pas de toutes particulières.

Le roi avait auprès de lui une foule de gens d'honneur, de personnes loyales et sûres; cependant, au moment de son abdication, il choisit pour l'accompagner deux personnes qui l'abandonnèrent.

Il laissa son grand maréchal Roest van Alkemaade, craignant que, s'il dérangeait quelque chose à l'ordre et au service de la

maison royale, ce ne fût un prétexte de plus pour ne point respecter le roi mineur : il ne choisit pas son aide de camp le général Krayenhoff, qu'il estimait et affectionnait; ni son aide de camp Charles de Bylandt; ni le colonel Trip, son écuyer ; ni l'auditeur de Thuil ; ni le premier chambellan Van Pallandt qu'il avait particulièrement distingué ; ni Tindal, colonel de ses grenadiers; ni le colonel des hussards de la garde, Van Hasselt, jeunes gens pleins d'honneur et d'attachement pour lui ; il crut mieux faire et fit plus mal.

Travers, à qui il avait donné la baronnie de Jevers, qu'il avait élevé du grade de lieutenant à celui de lieutenant colonel dans son ancien régiment, le cinquième de dragons, et qu'il avait nommé ensuite lieutenant général et capitaine des gardes, etc., devint insupportable dans l'exil par ses opinions, ses manières et ses discours, et se fit employer en France, tout en exprimant des sentimens contraires : il finit par quitter le roi.

L'amiral Bloys, attaché, loyal et brave, finit cependant par céder aux pressantes sol-

licitations de sa femme, et l'abandonna. Il se trouva donc seul en des pays étrangers, sans famille, avec l'inimitié du gouvernement de son frère, et exposé aux soupçons et à l'inimitié des ennemis de la France et de l'empereur. Une seule considération peut justifier ceux qui l'ont abandonné; c'est qu'ils ont été dupes des intrigues secrètes ourdies pour isoler celui qu'on espérait de faire rentrer en France par ce moyen.

Tout à coup le chevalier Decazes, conseiller à la cour de justice à Paris, autrefois son secrétaire de cabinet, alors secrétaire des commandemens de sa mère, vint à Tœplitz, chargé de faire toutes les démarches possibles pour l'engager à rentrer en France; mais on ne put rien obtenir. Le roi partit de Tœplitz pour Gratz en Styrie, où il avait décidé de se rendre, parce que c'était alors la partie la plus méridionale de l'Autriche. Il aurait bien désiré de se rendre à Rome ou à Naples, mais Rome n'était plus indépendante, et Naples était sous l'influence qu'il redoutait. M. Decazes l'accompagna à Gratz, et retourna à Paris après avoir renouvelé ses tentatives jusqu'au dernier moment.

Le roi avait écrit le 7 août à M. Twent, son ex-intendant général, la lettre suivante : « Ne recevez rien pour moi de tout ce qui » tient à la dotation de la couronne, et à la » liste civile. Le tout appartient à mon fils » seulement et à la régence, et a été cédé en » abdiquant. Mais ayez soin de mes affaires » particulières pour m'en répondre, lesquel- » les n'appartiennent qu'à moi. Elles consis- » tent dans les propriétés acquises durant » mon règne, qui n'ont pas été réunies au do- » maine de la couronne par l'acte d'achat, » et principalement le pavillon d'Harlem » que j'ai acheté de la maison Hope en 1808, » par les soins du conseiller d'état Voute, » ami de cette maison. Si vous avez reçu au- » tre chose, ou fait d'autres réclamations, » hâtez-vous de vous en désister. »

Sur la route de Gratz, il fut rejoint et dépassé dans la nuit par le prince d'Orange, qui se rendit aussi dans cette ville, où se trouvait l'empereur d'Autriche. Cela fut cause qu'il se détourna de sa route, et se rendit à Marbourg par Judembourg ; il revint ensuite à Gratz, lorsque l'empereur

d'Autriche en était parti pour retourner à Vienne.

Il fut aussi rejoint entre Bruck et Judembourg par M. Lablanche, secrétaire de l'ambassadeur français, lequel lui apportait de la part de l'ambassadeur Otto une sommation de se rendre en France. Il refusa de voir M. Lablanche, qui cependant le suivit jusqu'à Marbourg; il lui fit remettre une réponse pour l'ambassadeur, qui n'était autre chose qu'un récépissé.

Le comte Otto crut devoir écrire deux lettres, une confidentielle remplie de grandes phrases et de lieux communs; voici l'autre : c'était une véritable sommation peu faite pour persuader; elle produisit aussi peu d'effet que l'autre.

« Vienne, le 12 octobre 1810.

» Sire, l'empereur m'ordonne d'écrire à » V. M. dans les termes suivans :

» Le devoir de tout prince français et de » tout membre de la famille impériale est de » résider en France, et il ne peut s'absenter » qu'avec la permission de l'empereur. Après » la réunion de la Hollande à l'empire, l'em-

» pereur a toléré que le roi résidât à Tœ-
» plitz, sa santé lui paraissait lui rendre les
» eaux nécessaires; mais aujourd'hui l'empe-
» reur entend que le prince Louis, comme
» prince français et grand dignitaire de
» l'empire, y soit rendu au plus tard au 1er.
» décembre prochain, sous peine d'être
» considéré comme désobéissant aux consti-
» tutions de l'empire et au chef de sa fa-
» mille, et traité comme tel.

» Je remplis, sire, mot pour mot, la mis-
» sion qui m'est confiée, et j'envoie le pre-
» mier secrétaire d'ambassade pour être as-
» suré que cette lettre aura été remise exac-
» tement.

» Je prie V. M. d'agréer l'hommage de
» mon profond respect.

» *L'ambassadeur de France près la cour*
» *de Vienne*,

» (Signé) Otto. »

Peu de temps après son arrivée à Gratz, il reçut une nouvelle invitation de rentrer en France par M. Decazes, qui fit une autre fois le voyage inutilement.

Il y avait à peine deux mois que le roi se

trouvait à Gratz, lorsque de nouveaux actes publics prouvèrent combien il avait eu raison de soustraire sa réputation et sa personne à la calomnie politique. On publia un sénatus-consulte qui tendait à le noircir dans l'esprit des Hollandais.

Le roi apprit ces dispositions avec indignation ; il envoya au sénat, le 30 décembre, la protestation suivante par triplicata, qu'il fit parvenir au prince Cambacérès, au ministre Regnault de Saint-Jean-d'Angely, secrétaire d'état de la famille impériale, et au comte Garnier, président du sénat. (*Voyez* notes et supplémens, n° 3.)

Le même jour, il défendit à la reine d'accepter aucun apanage, et pour son entretien il lui céda tout ce qu'il possédait, son hôtel à Paris, sa terre de Saint-Leu, etc., etc. (*Voyez* notes et supplémens, N°. 4.)

Cependant la reine ne put obéir à la volonté du roi ; et, comme le président du sénat, le ministre Regnault de Saint-Jean-d'Angely, et le prince Cambacérès, ne voulurent point faire connaître ces protestations, le roi les communiqua au comte de Bissingen, gouverneur de Gratz, et les

envoya en duplicata à son ancien notaire Bont, à Amsterdam, cachetées, pour les conserver, et les faire connaître à sa mort ou sur sa réquisition, en tout autre cas de besoin.

A ne considérer les événemens du monde qu'isolément, et en se bornant à leurs limites mondaines, on est tenté de croire que le hasard, les hommes, et la fatalité, font tout et dirigent tout; mais quand on élève ses regards, quand on réunit le passé au présent, quand on songe aux petites, très-petites causes des plus grands événemens, à l'aveuglement des plus grands esprits, à leur détérioration, à leurs fautes, à leurs inconséquences, on voit bien alors que tous les hommes ici-bas ne font jamais tout ce qu'ils veulent, ni tout ce qu'ils croient faire; qu'ils obéissent malgré eux à une influence supérieure, et que la Providence ne fait rien pour tel individu, pour telle nation, pour tel parti, mais uniquement pour arriver à ses fins qu'elle seule connaît : la seule influence que nous pouvons avoir, est celle de prendre part à cette grande représentation d'une plus ou moins bonne manière, suivant la disposition de notre intelligence ou de notre perfec-

tion morale.... Deux années s'écoulèrent.... L'empereur attaqua la Russie en juin 1812; tout en voulant la paix générale, il chercha une nouvelle source de guerres et de désastres. Il dit, en franchissant les frontières de la Pologne, *que les destins s'accomplissent*, en parlant de la destruction de l'empire russe, et c'est à la destruction du sien que ses victoires le conduisirent ! Qu'on se rappelle à cette occasion la réponse que l'oracle de Delphes fit à Crésus !

Il crut être bien politique en refusant de rétablir la Pologne, pour ne point indisposer l'Autriche; et il perdit par-là la seule base d'opération possible pour l'attaque de la Russie, et ce qui seulement pouvait la faire réussir.

Cette attaque ne pouvait être justifiée que par le rétablissement de la Pologne, et l'irruption des Polonais en Russie. Le système exagéré du blocus était gigantesque et inexécutable, et cependant l'empereur s'obstinait à se ruiner, à ruiner ses alliés pour ne pas se donner un démenti ! Le meilleur moyen de réparer une faute n'est pas de persister dans cette faute, et de vouloir absolument qu'elle

n'en soit pas une, mais plutôt de changer de route promptement, aussitôt que l'on connaît la fausseté de celle que l'on suit. On aurait tort de chercher la cause principale des malheurs de l'empereur Napoléon ailleurs que dans le système dit continental ; c'est cette idée, mathématiquement vraie, mais impossible à exécuter parfaitement; c'est l'extrême immoralité du blocus et de ses suites, qui furent causes du soulèvement des peuples et des revers de la France.

La morale, la politique, et la religion sont inséparables, ou du moins devraient l'être; la preuve en est, que plus elles approchent de la perfection et plus elles se ressemblent.

Pendant la demeure de Louis à Gratz, l'empereur d'Autriche fit un voyage dans les environs; c'était au mois de juillet 1811. Il alla le voir à Bruck, et ce fut dans cette entrevue qu'il lui remit sa protestation du 1er. août 1810, comme on a déjà dit.

Il vécut très-retiré à Gratz, cherchant à rétablir sa santé. Il attendait impatiemment l'époque tant désirée de la paix générale pour aller à Rome, implorer le secours du

chef auguste de la religion sur son mariage, et pour atteindre ensuite sa retraite de Saint-Leu, où il espérait terminer sa carrière, où il avait déposé en 1804 les cendres de son père, et où depuis lors sa place était prête : Paris et Saint-Leu qu'il chérissait au-delà de toute expression, et qu'il considérait comme les lieux de sa naissance !

Mais le ciel en ordonna autrement, et voulut que l'homme du monde peut-être le moins fait pour l'isolement, le célibat, l'homme le plus français, le plus paisible et le moins cosmopolite, fût forcé de vivre errant et seul, et qu'il fût accusé de n'aimer ni une vie paisible, ni la France. Puisse cet écrit prouver à ses compatriotes et aux Hollandais l'injustice de ces reproches!

Cependant l'empereur Napoléon repoussa les Russes au delà des frontières de la Pologne; Wilna et Smolensko furent occupés; il franchit les frontières de la Russie, passa le Borysthène, et s'approcha de l'ancienne capitale de son ennemi. Les Russes ne cessèrent de fuir que lorsque l'armée française se trouva sur les bords de la Moskwa, petite rivière qui coule près de leur capitale, qu'ils

voulurent défendre. Ils ne purent résister à la valeur des troupes françaises ; la bataille fut très-sanglante, mais la victoire se déclara pour l'empereur Napoléon. Il entra à Moscou, à la tête de son armée victorieuse, le 7 septembre ; il croyait pouvoir passer l'hiver à l'abri dans cette capitale; mais, au moment de son entrée, le gouvernement russe fit mettre le feu à la ville. Elle fut entièrement consumée, et toutes les ressources de l'armée française avec elle.

L'empereur persista pourtant à rester quelque temps au milieu des débris fumans de cette ville, dans l'espérance de conclure la paix ; il ne voulait pas paraître revenir sur ses pas, ni se donner un démenti ; c'est ce qui lui fit trop rechercher la paix, et la lui fit manquer. Des négociations furent même entamées, peut-être pour le tromper et le faire surprendre par l'hiver. Tout à coup ces négociations furent rompues ; les Russes attaquèrent la cavalerie française sous les ordres du général Sébastiani, qui se reposait sur la foi des négociations; il fut par conséquent battu. Les vivres manquaient chaque jour de plus en plus, et la mauvaise saison

s'approchant, l'empereur vit enfin qu'il ne lui restait d'autre parti que celui de quitter ces contrées; et en conséquence il donna à son armée l'ordre de rentrer en Pologne. Mais il était trop tard; les routes étaient désertes, car les Russes avaient tout brûlé; le froid le plus rigoureux survint. L'armée était dépourvue de vivres et de pelisses pour se couvrir; la plus grande partie périt sous la neige, ou fut faite prisonnière. Quel spectacle affreux que celui de cette armée jusqu'alors toujours victorieuse! Des bataillons et des régimens entiers tombaient par le froid, et ne pouvaient plus se relever. Cependant l'armée russe, et particulièrement les Cosaques, prévoyant ce désastre, avaient toujours suivi l'armée française; ils la rejoignirent, et le carnage devint affreux; les Français, ne pouvant plus résister aux élémens conjurés contre eux, cédèrent enfin, et l'armée fut perdue. De trois cent mille hommes qui étaient entrés en Russie, il n'en revint en Pologne que trente mille; tout le matériel de l'armée tomba au pouvoir des Russes, ou resta enseveli dans la neige. A Wilna, les débris de l'armée française

furent attaqués par les habitans, et même par les Juifs; et au mois de janvier 1813, les Français et leurs alliés s'étaient retirés de toute la Pologne. L'empereur quitta l'armée et en laissa le commandement au roi de Naples, qui, peu de temps après, le laissa au vice-roi d'Italie pour retourner à Naples; sacrifiant ainsi à l'intérêt partiel de son royaume et au sien propre, l'intérêt général des alliés de la France, et surtout sa gloire et la conservation des débris précieux de cette illustre armée.

Le roi fut affligé des malheurs de son pays; il écrivit de Gratz, le 1er. janvier 1813, la lettre suivante à l'empereur Napoléon. (*Voyez* les notes et supplémens, n°. 5.)

Après avoir écrit la lettre du 1er. janvier à son frère, le roi voulut que l'empereur d'Autriche, chez lequel il demeurait, et qui saurait que l'ambassadeur de France avait reçu un paquet de lui, fût instruit des motifs de sa démarche, et ne crût pas qu'il changeait de conduite ou de manière de penser, ce qu'il sentait ne pouvoir être jamais.

En conséquence il pria le comte de Bissingen, gouverneur du pays, de prévenir

l'empereur de la démarche qu'il avait faite, parce que tous ses devoirs et toutes les impulsions de son cœur l'y portaient dans les circonstances actuelles, démarches dont il n'espérait rien, mais à laquelle il s'était cru obligé.

Peu de jours après, le gouverneur vint le remercier de la part de l'empereur de la communication qu'il lui avait faite. Le roi écrivit une longue lettre explicative à l'empereur François, qu'il est inutile de transcrire dans cet ouvrage, déjà assez long.

Au mois de juin 1813, il se rendit aux bains de Neuhaus, près de Gratz; il en revint au mois de juillet, et le 8 il se décida à faire des démarches pour la Hollande à Prague, où l'on annonçait l'ouverture d'un congrès sous la médiation de l'Autriche. Comme ces démarches n'eurent aucun résultat, il est inutile de transcrire des lettres, lesquelles ne sont que la répétition de la protestation, et de tout ce que l'on a dit et peut dire sur l'intérêt que tous les partis ont à maintenir la Hollande indépendante et neutre.

Le roi connut, par les réponses que lui fit

le cabinet autrichien, que la guerre était plus que probable, et qu'en cas de paix, le sort de la Hollande dépendrait de la France.

L'empereur d'Autriche eut la bonté de l'engager à rester en tous cas dans son empire partout où il voudrait; mais il ne pouvait supporter l'idée qu'en France on le crût avec les ennemis de son pays. Comme les préparatifs prodigieux de l'Autriche annonçaient que la guerre était imminente, il résolut de quitter ce pays. L'armistice était prolongé jusqu'au 10 août, mais les négociations n'étaient pas encore commencées le 24 juillet. C'est alors que le roi apprit les succès éclatans des Anglais en Espagne ; les ennemis étaient déjà sur les frontières des Pyrénées. Il lui était impossible de se dissimuler que la crise pour la France allait devenir effrayante, puisqu'elle aurait sur les bras près d'un million d'hommes avec l'Autriche, et non compris les Espagnols et les Anglais. Il crut alors qu'il devait se rapprocher de la France et de son frère, que le moment était arrivé de leur fournir l'occasion de faire quelque chose pour lui, et à lui de se dévouer au service de la France

et de la maison d'où dépendait le sort de la Hollande et de ses enfans. Il renonça donc à toute idée de retraite en Turquie, en Bosnie, à Naples même; il résista à toutes les offres qu'on lui fit pour le décider à rester en Autriche, et il partit pour la Suisse.

En arrivant à Ischel, frontière de la Bavière, il écrivit à son frère la lettre suivante, qu'il lui envoya en passant à Munich, par l'ambassadeur M. Mercier d'Argenteau. (*Voyez* notes et supplémens, n°. 6.)

Il arriva à Saint-Gall en Suisse; il fut visiter Appenzell, et ensuite les bains de Schinznach. Après l'inutilité de toutes ces tentatives, il attendit patiemment en Suisse, mais non sans de vives craintes pour la France et l'empereur, le cours des événemens.

L'empereur se relevait avec une promptitude étonnante de ses malheurs, pendant que les restes de la grande armée faisaient des prodiges de valeur, en disputant le terrain pied à pied, et conservant leur contenance et leur réputation en Allemagne sous les ordres du vice-roi, qui peut se vanter d'avoir eu la commission la plus grande et

la plus difficile à remplir, et de l'avoir faite avec autant de prudence et de gloire que de bonheur.

A peine le roi fut-il en Suisse, que la guerre se ralluma. L'empereur ne voulut pas de la paix; peut-être les autres n'en voulurent-ils pas davantage: l'on travaillait déjà à la défection des alliés de la France, et à préparer la perte de l'empereur.

Cependant, avec quel étonnement et quel sentiment d'admiration pour l'armée française ne voit-on pas sa contenance et sa valeur, même après d'aussi grands désastres! Bons dans la victoire et la prospérité, fiers dans le malheur, et toujours fidèles au parti de l'honneur, malgré tous les efforts et toutes les séductions, les Français eussent assuré à jamais la gloire et le bonheur de leur patrie, si l'empereur n'eût pas excité et irrité toute l'Europe contre lui; ou même, dans ce cas, s'il eût été plus défiant envers une centaine de traîtres; et en dernier lieu, plus confiant envers la nation qu'il appela trop tard aux armes.

La bataille de Leipsick se donna le 18 octobre 1813: elle fut suivie de la défection

de toute l'Allemagne. C'est un spectacle bizarre que celui des petites puissances mendiant auprès des grandes, tour à tour, une indépendance qu'elles n'exercent qu'en s'en dépouillant. Lorsque la Providence transporte le pouvoir d'une grande nation à une autre, on voit les états faibles abandonner aussitôt leurs alliés et suivre la fortune; ils sont contraints de céder au torrent, souvent malgré leur inclination, et au détriment de leurs propres intérêts; et cependant ils croient agir d'une manière libre et honorable! Ce spectacle, honteux pour l'humanité, pour les progrès de la société, pour la science de la politique, s'est renouvelé malheureusement trop souvent de nos jours.

Trois vérités semblent au moins prouvées au milieu de nos agitations et de nos massacres continuels depuis vingt-cinq ans:

1°. Les gouvernemens sont institués pour le bien-être et l'amélioration des individus, qui doivent être soumis aux lois, et égaux à leurs yeux.

2°. Les petits états ne sont réellement pas indépendans, et ne sauraient se flatter de l'être.

3°. Le mieux est certainement l'ennemi du bien, c'est-à-dire que les pays qui ont un gouvernement passable ont grand tort d'en chercher un meilleur.

Par suite de la bataille de Leipsick, le roi de Naples vint en Suisse; il passa à Basle, lorsque son beau-frère s'y trouvait : ils eurent une entrevue. Le roi de Naples rentrait chez lui pour tâcher de se conserver dans le cas où l'existence du gouvernement français serait menacée. Il conseilla à son beau-frère de rentrer en Hollande par le secours des alliés. Celui-ci lui répondit qu'il ne le ferait jamais, parce qu'on ne voulait pas que la Hollande restât entièrement neutre, et que pour aucun trône du monde il ne voudrait faire la guerre à son pays. Si la France est heureuse, disait-il, que de reproche ne mériterais-je pas pour avoir attiré son inimitié et sa vengeance au royaume! Si elle est malheureuse, les alliés finiront toujours par préférer le prince d'Orange.

Cependant, après le départ du roi de Naples, il réfléchit mûrement sur la situation singulière dans laquelle il se trouvait. Il sentait fort bien que le moment était fav-

ble pour tenter de rentrer en Hollande; que c'était ce que le gouvernement français pouvait faire de mieux que de renoncer à un pays qui lui échappait, et d'y rétablir une dynastie française. Il expédia un officier de sa garde à Mayence, avec l'ordre d'y attendre l'empereur, et de lui remettre une lettre, par laquelle il tâchait de persuader son frère de ne pas perdre de temps pour embrasser le seul parti qui restât à la France en ce moment-là à l'égard de la Hollande.

Comme il ne pouvait pas douter que l'on ne lui cédât avec plaisir un pays qui allait échoir aux alliés, et qu'il était urgent de ne pas perdre de temps, il résolut de passer de suite à Amsterdam, si le gouvernement français y consentait, et voulait permettre aux Hollandais qui se trouvaient à Paris de le suivre; il s'avança vers cette capitale, après avoir écrit à l'impératrice régente et au prince Cambacérès. Mais il fut bien étonné lorsque, arrivé à Pont-sur-Seine, il apprit qu'on refusait de le recevoir à Paris. Il rentra donc en Suisse, où il trouva la réponse de l'empereur, par les lettres du prince Berthier, du duc de Vi-

cence, et par les discours que l'empereur avait tenus à l'officier qui lui fut expédié. Ces réponses étaient exactement conformes. « *J'aime mieux* que la Hollande retourne » sous le pouvoir de la maison d'Orange » que sous celui de mon frère, » disait l'empereur; « s'il a cent mille hommes à m'op- » poser, il peut essayer de me l'enlever, » etc., etc., etc. »

Quelle que fût alors la destinée de l'auteur de cet ouvrage, l'opinion publique paraissait cependant lui être favorable; on peut en citer pour preuve les ouvrages périodiques publiés dans ce temps-là en Allemagne. (*Voyez* notes et supplémens, n°. 7.)

Cependant il apprit que la Hollande s'était insurgée contre la France, qu'elle était abandonnée par les troupes françaises, que les magistrats d'Amsterdam faisaient les fonctions de gouvernement central provisoire du pays; il fit donc une tentative, et envoya à cette administration, comme à quelques amis, la lettre suivante. (*Voyez* notes et supplémens, n°. 8.)

Les réponses qu'il reçut d'Amsterdam confirmèrent entièrement les événemens de

la Hollande, l'abstraction totale que l'on y avait faite de lui, et l'établissement de la maison d'Orange.

Au mois d'octobre 1813, plusieurs personnes lui proposèrent de se rendre en Hollande, pour y décider la nation en sa faveur, mais il refusa. « Je ne puis y rentrer, répondit-il, que rappelé par la » nation; il ne convient ni à mon caractère, » ni au bien de la Hollande, que j'y rentre » par la guerre ou par les troubles. Je dois » me borner à faire savoir aux Hollandais » que mon dévouement au pays est toujours » le même : le reste les regarde. »

Après le mauvais succès de cette démarche, et l'établissement du prince d'Orange, il se crut dégagé de toutes ses obligations envers la Hollande, et il résolut de rentrer chez lui. Il voulait se retirer à Saint-Leu pour jamais; il espérait qu'on l'y laisserait tranquille : il s'occupait d'obtenir quelque certitude à cet égard, lorsque les alliés forcèrent le territoire suisse, et s'approchèrent de Soleure, où il se trouvait. Il répondit au comte Auguste de Talleyrand, ministre de France en Suisse, lequel lui écrivit pour

le prévenir de l'entrée des alliés dans ce pays, qu'il pouvait être sûr qu'il ne resterait pas avec eux, d'autant plus qu'il comptait qu'on le laisserait enfin tranquille chez lui.

Avant de partir, il fit une déclaration qu'on ne voulut pas insérer dans les journaux du pays. Il y suppléa en donnant connaissance de cette déclaration à plusieurs personnes, et en laissant en leurs mains des copies de cet acte, entre autres au jeune Mollerus, son ancien auditeur, qui se trouvait en Suisse par hasard; à M. de Montaulieu, si justement célèbre par ses écrits et son amabilité; et à M. de Crouzat, habitant de Lausanne, aussi distingué par ses lumières que par son caractère. Cette déclaration, en date du 22 décembre, était conforme, à peu de choses près, à la lettre écrite aux magistrats d'Amsterdam; elle avait pour but de constater qu'il ne rentrait en France que parce que le retour du prince d'Orange le dégageait de ses dernières obligations envers la Hollande. Il quitta donc la Suisse, passa à Lyon, et arriva à Paris le 1er. janvier 1814 au matin.

Il descendit chez sa mère. Il ne put voir

l'empereur que dix jours après son arrivée. Il lui fut intimé l'ordre de s'éloigner à quarante lieues de Paris; le prince de Neufchâtel et le duc de Vicence vinrent formellement lui renouveler cet ordre, auquel il refusa d'obéir, parce que personne n'avait le droit de l'empêcher de demeurer chez lui.

Il vit l'empereur enfin le 10 janvier, par la médiation de l'impératrice; ils s'approchèrent froidement sans s'embrasser : on se ferait difficilement une idée de ce que Louis éprouvait intérieurement, en revoyant un frère à qui son enfance était si redevable, mais dont il avait tant à se plaindre depuis que sa vie et son avenir avaient été sacrifiés à la politique et aux illusions du monde. Il pria son frère d'écarter toujours ce qui pouvait concerner la Hollande dans leurs discours; il s'était promis de faire une abstraction totale de ce pays durant son séjour en France : « Si la victoire le remet » sous votre pouvoir, disait-il, je ne ré» clame que la permission de m'éloigner de » la France, où je ne veux pas rester si elle » envahit ce royaume une seconde fois. Si, » au contraire, la victoire vous abandonne,

» toute question tombe naturellement d'elle-
» même : il suffira de n'en plus parler. »

Voici la lettre authographe de l'empereur à laquelle son frère refusa d'obéir :

« Mon frère, j'ai reçu vos deux lettres, et
» j'ai appris avec peine que vous soyez ar-
» rivé à Paris sans ma permission. Vous
» n'êtes plus roi de Hollande depuis que
» vous avez renoncé, et que j'ai réuni ce
» pays à la France : vous ne devez plus y
» songer. Le territoire de l'empire est en-
» vahi, et j'ai toute l'Europe armée contre
» moi. Voulez-vous venir comme prince
» français, comme connétable de l'empire,
» vous ranger auprès du trône ? Je vous re-
» cevrai, vous serez mon sujet; en cette
» qualité, vous y jouirez de mon amitié,
» et ferez ce que vous pourrez pour le bien
» des affaires. Il faut alors que vous ayez
» pour moi, pour le roi de Rome, pour
» l'impératrice, ce que vous devez avoir.
» Si, au contraire, vous persistez dans vos
» idées de roi et de Hollandais, éloignez-
» vous de quarante lieues de Paris. . . . Je
» ne veux pas de position mixte, de rôle tiers.
» Si vous acceptez, écrivez-moi une lettre

» que je puisse faire imprimer, etc., etc. »
Le roi désirait ardemment être employé, être utile à la France dans ce moment de crise, sans recevoir ni rang, ni apanage, ni titres, lesquels eussent été en opposition avec sa déclaration de Lausanne, lesquels l'eussent empêché de s'éloigner de France dans le cas où la victoire eût rendu la Hollande à celle-ci, et qui, dans ce cas, eussent été un assentiment tacite à la réunion; mais il éprouva avec une cruelle amertume combien, dans l'exil et le climat froid de la Styrie, trois années d'isolement et de chagrin avaient délabré sa santé. Il essaya vainement de se tenir à cheval; il ne pouvait même rester debout quelque temps de suite, tandis qu'en Hollande il pouvait encore passer les journées à cheval ou à pied sur les digues. Peut-être était-ce pour la raison qu'on vient de rapporter que l'on voulait avant tout qu'il acceptât titres, apanages, etc., etc.

Il demeura à Paris les mois de janvier, février et mars, jusqu'au 30 de ce dernier mois, qu'il suivit l'impératrice à Blois. Il insista pour que celle-ci restât à Paris malgré l'entrée des alliés, mais elle ne l'osa

pas. L'empereur, dans ses instructions, déclarait traîtres tous ceux qui resteraient à Paris dans le cas où cette ville serait occupée par l'ennemi, et même tous ceux qui conseilleraient à l'impératrice de le faire....

Il vit une seconde fois l'empereur le 23 janvier, veille du départ de celui-ci pour l'armée. L'empereur était décidé à faire la paix après la première victoire, mais il se laissa entraîner ensuite dans un système contraire. Celui de ses frères dont il s'agit ici ne cessa de le presser pour qu'il acceptât une paix quelconque; il lui écrivit presque journellement, et entre autres fois les 3, 5, et 16 mars. Dans la dernière de ces lettres, il lui écrivit ces mots remarquables : « Si » *Votre Majesté* ne signe pas la paix, » qu'elle soit bien convaincue que son gou- » vernement n'a guère plus de trois se- » maines d'existence : il ne faut que du sang- » froid et un peu de bon sens pour juger de » l'état des choses dans ce moment. » C'est le 16 mars qu'il écrivit ces mots prophétiques, et c'est le 1er. avril que la révolution eut lieu. Mais la fortune n'est jamais plus trompeuse que lorsqu'elle commence une

prospérité extraordinaire; tout réussit, tout succède aux vœux de ses favoris; les voiles sont enflées, la mer et les élémens favorables et dociles aux désirs; mais qu'on attende la fin de la course, et l'on verra que les maux sont en raison des biens; que le temps perdu par le malheur est regagné par lui : tout est compensé dans ce monde et dans l'autre.

On connaît les mémorables événemens de la campagne des alliés en France; elle seule suffirait pour immortaliser l'empereur et l'armée française, quelles qu'aient été leurs suites. Les alliés entrèrent à Paris le 31 mars. Le roi, pressé par les soupçons de trahison, suivit l'impératrice dès qu'il apprit que celle-ci était partie, et que Paris allait recevoir les alliés : il rejoignit l'impératrice à Rambouillet, et la suivit à Blois, où il resta jusqu'au 9 avril, époque à laquelle l'arrivée des Bourbons à Paris fut connue. Des officiers russes et autrichiens vinrent chercher l'impératrice. Le roi prit congé d'elle et de son fils, et retourna en Suisse. Il arriva à Lausanne le 15 avril. On lui fit dire avant son départ de Blois qu'il

pouvait rester en France, mais son devoir s'y opposait; d'ailleurs, jamais il n'aurait pu y rester tranquille.

Lorsque la veille du départ de l'empereur pour Brienne, son frère le vit pour la seconde et dernière fois, celui-ci s'étonnait qu'il osât envoyer contre l'ennemi des cavaliers entièrement neufs et des chevaux non dressés. On voyait, dans la cour des Tuileries, des bataillons qui allaient être passés en revue avant leur départ, habillés et armés, animés d'une grande ardeur, mais ne sachant pas porter leurs fusils; ils ignoraient les premières leçons du maniement d'armes : « Comment feront-ils en cet état » devant l'ennemi ? » demanda celui-ci; « *Bah ! ils sont Français, ils se battront et* » *vaincront,* » répondit l'empereur. On peut lui faire des reproches, mais non pas celui de n'avoir pas été bon Français; au contraire il l'était trop. Il ne voyait que l'intérêt de la France; l'honneur de la France, le bien-être de la France; et non-seulement il voulait que tout autre intérêt disparût devant celui-là, mais il exigeait que les peuples alliés pensassent de même, et que leurs

princes partageassent son patriotisme exagéré, ce qui était à la fois injuste et impossible à obtenir.

Peu de temps après son retour en Suisse, le gouvernement français érigea la terre de Saint-Leu en duché, non-seulement sans le consentement ou la participation du propriétaire, mais encore sans que celui-ci en fût prévenu. A cette nouvelle, et à celle du traité de Fontainebleau du 11 avril, il fit une protestation que le journal d'Arau publia le 2 août 1814. (*Voyez* les notes et supplémens, n.° 9.) Il fit toutes les démarches possibles pour obtenir son fils aîné de sa mère : il prolongea par cette raison son séjour en Suisse jusqu'au mois de septembre. Mais voyant que toutes ses démarches étaient inutiles, il se décida à se retirer à Rome. Il écrivit en conséquence de Lausanne à sa sainteté le 28 avril 1814, et il reçut de N. S. P. la réponse obligeante et paternelle que voici.

« Maesta! Da Roma, dove è diretto il » nostro ritorno, ci è stata trasmessa la » lettera di V. M.; ed anche prima di termi- » nare il nostro viaggio ci affrettiamo a

» risponderle, sebbene oppressi da tante e
» gravi occupazioni. In detta lettera ci ha
» ella espresso il desiderio di venire in
» Roma, et c'interpella prima di eseguire
» una tale intenzione. Noi possiamo accer-
» tarla che la rivedremo con piacere in
» quella città, e questo piacere è per noi
» tanto maggiore, in quanto che non ab-
» biamo per la sua persona alcuno ostacolo
» che possa indurci a consigliarla per la di
» lei stessa tranquillità a sospendere la sua
» venuta. V. M. è dunque pienamente li-
» bera di venire, e noi proveremo una
» vera soddisfazione che un figlio, il quale
» ci ha sempre dato prova di religione e di
» attacamento, venga ad abitare la capitale
» del mondo cristiano. Intanto in pegno
» del nostro particolare affetto, le diamo di
» cuore l'apostolica benedizione.

» Data in Spoleto, questo di 22 maggio
» 1814, del nostro pontificato l'anno xv.

(Signé) « Pius, P. P. VII. »

Sa sainteté se rappela que, dès le commencement des souffrances du chef de l'église, le roi de Hollande lui fit ses offres de

service, et lui témoigna son affection, son dévouement, et sa fidélité par l'organe du prélat Ciamberlani, supérieur des missions de Hollande. En 1808, ce prélat fut chargé de trois dépêches du roi.

Quoique ces lettres n'aient pu être remises à sa sainteté, alors étroitement observée, cependant elles parvinrent jusqu'à Savone, et leur arrivée fut connue de notre saint père.

Il arriva à Rome le 24 septembre 1814. Depuis lors il réclama hautement l'aîné de ses enfans que leur mère crut devoir lui refuser; mais comme de son côté il se croyait obligé de retirer son fils près de lui, et de ne pouvoir se dispenser de ce devoir, il recourut aux tribunaux, lesquels, après une longue discussion; finirent par ordonner qu'il lui fût remis : mais c'était le 7 mars 1815; et le 20, l'empereur Napoléon étant remonté sur le trône, tous les statuts de famille reprirent leur vigueur; de sorte que tout ce qui concernait les membres de la famille impériale dépendit encore uniquement de la volonté de l'empereur, qui s'opposa au juste désir de son frère.

Après la seconde abdication de l'empereur Napoléon, son fils lui fut remis par sa mère; et depuis lors cet enfant demeure auprès de son père.

Louis, à cette époque, résista à toutes les pressantes sollicitations qui lui furent faites, et ne voulut se rendre ni auprès de sa sœur à Naples, ni à Paris. On concevra aisément ses raisons; il n'avait plus de devoirs à remplir, et il avait besoin de tranquillité après une vie passée, malgré ses efforts, dans les embarras et les plus pénibles inquiétudes, avec une santé lentement dérangée depuis long-temps : d'ailleurs le respect le plus profond envers les gouvernemens établis est non-seulement le premier devoir social et le caractère distinctif des gens de bien, mais encore la maxime la plus essentielle à la conservation, à l'ordre et au repos de la société.

CONCLUSION.

On peut conclure de cet écrit que la Hollande, durant les cinq années dont on vient de parler, fit des efforts prodigieux;

Que Louis tâcha d'être sur le trône précisément ce que l'empereur Napoléon lui reprocha de n'avoir pas été, le *mezzo termine* qui devait concilier les intérêts de la Hollande et de la France. (*Voyez* la lettre de Trianon, du 21 décembre 1809.)

Il détesta la guerre, dont il ne comprenait pas le but pour des êtres aussi provisoires que nous le sommes, et durant une existence aussi incertaine et aussi fragile. Il avait un dégoût invincible pour les suites de ce jeu aussi cruel qu'insensé, par lequel des milliers d'hommes, inconnus les uns aux autres, se réunissent souvent des extrémités de la terre dans le seul but de s'égorger. S'il était obligé de convenir qu'une légitime défense la rendait indispensable, il n'en considérait pas moins la guerre comme une chose hideuse. Cependant il fut militaire jusqu'à l'âge de vingt-sept ans;

il se trouva à un bon nombre de batailles et de combats. Il montra du courage, de l'ardeur, et un grand dévouement à ses devoirs ; mais il ne fut pas une seule fois spectateur d'un champ de bataille sans que sa raison et son cœur ne se soulevassent à la vue de tant de sang répandu et de tant de débris humains. Lorsqu'il abdiqua en 1810, ce ne fut ni par lassitude, ni par dégoût, ni par faiblesse, ni même par philosophie, mais par raison, par devoir, et principalement par attachement pour les Hollandais: il poussa peut-être jusqu'à l'excès la longanimité et l'abnégation de soi-même.

Il est vraisemblable que d'autres à sa place eussent pris un autre parti en 1810, qu'ils eussent mis la Hollande sous l'eau, armé ses habitans, et donné le signal du mouvement des peuples contre la France. Il ne le fit point; il ne voulut même pas que la Hollande se portât à cette extrémité sans lui. Il crut que lorsque, par une résistance désespérée l'état et les individus doivent périr infailliblement, il n'y a pas d'autre gloire pour un gouvernement que celle d'empêcher un tel résultat, à quelque prix que ce soit.

Cependant, lorsque peu de jours avant son abdication il se rendit à Haarlem, il fut tenté de faire une défense désespérée et de la pousser jusqu'à la dernière extrémité; il voulait se parer uniquement de la légion-d'honneur, laisser les Français au service de Hollande libres de leur conduite, et après l'issue d'une telle défense, se retirer hardiment en France, au risque de tout ce qui aurait pu lui arriver. Mais, outre la considération majeure dont on vient de parler, deux autres considérations le firent changer de plan : 1°. La Hollande perdait à jamais son nom, son existence politique, et tout espoir de les réacquérir : le premier coup de canon donnait à la France le droit de conquête. 2°. Il fallait s'allier aux ennemis de la France, ce qui équivalait à une soumission à ces mêmes ennemis; car s'allier à un plus fort que soi, l'admettre chez soi, et reconnaître qu'on ne peut se défendre sans lui, n'est autre chose qu'une soumission parfaite.

Il n'y avait qu'une neutralité absolue, ou une force capable de résister à tous les partis, qui eût pu tout concilier.

On a dû remarquer les paroles suivantes dans le message sur l'abdication : *Il est d'autres motifs aussi impérieux que l'on ne peut dire, mais que l'on devinera aisément*, etc. Ce passage signifiait qu'il n'y avait plus alors aucune possibilité de se défendre ; on ne pouvait que tirer quelques coups de canon pour la forme ; mais c'eût été donner à la France le droit de conquête pour le plaisir de brûler inutilement quelques cartouches.

Soit qu'on le considère près du trône impérial, soit sur le trône de Hollande, soit dans son exil, Louis ne connut jamais que les malheurs et les inconvéniens de sa position : sans aucun dédommagement intérieur, sans amis, sans société, sans nul appui. Cependant les momens les plus pénibles de sa vie, jusqu'à celui de sa seconde expatriation après le 31 mars 1814, expatriation dont l'amertume ne peut être décrite, mais qui sera comprise par tout ce qui a un cœur français et des entrailles de père, les trois époques les plus pénibles de sa vie après celle-là, furent toutes trois relatives à la Hollande. La première, quand il dut capituler à Paris en avril 1810, pour obtenir sa

liberté, et pouvoir retourner en Hollande. La seconde, quand, pour l'intérêt des Hollandais, il dut quitter le trône et son fils pour s'exiler sur une terre étrangère et naguère ennemie. La troisième enfin, quand, de retour en France en 1814, il rencontra des Hollandais, lesquels, ignorant sa position, pouvaient lui reprocher leur transplantation à l'étranger; tandis qu'il pouvait à son tour se plaindre de ce qu'ils n'avaient point soutenu son abdication, et le roi mineur qu'elle leur avait donné.

Si Louis n'a pas fait le mieux possible, du moins il tendit toujours vers ce noble but. Sa devise favorite fut celle de l'ordre établi en Hollande en 1806 : *Doe wel en zie niet om* (fay ce que doy, advienne que pourra). Mais combien l'accomplissement entier de nos devoirs est souvent difficile! Il faut d'abord, et ce n'est pas la chose la moins malaisée, connaître au juste ses vrais devoirs; il faut non-seulement lutter contre les obstacles directs qui s'opposent à leur accomplissement, mais encore écarter tous les obstacles indirects qui tendent à nous faire dévier de notre route ou à nous la ca-

cher. Il faut combattre les impulsions intérieures, ou les passions, les illusions, les préjugés qui s'opposent si souvent à nos devoirs et à la modération.

Quoi qu'il en soit, on croyait la Hollande perdue en 1806, et pourtant elle sut trouver les moyens de se soutenir. Chaque année amena une crise extrême; et cependant cinq fois la Hollande a triomphé, sous son règne, de semblables dangers.

Finalement, lorsqu'en 1810 la force l'atteignit dans son dernier retranchement, il eut assez de sang-froid, de prévoyance et dévouement pour régler les choses de manière qu'en dépit d'une force irrésistible, le pays conservât ses droits intacts. Ce fut au détriment de Louis, il est vrai, mais au détriment de lui seul. Comme il l'avait prévu, la Hollande reprit sa liberté au premier moment favorable qui s'offrit en 1813. Il fut étranger à ce dernier événement, et il eût désiré que la nation hollandaise, à cette époque, publiât quelques mots d'approbation sur son gouvernement; mais il ne s'en réjouit pas moins de tout son cœur du bonheur de la Hollande. Qu'importe qui soit l'au-

teur du bien qu'il désirait de faire lui-même à ce pays, puisque ses désirs se sont enfin réalisés ? Il ne saurait jamais être indifférent pour un peuple qui fut l'objet unique des soins de la meilleure partie de son existence, et dont le bonheur sera sûrement le souhait le plus vif de toute sa vie.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES ET SUPPLÉMENS.

Note 1.

Voici les travaux qui furent entrepris, achevés ou continués :

1°. Le desséchement de dix mille arpens à Niewkoop et Sevenhuisen, près d'Amsterdam, commencé en 1800, et continué avec activité malgré la situation critique du pays.

1807.

2°. Le canal de Katwyk, et les deux écluses contre la mer, achevés malgré la pénurie extrême du trésor : cet ouvrage avait été commencé en 1804.

1806.

3°. Le haussement de la digue nommée la digue de réserve (Slaperdyk) près d'Amsterdam, contre la mer.

Digitized by Google

1807, 1808, 1809.

4°. La digue près de la ville d'Edam, qui garantit la Nord-Hollande contre la mer, dans une longueur de trois cent soixante-quatre verges de Hollande.

1808.

5°. Le chemin pavé en briques de la Haye jusqu'à Haarlem et à Leyde.

1808, 1809.

6°. Le chemin en briques construit depuis Utrecht jusqu'au Loo, longueur de quatorze lieues, fait en deux ans.

1808.

7°. En Zélande on a desséché le grand terrain inondé par la mer en 1808, ainsi que le grand village de Kruiningen, et quantité de belles métairies, d'où s'est formé le polder nommé Lodewyks-Polder par les Zélandais, en honneur du roi.

Digitized by Google

1808, 1809.

8°. Haussement de toutes les digues des îles de Zélande, ouvrage fait en deux ans.

1808, 1809.

9°. Haussement des digues de Groningue; substitution de grosses pierres au bois dans les défenses contre l'impétuosité des flots de la mer.

1808.

10°. Les alluvions à l'île de Rosembourg, et en 1809 celles de l'île d'Overflacquée, furent endiguées.

1809.

11°. La communication ouverte entre le lac de Haarlem et la ville d'Amsterdam par la grande écluse de l'Overtoom.

1809.

12°. Près de Gorcum on a réparé les désastres de l'inondation de 1809, et construit une digue nouvelle très-considérable.

1810.

13°. Pour prévenir les terribles inondations qui menacent la Hollande quand les rivières sont prises, le roi ordonna de baisser une partie des digues du Rhin à l'origine de la rivière de l'Yssel, afin de faire écouler les eaux du fleuve par-dessus les terres le long des rives de l'Yssel, qui, se déchargeant dans le Zuyderzée, peut y conduire les grandes eaux du Rhin, et empêcher ainsi le fleuve de déborder plus bas et ruiner la province de Hollande : on ignore si les travaux déjà commencés ont été continués.

1810.

14°. L'endiguement d'une alluvion en Zélande, qui réunit les îles Zuidbeveland, Wolphaarsdyk, et Oostbeveland.

1810.

15°. Un canal par les hautes tourbières, creusé dans un terrain très-étendu, depuis la ville de Hasselt en Over-Yssel, jusque dans l'intérieur des terres.

1810.

16°. Canal et écluse construits entre la ville de Zwol et l'Yssel.

1810.

17°. Le canal de Steenenhoëk, ordonné par le roi, près de la ville de Gorcum.

1810.

18°. La grande écluse de mer à Muiden, mise à sec et renouvelée entièrement.

1810.

19°. Loi pour la meilleure direction des digues et travaux, et pour les paiemens des frais y relatifs. Elle porte qu'il y aura pour chaque arrondissement de digues une direction générale chargée de veiller à ce que toutes les administrations partielles fassent leur devoir.

Travaux à faire en Hollande, dont les plans ont été dressés et examinés par le roi.

1°. Projet de faire traverser dans l'hiver, par les grandes eaux des rivières de la Meuse et du Whaal, le pays d'Altena, pour les conduire entre deux digues à la mer dite le Biesbosch, et préserver le centre de la Hollande.

2°. Grand canal à commencer au Rhin près d'Ameronge, traversant le département d'Utrecht jusqu'auprès de Naarden; de là jusqu'à Amsterdam. La différence du niveau des eaux de la rivière à la première écluse au Rhin et les eaux à Amsterdam est de seize pieds; la longueur d'environ douze lieues. Par ce canal, le roi voulait donner de l'eau excellente à la capitale, et former une ligne de défense.

3°. Le bassin où les vaisseaux sont placés, et qui forme le port de la ville d'Amsterdam, serait bientôt comblé par le limon que la mer y charrie, si on ne le vidait chaque année à grands frais. Le roi avait approuvé le projet formé par l'ingénieur

Blanken, pour mettre le port en bon état.

4°. Desséchement du lac dit le Zuid-Plas, entre Rotterdam et Gouda, grand de dix mille arpens de France, chose essentielle, puisque ce lac, situé au centre de la Hollande, menace Rotterdam, Gouda, et le milieu de la province.

5°. Le desséchement du lac de Haarlem, grand d'environ soixante mille arpens; projet gigantesque, mais non impossible, d'une utilité prodigieuse. Les plans en ont été faits et examinés par le comité central institué par le roi.

6°. Desséchement du lac de Waverween, à trois lieues d'Amsterdam, grand d'environ huit mille arpens de France. Le roi en avait déjà fait faire le plan.

7°. Plan pour procurer de l'eau fraîche à la ville de la Haye, où l'eau est croupissante en été. Ce projet avait été fait et examiné : on allait en commencer l'exécution.

8°. Grand canal projeté dans l'Ost-Frise, depuis Aurich jusqu'à Witmunt, de la longueur de quatre lieues de Hollande, afin de communiquer de l'intérieur de la Hollande à la Ihade, rivière dont l'embouchure à la

mer offre, d'après l'examen qui en fut fait, un emplacement favorable pour y établir un port militaire et des chantiers de construction. Ce projet avait en outre le but important de cultiver et de fertiliser l'intérieur de l'Ost-Frise encore en friches. On s'occupait de la rédaction des plans en juillet 1810.

Note II.

« Les événemens qui m'ont forcé à remettre la couronne au prince royal, sont » à peu près connus des souverains avec » lesquels j'étais en relation. Ce n'est que » dans quelque temps encore que tous les » détails pourront être dévoilés. Retiré chez » S. M. l'empereur et roi François II, je » voulais me contraindre au silence; mais » je suis obligé de le rompre aujourd'hui » que les journaux m'apportent le décret du » 9 juillet. J'y suis obligé, pour l'intérêt de » mon pays, pour ma justification, et au » nom du jeune roi mineur dans ce moment, mais qui doit parvenir à sa majorité » sans perdre les droits que Dieu et la nation » lui ont donnés à la couronne.

» Les circonstances actuelles qui rendent » impossible la publication des moindres » actes ou documens sans l'aveu de l'empe- » reur mon frère, l'état d'incertitude et d'i- » solement dans lequel je suis, environné de » gens non éprouvés; tout rendra la remise » et la publication de cet acte difficiles; mais » les sentimens que je porte à l'empereur » François et à l'empereur Alexandre me » font espérer de trouver un jour l'occasion » de le leur remettre sûrement, et de don- » ner ainsi à la nation et à mon fils le » moyen de faire valoir leurs droits, et de » justifier ma mémoire quand les circon- » stances le permettront.

» La constitution de l'état, garantie par » l'empereur mon frère, me donnait le droit » d'abdiquer en faveur de mes enfans. Cette » abdication a eu lieu dans la forme et te- » neur prescrites par la constitution.

» L'empereur n'avait aucun droit de dé- » clarer la guerre à la Hollande, et il ne l'a » point fait.

» Il n'y a aucun acte, aucun assentiment, » aucune demande de la nation hollandaise » qui puisse autoriser la réunion prétendue.

» Mon abdication ne laisse point le trône
» vacant ; je n'ai abdiqué qu'en faveur et
» pour mes enfans.

» Cette abdication laissant la Hollande
» pour douze ans encore sous une régence,
» c'est-à-dire, sous l'influence directe de
» l'empereur, aux termes de la constitution,
» il n'avait aucun besoin de cette réunion
» pour faire exécuter toutes ses volontés
» contre le commerce et contre l'Angleterre,
» puisqu'il n'y avait plus par-là que sa vo-
» lonté en Hollande.

» D'après cette dernière considération,
» il est donc prouvé aux yeux de l'univers,
» à ceux des souverains en paix avec la
» France et la Hollande, aux yeux de tous
» les Français, que les querelles, les repro-
» ches, les accusations si souvent répétées
» dans les journaux et les pièces officielles
» contre la Hollande et contre moi, n'étaient
» que des calomnies, des prétextes pour ar-
» river à la réunion. Si cela n'avait point
» été depuis long-temps le but de la po-
» litique envers le roi de Hollande, on
» aurait approuvé son abdication, qui don-
» nait une facilité et un pouvoir absolu à

» l'empereur sur la Hollande, puisque, d'a-
» près la constitution, il avait le droit de
» nommer le régent. Ainsi donc, on n'a
» pas craint de vouloir faire du nom de
» l'empereur, de son frère, un instrument
» de perfidie et de mort envers toute une
» nation !

» Ainsi donc il est prouvé que le roi
» devait servir, malgré lui, d'intermédiaire
» à la réunion ; comme le gouvernement du
» grand pensionnaire a servi d'intermé-
» diaire à la monarchie.

» Mais je suis monté sur le trône sans
» autres conditions que celles que me dic-
» taient ma conscience, mes devoirs, l'in-
» térêt et le bien-être de mon peuple. Je dé-
» clare donc, devant Dieu et les souverains
» indépendans auxquels je m'adresse :

» 1°. Que le traité imposé le 16 mars 1810,
» qui a donné l'occasion de séparer de la
» Hollande les provinces de Zélande et de
» Brabant, a été accepté par force, et rati-
» fié conditionnellement par moi à Paris,
» où j'étais retenu contre mon gré ; qu'en
» outre, il n'a jamais été exécuté de la part
» de l'empereur mon frère. Au lieu de six

» mille Français que je devais entretenir
» aux termes du traité, ce nombre a été
» plus que doublé; au lieu de n'occuper que
» les embouchures des rivières et les côtes,
» les douaniers français ont envahi l'intérieur
» du pays; au lieu de ne se mêler que des
» mesures relatives au blocus de l'Angle-
» terre, on s'est emparé des magasins de
» l'état, on a emprisonné les Hollandais ar-
» bitrairement; et enfin on n'a tenu aucune
» des promesses verbales faites par le mi-
» nistre des affaires étrangères, duc de Ca-
» dore, au nom de l'empereur, d'accorder
» des indemnités pour les pays cédés par le-
» dit traité, d'en adoucir l'exécution si le
» roi voulait s'en rapporter entièrement à
» l'empereur, etc. En conséquence, je dé-
» clare en mon nom, en celui de la na-
» tion et de mon fils, le traité imposé
» le 16 mars 1810 par l'empereur, comme
» nul et de nul effet.

» 2°. Je déclare que mon abdication n'a
» eu lieu qu'à la dernière extrémité, forcé
» par l'empereur mon frère à ce seul parti
» qui me restait de conserver les droits de
» la Hollande et de mes enfans, et qu'elle

» n'a eu lieu et ne peut avoir lieu qu'en
» faveur de ceux-ci.

» 3°. En mon nom, au nom du roi mi-
» neur et de la nation hollandaise, je dé-
» clare la prétendue réunion de la Hollande
» à la France, mentionnée dans le décret
» de l'empereur mon frère, en date du 9 juil-
» let passé, comme nulle et de nul effet, il-
» légale, injuste, arbitraire aux yeux de
» Dieu et des hommes, dont elle blesse tous
» les droits; se réservant, la nation et le
» roi mineur, de faire valoir leurs justes
» droits quand les circonstances le permet-
» tront.

» Donné à Tœplitz en Bohême, le pré-
» sent acte écrit et signé de ma main, et
» scellé du sceau de l'état, ce 1er. août 1810.

» (Signé) Louis Napoléon. »

Note III.

« Louis Napoléon au sénat conservateur
» de l'empire français :

» Sénateurs, le Moniteur du 15 arrive;
» j'étais loin de m'attendre au coup mortel,
» à l'atteinte ineffaçable que me porterait
» le sénatus-consulte du 10 décembre.

» Je dois au nom de l'empereur, qui » est aussi le mien, à mes enfans, et » au peuple à qui j'appartiens depuis le » 5 juin 1806, de déclarer publiquement, » comme je déclare dans ce moment,

» Que, lié à jamais, ainsi que mes en- » fans, au sort de la Hollande, je refuse » pour moi, comme pour eux, l'apanage » dont il est fait mention dans ledit sénatus- » consulte. J'ordonne, par le présent acte » que je porte à sa connaissance, à la » reine de refuser pour elle, comme pour » ses enfans, la moindre partie d'un tel » don, et de se contenter de ses propriétés » particulières jointes aux miennes. J'or- » donne, par le présent acte, au sieur » Twent, intendant général de la couronne, » à qui j'ai confié l'administration de ces » propriétés, comme chargé de mes affaires » particulières, de mettre la reine en pos- » session de tout ce qui m'appartient indi- » viduellement, consistant dans toutes les » acquisitions qui, depuis le 5 juin 1806, » n'ont pas été réunies au domaine de la » couronne par l'acte d'achat.

» Je déclare en outre que je désavoue

» toutes les accusations, lettres et écrits » quelconques, lesquels tendraient à faire » croire que j'ai trahi mon pays, mon peu- » ple, moi-même, ou manqué à ce que je » devais et aimerai toujours à devoir à la » France, ma première patrie, que j'ai ser- » vie depuis mon enfance de cœur et d'âme. » Placé sur le trône de la Hollande malgré » moi, mais lié à sa destinée par mes affec- » tions, mes sermens et les devoirs les » plus sacrés, je ne veux et ne peux vouloir » que rester Hollandais toute ma vie.

» En conséquence, je déclare le don du- » dit apanage nul et de nul effet pour moi, » comme pour mes enfans, et pour leur » mère; annulant d'avance tout consente- » ment ou acceptation donnés, soit direc- » tement, soit indirectement.

» En foi de quoi j'ai rédigé le présent » acte écrit et signé de ma main; je prie le » sénat de le recevoir, et de faire agréer mon » refus à l'empereur.

» (Signé) Louis Napoléon.

» Gratz, le 30 décembre 1810. »

Note IV.

« Gratz, le 30 decembre 1810.

» A la reine.

» Ma douleur et mon malheur seraient à » leur comble si je pouvais accepter l'apa- » nage honteux que me destine, ainsi qu'à » mes enfans, le sénatus-consulte que je » vois dans le Moniteur du 15 de ce mois. » Je vous ordonne de refuser jusqu'à la » moindre partie de ce don vil et doulou- » reux. J'annule d'avance toutes les accep- » tations ou consentement que vous pourriez » donner, soit pour vous, soit pour mes » enfans. Toutes mes propriétés particuliè- » res sont à votre usage, et à celui de mes » enfans. Je vous autorise par l'écrit ci-joint » à vous en mettre en possession; cela joint » à vos propres biens vous suffira pour vi- » vre en simple particulière. Reine, épouse, » mère, sous tous les rapports, tout autre » don vous offenserait, et je vous désavoue- » rais en tout temps comme en tout lieu.

» (Signé) Louis Napoléon. »

Acte de cession.

« J'ordonne, par le présent acte et écrit » privé auquel j'entends donner toute la » force des actes publics, au sieur Twent, » chargé de mes affaires particulières en » Hollande, et au conseil chargé de mes » affaires particulières en France, de mettre » la reine en possession de tout ce qui m'ap- » partient comme individu, tel que Saint- » Leu, l'hôtel à Paris, le pavillon de Haarlem » et maisons, les pavillons de Soesdyk et » acquisitions faites auprès du village du » Loo, les maisons d'Utrecht, etc. Dans le » cas où ces objets seraient encore sous le » séquestre, j'autorise S. M. la reine à faire » toutes les démarches nécessaires pour s'en » mettre en possession, en prenant toutes » les précautions suffisantes pour ne point » accepter ce qui ne m'appartient point in- » dividuellement. »

NOTE V.

« Profondément affligé des souffrances et » des pertes de la grande armée, après des

» succès qui ont porté les armes françaises
» jusqu'au pôle; pouvant aisément juger
» combien vous êtes pressé, combien il est
» urgent de réunir tous les moyens de dé-
» fense possibles, au moment enfin où une
» lutte terrible va continuer et se prépare
» encore plus furieuse; convaincu qu'il n'y
» eut jamais pour la France, pour votre
» nom, pour vous, de moment plus criti-
» que, je croirais manquer à tous mes de-
» voirs à la fois, si je ne cédais à la vive
» impulsion de mon cœur. Je viens donc,
» sire, offrir au pays dans lequel je suis né,
» à vous, à mon nom, le peu de santé qui
» me reste, et tous les services dont je suis
» capable, pour peu que je puisse le faire
» avec honneur.

» Sire, j'appartiens à la Hollande, à la-
» quelle vous m'avez donné vous-même
» malgré moi; je n'ai quitté mon royaume
» qu'après avoir résisté à ma position autant
» qu'il était humainement possible de le
» faire pour un homme né Français et votre
» frère.

» Aujourd'hui la Hollande et les affaires
» du commerce deviennent d'une impor-

» tance secondaire; il est possible qu'il soit
» dans votre intention de ramener à vous
» votre frère, et qu'il vous importe de vous
» assurer de la Hollande par elle-même.
» Dans ce cas, sire, veuillez rétablir un
» royaume qui fut votre ouvrage, et je suis
» prêt à faire tous mes efforts pour aider la
» France et V. M. dans la grande lutte qui
» sans doute va continuer plus vivement
» que jamais. Si telle pouvait être votre in-
» tention, je ne vous demande qu'un acte
» public qui fasse connaître quelle a été et
» quelle sera ma position.

» Je sais, sire, que mes moyens et mes
» efforts sont de peu de valeur; mais je ne
» puis offrir que ce qui est en mon pouvoir.

» Quelque chose qu'on ait pu penser de
» moi, sire, je n'ai jamais été ni pu être
» insensible et rester étranger à mon nom,
» à ma mère, à mon fils.

» Quels que soient votre détermination et
» les événemens, que V. M. songe à toutes
» les privations, les tentatives, l'isolement,
» les maladies, etc., auxquels j'ai résisté plu-
» tôt que de recourir à un parti extrême;
» et qu'elle soit bien convaincue qu'il est en

» moi, comme dans le cœur de tout homme
» de bien, des sentimens et des principes
» que rien ne peut détruire. »

Il envoya cette lettre à l'ambassadeur de France à Vienne; elle était insérée dans une autre que le roi écrivit à sa mère. L'empereur Napoléon répondit de Paris le 16 janvier. Quoique cette lettre fût d'un style plus modéré que les anciennes, elle portait quelques expressions personnelles offensantes, et nullement relatives aux affaires politiques; c'est pourquoi, en la transcrivant, on a omis ce qui n'est que personnel.

« Paris, 16 janvier 1813.

» Mon frère, je reçois votre lettre du
» 1er. janvier, et je vois avec plaisir les sen-
» timens qui vous animent; je vous ai déjà
» fait connaître que vos devoirs envers moi,
» la patrie et vos enfans, exigeaient votre
» retour en France *. Vos enfans grandis-

* Le roi n'a point reçu de lettre de son frère depuis sa sortie de la Hollande jusqu'à celle-ci du 16 janvier 1813. La dernière qu'il reçut de l'empereur,

» sent et ont besoin de leur père. Revenez
» donc sans plus de retard, et je vous recevrai, non comme un frère que vous avez
» offensé, mais comme un père qui vous a
» élevé. Quant aux idées que vous avez de
» la situation de mes affaires, elles sont
» fausses : j'ai un million d'hommes sur
» pied, et deux cents millions dans mes
» coffres pour maintenir l'intégrité du territoire de la confédération et de celui de
» mes alliés, et faire réussir le projet que
» j'ai conçu pour le bonheur de mes peuples.
» *La Hollande est française à jamais ; elle*
» *est l'émanation de notre territoire*; embouchure de nos rivières, elle ne peut être
» heureuse qu'avec la France, et elle le sent
» bien. En restant en France, vous ne vous

---

datée de mai 1810, finissait, comme on a vu, par ces mots : *c'est la dernière lettre que de ma vie je vous écris*. L'empereur veut parler sans doute des lettres qu'il reçut dès son arrivée à Gratz, de sa mère, de toutes ses connaissances à Paris, et du prince de Neuchâtel, pour l'exhorter à aller en France. Ce dernier ne lui parla pas au nom de l'empereur, mais en celui de sa mère affligée.

» séparez pas de la Hollande; mais si vous
» entendez par vous en séparer, renoncer à
» la gouverner, c'est vous-même qui l'avez
» quittée en abdiquant, etc., etc. »

NOTE VI.

« Sire,

» Les approches de la guerre avec la
» France m'avaient fait songer depuis plu-
» sieurs mois à quitter ce pays; voulant être
» sûr de ne point me trouver enfermé dans
» un pays ennemi, je suis parti le 10 août.
» Je vous écris des frontières de la Ba-
» vière.

» Le duc d'Otrante, que j'ai vu à son
» passage par Leybach, m'a beaucoup parlé;
» je lui ai caché mon dessein, parce que
» je voulais que vous l'apprissiez par moi
» seul.

» Sire, j'avais le projet de me rendre
» dans une retraite sûre et définitive, dont
» j'ai plus besoin que jamais. La Bosnie
» m'était ouverte; confinant au pays que
» j'habitais, tranquille, amie naturelle de

» la France, elle me convenait sous tous
» les rapports, même sous celui du climat;
» mais, sire, quand j'étais au moment de par-
» tir, j'ai appris les malheurs d'Espagne,
» j'ai appris que les ennemis étaient de ce
» côté sur les frontières, j'ai vu que la
» guerre était imminente, que vous alliez
» avoir un million d'hommes armés contre
» vous..... Je ne me suis pas cru le maître
» de me soustraire à la crise imminente et
» terrible qui se prépare. Je suis peu de
» chose; mais ce que je suis, je le dois à la
» Hollande, et après à la France et à vous.
» Je vais donc en Suisse pour pouvoir en être
» appelé par vous, quand vous croirez pou-
» voir le faire sans m'ôter l'espoir de ren-
» trer en Hollande à la paix générale, ni
» d'une manière contraire au serment que
» je lui ai prêté; car, comme il est cepen-
» dant impossible que vous ayez voulu faire
» de moi et de mes enfans des êtres provi-
» soires, il est impossible que V. M. ne
» veuille pas leur rétablissement et le ré-
» tablissement de la Hollande, quand toutes
» les affaires relatives au commerce et à la
» navigation seront terminées. Enfin, sire,

» si je puis jamais être utile et à la France
» et à V. M., elle saura mieux que moi la
» manière dont cela convient à celui de ses
» frères qui est devenu roi de Hollande.....
» Si cela n'est jamais le cas, je serai dans
» un pays qui du moins ne cessera jamais
» d'être ami de la France; quand je suis
» venu en Autriche j'étais persuadé que le
» pays de l'impératrice de France ne serait
» de long-temps en guerre avec elle, et à
» coup sûr de mon vivant.

» Je vous prie de faire attention, sire,
» que je viens à vous pour souffrir; que je
» le désire plus vivement à mesure que le
» péril augmente; que dans la malheureuse
» position où m'ont placé les événemens,
» j'ai dû ne plus partager la prospérité de
» ma maison, mais non me soustraire à
» ses dangers. Puissent, sire, ceux qui la
» menacent n'être pas aussi réels que je le
» crains! Mais les armemens sont immenses,
» et dans un tout autre ordre et esprit que
» précédemment. Tout le monde gémit et
» réclame la guerre contre la France. Sire, je
» fais mon devoir, et envers la Hollande et
» envers la France, et envers vous, en me

» rapprochant de tous trois, en me mettant
» plus à votre portée. Jamais je n'aurai à me
» reprocher de les avoir privés par ma faute
» de mes faibles efforts, quels qu'ils puis-
» sent être, et cette conviction me con-
» solera, quelque chose qui arrive.

» Ischel, frontière de Bavière et d'Autri-
» che, ce 4 août 1813. »

NOTE VII.

Extrait de l'ouvrage de Frédéric Bucholz, publié en 1813 en Allemagne, sous le titre suivant :

« *Merkvurdige urkunden die abdankung*
» *Konig von Holland betreffend. Mit*
» *einer ges chichlichen einleitung. Von*
» *Friedrick Bucholz, Deutschland,* 1813.
» C'est à dire : *Documens remarquables*
» *sur l'Abdication du roi de Hollande,*
» *avec une relation historique.* »

« Louis Napoléon accepta la couronne de
» Hollande, moins par inclination que par
» obéissance pour son frère. Dès son arrivée
» en Hollande, le jeune roi gagna tous les
» cœurs, en déclarant franchement qu'il

» avait été content du rang de prince fran-
» çais et de connétable.

» Il n'avait pas de grandes qualités, ni
» une volonté toujours bien déterminée ;
» mais il avait l'esprit juste. Il s'accordait
» en cela merveilleusement avec une nation
» qui avait avec lui la plus grande ressem-
» blance de qualités morales.

» Il retint parfaitement qu'il n'était pas
» le tyran des Hollandais, mais leur roi. Il
» lui parut évident que la royauté hérédi-
» taire imposait des devoirs qu'on ne pou-
» vait remplir qu'avec un véritable amour
» pour ses administrés. Ses sujets, contens
» de leur sort, le récompensèrent en cela.
» Ce contentement paraît bien plus surpre-
» nant encore par l'aversion naturelle des
» Hollandais pour la royauté. Mais la re-
» nommée du gouvernement humain du
» roi de Hollande se répandit même dans
» l'étranger, et, parmi les ennemis de la
» France, il n'y en avait peut-être pas un
» seul qui fût en même temps ennemi de
» Louis. . . . . .
. . . . . .

» Le président du conseil d'état fut l'in-

» terprète des sentimens de la nation,
» quand il dit à Louis, à son retour de Pa-
» ris en 1810 :

» *Votre retour, sire, était le premier et*
» *le dernier de nos souhaits ; lui seul pou-*
» *vait consoler vos sujets du passé. Puisse*
» *votre majesté voir son peuple heureux !!!*

» Un roi à qui l'on fait de tels souhaits
» est sans doute un bon roi. Aucun ne mé-
» ritait mieux l'intérêt universel que Louis,
» parce qu'aucun n'avait apporté au gou-
» vernement autant d'abnégation de soi-
» même, et autant d'amour sincère pour
» ses sujets. Louis a sauvé du naufrage, qu'il
» a supporté avec grandeur, la meilleure
» chose qu'un roi puisse sauver, savoir, le
» témoignage d'une bonne conscience, et
» le nom d'homme probe.

» S'il avait besoin de justifications, il en
» trouverait assez dans les pièces que le
» gouvernement suédois a publiées sur ses
» relations avec le gouvernement français
» depuis 1810. . . . . .

» Il s'est acquis pour toujours l'estime
» des honnêtes gens. »

Extrait de l'ouvrage périodique publié en allemand à Berlin, par Kotzebuë, en 1812.

« Louis de Hollande s'efforça de deve-
» nir l'ami et le protecteur de son peuple;
» il tâcha de devenir Hollandais. Lorsque
» la même force qui l'avait fait monter sur
» le trône l'en fit descendre, il emporta dans
» la solitude l'amour de son peuple et
» l'estime de l'Europe. »

Extrait de l'ouvrage allemand publié à Saint-Pétersbourg en 1814, *chez Peters Hammer, intitulé:* L'empereur Napoléon, comme il vit et agit, etc., *tome II, page* 193 *et suivantes.*

« Le nouveau roi de Hollande, bon et
» honnête, prenait à cœur le bien-être de
» ses sujets, et voulait les défendre . . . .
. . . . . .

» Le discours qu'il prononça le jour de
» son entrée solennelle à la Haye a été
» l'expression fidèle de ses sentimens. . .
. . . . . .

» Il régna conformément aux principes » qu'il avait manifestés, et il s'acquit l'es- » time et l'attachement de ses sujets. »

NOTE VIII.

« Soleure, ce 29 novembre 1813.

» *Aux magistrats d'Amsterdam.*

» Messieurs,

» Les nouvelles circonstances dans les- » quelles se trouve la Hollande m'obli- » gent à sortir de ma retraite; elles doivent » ou compléter les obligations qui m'atta- » chent à votre pays depuis huit ans, ou » m'en dégager entièrement.

» C'est donc pour connaître les senti- » mens de la nation à mon égard, senti- » mens qui guideront ma conduite ultérieure, que je m'adresse à vous, non- » seulement comme à la capitale des » Provinces-Unies, mais comme à leurs re- » présentans naturels, lorsqu'il n'y a point » d'autre représentation générale du pays.

» Lorsque la Providence permit que je

» montasse sur le trône de votre pays,
» sans que j'eusse recherché ou désiré cet
» honneur, je ne m'y décidai que par les
» considérations suivantes.

» 1°. Que le dernier stathouder venait
» de mourir sans avoir jamais voulu renon-
» cer au stathoudérat, ni recevoir aucune
» indemnité ou compensation.

» 2°. Que son fils, le prince héréditaire,
» avait renoncé formellement au contraire,
» et reçu la principauté de Fulde en dé-
» dommagement.

» 3°. Que les princes de cette illustre
» maison, à laquelle votre pays a tant d'o-
» bligation, n'étaient cependant pas les
» souverains de la Hollande.

» 4°. Enfin, je croyais que des relations
» d'amitié et de conformité d'intérêts avec
» la France pouvaient contribuer, plus que
» toute autre chose, à acquérir l'état de paix
» et de neutralité, première base et pre-
» mier but de la politique de votre pays.

» Après mon avénement, je m'aperçus
» bientôt qu'il fallait, pour agir en con-
» science, agir comme chef d'une nation
» indépendante, placé pour être son bou-

» clier et son premier magistrat, et oublier
» entièrement que le hasard avait eu la plus
» grande part à mon élévation. C'est ce
» que j'ai tâché de faire. Si la nation a
» souffert sous mon règne, elle n'a point
» souffert cependant en comparaison de ce
» qu'elle aurait éprouvé sans cela. Sa situa-
» tion depuis 1810, celle de la Pologne,
» de la Saxe et de Hambourg, ne le prouvent
» que trop.

» Les années 1806, 1807, 1808, 1809
» et 1810 ont été les plus pénibles qu'on
» puisse trouver dans l'histoire de l'adminis-
» tration intérieure d'un pays. Quand on
» croyait que la Hollande ne pourrait sou-
» tenir trois mois le poids énorme de ses
» finances, qu'aggravaient sans cesse ses re-
» lations extérieures, elle a résisté cinq ans
» au blocus de terre et de mer, à des ar-
» memens forcés, à toutes sortes d'obsta-
» cles, d'entraves et de piéges, pour un
» homme entièrement étranger jusque-là à
» votre pays, et entièrement isolé entre
» les piéges de la politique qui aurait dû
» être son guide et son soutien, et ceux
» des ennemis du nouvel ordre de choses

» en Hollande, et des ennemis de la France.
» J'ai fait tous les efforts humainement pos-
» sibles; seul je connais tout ce que j'ai eu
» à faire pour la Hollande dans le silence
» et l'isolement. J'ai lutté sans cesse et avec
» persévérance, me prêtant aux innova-
» tions inévitables avec le plus de retard
» possible, et cherchant à gagner l'époque
» de la paix générale ou d'une indépen-
» dance réelle. Mon but était, à cette épo-
» que si désirée, de consulter la nation
» librement assemblée, et de faire *sans*
» *exception* tout ce qu'elle jugerait néces-
» saire et convenable à son bien-être.

» Lorsqu'à la suite de la descente des
» Anglais à Walcheren, je fus obligé de me
» rendre à Paris, comme à l'époque de
» mon abdication, mon but fut de résister
» à la force toute-puissante, dépouillée de
» tout autre argument; de disputer pied à
» pied l'approche de la catastrophe de la
» Hollande à qui avait vaincu toutes les
» grandes puissances de l'Europe; de con-
» server intacts les droits du pays, malgré
» les menées et les opinions des Hollandais
» pervertis secrètement, et quand il fallut

» céder, de céder *à mes enfans seulement ;*
» de ne point hésiter à sacrifier mes intérêts
» personnels à la conservation des droits et
» de l'espérance réservés au pays par mon
» abdication, et par l'élévation d'un roi mi-
» neur que la constitution mettait sous la
» garantie et presque sous la régence de la
» France ; dont la nullité, pendant treize ans
» encore, ôtait jusqu'au moindre prétexte
» contre la Hollande, et de soustraire aussi
» à la puissance le roi que la France pa-
» raissait n'avoir élevé par son influence,
» que pour en faire l'agent forcé de la réu-
» nion.

» Si, en adoptant une autre conduite,
» comme j'ai été au moment de le faire, je
» fusse resté à Amsterdam simple machine,
» ou bien que nous nous fussions mis en état
» de guerre, le sort de la Hollande aurait
» été celui de la Pologne, de la Saxe, ou de
» Hambourg. Vous n'auriez pu, comme
» vous le pouvez en ce moment, réclamer
» de tous vos voisins puissans une neutralité
» et indépendance parfaites, comme éviter
» les retours inévitables de l'animosité. Je
« ne pouvais être utile à votre pays comme

» la maison d'Orange ; un autre prince hol-
» landais sous la même protection eût été
» au moins inutile, quand même j'aurais pu
» me laisser entraîner à une défense qui
» n'aurait servi qu'à donner le droit plau-
» sible de conquête. Je ne devais et ne
» pouvais vous être utile qu'en maintenant
» ma personne indépendante de la France,
» mais jamais son ennemie.

» Depuis mon abdication, je suis donc resté
» à Gratz en Autriche; et, après trois ans de
» séjour dans cette ville, je suis venu habiter
» les cantons suisses, 1°. pour ne point me
» mettre en état de guerre avec la France;
» 2°. pour être plus à portée d'être utile à
» la Hollande si les circonstances le permet-
» taient.

» Déjà en 1812, après la retraite de Rus-
» sie, je fis de Gratz toutes les démarches
» que je pouvais faire pour la liberté de la
» Hollande; elles furent infructueuses, mal-
» gré tous mes soins.

» Après mon arrivée en Suisse, trois mois
» s'étaient à peine écoulés que j'appris le
» 27 octobre dernier, étant à Bâle, la re-
» traite des armées françaises sur le Rhin,

» et l'évacuation de l'Allemagne. Je prévis
» alors, ou que la Hollande s'insurgerait,
» ou qu'elle serait occupée par les alliés.

» Fidèle à ma manière de penser, que
» l'expérience n'a que trop confirmée, je
» voulais profiter de l'occasion unique du
» rétablissement d'un contre-poids en Alle-
» magne, et de l'évacuation prochaine de
» la Hollande, pour mettre le pays dans un
» état d'indépendance réelle et de neutra-
» lité parfaite, seul état qui convienne à la
» Hollande, sans lequel elle sera perdue tôt
» ou tard; ce qui d'ailleurs convient à
» toutes les puissances belligérantes. J'en-
» voyai quelqu'un à Mayence, auprès de
» l'empereur des Français; j'en adressai un
» autre à l'impératrice régente à Paris; je
» demandais, avec l'évacuation de la Hol-
» lande, mon libre passage à travers la
» France. Si cela avait eu lieu, sûr alors,
» par mon passage, de la non inimitié de la
» France, et de son consentement tacite
» mais prouvé, à peine arrivé, j'aurais con-
» voqué la nation, je vous aurais dit mon
» opinion, et vous auriez fait ce que vous
» auriez jugé le plus convenable, tant à l'é-

» gard de votre situation politique, qu'à
» celui de votre constitution ; prêt, si vous
» aviez préféré la maison d'Orange, à me
» retirer, mais non sans avoir rempli mon
» dernier devoir envers vous.

» J'arrivai le 3 novembre à Pont-sur-
» Seine, près Paris, où je reçus des réponses
» très-peu favorables sur une partie de mes
» demandes, et point sur les plus essentielles.
» J'appris alors qu'on ne se décidait point à
» évacuer la Hollande ; je retournai donc
» dans ma retraite en Suisse, où seulement
» je reçus de Mayence une réponse indirecte
» plus que négative.

» Dans cet état de choses, j'écrivis à M. de
» Bylandt Halt, l'un des derniers présidens
» du corps législatif ; à messieurs Roell et
» Krayenhoff, anciens ministres ; William
» Willink, conseiller d'état ; et au professeur
» Van Gennep, dont je connais les lumières,
» le patriotisme et le caractère. J'ignore si
» ces lettres sont parvenues ; mais, comme
» je leur envoie le duplicata par la même
» occasion que cette lettre, vous en aurez
» connaissance : mon but, comme vous le
» verrez, était de faire connaître en Hol-

» lande ma conduite et mes sentimens.
» Depuis, j'ai appris tout ce qui se passe,
» et, dans cet état de choses, j'ai considéré
» que depuis trois ans et demi je suis isolé,
» errant dans les pays étrangers; que j'ai
» renoncé à mon pays natal, à tout abso-
» lument, pour rester fidèle au système que
» j'ai cru devoir être le plus utile à votre
» pays; mais que, si ma nouvelle patrie de-
» puis huit ans m'échappe, je me trouve
» sans pays, sans ami, sans aucun lien
» que cependant, dans les circonstances
» majeures de l'Europe, tout me presse de
» prendre un parti, et de ne plus être le
» jouet des événemens; de devenir entiè-
» rement libre de mes actions; d'achever
» de remplir tous mes devoirs envers votre
» pays.

» En m'adressant à vous, messieurs; en
» vous considérant comme les représentans
» de la nation quand elle n'a pas de repré-
» sentation générale, et en demandant sa
» décision, c'est ce dernier devoir que je
» crois remplir. Quelle qu'elle soit, je vous
» prie de me la faire connaître le plus tôt
» possible.

» Je termine cette déclaration bien im-
» portante pour moi, par le vœu bien sin-
» cère du bonheur de la Hollande, et par la
» demande que je lui fais sous ce rapport ;

» 1°. De ne point s'en tenir à l'ancienne
» constitution, mais d'achever ce que l'acte
» d'union d'Utrecht n'a fait qu'esquisser ;
» Enfin, de constituer un gouvernement
» libre, mais monarchique, à l'instar de
» ceux d'Angleterre ou de Suède ; sans cela
» l'état de la Hollande sera toujours précaire
» et dépendant de diverses causes étrangères
» à elle-même ;

» 2°. De ne point se laisser entraîner par
» l'exagération et l'animosité; de considérer
» que l'état de paix et de neutralité est la
» seule sauvegarde du pays; que les arme-
» mens doivent être les plus forts possibles
» dans ce moment, mais uniquement pour
» maintenir l'indépendance de l'ancien ter-
» ritoire, et hors de lui la présence de toute
» armée étrangère; et d'éviter enfin soi-
» gneusement de devenir le théâtre de la
» guerre. Quelle que soit votre réponse, je
» suis et resterai toujours inaltérablement et
» tendrement attaché à votre pays. »

Note IX.

« Le roi de Hollande, portant depuis le » mois de juillet 1810 le nom de comte de » Saint-Leu, ayant lu dans la gazette de » Lausanne, du 17 de ce mois, sous le » n°. 48, une convention signée à Fontaine- » bleau le 11 avril passé, dans laquelle il » se trouve compris, déclare qu'il renonce » à tous les avantages que lui fait l'article 6 » dudit acte.

» Il déclare en outre que, nul n'ayant le » droit d'accepter des avantages quelcon- » ques ou de stipuler pour ses enfans sans » son consentement, il renonce pour eux et » désapprouve tout ce qui pourrait avoir été » fait ou pourrait l'être encore à leur égard » durant leur séparation d'avec lui.

» Le comte de Saint-Leu, simple parti- » culier depuis son abdication de 1810, vi- » vant comme tel, et étranger à toute autre » position, a refusé toutes les offres qui lui » ont été faites, soit pendant les trois années » qu'il a habité dans les états de S. M. l'em- » pereur d'Allemagne, soit pendant le séjour

» qu'il a fait en Suisse vers la fin de l'année
» dernière, comme à Paris durant les trois
» premiers mois de cette année, lorsque
» les derniers événemens de la Hollande, le
» dégageant de ses obligations envers elle
» par le rappel du prince d'Orange, lui
» permirent de retourner dans le pays sous
» les lois duquel il est né, et enfin à Lau-
» sanne, où il séjourna depuis le 15 avril,
» et où des bruits de stipulations semblables
» à celles mentionnées dans la gazette de
» cette ville, l'ont engagé à faire, dans le
» courant du mois dernier, toutes les dé-
» marches nécessaires pour renoncer d'a-
» vance à ce qui pourrait l'y concerner.

» M. de Saint-Leu protesta contre le
» sénatus-consulte du 10 décembre 1810,
» par lequel on lui donnait un apanage au-
» tour de sa terre de Saint-Leu, en dédom-
» magement de la Hollande, acte dont il
» eut connaissance à Gratz en Styrie, où il
» se trouvait alors, par le Moniteur du 15
» du même mois. A peine en fut-il instruit,
» que, blessé d'une disposition contraire à
» ses principes, il se hâta d'adresser à qui
» de droit ses protestations et son refus

» formel, comme les trois pièces suivantes
» le constatent. (Suivent sa lettre au sénat
» du 30 décembre 1810, celle à la reine, et
» l'acte de cession à celle-ci du même jour,
» et qu'on a déjà rapportés sous les notes 3e.
» et 4e.)

» Ces trois pièces furent expédiées à leur
» destination, et leurs duplicata, renfermés
» dans un paquet sous le cachet du comte de
» Saint-Leu pour n'être rompu qu'à sa
» mort ou sur son ordre, furent envoyés et
» remis en janvier 1811, entre les mains
» de M. Bondt, notaire royal à Amsterdam,
» où ils doivent encore être déposés.

» En conséquence, le comte de Saint-Leu
» déclare ici que toute acceptation ou tout
» acte de propriété que l'on pourrait avoir
» exercés sur ledit apanage, l'ont été non-
» seulement à son insu, mais contre son
» ordre formel; et il ordonne à tous déten-
» teurs ou administrateurs desdits biens de
» s'en dessaisir immédiatement s'ils les tien-
» nent et régissent en son nom ou en ceux
» de ses enfans, ou de leur mère, de les
» restituer sans autre délai aux personnes de
» qui ils les ont reçus directement, et de

» ne conserver d'autres dépendances à sa
» propriété de Saint-Leu que celles qui y
» étaient en 1809, et qui seules lui appar-
» tiennent.

» Fait à Lausanne, et déposé en original
» dans l'étude d'Eg^e. Bressenel, notaire pu-
» blic en cette ville, le 18 juin 1814. »

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

C41114

Digitized by Google

Digitized by Google

Google